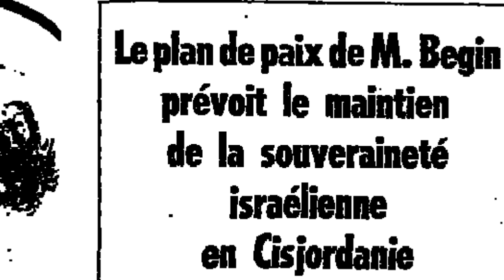
TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 094 — 24 PAGES — JEUDI 14 JUILLET 1977



Le plan de paix de M. Begin prévoit le maintien de la souveraineté israélienne en Cisjordanie

LIRE PAGE 4



Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,20 m., Allemagne, 1 DM ; Autriche, 11 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,65 ; Danemark, 3,50 kr. ; Espagne, 30 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 ris; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 2,75 kr. ; Pays-Bas, 1 fl. ; Portugal, 15 esc. ; Suède, 2,25 kr. ; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 17

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

LES « NEUF » CONTRE L'APARTHEID

La Communauté européenne va-t-elle passer des paroles aux actes dans la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud ? Mardi, à Bruxelles, les Neuf n'ont certes constitué qu'un groupe de travail chargé d'établir, « dans les meilleurs délais », l'inventaire de mesures concrètes susceptibles d'amener Pretoria à modifier sa politique raciale, mais une novation a été introduite par le secrétaire au Foreign Office. M. David Owen préconise, notamment, l'adoption d'un « code de bonne conduite » des sociétés européennes opérant en Afrique du Sud.

Celles-ci devraient pratiquer l'égalité des salaires entre les travailleurs noirs et blancs, et reconnaître les organisations syndicales des Noirs. Outre qu'elles émanent du gouvernement européen le plus directement intéressé à l'évolution de l'Afrique du Sud, ces suggestions ont l'avantage — à la différence des résolutions souvent fracassantes de l'ONU — d'être modérées, et de rester à la portée de ceux qui devraient les mettre en œuvre. Autrement dit, elles ont quelque chance de ne pas rester lettre morte et de frapper l'Afrique du Sud à son point le plus sensible : l'économie.

Quant aux délais, ils devraient être assez courts, les Neuf étant soucieux de ne pas arriver les mains vides, fin août à Lagos, à la conférence des Nations unies sur l'apartheid, puis, en septembre, à l'Assemblée générale de l'ONU, et d'éviter ainsi les habituelles accusations d'hypocrisie dont ils sont — non sans raison — la cible.

Les Neuf ont pris leur décision à la lumière d'un rapport de leur comité politique. Les hauts fonctionnaires de cet organisme, après avoir jugé « peu réaliste » d'attendre de Pretoria « des changements rapides et fondamentaux de son système racial », notaient que les milieux d'affaires sud-africains étaient plus ouverts au changement que leur gouvernement. En ce qui concerne les sanctions économiques proprement dites, le comité politique observait que certains des Neuf y sont favorables, alors que d'autres y sont opposés « pour des raisons à la fois de principe et d'application pratique ». Il n'empêche, comme l'a dit M. Simonet, ministre des affaires étrangères de Belgique et président en exercice du Conseil de la Communauté, qu'en matière de sanctions « rien n'est exclu ».

La position de la France (et aussi, semble-t-il, celle de l'Allemagne fédérale) a été plus réservée ; à ce propos on ne manquera pas de l'accuser de ménager un bon client pour ses armements — même si la conclusion de nouveaux contrats est interrompue, — et un partenaire très important de sa politique nucléaire, tant comme acheteur de centrales que comme fournisseur d'uranium. Ne se proposerait-elle pas d'acquérir 1 000 tonnes d'uranium sud-africain ?

On se défend cependant, à Paris, d'avoir d'autres préoccupation que celle de l'efficacité. Elaborer un code de bonne conduite, ou même s'efforcer de bloquer de nouveaux investissements, est une chose, a dit le représentant de la France à Bruxelles ; une autre est de disposer des moyens juridiques de faire respecter ces décisions par les sociétés travaillant en Afrique du Sud.

Pourtant, il s'agit toujours de savoir si l'Europe veut non seulement parler, mais agir. A Bruxelles, s'agissant de l'Afrique du Sud, l'Europe a semblé s'orienter vers une attitude plus claire et dynamique. Une politique est toujours un choix. La France ou l'Europe des Neuf ne peuvent éternellement jouer sur deux tableaux : celui de l'Afrique dans son ensemble et celui des communautés blanches d'Afrique australe. Depuis quelques années, bien qu'elle considère toujours le régime sud-africain (mais non celui de la Rhodésie et de la Namibie) comme légal, la France condamne sans ambages l'apartheid. Comme les autres Européens, qui semblent décidés à aller plus loin, il lui reste à en tirer toutes les conséquences pratiques.

(Lire nos informations page 24.)

M. Carter va demander des crédits au Congrès pour la « bombe à neutrons »

M. Jimmy Carter n'a pas encore pris de décision définitive sur la mise en place des « bombes à neutrons », *mais il a estimé, mardi 12 juillet, au cours d'une conférence de presse, que celles-ci devraient constituer « une des options » de l'arsenal nucléaire américain. Le président va demander des crédits au Congrès pour procéder aux études nécessaires.*

Ces bombes ont la particularité de tuer les êtres humains en laissant relativement intacts les bâtiments et le matériel ; elles sont plus précises que les autres engins nucléaires dont elles ne constituent pourtant qu'une variante.

De notre correspondant

Washington. — Les déclarations de M. Carter confirment ce qu'il avait indiqué mardi matin 12 juillet au sénateur Byrd, leader de la majorité démocrate, avant la reprise du débat du Sénat sur l'attribution de crédits pour la fabrication des *« bombes à neutrons »*. M. Carter ne veut pas que le Congrès limite sa liberté d'appréciation en prenant maintenant une décision négative. Dans une lettre adressée lundi au sénateur démocrate du Mississippi, M. John Stennis, président de la commission sénatoriale des forces armées, expliquait également que la bombe à neutrons servait *« les intérêts de sécurité de la nation »*, ajoutant qu'il demandait au Congrès d'approuver les crédits.

Une certaine ambiguïté

Le président peut espérer, par cette prise de position, élargir sensiblement la faible majorité en faveur des « bombes à neutrons ». Néanmoins, M. Hatfield, sénateur républicain de l'Oregon, persiste dans son opposition. Il estime que les effets de la bombe ne sont pas entièrement connus et conteste l'opinion des militaires selon lesquels les radiations mortelles n'iraient pas au-delà d'un périmètre de 200 à 300 mètres.

Que décidera le président à la mi-août ? Certains observateurs, évoquant le précédent du B-1, continuent de penser qu'il pourrait bien renoncer à la nouvelle arme, et que sa décision ne dépendra pas seulement des rapports techniques du Pentagone et des services spécialisés, mais des perspectives des négociations nucléaires avec l'U.R.S.S., et plus généralement, de l'évolution des relations américano-soviétiques. M. Carter n'a-t-il pas lui-même déclaré aux journalistes que les forces classiques de l'OTAN renforcées sont en mesure d'arrêter une éventuelle invasion des forces du pacte de Varsovie (même sans recourir aux armes nucléaires tactiques).

Les déclarations présidentielles ne manquent pourtant pas d'ambiguïté. Reprenant les arguments utilisés par les partisans de la « bombe propre », le président a indiqué que les destructions qu'elle provoquerait seraient limitées, qu'elles affecteraient les combattants et non les populations civiles. De même, contrairement à ce que pensent les services de l'Agence de contrôle des armements et du désarmement, il a souligné que la « bombe à neutrons » ne saurait affecter la négociation nucléaire, étant donné qu'il s'agissait d'une arme strictement tactique.

Le président espère négocier les limitations progressives de toutes les armes nucléaires.

HENRI PIERRE.

(Lire la suite page 2.)

M. Raymond Barre et le C.N.P.F. réagissent avec vigueur aux attaques de M. Mitterrand contre le pouvoir et le patronat

Dès mardi soir 12 juillet, M. Barre et le C.N.P.F. ont réagi avec vigueur aux déclarations faites quelques heures plus tôt par M. Mitterrand. Le premier ministre a reproché à ce dernier de « n'avoir pas parlé des vrais problèmes de la France » et de s'en être tenu à « des propos partisans et polémiques ». Le C.N.P.F. s'est élevé contre des « assertions » qu'il juge sans fondement et « inacceptables ».

Dans la conférence de presse très vigoureuse qu'il avait tenue mardi après-midi à l'Assemblée nationale, le premier secrétaire du P.S. avait reproché à M. Giscard d'Estaing de s'être comporté en « partisan » le 8 juillet à Carpentras, et il avait accusé le grand patronat ***de consacrer une somme de 1 milliard*** **de francs à sa campagne contre le programme commun de gouvernement de la gauche.**

Face à M. Raymond Barre, le 12 mai, dans les studios de la première chaîne de télévision, M. François Mitterrand s'était montré si conciliant et si peu combatif que le premier ministre n'avait guère eu de mérite à le manœuvrer et à le dominer.

Le 19 juin, devant le congrès de son parti, le premier secrétaire du P.S. avait retrouvé une part de son souffle et de son dynamisme d'autrefois pour attaquer sans ménagement un pouvoir et une majorité dont la commune incapacité avait été dénoncée en quelques mots cinglants : *« Il est impossible de faire plus mal. »* Jeudi 12 juillet, au Palais-Bourbon, on en a entendu bien davantage encore.

Un opposant que l'on n'avait plus vu depuis bien longtemps aussi incisif et qui n'avait jamais été aussi agressif pendant la campagne présidentielle de mai 1974 s'est employé pendant un peu plus d'une heure à contester — et avec quelle vivacité — l'essentiel des propos que M. Giscard d'Estaing avait tenus vendredi dernier à Carpentras.

Estimant à juste titre que le chef de l'Etat avait ce jour-là procédé à « l'ouverture de la campagne électorale », M. Mitterrand ne s'est pas contenté de l'exercice convaincant, mais sans péril, qui consiste à opposer aux « promesses sans cesse renouvelées » du président de la République des réalités économiques et sociales infiniment moins souriantes. Il s'est élevé également contre le principe même de l'intervention présidentielle du 8 juillet : *« La France a besoin d'un président pour les Français et non d'un partisan... Le chef de l'Etat part en campagne contre ce que les élections municipales m'autorisent à appeler la majorité des Français... J'ai déjà observer qu'il ne pourrait exercer à la fois la fonction de capitaine d'une équipe et celle d'arbitre sur le terrain. »*

Alors que huit mois nous séparent encore des élections législatives, la préparation de cette épreuve décisive place dès maintenant le chef de l'Etat dans une situation très inconfortable, qui met une fois de plus en lumière les redoutables insuffisances des institutions que les Français se sont données à l'automne 1958.

Se référant à la manière dont ces institutions ont été interprétées et « vécues » par Charles de Gaulle et Georges Pompidou, M. Chirac était fondé à exiger de M. Giscard d'Estaing qu'il s'engageât aux côtés de la majorité et indiquât sans plus tarder ce que serait « le bon choix » en mars 1978.

Se réclamant de la lettre de la Constitution, M. Mitterrand, de son côté, est justifié à relancer la querelle sur le sens qu'il convient de donner au mot « arbitre ». A partir du moment où M. Giscard d'Estaing agite l'épouvantail du « changement brutal de société » qu'impliquerait l'application du programme commun et charge de tous les péchés et d'arrière-pensées de « coup d'Etat » une opposition que les municipales de mars et les sondages ne font pas apparaître minoritaire, il n'est guère contestable qu'il se comporte en « partisan ».

RAYMOND BARRILLON.

(Lire la suite page 7.)

Soixante-trois milliards de francs pour le budget de l'éducation

Le ministère de l'éducation disposera, en 1978, de plus de 63 milliards de francs, selon le projet de budget en préparation. Augmentant plus vite que le budget de l'Etat (14,55 % contre 11,9 %), les crédits de l'éducation seront consacrés pour 85,7 % aux personnels. On prévoit une forte diminution des crédits d'équipement, ce qui retardera la construction d'ateliers dans tous les collèges. Sept mille quatre cents emplois seront créés à la rentrée de 1978, mais le nombre des postes mis aux concours de recrutement (CAPES et agrégation) subira une nouvelle baisse.

Ce projet de budget — qui représente 16,80 % des dépenses de l'Etat et est le second après celui de la défense — ne prend pas en compte les mesures supplémentaires d'aide à l'enseignement privé adoptées fin juin par les députés mais qui n'ont pas été soumises aux sénateurs.

(Lire notre article page 18.)

1958, 1968... 1978 ?

par PIERRE VIANSSON-PONTÉ

Jusqu'où ira-t-on ? Au virulent réquisitoire prononcé vendredi dernier à Carpentras par M. Giscard d'Estaing contre la gauche, M. François Mitterrand réplique par les plus fermes accusations contre la droite. On se lance mutuellement à la tête l'unité nationale et le grand capital, le programme commun et le programme d'action, les milliards et les prévisions apocalyptiques. Il y a bien longtemps que la vie publique française n'avait retenti des accents d'une telle fureur, d'une telle colère, d'une telle rage. Et nous sommes en plein mois de juillet, en pleines vacances, à huit mois encore, en principe, de l'échéance électorale qui provoque cette escalade d'imprécations.

Sans doute, au fond de la Corse où il se repose, M. Georges Marchais a-t-il pu se réjouir de voir son associé et son adversaire s'empoigner aussi durement. Et dans son bureau de l'hôtel de ville, M. Jacques Chirac peut, lui aussi, se frotter les mains : les deux duellistes travaillent à coup sûr pour lui, quel que soit le vainqueur de l'assaut.

Les Français, médusés, assistent en silence à cette bataille de l'été. En silence, assurent les uns, parce qu'ils s'en moquent, qu'ils sont blasés et las de ces querelles et de ces affrontements. A moins que leur silence recouvre, comme l'affirment les autres, un choix déjà arrêté. Mais quel choix, et qui peut prétendre interpréter sans se tromper ce silence de l'opinion ?

(Lire la suite page 7.)

AU JOUR LE JOUR

Le milliard

Naturellement emporté par son éloquence, M. Mitterrand a évoqué le « milliard des émigrés » à propos du milliard investi par le grand patronat dans la lutte contre la gauche.

La différence est que le premier milliard fut une des plus anciennes tentatives d'indemnisation des sinistrés de l'histoire, alors que le second est en somme une cotisation d'assurance contre des dommages redoutés, mais encore à venir.

Pourtant, le rapprochement n'est pas sans validité : l'un et l'autre cas relèvent du même espoir naïf et futile de détourner avec de l'argent le cours des choses, ou, avec de l'argent, de le ramener dans son ancien lit.

ROBERT ESCARPIT.

Le « service fait » des fonctionnaires : arbitraire ou évidence ?

par MAURICE LIGOT (*)

Le Parlement, avant de se séparer, a voté, à la demande du gouvernement, un projet de loi qui précise la notion de « service fait » des fonctionnaires. Ce texte a donné lieu à une controverse qui m'a surpris, alors qu'il apporte une solution évidente à un problème très simple que je souhaite ramener à ses proportions réelles.

A la suite d'une procédure contentieuse, le Conseil d'Etat a été amené tout récemment à interpréter le texte en vigueur en la matière, qui est l'article 4 de la loi du 29 juillet 1961. Cet article reprenait au niveau législatif des décrets appliqués depuis plus d'une centaine d'années sur les retenues à opérer en cas de service non fait. Tenu de respecter la lettre des textes, le Conseil d'Etat a jugé qu'en raison de la rédaction de la loi cette retenue ne s'appliquait que « dans l'hypothèse où un fonctionnaire s'est abstenu d'effectuer tout ou partie de ses heures de service ». Il en résultait donc, par un raisonnement *a contrario* très simple, qu'il y aurait eu service fait dès lors qu'un fonctionnaire, notamment un professeur, serait présent dans son bureau ou sa classe, quel que soit le travail effectivement fourni.

Les conséquences de la lacune mise en lumière par le Conseil d'Etat étaient graves, tant sur le plan des principes que sur celui du fonctionnement courant de l'administration. Certains agents pouvaient saisir l'occasion pour prétendre avoir fait régulièrement leur service en raison de leur simple présence sur les lieux de travail, ou même pour déterminer par leur seule décision le travail qu'ils jugeraient bon de faire. Il aurait été contraire à tous les principes fondamentaux de notre droit que les fonctionnaires définissent eux-mêmes leur travail sans se conformer aux instructions de l'autorité hiérarchique soumise elle-même aux décisions des pouvoirs publics, à savoir le Parlement et le pouvoir exécutif.

(Lire la suite page 4.)

(*) Secrétaire d'Etat auprès du premier ministre (fonction publique).

UN NOUVEL ENSEIGNEMENT

Le jazz et ses écoles

Le jazz, encore ? C'est par cette interrogation étonnée qu'un homme, plus très jeune, pas trop vieux, assurément dans le vent, accueillait, voici quelque temps, l'annonce de journées consacrées au « diable en musique ». Pourtant le jazz n'a jamais existé moins mal qu'aujourd'hui. A l'époque d'une émission célèbre, sur une antenne périphérique, destinée à ceux qui l'aimaient, tout le monde, dans la station, s'en moquait pas mal du jazz, exception faite de Louis Merlin et de Lucien Morisse, qui voyaient en lui l'honneur de la chaîne. Au même temps, les Messengers de Blakey, en pleine gloire, si l'on peut dire, logeaient à l'Hôtel Crystal, rue Saint-Benoît, bien loin du Ritz. Ça n'a jamais marché, au sens mercantile du terme, le jazz, mais ça a vécu tout de même, contre vents et marées, quatre-vingts ans. En dépit des marchands de soupe et des écrivassiers.

Pour certains, malgré cette rareté, il faut bien vivre, et faire semblant d'annoncer, chaque matin, qu'une page se tourne, que l'intelligence, l'invention humaine n'ont pas de répit, pas de période de sécheresse, ce que, pourtant, la connaissance des siècles nie. Le jazz, encore ? Evidemment. Il continue et, cette fois, comble de l'insolence dans la misère, il entre à l'école, il se fait enseigner.

L'enquête dont « le Monde des arts et des spectacles » commence aujourd'hui la publication portera, dans une première partie, sur les « grandes » universités qui, de Harvard à Vincennes, en passant par la Sorbonne, se sont ouvertes à ce nouvel enseignement. La deuxième partie traitera plus particulièrement, la semaine prochaine, des initiatives de la province militante.

(Lire page 11 l'article de Lucien MALSON.)

EUROPE

Hongrie

Pour la première fois à l'Est

La télévision de Budapest a présenté un grand débat sur les droits de l'homme

Pour la première fois, un pays de l'Est, la Hongrie, n'a pas craint d'ouvrir un débat public sur les droits de l'homme. Vendredi 8 juillet, à 20 heures, heure de grande écoute, la télévision de Budapest a présenté ce débat à plus de trois millions de personnes dans le cadre de l'émission « Studio international », créée l'an dernier, et dont les Hongrois sont très friands. Ils ont notamment déjà vu des émissions sur les suites de la conférence d'Helsinki, le désarmement, les relations économiques Est-Ouest et les perspectives politiques après l'élection de M. Carter.

Les organisateurs de la dernière émission avaient pris la précaution d'inviter, outre le participant hongrois — l'écrivain et journaliste bien connu Yvan Boldiszar, président du Pen-Club de Hongrie et grand ami de la France, — un professeur noir de l'université Harvard, M. Ewart Guinier, et l'un des rares Blancs membres du Congrès national africain, M. Garth Strachan. L'un et l'autre ont dénoncé les violations des droits de l'homme commises à l'encontre des Noirs par divers pays occidentaux, qui ne se privent pas pour autant de donner des leçons aux autres. Leurs dossiers accablants, n'ont pu que confirmer aux téléspectateurs la grande part d'opportunisme politique et d'hypocrisie qui caractérise la campagne menée en Occident en faveur des dissidents dans les pays de l'Est.

Mais la télévision hongroise nous avait également invité, ainsi que le sénateur communiste de Florence, M. Piero Pieralli. La parole nous fut donnée sans la moindre restriction. M. Pieralli a été en mesure de défendre vigoureusement l'eurocommunisme. Et le représentant du *Monde* a mis l'accent sur la nécessité de défendre les droits de l'homme toujours et partout, ajoutant que les pays de l'Est ne devraient pas craindre d'affronter ce problème puisqu'ils n'étaient pas les seuls sur la sellette et qu'ils pouvaient se prévaloir d'un élargissement de la notion des droits de l'homme par leurs réalisations dans le domaine des droits économiques et sociaux. Nos propos ont été fidèlement rapportés devant les téléspectateurs, ainsi qu'en témoigne ci-dessous un émigré hongrois qui vit à Vienne.

Un court séjour en Hongrie suffit pour se rendre compte combien ce pays est en avance sur les autres régimes communistes en matière de libéralisation. Tout en étant attirés par l'Ouest, les Hongrois restent dans leur ensemble convaincus qu'aujourd'hui, compte tenu de la situation géo-politique de leur pays, ils ont de la chance d'avoir à leur tête un homme tel que M. Kadar, le premier secrétaire du parti communiste, grâce auquel les habitants peuvent s'exprimer et se déplacer vers l'Ouest au moyen de passeports « *bleus* » libéralement et périodiquement accordés. Grâce auquel aussi les prisons sont vides de prisonniers politiques et les églises accessibles. Grâce auquel, enfin, les Hongrois ont la satisfaction de voir le plus haut personnage de leur pays maintenir son appréciation indépendante sur l'eurocommunisme en souhaitant, comme il vient de le faire, que « *les partis communistes et ouvriers luttant dans les pays capitalistes unissent le peuple travailleur, les forces démocratiques — et, si vous voulez, je le dis comme une opinion personnelle, — que ce soit avec ou sans dictature du prolétariat, en réalisant le socialisme pluraliste ou autre, qu'ils ouvrent au plus tôt, la voie du socialisme à leurs peuples* ».

JEAN SCHWŒBEL.

« C'EST FOU QU'ON PUISSE DIRE CELA... »

(De notre correspondant.)

Vienne. — *Lazlo a quitté la Hongrie il y a une dizaine d'années. Il vit à Vienne, et n'est jamais retourné dans son pays. Il a suivi l'émission de la première chaîne de télévision hongroise.*

Certaines phrases l'étonnent : « Comment a-t-on osé traduire cette phrase à la télévision », *s'exclame-t-il lorsque Jean Schwœbel parle de l'eurocommunisme, ou se dit surpris que les pays socialistes s'agitent tant lorsque l'on parle des droits de l'homme.*

Lazlo s'étonne : « Mais c'est fou qu'on puisse dire cela en Hongrie ! » *Il écoute une deuxième fois l'enregistrement qu'il a fait de l'émission. De fait, on a laissé à Budapest quelqu'un dire qu'il trouvait regrettable qu'à l'Est il y ait des limites au droit de voyager, ou qu'un citoyen ne puisse critiquer son gouvernement. On a aussi laissé M. Pieralli déclarer :* « Lorsque nous *(les communistes italiens)* critiquons les pays socialistes, nous sommes un peu tristes, parce que nous pensons qu'ils devraient être plus avancés qu'ils ne le sont. » — (Intérim.)

République fédérale d'Allemagne

« Les Laender saignent à blanc le gouvernement central »

estime le ministre des finances

De notre envoyé spécial

Bonn. — L'hebdomadaire *Die Zeit* publie dans son numéro daté du 8 juillet un article du ministre ouest-allemand des finances, M. Hans Apel, social-démocrate. Ce dernier critique très vivement l'attitude des Länder vis-à-vis du pouvoir fédéral de Bonn en matière budgétaire. La longue mise au point de M. Apel intitulée « *Combien de temps Bonn devra-t-il payer l'addition ?* » constitue en fait le second épisode d'un conflit qui est traditionnel en R.F.A. au moment des discussions budgétaires préparatoires.

La semaine dernière, les « ministres-présidents » se sont réunis dans la capitale pour mettre au point avec le gouvernement un projet de répartition des ressources fiscales entre l'Etat fédéral et les Länder qu'ils représentent. Ils ont obtenu un succès inattendu : le compromis leur accorde en particulier 31 % du produit de la taxe sur le chiffre d'affaires, alors que dans le projet initial du gouvernement ce chiffre n'était que de 18 %.

Le ministre des finances réplique dans *Die Zeit* : « *C'est l'Etat fédéral qui paye la note de notre situation financière. Cela s'est accentué depuis la récession économique mondiale. En 1967, l'Etat percevait encore 55 % du produit total de l'impôt contre 49 % en 1977. Il a, d'autre part, financé à plus de 60 % les mesures de politique conjoncturelle, versant à lui seul depuis 1974, 18,5 milliards de deutschemarks sur les 30 prévus au total.* » Pour M. Apel, les Länder « *saignent Bonn à blanc* » et constituent pour le pouvoir central un handicap sérieux en matière de commerce et de développement international.

Pourquoi le ministre qui était après tout le principal intéressé du côté gouvernemental dans les négociations avec les Länder, a-t-il réagi avec retard ? Tout en tenant à marquer sa désapprobation, M. Apel n'a pas voulu prendre le risque de mécontenter les Länder alors que le train de mesures fiscales proposé par le gouvernement doit encore subir un examen — qui s'annonçait jusqu'alors difficile — devant le Bundesrat, dont ils sont l'émanation.

BERNARD BRIGOULEIX.

CORRESPONDANCE

A propos de l'eurocommunisme

A la suite de la publication d'extraits d'un article de Die Welt *intitulé « L'Allemagne est-elle « encerclée par le Sud ? »* (le Monde *du 29 juin), nous avons reçu de M. Alfons Dalma, auteur de cet article, une lettre précisant qu'il n'est pas* « correspondant allemand à Rome » *mais* « journaliste autrichien, chevalier de la Légion d'honneur ».

Ancien directeur et éditorialiste des *Salzburger Nachrichten*, du *Muenchuer Merkur* et de la radio autrichienne, il est établi à Rome depuis deux ans comme envoyé spécial de *Die Presse* et publie des chroniques dans *Die Welt* et la *Weltwoche*.

M. Alfons Dalma ajoute :

Quant à mon article, le titre « L'Allemagne est-elle « encerclée par le Sud ? », lui a été donné par la rédaction, comme il est de son droit. Sans la trahir, il ne traduit pas la pensée de fond dans son ensemble. Celle-ci vise à avertir du danger que comportent l'eurocommunisme et le néo-socialisme latins pour l'unité de l'Europe occidentale et pour le consentement général sur le fond des choses, toujours possible si la démocratie libérale et pluraliste est destinée à se maintenir. D'où mon appel à la prise de conscience solidaire des forces modernes, mais « d'inspiration historiquement chrétienne quant au respect et à l'évaluation de la dignité de la personne humaine et de son autonomie », inspiration aujourd'hui commune aux chrétiens-démocrates, libéraux, social-démocrates, socialistes humanistes et à bien des modérés.

Grande-Bretagne

Un magazine pour homosexuels est condamné pour blasphème

De notre correspondant

Londres. — Le magazine *Gay News*, qui s'adresse aux homosexuels de Grande-Bretagne, a été condamné, mardi 12 juillet, à 1 000 livres d'amende pour avoir publié une « *diffamation blasphématoire* » de Jésus-Christ. Son rédacteur en chef, M. Denis Lemon, se voit infliger une autre amende de 500 livres, ainsi qu'une peine de neuf mois de prison avec sursis. Il a annoncé qu'il interjeterait appel et qu'il irait, si besoin est, jusqu'à la Chambre des lords et à la Cour européenne de justice.

Depuis 1921, les tribunaux n'avaient jamais eu à juger de tels procès. Beaucoup pensaient que la loi sur le blasphème était tombée en désuétude. L'action contre *Gay News* a cependant été amorcée par une plainte privée de Mme Mary Whitehouse, qui combat avec fougue chaque manifestation de ce qui, à ses yeux, constitue la « pornographie ».

Le magazine avait publié, l'an dernier, une œuvre d'un poète bien connu, le professeur James Kirkup. Ce texte suggérait notamment que le Christ aurait eu des relations homosexuelles, tant avec des centurions romains qu'avec ses apôtres. Les défenseurs de *Gay News* affirment que le poème visait cependant à « *glorifier les croyances chrétiennes* » dans un esprit approprié aux tendances des lecteurs du magazine. Soutenant que l'œuvre incriminée ne devait pas être comprise littéralement, les avocats du magazine ont plaidé qu'il s'agissait, par le moyen d'une fantaisie littéraire, de convaincre les homosexuels qu'ils ont « *un espoir de salut et de résurrection* ». Par dix voix contre deux, le jury en a décidé autrement.

L'issue du procès suscite des réactions contradictoires. Bien des gens estiment que la loi sur le blasphème appartient au Moyen Age. Selon eux, l'Eglise d'Angleterre n'a plus besoin d'une telle protection, qui ne s'applique d'ailleurs pas aux autres religions. Certains redoutent aussi qu'une censure religieuse soit désormais imposée aux artistes et aux écrivains. En même temps, l'un des aspects les plus surprenants de ce procès est que la procédure, telle qu'elle a été interprétée par le juge, ne permettait pas de faire appel au témoignage de théologiens.

En fait, on a l'impression que les partisans d'une condamnation — et peut-être aussi les jurés — attachent moins d'importance dans cette affaire au blasphème qu'à l'homosexualité. Commentant le verdict, le *Times* ne regrette pas seulement que les condamnations prononcées soient « *excessives* », mais que, en partie au moins, le procès ait été celui de *Gay News* plutôt que du poème incriminé. Le juge Alan King-Hamilton, qui présidait la cour de l'Old Bailey, a lui-même commenté la sentence en des termes qui tendent à confirmer une telle interprétation. Il a formulé l'espoir que « *le pendule de l'opinion publique change de sens et rétablisse un climat plus sain* ». De ce point de vue, la cause du magazine n'a probablement pas été servie par les manifestations d'homosexuels aux alentours du tribunal.

JEAN WETZ.

Le rapport de la commission royale sur l'état de la presse britannique

De notre correspondant

Londres. — Après avoir enquêté pendant trois ans et dépensé 730 000 livres, la commission royale sur la presse a publié, jeudi 7 juillet, un rapport qui fourmille de renseignements précieux sur l'état des journaux et du journalisme en Grande-Bretagne, mais qui formule surtout des vérités premières lorsqu'il s'agit de savoir comment remédier à la crise de Fleet Street.

La principale conclusion de cette enquête, menée par le professeur McGregor, du département des sciences sociales de l'université de Londres, est que la presse doit se sauver elle-même, sans intervention ou subventions du gouvernement. Pour cela, il serait indispensable d'introduire rapidement une technologie nouvelle, qu isuppose elle-même une « *transformation radicale des relations industrielles* ». A cet égard, le rapport s'efforce de partager les responsabilités : si les propriétaires des journaux se voient reprocher leur imprévoyance, à l'époque des vaches grasses, la commission fait preuve cependant d'une plus grande sévérité pour les syndicats de l'imprimerie, dont elle dénonce la « *folie* » et le comportement « *suicidaire* » lorsqu'ils s'opposent à une véritable modernisation de l'industrie.

La commission avait été créée par M. Harold Wilson, dont les rapports avec la presse ont toujours été orageux. Sans doute espérait-il qu'une telle enquête confirmerait tous ses préjugés défavorables à l'encontre des journaux. Sur ce point, pourtant, le rapport n'est pas de nature à satisfaire l'ancien premier ministre. Celui a d'ailleurs attendu, pour soumettre son propre témoignage, que les travaux de la commission soient pratiquement terminés. Même à ce moment-là, les commissaires ont été déçus. L'un d'eux précise, en tout cas, que les révélations promises par M. Wilson n'étaient rien de plus, en fin de compte, que de « *vieux racontars* ».

De façon générale, la commission estime que la presse britannique ne serait pas trop mauvaise, qu'elle répond aux désirs des lecteurs, et qu'elle ne fait nullement preuve de l'antitravaillisme systématique qui est toujours dénoncé par les dirigeants du Labour Party. Tout au plus serait-il souhaitable que les problèmes et les attitudes des Trade Unions soient plus amplement expliqués au grand public.

La commission se prononce pour un renforcement du conseil de la presse, organisme établi par les journaux eux-mêmes en vue de faire respecter l'honnêteté et l'objectivité dans leurs colonnes. Ce conseil, qui examine toutes les plaintes du public, condamne de temps à autre le comportement d'un journal qui, dans ce cas, est moralement contraint de publier le verdict défavorable. Le rapport de la commission conclut néanmoins que le conseil devrait comprendre un plus grand nombre de membres choisis en dehors du monde journalistique. D'autre part, cependant, il ne serait pas souhaitable de donner à cet organisme disciplinaire le pouvoir d'infliger des amendes ou même de suspendre les journalistes coupables d'avoir enfreint les règles professionnelles. « *Un peu d'irresponsabilité,* lit-on dans le rapport, *fait partie du prix de la liberté.* »

Une proposition sera certainement controversée. Désireux de défendre les membres du public contre les « *intrusions injustifiées* » de la presse dans leur vie privée, le rapport propose de ne plus donner les noms des personnes accusées de délits « *mineurs* ». Encore, la commission s'abstient-elle de définir elle-même les limites d'une telle immunité, et propose-t-elle de confier ce problème délicat à une autre commission.

Pour le reste, personne n'est surpris que les auteurs de l'enquête se prononcent pour l'indépendance des rédacteurs en chef, aussi bien vis-à-vis des propriétaires qu'à l'égard des journalistes de l'entreprise. Sur ce point, le rapport s'inquiète tout particulièrement des conséquences du monopole syndical qui s'établit dans un nombre croissant de rédactions. — J. W.

AMÉRIQUES

Brésil

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS ADRESSE AU GÉNÉRAL GEISEL UN MESSAGE CONCILIANT SUR LES DROITS DE L'HOMME ET L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Rio-de-Janeiro *(A.F.P.).* — Le président Jimmy Carter a adressé, le mardi 12 juillet, au général Ernesto Geisel un message pour le moins conciliant sur les deux points essentiels de friction entre les deux pays : les droits de l'homme et l'énergie nucléaire. Ce message, publié par le quotidien *O Globo*, est consécutif à la récente visite de Mme Rosalynn Carter au Brésil.

Bien que les deux pays, affirme le président américain, puissent avoir « *une manière différente d'aborder certains aspects du problème des droits de l'homme, la position brésilienne est, dans sa conception globale, la même que celle des Etats-Unis* ».

Le président Carter se déclare également satisfait que le Brésil envisage d'appliquer les clauses du traité de Tlatelolco, qui prévoit la dénucléarisation de l'Amérique latine, rapporte encore *O Globo*. M. Jimmy Carter affirme, dans son message, que le voyage de son épouse à Brasilia lui a permis de mieux apprécier les besoins de ce pays en énergie nucléaire. M. Carter prend note de l'engagement brésilien de ne pas utiliser le plutonium à des fins militaires. Il souhaite, enfin, que le Brésil soit associé aux diverses négociations, en cours et à venir, relatives aux problèmes de l'énergie nucléaire.

Etats-Unis

M. Carter va demander des crédits au Congrès pour la «bombe à neutrons»

(Suite de la première page.)

Le pays qui utilisera la première les armes atomiques sera sévèrement condamné par les autres pays, sauf en cas de circonstances exceptionnelles comme une invasion, a dit en substance M. Carter. Le président estime que la « bombe à neutrons » doit être considérée seulement comme un élément de la « dissuasion » globale qui assure l'équilibre de la terreur, et il a exprimé l'espoir que les Etats-Unis n'auraient jamais à l'utiliser.

En ce qui concerne les relations avec l'Union soviétique, M. Carter a affiché beaucoup de sérénité. Il ne s'explique pas les attaques récentes dont il a été l'objet, et qu'il estime « erronées » et « peu judicieuses ». Peut-être les Russes ont-ils, selon lui, des raisons intérieures pour exagérer les désaccords entre les deux pays... Pour sa part, il estime que les propositions américaines sur la limitation des armement sont « *justes et raisonnables* ».

Il n'a ni « *excuses* » ni « *regrets* » à formuler au sujet de la politique américaine, et notamment en ce qui concerne les droits de l'homme. Les attaques et controverses récentes ne signifient pas, selon lui, la fin de la détente.

Au sujet du Proche-Orient, et probablement afin de créer une atmosphère favorable à ses prochains entretiens avec M. Begin, le président a répété que les Etats-Unis ne cherchaient pas à imposer un plan amércain et qu'il appartenait aux seules parties de négocier une solution. Tout en soulignant qu'il n'avait pas changé d'opinion sur le problème palestinien, le président n'a pas prononcé le mot de « foyer » ni de « patrie », encore moins celui d'« Etat » palestinien indépendant. Il a parlé seulement d'une « entité palestinienne » qui devrait être liée, selon lui, à la Jordanie. M. Carter n'a pas voulu en dire davantage.

HENRI PIERRE.

Une nouvelle doctrine d'emploi

« *Ni une nouvelle arme ni une nouvelle doctrine* », a expliqué M. Carter pour justifier l'intérêt que les Etats-Unis portent à la bombe à neutrons. La première affirmation est exacte. La seconde l'est beaucoup moins.

Les pays qui ont expérimenté des armes nucléaires — y compris la France — ont eu à connaître des effets de rayonnements neutroniques dégagés par des explosions. Ces armes produisent des effets mécaniques (le souffle destructeur de l'onde de choc), des effets thermiques (la boule de feu) et des effets de radioactivité, parmi lesquels les rayonnements neutroniques entraînent des doses d'irradiation et la décomposition chimique des tissus vivants exposés à l'ionisation.

Selon sa conception d'origine, la bombe à neutrons privilégie l'effet des radiations en mettant hors de combat les personnes — atteintes différemment selon leur exposition — sans détruire les installations. D'un point de vue militaire, l'intérêt est évident : la bombe à neutrons permet à l'utilisateur d'occuper le territoire ainsi neutralisé sans avoir à subir les inconvénients d'une destruction massive.

Depuis des années, les puissances nucléaires ont cherché à concevoir des charges nucléaires moins puissantes — de l'ordre de quelques kilotonnes seulement — dont l'effet destructeur serait très limité et sélectif.

Pourquoi une telle évolution ? A l'heure actuelle, les arsenaux nucléaires tactiques des grandes puissances dégageraient — s'ils étaient employés — des énergies telles que les gouvernements ou les chefs militaires hésiteraient peut-être à en user sans discernement. Ainsi, Pluton, en service en France, transporte une arme dont la puissance varie de 10 à 25 kilotonnes (1) selon la cible choisie. L'emploi effectif d'une telle arme comporte des risques et « gèlerait » ou « vitrifierait » une large portion du territoire.

Les états-majors ont reçu des consignes qui limitent l'emploi éventuel de ces charges nucléaires. C'est ainsi que Pluton ne devrait pas être engagé à proximité d'agglomérations de plus de trois mille habitants. De telles limitations restreignent l'effet dissuasif des armes nucléaires tactiques.

L'idée a donc été avancée, tant par les techniciens que par les militaires dans ces pays, d'une arme de quelques kilotonnes — 1 à 5 kilotonnes, par exemple — dont les effets sur le terrain seraient contrôlés et localisés.

Quoi que puisse en dire M. Carter, il s'agit bien d'une nouvelle doctrine, ou d'une évolution de la doctrine. Ces armes miniaturisées et sélectives, lorsqu'elles se conjuguent avec un perfectionnement de la précision du tir, font disparaître la discrimination dans l'emploi entre armes nucléaires et classiques. Les plans de défense seront différents. L'escalade nucléaire est facilitée dès lors que se crée une homogénéité de la panoplie. Le seuil d'une intervention nucléaire est abaissé et le détenteur de telles armes peut être enclin à les utiliser le premier pour prendre de vitesse un adversaire disposant d'une supériorité classique.

(1) La bombe d'Hiroshima avait une puissances de 18 kilotonnes.

DIPLOMATIE

Le haut commissariat pour les réfugiés manque de fonds pour aider des dizaines de milliers de personnes

LES NEUF DEMANDENT AUX ÉTATS-UNIS DE NE PAS QUITTER L'O.I.T.

Grande-Bretagne

Le rapport de la commission royale sur l'état de la presse britannique

États-Unis

une nouvelle doctrine d'emploi

DIPLOMATIE

LA VISITE A PARIS DE M. TALBOYS

« Nous nous identifions à l'Europe »

déclare le vice-premier ministre néo-zélandais

Recevant, mardi 12 juillet, M. Talboys, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères de Nouvelle-Zélande, à déjeuner, M. Taittinger, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a déclaré : « *Présente dans le Pacifique, la France se félicite de voir la Nouvelle-Zélande apporter une contribution particulièrement précieuse à l'équilibre et au développement de l'Océanie en mutation. (...) Dans le Pacifique sud, une tâche immense attend nos deux pays, à la mesure de leur civilisation commune.* »

M. Talboys a notamment répondu : « *La cohésion de l'Europe, on pourrait même dire la continuité de son indépendance entre les super-puissances, dépend essentiellement du maintien, non seulement de votre liberté et de votre indépendance (...), mais aussi de votre prospérité. Mon propre pays a un rôle essentiel à jouer dans une vaste région qui commence à subir des pressions qui, jusqu'ici, lui étaient inconnues : l'Océanie. (...) Je crois que nous pourrons faire beaucoup pour assurer le développement harmonieux et continu d'une région où la France est également présente. Mais le niveau de notre contribution dépend en grande partie de son avenir économique. Sans trop insister là-dessus, voilà, si l'on voit les choses en perspective, la vraie raison de ma visite dans les capitales de la Communauté.* » M. Talboys a levé son verre « *à une Europe libre et indépendante, à laquelle, nous autres Néo-Zélandais, nous nous identifions* ».

Dans sa conversation de mardi après-midi avec M. Taittinger, M. Talboys a souligné l'importance du marché britannique pour les produits laitiers néo-zélandais. M. Taittinger a répondu que ces questions ne dépendaient pas de la France seule, qui s'en tient aux engagements conclus dans le cadre de la Communauté. La coopération régionale dans le Pacifique a été discutée ainsi que l'extension des zones économiques maritimes à 200 milles. L'état des relations bilatérales a été jugé excellent, mais MM. Taittinger et Talboys estiment les échanges commerciaux trop faibles, et le secrétaire d'Etat français a souhaité que leur déséquilibre, au détriment de la France, soit corrigé. M. Talboys a suggéré la conclusion d'un accord culturel pour favoriser l'enseignement du français en Nouvelle-Zélande. La veille, M. de Guiringaud, ministre des affaires étrangères, avait fait un exposé à M. Talboys sur les grands problèmes internationaux.

Poursuivant sa tournée européenne, M. Talboys est parti, mardi soir, pour Dublin.

Le haut commissariat pour les réfugiés manque de fonds pour aider des dizaines de milliers de personnes

De notre correspondante

Genève. — Le haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) manque de fonds. Le prince Sadruddin Agha Khan, haut commissaire pour les réfugiés, vient de lancer un appel aux gouvernements afin qu'ils augmentent leurs contributions en faveur des activités du H.C.R. Seize millions de dollars sont nécessaires pour venir en aide à quelque cinquante mille réfugiés de Namibie et de Rhodésie. Lors de la réunion de l'O.U.A. à Libreville, il a été en outre prévu que le H.C.R. viendrait en aide aux milliers de réfugiés qui ont fui la Guinée-Equatoriale où sévit un régime dictatorial particulièrement sanglant et qui ont notamment trouvé asile au Gabon.

D'autre part, plus de quatre-vingt-dix mille personnes ont quitté les Philippines méridionales et ont cherché refuge dans l'Etat de Sabah (Malaisie). Le problème des réfugiés du Vietnam errant sur des embarcations de fortune dans l'espoir de commencer ailleurs une nouvelle vie est loin d'être résolu bien que cinq mille quatre cents d'entre eux aient pu bénéficier, dans divers pays, du droit d'asile définitif. Et la survie de quatre-vingt mille réfugiés indochinois en Thaïlande dépend de la fourniture de vivres, d'abris et de soins médicaux financés par le H.C.R.

Douze millions de dollars sont indispensables d'autre part pour mener à bien le programme d'aide aux personnes qui ont quitté le Liban. La protection et l'aide matérielle aux réfugiés d'Amérique latine nécessitent près de 5 millions de dollars. Seul un effort de tous les gouvernements peut permettre à ces réfugiés de survivre et les empêcher de devenir des « réfugiés professionnels ». — I. V.

SELON M. HELMUT SCHMIDT LE CANADA VA REPPRENDRE SES EXPORTATIONS D'URANIUM VERS LA C.E.E.

Washington (*A.F.P., Reuter*). — Le chancelier Helmut Schmidt est arrivé mardi soir 12 juillet à Washington, où il doit rencontrer le président Carter. Cette visite fait suite à un séjour de quarante-huit heures au Canada au terme duquel M. Schmidt a annoncé que l'embargo décidé il y a six mois par le gouvernement canadien sur les exportations d'uranium vers la C.E.E., et notamment la R.F.A., serait momentanément levé. L'embargo canadien visait à la conclusion d'un accord définitif et global avec l'EURATOM — organisme communautaire compétent en matière nucléaire — sur les clauses de sauvegarde pour une utilisation exclusivement pacifique de l'uranium. Ottawa, en effet, désire obtenir un contrôle et certaines garanties sur le retraitement du combustible irradié. Cette décision provisoire intervient au moment où se poursuivent les négociations entre le Canada et l'Euratom. D'après M. Schmidt, ces négociations pourraient aboutir à la fin de l'été.

La R.F.A., qui achète au Canada 40 % de l'uranium qu'elle utilise, était lourdement pénalisée par l'embargo d'Ottawa. On s'attend que M. Schmidt, après la décision canadienne, fasse discrètement pression sur les autres pays de la Communauté afin d'aboutir rapidement à un accord. La France pose des problèmes pour la conclusion des accords entre le Canada et la C.E.E., puisqu'elle n'est pas signataire du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et ne reçoit pas d'uranium canadien.

LES NEUF DEMANDENT AUX ÉTATS-UNIS DE NE PAS QUITTER L'O.I.T.

Les ministres des affaires étrangères des neuf pays du Marché commun, réunis mardi 12 juillet à Bruxelles, ont décidé de faire une démarche commune auprès du département d'Etat afin d'exprimer la préoccupation de la C.E.E. devant la décision des Etats-Unis de se retirer de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.). Ils estiment que ce retrait pourrait constituer un précédent désastreux pour l'avenir des organisations internationales.

Devant le Conseil économique et social des Nations unies réuni à Genève, M. Blanchard, directeur général du Bureau international du travail (BIT), s'est élevé, de son côté, contre la politisation qui freine le travail des institutions spécialisées de l'ONU. « *Ces organisations*, a-t-il déclaré, *ont été créées et sont équipées pour traiter des questions de leur compétence, même lorsqu'elles soulèvent certains problèmes politiques. Par contre, elles ne sont ni compétentes ni équipées pour résoudre les grands problèmes politiques affectant particulièrement le maintien de la paix et liés aux situations qui ne relèvent pas de leur mandat* ».

Cette prise de position sans équivoque est considérée, indique notre correspondant à Genève, Isabelle Vichniac, comme une preuve de bonne volonté à l'égard des Etats-Unis, pour lesquels la politisation croissante qui s'est manifestée à la Conférence internationale du travail le mois dernier justifierait la mise à exécution du préavis de départ de l'O.I.T. qu'ils ont donné et qui échoit en novembre.

● *L'OTAN aura un commandant en chef adjoint ouest-allemand.* — Le général Haig, commandant des forces de l'OTAN en Europe, a annoncé, mardi 12 juillet, qu'un deuxième poste d'adjoint allait être créé et qu'il serait confié à un général ouest-allemand. C'est la première fois qu'un aussi haut poste est confié à un Allemand dans la hiérarchie atlantique. Jusqu'à présent, le poste de commandant en chef était toujours dévolu à un Américain (le général Haig) et son adjoint était toujours un Britannique, aujourd'hui le général Sir Harry Tuzo, qui restera en fonctions à égalité avec le nouveau commandant en chef adjoint allemand.

● *M. Couve de Murville*, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, a terminé, mardi 12 juillet, à Belgrade, une visite de cinq jours en Yougoslavie à la tête d'une mission parlementaire. — *(A.F.P.)*

AFRIQUE

République de Djibouti

NOMMÉ PREMIER MINISTRE

M. Ahmed Dini Ahmed poursuit ses consultations en vue de constituer son gouvernement

M. Ahmed Dini Khmed, nommé premier ministre de la République de Djibouti, mardi 12 juillet (le Monde du 13 juillet), poursuit ses consultations en vue de constituer son gouvernement. Sa nomination a été annoncée par un communiqué de la présidence de la République indiquant que cette décision avait été prise « en application des principes devant régir la future Constitution ».

PORTRAIT

Un nationaliste combatif et intransigeant

La nomination de M. Ahmed Dini Ahmed au poste de premier ministre coupe court aux rumeurs qui circulaient depuis plusieurs jours avec insistance à Djibouti et selon lesquelles M. Hassan Gouled Aptidon entendait cumuler cette fonction avec celle de président de la République. Elle ne constitue pas une surprise dans la mesure où M. Ahmed Dini Ahmed fait étroitement équipe avec son « grand aîné » depuis 1970.

Né en 1932 à Obock, le premier ministre est d'origine afar. Fonctionnaire, il est laborantin à l'hôpital de Djibouti lorsqu'en 1958 il décide d'entrer dans la vie politique en se présentant aux élections territoriales. Battu, il est néanmoins désigné par l'assemblée locale, le 16 mai 1959, comme vice-président du conseil de gouvernement, ministre des travaux publics et du port, en remplacement de M. Hassan Gouled Aptidon, que ses partisans viennent de porter à la députation. Ce passage à la vice-présidence sera bref car, le 8 juin 1960, à la suite d'une motion de défiance, il cède la place à M. Ali Aref, Afar comme lui, mais appartenant à un clan originaire de la région de Tadjoura.

Candidat malchanceux aux élections législatives de 1962, il est élu député à l'Assemblée territoriale, l'année suivante, dans la circonscription de Tadjoura-Obock, sur la liste de M. Ali Aref. Ce dernier le nomme ministre de la production, poste qu'il conserve jusqu'en novembre 1964, avant d'être destitué par M. Ali Aref, qui l'estime indocile. Il entre alors dans l'opposition et anime, avec M. Orbisso Gadito, l'Union démocratique afar (UDA), parti qui mène la vie dure au Rassemblement démocratique afar (R.D.A.) de M. Ali Aref. Homme politique combatif, M. Ahmed Dini ne cesse de harceler son ancien compagnon de route, dénonçant sa collusion avec l'administration coloniale, dont il fait publiquement le procès, critiquant les services du ministère des départements et territoires d'outre-mer, et ceux de M. Jacques Foccart, qui, au secrétariat aux affaires africaines et malgaches, a la haute main sur la politique locale.

Lors du référendum de 1967 qui, consacrant la scission entre Afars et Somalis-Issas, scelle, en revanche, l'union de tous les Afars, il se réconcilie momentanément avec M. Ali Aref, qui le nomme ministre de l'intérieur. En 1968, il est élu à la Chambre des députés du territoire. Deux ans plus tard, il se brouille, définitivement cette fois, avec le président Aref.

Il noue de nouveau alliance avec M. Hassan Gouled Aptidon, mettant ses dons de tribun et sa ténacité au service de la Ligue populaire africaine pour l'indépendance (L.P.A.I.), dont il devient le véritable porte-parole. D'abord relativement modéré, il réserve l'exclusivité de ses attaques à M. Ali Aref mais, très vite, il entre en lutte directe avec les autorités coloniales. Interrogé au sujet de l'indépendance, il nous dit encore, au début de l'année 1973 : « Notre problème n'est pas de choisir entre la France et l'Ethiopie, mais de trouver un *modus vivendi* avec l'une et l'autre. » *Mais, dès mai 1975, il exige* « l'indépendance dans un court délai ».

Infatigable, il se déplace continuellement. En brousse, il mobilise les nomades. A Paris, il fait le siège des parlementaires, des responsables politiques de toutes tendances. En Somalie, il jouit d'une réputation de militant sérieux et intransigeant, et le général Syaad Barre le traite avec considération. Dans les capitales du Proche-Orient, où il est connu, il a de nombreux amis.

Les deux « tables rondes » qui, en mai 1976 et en février 1977, donnent lieu à de longues et âpres discussions sur le futur statut du dernier territoire d'outre-mer d'Afrique, permettent d'apprécier une détermination et une pugnacité qui complètent heureusement le sens aigu de la diplomatie du chef du nouvel Etat.

PHILIPPE DECRAENE.

Angola

L'UNITA se déclare prête à proclamer une « République socialiste noire »

M. Jorge Sangumba, secrétaire aux affaires étrangères de l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola), a déclaré, mardi 12 juillet, à Paris, que son mouvement — qui mène une guérilla contre les autorités de Luanda — « *est prêt à proclamer une République* » dans les zones qu'il contrôle. Le territoire de cette « *République africaine et socialiste noire d'Angola* » se situerait principalement au sud du 11e parallèle et comprendrait notamment le port de Novo-Redondo et la région du chemin de fer de Benguela, qui relie Lobito à la frontière zaïroise.

Au cours d'une conférence de presse, le représentant de l'UNITA a assuré que ce mouvement n'entendait pas « *organiser une sécession* », mais seulement permettre une meilleure unification ultérieure du pays. Il a précisé que, sur le territoire de la future République, la seule monnaie en vigueur sera l'ancien escudo (1). L'UNITA, a-t-il affirmé, contrôle neuf provinces sur les seize du pays et transformera bientôt ses unités de guérilla en une armée régulière.

Selon M. Sangumba, l'UNITA dispose actuellement de douze mille combattants et d'armes d'origines diverses, notamment belges et soviétiques. La population qu'elle contrôle est organisée en villages, en assemblées populaires et en coopératives. Ses forces combattent sur quatre fronts. Elles se répartissent en bataillons (650 hommes), compagnies (150) et détachements (30 combattants).

Sur le plan politique, M. Sangumba a souligné que l'UNITA n'envisage plus de discuter avec les autorités de Luanda de la formation d'un gouvernement d'union nationale. « *Le M.P.L.A.*, a-t-il dit, *est entre les mains de Moscou. Mieux vaudrait donc discuter directement avec M. Brejnev.* » Cette position intransigeante a été arrêtée par l'UNITA lors de son quatrième congrès, tenu à Huambo.

L'UNITA assure avoir mis au point avec le F.N.L.A. (Front national de libération de l'Angola), surtout actif dans le nord, un « *programme minimum de coopération* ». Enfin, le représentant de l'UNITA, tout en admettant que son mouvement n'était reconnu en Afrique que par trois pays (Kenya, Sénégal et Empire centrafricain), a souligné qu'il s'agit d'une « *défaite diplomatique temporaire* ».

(1) Depuis le 7 janvier dernier, le kwanza est la nouvelle unité monétaire de la République populaire d'Angola.

Ethiopie

Un porte-parole des nationalistes érythréens dénonce la « sainte alliance » entre Israël et Addis-Abeba

M. Nafi H. Kurdi, représentant en France du Front populaire de libération de l'Erythrée (F.P.L.E.) a tenu, mardi 12 juillet, à Paris, une conférence de presse au cours de laquelle il a fait le point de la situation militaire en ces termes :

« *Nos combattants se sont emparés d'une dizaine de villes grandes ou petites. Le 7 juillet, Decamaré, à une quarantaine de kilomètres au sud de la capitale, sur la route Asmara-Addis-Abeba, a été libérée par l'armée du Front populaire de libération de l'Erythrée (F.P.L.E.). Cette ville industrielle de 45 000 habitants, défendue par 2 500 soldats éthiopiens, était le centre des commandos entraînés par les Israéliens qui apportent au Derg un soutien matériel et dont l'intervention directe n'est pas à exclure. Le 9 juillet, Keren, cité industrielle de 60 000 habitants, d'une grande importance stratégique, fut libérée par nos combattants après cinq jours de violents combats contre 4 000 soldats éthiopiens soutenus par des chars et l'aviation.* »

M. Kurdi a affirmé : « *Aujourd'hui, une sainte alliance s'est formée entre le régime sanguinaire de Mengistu, Israël et certains pays socialistes qui ont soutenu l'indépendance de l'Erythrée dans les années 50. Fort de cette néfaste alliance, le Derg a préparé avec frénésie une invasion de notre pays qui sera sans doute une des opérations les plus sanglantes qu'ait connues l'Afrique. Il a embrigadé 300 000 « miliciens-paysans » intoxiqués et encadrés par 40 000 soldats équipés d'armements soviétiques sophistiqués livrés récemment : chars, canons, lance-roquettes, bombes diverses, kalachnikov... (nos combattants ont déjà capturé une quantité considérable d'armements divers). L'aviation civile éthiopienne, violant les règlements internationaux, achemine des troupes armées en uniformes vers l'aéroport d'Asmara.* »

Le représentant du F.P.L.E. en France a dit également : « *(...) Des dizaines de milliers d'Erythréens civils seront massacrés dans l'ignorance ou l'indifférence de l'opinion internationale. Le droit à l'indépendance est inaliénable. Notre peuple l'a suffisamment prouvé par les sublimes sacrifices qu'il a consentis : 100 000 morts, 1 000 villages rasés, 700 000 déracinés, dont 200 000 réfugiés au Soudan. Et ce n'est pas les armements soviétiques et les conseillers de certains autres pays socialistes qui le feront reculer...* »

Tanzanie

LE PRÉSIDENT NYERERE FERA EN AOUT UNE VISITE OFFICIELLE AUX ÉTATS-UNIS

Le président de la Tanzanie, M. Julius Nyerere, se rendra en visite officielle aux Etats-Unis au début d'août, a annoncé, mardi 12 juillet, le journal de Dar-Es-Salaam, Daily News. *Il est invité par le président Carter. Sa dernière visite officielle à Washington remonte à 1963.*

Dans un article intitulé « L'Amérique et l'Afrique australe », et publié par la revue *Foreign Affairs*, dans son numéro de juillet, M. Neyrere constate que « *les investissements américains en Afrique du Sud ont plus que triplé depuis 1966* », et que « *les investisseurs américains profitent de l'apartheid et ont un intérêt à l'appuyer* ».

En ce qui concerne le problème rhodésien, le président Nyerere souligne que M. Ian Smith, premier ministre de Salisbury « *désire l'internationalisation du conflit* ». Or l'Amérique n'est pas un « *simple témoin* ». « *C'est*, ajoute-t-il, *une nation puissante qui peut empêcher une escalade de la guerre et même aider à y mettre fin. Premièrement, les Etats-Unis doivent faire savoir clairement qu'ils ne fourniront aucune aide d'aucune sorte et à aucun moment au régime minoritaire rhodésien, quelle que soit l'escalade militaire. En second lieu, ils doivent prendre des mesures énergiques contre toutes les violations — qu'elles soient ou non le fait des firmes américaines — des sanctions décidées à l'encontre de Salisbury. Enfin, Washington doit faire pression sur le gouvernement sud-africain pour le dissuader d'accorder une aide au régime Smith.* »

ASIE

Chine

Les « quatre » sont accusés d'avoir persécuté les intellectuels

Dans son numéro de juillet, le *Drapeau rouge*, organe de doctrine du P.C. chinois, admet que les intellectuels chinois ont été « *persécutés* » dans le passé, et notamment à l'époque où les « *quatre* » exerçaient une influence prépondérante. « *La bande des quatre*, écrit *Drapeau rouge*, *s'en prenait sans raison à tous les intellectuels sans distinction. Elle les avait qualifiés en bloc d'éléments destructeurs du socialisme. C'était une attaque injustifiée. (...) Certains intellectuels furent incarcérés. D'autres, plus nombreux, restèrent en liberté et conservèrent leur emploi, mais ne purent utiliser pleinement leurs capacités en raison des tracasseries dont ils étaient l'objet.* »

« *Sous l'oppression de la bande des quatre, le principal problème était celui de l'abaissement du niveau d'instruction. (...) Les problèmes idéologiques des intellectuels ne peuvent être résolus que par des méthodes démocratiques, par la discussion et la libre critique, non par des méthodes autoritaires qui ont fait plus de mal que de bien* », conclut *Drapeau rouge.*

D'autre part, c'est encore à la « bande des quatre » qu'un article du *Quotidien du peuple*, publié le lundi 11 juillet, attribue la responsabilité de la faible productivité de l'agriculture chinoise. Le *Quotidien du peuple* fustige l'absentéisme dans certaines communes populaires, la mauvaise application du plan, la « *confusion budgétaire* » ; dans certaines communes populaires, la moitié des travailleurs ne faisaient plus rien, et « *le capitalisme débordait de toutes parts* », poursuit le quotidien. — *(U.P.I., A.F.P.)*

LES ALBANAIS DIFFUSENT LARGEMENT A PÉKIN LE TEXTE QUI DÉNONCE LA THÉORIE DES « TROIS MONDES »

Pékin (*A.F.P.*). — La confirmation indirecte qu'un différend sérieux existe entre la Chine et l'Albanie a été apportée mardi 12 juin à Pékin par l'ambassade d'Albanie.

Pour la première fois, toutes les ambassades et tous les journalistes occidentaux à Pékin — même ceux qui ne reçoivent pas habituellement le matériel de propagande albanais — ont eu communication du texte intégral en anglais de l'éditorial de *Zeri i Popullit*, l'organe du parti communiste albanais, du 7 juillet et diffusé dans la capitale chinoise par l'Agence télégraphique albanaise (ATA).

Ce texte (*le Monde* daté 10-11 juillet) qualifie d' « antiléniniste » et d' « *opportuniste* » la théorie des trois mondes, qui était en réalité celle de Mao Tse-toung et qui inspire la politique chinoise.

La volonté de Tirana d'exposer publiquement en Chine son différend idéologique avec Pékin surprend les diplomates et les observateurs en poste dans la capitale chinoise. A quelques mois du XIe congrès du P.C., qui est d'une importance capitale, tout se passe comme si les dirigeants albanais avaient décidé, sinon d'appuyer une tendance des dirigeants chinois contre une autre, tout au moins de susciter des débats au sein du parti frère, estiment-ils.

Les critiques de Tirana sont formulées alors que la Chine multiplie les activités diplomatiques pour un rapprochement avec la C.E.E. et la Yougoslavie, et que Pékin soutient les politiques occidentales ou du tiers-monde hostiles à Moscou.

PROCHE-ORIENT

Israël

APRÈS LA VICTOIRE DU LIKOUD

POINT DE VUE

Non à la paix du cimetière

par ALBERT STARA (*)

AVEC une incohérence très dialectique, Wladimir Rabi accepte le principe de l'alternance, sans lequel il n'y a pas de véritable démocratie, et refuse le jugement souverain des électeurs d'Israël qui ont porté le Likoud au pouvoir, ce qu'il qualifie de « désastre » (*le Monde* du 2 juillet). Tout en reconnaissant les fautes et les abus qui, à son sens, ont justifié la défaite du parti travailliste, il prétend que les citoyens, par leur suffrage qui aurait porté seulement sur les affaires intérieures, ont donné à Menahem Begin un mandat pour une politique étrangère qui n'aurait pas fait l'objet du débat. Dans le même temps, il reproche à ce dernier d' « en arriver » à parler de « territoires libérés », alors qu'il est constant que le chef du nouveau gouvernement de Jérusalem n'a jamais, avant et pendant l'appel aux urnes, usé d'un autre langage. Comprenne qui pourra.

Toutes ces contradictions amènent l'honorable M. Rabi à se rallier aux thèses de George Ball — qu'il qualifie de secrétaire d'Etat alors qu'il n'est plus qu'un fonctionnaire en retraite — et à reprendre à son compte la formule : « *Comment sauver Israël malgré lui ?* » Il ne se rend même pas compte du relent colonialiste de cette proposition, comme si l'Etat hébreu était une nation mineure, incapable de déterminer ses propres choix pour la sauvegarde de son destin. Et quand il cherche à associer M. Carter à cette méthode du diktat, il oublie toutes les affirmations du président américain qui, malgré ses incartades, n'a jamais manqué d'affirmer qu'il n'est point question pour Washington d'imposer à Jérusalem une solution du conflit proche-oriental.

M. Rabi n'a pas tort quand il affirme : « *Le destin d'Israël est le nôtre ; il concerne toute la Diaspora.* » Logiquement, cela devrait signifier que la Diaspora, dans une notion claire de cette solidarité fondamentale, est prête à soutenir Israël, comme celui-ci l'entend, dans sa lutte contre les ennemis acharnés à sa perte. Au lieu de quoi, M. Rabi s'abandonne à ses préférences idéologiques pour suggérer « *un effort tenace... pour la paix* », dont ses propos indiquent qu'il devrait s'engager dans la voie de l'abandon des garanties essentielles pour sa sauvegarde. Faut-il rappeler que Mme Golda Meïr, MM. Itzhak Rabin et Shimon Pérès, pour ne citer qu'eux, ont toujours rejeté l'hypothèse d'un Etat Arafat en Cisjordanie (Eretz Israël) et repoussé tout dialogue avec l'O.L.P., à quelque titre que ce soit ? Pourquoi M. Rabi pense-t-il donc que M. Begin est coupable de rejeter les projets suicidaires dont le parti travailliste n'a jamais voulu en aucune façon ?

C'est dans le même esprit que M. Rabi accuse le Likoud d'admettre dans sa majorité parlementaire les voix à la Knesset des formations religieuses, et notamment celles de l'Agoudat Israël, alors que tous les gouvernements socialistes, à commencer par ceux de MM. Ben Gourion et de Lévi Eshkol, n'ont pas hésité à se conforter de cet appoint. C'est une preuve de plus que ses jugements péremptoires sur l'Etat hébreu sont fondés non sur une connaissance des réalités mais sur des préjugés d'un anticléricalisme qui sent la poussière.

Il en fait la démonstration la plus lamentable quand il ose décrire la Torah, portée par M. Begin, « *comme une idole des temps cananéens* ». Cette plaisanterie vulgairement voltairienne atteste une méconnaissance singulière de ce que les rouleaux de la Loi représentent pour le judaïsme qui a subi, pour sa fidélité à ce message de la foi, les persécutions, les pogromes et les massacres dont le génocide nazi est pourtant si récent. Non, vraiment, M. Rabi — dont nous eûmes plus d'une occasion d'apprécier la valeur intellectuelle et le talent d'écrivain — n'avait pas mérité une telle dégringolade.

(*) Président du Herout-Hatzohar de France (mouvement affilié au Likoud d'Israël).

Le « plan de paix » de M. Begin prévoit le maintien de la souveraineté israélienne en Cisjordanie

De notre correspondant

Jérusalem. — M. Begin veut laisser au président Carter, qu'il rencontre le 19 juillet, la primeur du plan de paix auquel il vient de mettre la dernière main avec MM. Dayan, ministre des affaires étrangères, et Weizmann, ministre de la défense. Les grandes lignes de ce plan ont été exposées par le premier ministre, mardi 12 juillet, à la commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesset. Le conseil des ministres, qui se réunit exceptionnellement ce mercredi 13 juillet, en prendra connaissance. On indique, à la présidence du conseil, que les détails de ce plan ne seront révélés que durant les entretiens de la Maison Blanche.

Bien que le secret ait été demandé aux membres de la commission parlementaire, des indiscrétions permettent d'établir le schéma suivant des propositions de M. Begin : Israël est prêt à un repli *profond* de ses forces dans le Sinaï, et *important* sur le plateau du Golan, en échange d'une véritable normalisation avec les Etats arabes. La notion de paix devra avoir le sens que lui donne le président Carter : frontières ouvertes aux échanges diplomatiques, économiques, culturels, touristiques, etc.

Ces propositions pourraient être discutées dès le 10 octobre à Genève, ou en tout autre lieu, si toutes les parties concernées, ainsi que les Etats-Unis et l'U.R.S.S., le souhaitent.

Une solution « *fonctionnelle* » serait suggérée au sujet de la Cisjordanie. Sa population, soit près de six cent mille personnes, conserverait la citoyenneté jordanienne et jouirait d'une large autonomie administrative. La souveraineté politique serait israélienne. S'attendant, sur ce point, à une forte opposition de son interlocuteur américain, M. Begin s'efforcera, au cours de ses entretiens, selon le journal *Davar*, de laisser dans le flou certains points d'application de son plan, au sujet des deux provinces enlevées à la couronne hachémite, en 1967.

Les dirigeants de Jérusalem ont prévu le rejet, fort probable, de ces propositions tant de la part des Américains que des pays arabes, et des solutions de rechange ont été préparées à cet effet. Ces solutions prévoient des règlements partiels (« *Un morceau de territoire contre un morceau de paix* », selon l'expression lancée autrefois par M. Kissinger). Le gouvernement israélien ne consentirait à ces formules qu'à son corps défendant, et en les accompagnant de nombreuses réserves. Le souhait de M. Begin est de parvenir à un accord global, selon les lignes qu'il va suggérer au président Carter, et l'application de cet accord pourrait s'étendre sur quelques années.

Les déclarations faites mardi par le chef de la Maison Blanche ne semblent pas devoir beaucoup encourager M. Begin. Si le président américain écarte l'idée d'un Etat palestinien détaché de la Jordanie, il n'en reste pas moins fidèle à l'idée du repli israélien jusqu'aux lignes de 1967 donc à la restitution de la Cisjordanie à la Jordanie.

ANDRÉ SCEMAMA.

● RECTIFICATIF. — Dans l'article de notre collaborateur Eric Rouleau, « Le défi du lobby pro-israélien » (*le Monde* du 10 juillet), M. Abraham Ribicoff a été qualifié de sénateur du Massachusetts alors qu'il est, en fait, sénateur du Connecticut.

POLITIQUE

Le « service fait » des fonctionnaires

(Suite de la première page.)

Le gouvernement avait donc le devoir de rectifier au plus tôt les termes de la loi de 1961 pour la rendre conforme à l'intention qui l'avait inspirée. C'est pourquoi le texte qui vient d'être voté complète la définition de l'absence de service fait en ajoutant au cas où l'agent s'abstient d'effectuer ses heures de présence celui où, tout en étant présent, il n'accomplit pas le travail pour lequel il a été recruté. Cette précision de rédaction n'apporte aucun changement à l'esprit du texte précédent, car le législateur de 1961 n'avait évidemment pas l'intention de définir le travail des fonctionnaires par leur seule présence. Lorsque le Parlement vote des crédits pour l'administration, c'est bien évidemment pour faire exécuter des tâches correspondant à des emplois budgétaires statutairement définis.

Si des objections ont été opposées à la loi qui vient d'être votée, il faut savoir qu'elles ne peuvent résister à la réalité.

Il est d'abord prétendu qu'elle porterait atteinte au droit de grève. Mais la grève s'analyse essentiellement comme le refus de faire son service, et je conçois mal comment on pourrait simultanément se dire gréviste tout en prétendant faire son service.

On a aussi déclaré que ce texte ferait revenir à l'époque des amendes sur salaire du dix-neuvième siècle. Je pourrais répondre d'abord que le principe de la retenue sur traitement pour service non fait n'est pas posé par la loi nouvelle ; il a été réaffirmé par la loi de 1961. Mais je dirais surtout que ce principe découle du statut général des fonctionnaires, qui dispose que « tout fonctionnaire a droit, après service fait, à une rémunération ». Le corollaire de cette affirmation, d'une logique élémentaire, est qu'il n'y a pas droit à rémunération si le service n'a pas été fait.

La dernière objection mérite une attention particulière. La retenue sur salaire pour non-exécution des tâches prescrites serait le moyen de sanctionner en dehors de toutes garanties disciplinaires un agent auquel il aurait été imposé des obligations de service déraisonnables.

A cette assertion, je réponds que l'autorité hiérarchique n'est pas libre de fixer à sa guise les obligations de service ; elle ne peut agir que dans le strict respect des dispositions législatives et réglementaires qui protègent les fonctionnaires. Ce serait de plus faire un procès d'intention systématique aux responsables du bon fonctionnement de leur administration que de les accuser de rêver de brimades. Pour tout chef de service, et surtout pour tout ministre, la conservation d'un bon climat de travail constitue un objectif primordial, et cette nécessité évidente s'ajoute aux garanties juridictionnelles très solides dont dispose tout fonctionnaire pour n'avoir pas à craindre l'arbitraire.

Certes, tout texte peut prêter à des interprétations poussées à la limite. Que n'a-t-on d'ailleurs dit lors du vote de la loi de 1961 ! J'imagine sans peine les attaques dont serait l'objet le gouvernement s'il présentait maintenant une disposition qui figure pourtant depuis 1946 dans le statut général des fonctionnaires : « *Nul ne peut être nommé à un emploi public... s'il n'est de bonne moralité* ». Quelles intentions ne lui prêterait-on pas ! Et pourtant, il s'agit là d'une règle de bon sens, d'une règle d'évidence, d'une règle qui sauvegarde la dignité des fonctionnaires, tout comme celle qui rappelle qu'il n'y a pas droit à rémunération quand le service n'est pas fait.

MAURICE LIGOT.

A travers le monde

Argentine

● UNE JOURNALISTE A ÉTÉ ENLEVÉE le 16 juin à Buenos-Aires, apprend-on à Paris. Il s'agit de Mme Lila Pastoriza de Jozami, trente-trois ans, ancienne rédactrice au quotidien *Noticias* et aux revues *7 Dias* et *Informaciones*. Son mari, M. Eduardo Tomazi, journaliste et avocat, est incarcéré depuis plus d'un an à la prison de La Plata.

Chili

● LA JUNTE N'A PAS ÉTUDIÉ LES PROPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES du général Pinochet, a révélé, le mardi 12 juillet, le général Leigh. Le commandant en chef de l'aviation chilienne a admis, au cours d'une conférence de presse réunie à Puerto-Montt, que toute initiative pour informer le pays de son avenir politique est positive. Il a cependant ajouté que les déclarations du général Pinochet ne comportent que « *des propositions, qui doivent faire l'objet d'analyses exhaustives de la part de la junte* ». — *(A.P.)*

El Salvador

● M. OSMIN AGUIRRE Y SALINAS, qui fut président du Salvador d'octobre 1944 à mars 1945, a été assassiné par balles, mardi 12 juillet, à son domicile, à San-Salvador par des inconnus. — *(A.F.P.)*

Espagne

● LE GROUPE REVOLUTIONNAIRE ANTIFASCISTE DU 1er OCTOBRE (GRAPO) a revendiqué, dans un message téléphonique au quotidien *Informaciones*, la responsabilité des attentats commis lundi 11 et mardi 12 juillet contre les bâtiments abritant les services culturels de l'ambassade de France à Madrid. Le GRAPO met en garde le gouvernement français « *contre toute tentative d'extrader* » M. Michel Angel Apalategui, militant basque espagnol actuellement détenu en France et qui est soupçonné d'activités terroristes. D'autre part, une personne a été tuée par balle dans la nuit de lundi à mardi à Suria, près de Barcelone, au cours d'un affrontement entre des villageois et de la garde civile. — *(A.F.P., U.P.I.)*

Ethiopie

● UNE VINGTAINE DE « HORS-LA-LOI » ont été « exécutés » la semaine dernière en Ethiopie par l'armée et la milice populaire, a rapporté mardi 12 juillet l'agence Tanjoug dans une dépêche datée d'Addis-Abeba, citant des sources officielles éthiopiennes. Plusieurs personnalités figurent sur la liste des personnes exécutées, notamment M. Zeral, deuxième vice-président du mouvement de l'Union démocratique éthiopienne, parti d'opposition. — *(A.F.P.)*

Pérou

● *LE COUVRE-FEU A ETE* INSTAURE le lundi 11 juillet à Huancayo. Dans cette ville, la plus importante des Andes péruviennes, une manifestation contre la hausse du coût de la vie a dégénéré en émeute. Deux personnes auraient été tuées, et plusieurs dizaines ont été blessées. Les dégâts matériels sont considérables. — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

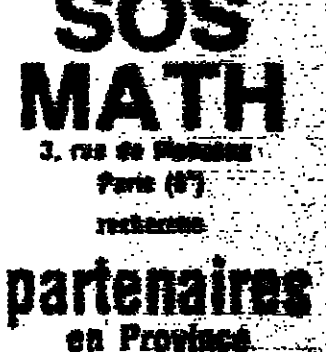
Rhodésie

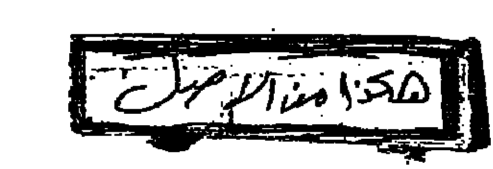
● UNE ATTAQUE DE MAQUISARDS AFRICAINS armés de mortiers et d'armes légères a fait un mort et quatre blessés au cours d'une réception dans un club blanc de Shangani, à 80 kilomètres de Bulawayo. Le mort est un civil noir et les blessés sont trois enfants blancs et un autre noir. Selon les Rhodésiens, 372 membres des forces de l'ordre et 2 689 maquisards ont été tués depuis le commencement de la guérilla, il y a cinq ans. — *(Reuter.)*

Union soviétique

● LE CORRESPONDANT A MOSCOU de la chaîne de télévision américaine C.B.S. et son caméraman ont été attaqués mardi 12 juillet, en pleine rue, par des hommes en civil et emmenés au poste de police parce qu'ils filmaient une scène devant un café. Les deux hommes ont été rapidement libérés et ont pu récupérer leur matériel. Le même jour, l'agence Tass s'en est pris à nouveau à M. Robert Toth, correspondant du *Los Angeles Times*, qui a quitté Moscou le 17 juin dernier après avoir été interrogé plusieurs jours de suite par le K.G.B. L'agence affirme que M. Toth « *a reçu ses ordres de mission des services spéciaux américains plutôt que de son journal* ». — *(A.F.P.)*







LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES A PARIS...

M. Chirac préconise une liste unique des candidats de la majorité

Le maire de Paris a réuni, le 5 juillet, au château de Breteuil, ses vingt-sept adjoints, puis, dans l'après-midi, l'ensemble des conseillers municipaux de la majorité. A l'ordre du jour de ce « séminaire » du « gouvernement » de la capitale figuraient le bilan des initiatives prises par M. Jacques Chirac, après cent jours d'exercice de ses nouvelles responsabilités, et l'étude des prochains programmes d'action, notamment dans le domaine culturel. A cette occasion, le premier magistrat de la ville a insisté sur la nécessité d'accélérer l'application des mesures votées par le Conseil de Paris : il a souhaité que les effets de ces décisions sur le cadre de vie parisien soient rapidement perçus par les habitants.

Enfin, M. Chirac s'est félicité de l' « unité politique » de la majorité à l'Hôtel de Ville. Cette cohésion devrait permettre aux formations qui soutiennent le maire de présenter une liste unique de candidats au Sénat.

Malgré la proximité des élections sénatoriales, la *« réunion de travail et de réflexion »* du château de Breteuil n'a pas été mise à profit pour évoquer cette consultation. Cependant, les tractations en vue de la désignation des candidats, engagées en marge des travaux du Conseil de Paris, se poursuivent au sein des groupes de la majorité. D'ores et déjà il paraît acquis que, répondant au souhait du maire et conscients des effets arithmétiques du mode d'élection des sénateurs, les différents groupes qui soutiennent M. Chirac présenteront une liste unique de candidats.

En effet, les sénateurs sont élus, dans la capitale, à la représentation proportionnelle de listes, par les députés, les conseillers de Paris et les grands électeurs, ces derniers étant désignés par les élus municipaux. La répartition des sièges, au sein de l'assemblée parisienne, est telle que l'opposition doit obtenir quatre sièges, contre sept à la majorité. L'attribution du douzième siège dépend de l'attitude qu'adoptent les partis de la majorité : s'ils restent unis, la règle du plus fort jouera au bénéfice de l'un des leurs ; si, en revanche, ils se présentent en ordre dispersé, ils risquent fort d'offrir un siège à l'opposition. Il n'est donc pas surprenant de constater que le principe d'une liste unique paraît, dès maintenant, accepté. Dans ces conditions, le R.P.R. demandera, et obtiendra, que cinq sièges lui soient réservés ; le CNIP, le C.D.S. et le P.R. seront chacun représentés par un sénateur.

L'autorité du président du Rassemblement pour la République, jointe aux impératifs de la campagne nationale qu'il doit engager en vue des élections législatives de mars 1978, explique que les difficultés paraissent moindres au sein de la principale formation majoritaire qu'elles ne le sont au sein d'autres groupes. M. Jacques Chirac poursuit deux objectifs : d'une part insuffler un nouveau dynamisme à la représentation gaulliste au Palais du Luxembourg ; d'autre part, mener une campagne législative active sans négliger pour autant les affaires parisiennes. Aussi M. Christian de La Malène pourrait-il être choisi comme tête de liste aux élections sénatoriales. Le premier adjoint au maire abandonnerait alors son siège de député du quatorzième arrondissement.

Cette circonscription législative peut paraître perdue pour la majorité, mais la raison essentielle de ce choix est que M. de La Malène serait alors dégagé de toute préoccupation électorale personnelle et pourrait collaborer au mieux à la politique municipale de M. Chirac, celui-ci consacrant l'essentiel de son temps et de son énergie à la campagne pour le scrutin législatif. Le second des candidats de la liste de la majorité devrait être M. Roger Romani, adjoint chargé de la questure. MM. Maurice Bayrou et Paul Minot, sénateurs (R.P.R.) sortants, ne souhaitant pas se représenter, l'attribution des deux premiers sièges ne devrait guère soulever de difficulté.

En revanche, les trois autres mandats du R.P.R. pourraient donner lieu à des arbitrages difficiles : aux trois sénateurs sortants qui souhaitent rester au Palais du Luxembourg (MM. Jean Auburtin, Jacques Sanglier et Jean-Louis Vigier) s'ajoutent diverses *« candidats à la candidature »*.

Si M. Alexandre Sanguinetti paraît avoir renoncé, il n'en est pas de même, par exemple, de M. Maurice Couve de Murville. Le sort de l'ancien premier ministre semble, en fait, lié au choix du représentant du CNIP. M. Raymond Bourgine a déjà fait savoir qu'il souhaite être le candidat des indépendants. Si tel devait être le cas, M. Couve de Murville serait incité à se représenter aux élections législatives, dans la sixième circonscription, dont il est l'élu. Mais M. Édouard Frédéric-Dupont pourrait, lui aussi, briguer le siège du CNIP au Sénat, conduisant ainsi M. Bourgine à rechercher une investiture législative et M. Couve de Murville à confirmer sa candidature aux élections sénatoriales. Il faudrait alors inclure dans la négociation non seulement le nom de l'éventuel successeur de M. Fréderic-Dupont à l'Assemblée nationale, mais encore le nom et l'étiquette de son suppléant au Sénat (qui pourrait appartenir au C.D.S.).

De leur côté, les centristes devraient présenter M. Dominique Pado, sénateur sortant. Enfin, il semble que M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'État aux affaires étrangères, soit le mieux placé pour être le candidat au siège réservé au P.R. Cependant, les noms de MM. Roger Chinaud et Jacques Dominati, tous deux candidats malheureux aux élections municipales de mars 1977, pourraient encore être avancés.

Si la majorité semble en mesure de présenter une liste unique, il n'en va pas de même des partis de gauche. M. Henri Fiszbin, secrétaire de la Fédération de Paris, a indiqué récemment que, saisis d'une proposition des radicaux de gauche, les communistes *« sont favorables à une réunion commune des partenaires de l'union de la gauche pour examiner l'hypothèse de la constitution d'une liste unique »*. De son côté, M. Georges Sarre, président du groupe socialiste du Conseil de Paris, a repoussé un tel schéma au motif que le P.S. *« peut désormais prétendre obtenir deux sièges* (qui seront attribués à MM. Bernard Parmentier et Georges Dayan), *les deux autres mandats revenant au P.C. »*.

Dans la forme, le comportement des socialistes parisiens n'est pas, aux yeux des communistes, très « unitaire » ; mais un tel partage ne semble pas devoir être contesté. Conformément à la ligne appliquée par le parti pour les élections législatives, la fédération de Paris du P.C. devrait s'efforcer de renouveler ses représentants. Dans ces conditions, seul parmi les quatre sénateurs sortants, M. Serge Boucheny (ancien ouvrier âgé de moins de cinquante ans), paraît être assuré de retrouver les bancs du Sénat. Quant aux amis parisiens de M. Robert Fabre, ils ne seront guère représentés. Il est vrai qu'ils n'ont que deux élus au conseil de la capitale, mais ils pourraient être tentés de demander à leurs partenaires, en échange de leur absence au Sénat, que M. Roger-Gérard Schwartzenberg soit le candidat de toute la gauche aux élections législatives dans le quatorzième arrondissement.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

... ET DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Désunion de la majorité

M. André Fosset, ancien ministre (C.D.S.), a décidé de constituer, avec MM. Robert Parenty et Jean Fonteneau, sénateurs sortants (U.C.D.P.), une liste distincte de celles des autres partis de la majorité. En effet, la fédération des Hauts-de-Seine du Centre des démocrates-sociaux déplore, dans une déclaration publiée mardi 12 juillet, *« les initiatives malencontreusement prises par MM. Michel Maurice-Bokanowski, sénateur sortant, maire (R.P.R.) d'Asnières, et Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement, maire de Saint-Cloud (P.R.), en vue de constituer, chacun de son côté, une liste de candidats sous les étiquettes respectives du R.P.R. et du P.R. »*

Les centristes des Hauts-de-Seine ajoutent : *« Ces initiatives ont été prises sans qu'aucun contact personnel direct n'ait été établi par les leaders de ces deux formations de la majorité avec M. André Fosset. Toutefois, les élus départementaux et municipaux qui participent à la liste du C.D.S. ont donné leur accord pour renoncer à leur candidature s'il apparaissait encore possible d'aboutir à la constitution d'une liste unique. » (...)*

De son côté, la fédération des Hauts-de-Seine du P.S. a désigné M. Robert Pontillon, membre du secrétariat du P.S., maire de Suresnes, comme tête de liste, suivi de MM. Gaston Roche, maire de Clichy ; André Desvallées, conseiller municipal de Nanterre ; Philippe Ferradou, maire adjoint du Plessis-Robinson ; Bernard Bréant (Antony) et Philippe Roux (Meudon).

Enfin, dans les Yvelines, MM. Édouard Bonnefous (Gauche dém.) et Bac (R.P.R.), sénateurs sortants, conduiront une liste de *« large union de la majorité »*.



RAPATRIÉS

LE C.D.S. PRÉSENTE UNE NOUVELLE PROPOSITION DE LOI D'INDEMNISATION

M. Jean Lecanuet, président du Centre des démocrates sociaux, a présenté mardi 12 juillet au cours d'une conférence de presse, le texte d'une nouvelle proposition de loi relative à l'indemnisation des rapatriés. MM. Jean Francou, sénateur des Bouches-du-Rhône, membre du secrétariat national du C.D.S. chargé des problèmes des rapatriés, et Roger Fenech, membre du conseil national, ont expliqué que cette initiative ne doit pas être considérée comme une *« surenchère électorale »*, mais comme l'expression de leur volonté de contribuer à l'élaboration de la nouvelle loi d'indemnisation promise aux rapatriés par le président de la République, vendredi 8 juillet, à Carpentras.

Le C.D.S. demande notamment : la conclusion d'un *« pacte national pour les rapatriés engageant l'ensemble des formations représentées au Parlement »*, une *« révision fondamentale »* de la loi du 15 juillet 1970 modifiée en 1974, la création de titres *« négociables sur le marché des capitaux et remboursables chaque année »*, une révision de la grille d'indemnisation, l'augmentation de la valeur d'indemnisation, celle-ci étant affectée d'un coefficient annuel d'actualisation, etc.

Cette proposition de loi, comportant vingt-neuf articles, sera déposée au début de la session parlementaire d'automne.

AU « SOMMET » DE LA MAJORITÉ DU 19 JUILLET

Le président du R.P.R. présentera à ses partenaires son projet de pacte électoral

La querelle de l'antériorité dans l'initiative étant désormais sans objet, la première réunion du « sommet » des chefs de partis de la majorité se tiendra le mardi 19 juillet au siège du Centre des démocrates sociaux, sous la présidence de M. Jean Lecanuet, hôte du jour. Préparée par de nombreux contacts téléphoniques, cette réunion devrait grouper les responsables des cinq formations de la majorité qui sont représentées à l'Assemblée nationale ou au Sénat par un groupe parlementaire et qui, à ce titre, disposent habituellement d'un temps d'antenne lors des campagnes électorales. Ce critère juridique a été choisi à l'initiative de M. Chirac pour écarter les petites formations sans représentativité établie comme le Mouvement des sociaux-libéraux de M. Olivier Stirn ou comme le Mouvement démocrate socialiste de France de M. Max Lejeune, dont M. Jean-Pierre Soisson, président du parti républicain, avait demandé la participation.

« Sans confusion... »

Le mouvement de M. Max Lejeune sera seulement représenté dans la délégation du Centre des démocrates sociaux, puisqu'il est associé à lui dans le groupe parlementaire des réformateurs C.D.S. (au sein duquel figurent vingt députés centristes et quatre apparentés). De plus, M. Chirac avait fait valoir que le R.P.R. pouvait, lui aussi, appeler auprès de lui des groupements satellites divers comme, par exemple, le Mouvement pour le socialisme par la participation de M. Billotte ou le Nouveau Contrat social de M. Edgar Faure.

Sitôt connue la date de cette première réunion, le parti républicain a jugé que cette rencontre était *« une heureuse conséquence du discours prononcé à Carpentras par le président de la République »*. Les giscardiens notent que, *« toujours souhaitée par eux »*, la réunion se prépare dans les conditions qu'ils avaient définies : *« Sans confusion ni précipitation. »*

En revanche, le parti radical que préside M. Jean-Jacques Servan-Schreiber — qui se trouve actuellement aux Etats-Unis — ne sera pas représenté à la séance de mardi prochain, et il a fait savoir qu'il ne se rendrait à un « sommet » de la majorité que lorsque celui-ci serait convoqué par M. Raymond Barre lui-même.

Dès la réunion du 19 juillet, M. Chirac compte exposer à ses partenaires la proposition de *« pacte majoritaire »* qui était contenue dans la lettre qu'il leur avait envoyée le 24 juin dernier (*le Monde* daté 26-27 juin).

Le président du R.P.R. souhaite obtenir l'engagement écrit de chaque candidat — dans les cas de candidatures multiples — de se désister en faveur de celui qui sera arrivé en tête au premier tour, de faire alors campagne pour lui et d'éviter avant le premier tour toute agression entre partisans de la majorité. Par cette proposition, M. Chirac voudrait montrer à l'opinion que les candidats de la majorité *« étalent leur loyauté sur la table »* et se lancent dans les éliminatoires que constitue le premier tour des élections en toute clarté. Il espère que les réunions qui se succéderont pendant l'été permettront de désigner les candidats de la majorité dans la plupart des circonscriptions, mais il affirme qu'il ne vient pas à ce « sommet » en demandeur et rappelle qu'il est toujours partisan d'élections primaires dans la plupart des cas, tout en admettant que ce principe souffre des exceptions.

En revanche M. Jacques Chirac refuse toujours tout arbitrage du premier ministre, estimant que celui-ci est sans objet, puisque, en cas de « primaires » un pacte de désistement aura été conclu entre les divers candidats. De même, il récuse toute investiture de M. Raymond Barre pour les candidats qui se présenteront sous l'étiquette du R.P.R. Il juge superflu que le chef du gouvernement accorde son « label » personnel à des candidats qui appartiennent à la majorité, mais qui défendent les options propres à leur formation particulière. A la première réunion, M. Barre ne sera d'ailleurs même pas représenté par un membre de son cabinet.

M. Chirac n'ignore pas que les partis de la majorité — autres que le R.P.R. — ont envisagé de se concerter pour présenter un candidat unique face à celui du mouvement gaulliste. Il ne s'inquiète guère de ce projet qui ferait apparaître les « coalisés » davantage préoccupés de nuire aux candidats R.P.R. que de contribuer à la « croisade commune » contre les représentants de l'union de la gauche. Il estime aussi que cette alliance — outre qu'elle soulignerait la division de la majorité — devrait s'appuyer sur les résultats éclatants du plan de redressement économique patronné par M. Barre pour détourner les électeurs du courant R.P.R.

M. Jacques Chirac, qui se félicite que M. Giscard d'Estaing se soit nettement engagé dans le combat électoral lors de son discours de Carpentras, pense que les obstacles à surmonter sont désormais moins importants. Toute son attitude va maintenant consister à dégager sa responsabilité et celle du R.P.R. des difficultés que pourrait encore rencontrer la majorité, et à apparaître aux yeux de l'opinion à la fois comme l'adversaire principal du programme commun de la gauche et comme le partisan résolu de l'accord de toute la majorité.

ANDRÉ PASSERON.

UN ADJOINT AU MAIRE DE MONTPELLIER DONNE SA DÉMISSION

M. Paul Jouffroy (gaulliste de progrès), adjoint aux affaires culturelles au sein de la municipalité de Montpellier, a adressé mardi 12 juillet une lettre au préfet de l'Hérault et au maire de Montpellier, M. Georges Frêche, député socialiste, pour donner sa démission de conseiller municipal.

M. Jouffroy justifie sa décision par *« son désaccord avec les méthodes de gestion autocratiques et partisanes de la nouvelle municipalité »*.

[Professeur à la faculté de droit, ancien président départemental de l'U.D.R., dont il avait démissionné lors de la fondation du R.P.R., M. Jouffroy avait été élu, le 20 mars dernier, en qualité de gaulliste de progrès sur la liste de l'union de la gauche. Cette liste comprend, outre l'adjoint démissionnaire, 22 socialistes, 13 communistes, 5 radicaux de gauche et 2 P.S.U.]

Après le discours de Carpentras

M. LE PEN : le président est ambigu.

M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, a critiqué le mardi 12 juillet, au cours d'une conférence de presse, le discours du président de la République prononcé à Carpentras en ces termes : *« M. Valéry Giscard d'Estaing s'est montré ambigu dans sa personne, dans sa manière et dans sa fonction. Comment savoir qui du président de tous les Français ou du chef de la majorité s'est exprimé à Carpentras ? Le costume semble de plus en plus vaste pour les épaules du chef de l'État, qui, en maintenant une loi électorale injuste, mène le pays à la guerre civile et au coup d'État. »*

M. Le Pen a précisé : *« Il faut, par une réforme du mode de scrutin, briser le carcan majoritaire et enlever à la gauche les raisons qu'elle a d'être unie. »* Enfin, M. Le Pen a annoncé que deux cent cinquante candidats se présenteront au nom du Front national aux élections législatives de mars 1978.

M. GISCARD D'ESTAING JEUDI SUR FRANCE-INTER

M. Valéry Giscard d'Estaing sera interrogé jeudi matin 14 juillet, à 7 h. 45, sur France-Inter par Michèle Cotta, annonce la direction de Radio-France.

A PROPOS DE LA FÊTE NATIONALE

Libres opinions

Pacifier la Marseillaise

par JEAN TOULAT (*)

L'UNION soviétique vient de rénover son hymne national. Si la musique est à peine retouchée, les paroles sont profondément modifiées. Et notre vieille *Marseillaise* : à quand son *aggiornamento* ? L'air qui a scandé les grandes heures de notre histoire est intangible, certes. Mais les paroles ?

Chaque année, le 11 novembre, la foule, rassemblée autour du monument aux morts pour célébrer le « silence des armes », se surprend à chanter : « *Aux armes, citoyens !* ». Les maîtres d'école enseignent l'entente entre les peuples, mais ils doivent en même temps mettre dans la tête des candidats au certificat d'études les invectives contre « *ces féroces soldats* », « *cette horde d'esclaves* », « *ces tigres sans pitié* », dont le « *sang impur* » abreuvera nos sillons. « *Sang impur* » : le racisme n'est pas loin...

André Chénier écrivait : « *Sur des pensers nouveaux, faisons des vers antiques.* » Est-il subversif de dire aujourd'hui : sur un hymne immortel, faisons des vers nouveaux ?

Les Belges, très tôt, ont montré la voie. Leur *Brabançonne*, elle aussi, avait un goût de sang, jaillie, une nuit de bivouac, en 1830, pendant la guerre d'indépendance, de l'inspiration de Jenneval. Trente ans après, à la demande du gouvernement, l'Académie royale de Belgique donne au pays un nouvel hymne, dû à Charles Rogier, la musique restant inchangée. Désormais, les Belges peuvent chanter sans complexe : « *le Roi, la Loi, la Liberté* ».

La nouvelle *Marseillaise* traduirait, comme ailleurs, l'aspiration à la paix. « *Belges, Bataves, plus de guerre* », chante-t-on à Bruxelles. Et à Rome : « *Frères d'Italie, un seul drapeau, une seule espérance...* » Le Sénégal, à l'appel de son président-poète, veut « *faire, de l'est à l'ouest, du nord au sud, un peuple sans couture* ». Et le Bangladesh, au sortir d'une lutte fratricide, a choisi ce poème de Tagore : « *Je t'aime, mon Bengale d'or... Tes paysans, les bergers sont mes frères.* »

Hier, le président de la République redonnait à *la Marseillaise* son orchestration primitive — initiative à vrai dire diversement appréciée. Ne serait-il pas davantage suivi s'il suggérait une recherche sur les paroles ? Beau sujet de concours, en vérité, que cet hymne à rénover, charmant devoir de vacances pour les familles en congé, thème d'étude pour les maisons de jeunes, les cercles de poésie. L'éducation civique est négligée dans les écoles ? Qu'on propose aux élèves un essai en vue du nouveau chant national ! Celui du Cameroun n'a-t-il pas été composé par les jeunes de l'école normale de Foulassi ?

Oui, « *que montent de nos sillons des chants régénérés* », m'a écrit de Marseille le professeur Marcel Clavel, qui a composé une *Marseillaise du genre humain*. Elle fut chantée, le 17 juillet 1954, au collège international de Cannes, devant des étudiants allemands, autrichiens, anglais, espagnols, français. Et ces descendants des soldats qui s'entre-tuèrent pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire ne purent cacher leur émotion en entendant le nouveau couplet :

Enfants de toutes les patries,
Le jour de gloire est arrivé
A jamais de la tyrannie
L'étendard sanglant a sombré.

De semblables accents ne détonneraient pas au pays qui inscrit sur ses frontons le mot révolutionnaire : « Fraternité ».

(*) Prêtre, journaliste et écrivain.

● *Bals de la liberté du P.C.F. à Paris.* — Le parti communiste français organise quatorze bals à Paris à l'occasion du 14 juillet. Ces bals, dits « de la Liberté », auront lieu dans la soirée du 13 juillet et continueront pendant l'après-midi du lendemain. Rappelons que six autres bals auront lieu dans la soirée du 13 juillet à proximité des gares Saint-Lazare, Nord, Est, Lyon, Austerlitz, Montparnasse et qu'un grand feu d'artifice sera tiré le 14 juillet, à 22 h. 30, au Palais de Chaillot.

● *A l'occasion de la fête nationale*, M. Valéry Giscard d'Estaing sera, le jeudi 14 juillet, l'invité de Michèle Cotta sur France-Inter, à 7 h. 45, puis participera au journal de TF 1 qui aura lieu en direct de l'Elysée, de 12 h. 30 à 13 h. 30.

Le défilé du 14 juillet sera retransmis par TF 1 et A 2, de 9 h. 20 à 11 heures. Et le feu d'artifice du palais de Chaillot sera donné en direct par TF 1, à 22 h. 25.

LA CONFÉRENCE DE PRESSE

«Le président de la République a ouvert les hostilités contre plus de la moitié des Français»

« L'Humanité » du 13 juillet rend largement compte de la conférence de presse de M. François Mitterrand mais s'abstient de la commenter. On peut toutefois remarquer que, dans son éditorial, Jean Le Lagadec tient, à propos du président de la République, un langage parallèle à celui du premier secrétaire du parti socialiste et désigne lui aussi M. Giscard d'Estaing comme le « chef de la droite ».

Les deux grands partis de gauche s'abstiennent donc — au moins pour un temps — de prolonger la controverse qui les oppose depuis plus d'un mois et qui avait été notamment alimentée par l'actualisation du programme commun. Celle-ci s'est poursuivie mardi matin. Le groupe de travail a enregistré les propositions de modifications avancées par chacune des trois formations. Pour ce qui concerne les institutions, chacun est apparu d'accord pour s'en tenir au contenu de la version 1972 du programme commun. L'article de Gilles Masson dans « les Cahiers du communisme » (« le Monde » du 8 juillet) ne préludait donc pas à une offensive du P.C.F. dans ce domaine.

Le groupe de travail a également évoqué la politique agricole et la politique budgétaire et fiscale. Si les dirigeants de la gauche sont tombés d'accord sur le principe d'un impôt sur la fortune et d'un impôt sur le capital, des divergences techniques subsistent, en particulier en matière d'assiette. Une rédaction commune a en revanche été arrêtée à propos des petites et moyennes entreprises, sujet cher aux radicaux de gauche. M. Pierre Bérégovoy, membre du secrétariat du parti socialiste, a indiqué que l'objectif des signataires du programme commun était d'assurer la défense et le développement des P.M.E., afin « qu'elles ne soient pas comme aujourd'hui victimes de faillites ».

T. P.

M. François Mitterrand a d'emblée répondu mardi 12 juillet au discours prononcé le 8 juillet, à Carpentras, par le président de la République. Discours qui, selon le premier secrétaire du P.S., a marqué « l'ouverture de la campagne électorale ».

Il a déclaré : « Je trouve assez surprenant que M. Giscard d'Estaing mobilise à grand renfort de fanfares l'attention publique et se réclame de sa dignité de président de la République pour ouvrir les hostilités contre plus de la moitié des Français. J'ai déjà observé qu'il ne pouvait exercer à la fois la fonction de capitaine d'une équipe et celle d'arbitre sur le terrain.

» M. Giscard d'Estaing s'est proclamé, en fait, à Carpentras, président de la droite, président des forces conservatrices et protecteur du grand capital. Il ne sera que cela et rien d'autre tant qu'il ne considérera pas la gauche comme l'une des composantes naturelles et nécessaires de la nation française.

» La France a besoin d'un président pour les Français et non d'un partisan. »

S'interrogeant sur le sens de cette allocution, le premier secrétaire du P.S. a ajouté : « Mais à qui M. Giscard d'Estaing s'adressait-il en vérité ? A M. Chirac. Il a pris les Français à témoin d'une querelle intérieure à la majorité sortante. Il est facile de comprendre que M. Chirac peut désormais se montrer conciliant, puisqu'il a obtenu ce qu'il voulait : maintien du scrutin d'arrondissement et élections primaires partout où il lui plaira.

» Quant au programme commun de la droite, on sait qu'il coûtera cher. Mais, en dépit des affirmations de MM. Giscard d'Estaing et Barre, il ne fera pas l'objet, à mon sens, d'un contrat en bonne et due forme.

» Le premier ministre sera le carabinier. Faute d'un réel pouvoir sur les hommes et les choses, il ne pourra que souscrire aux exigences des autres. »

M. Mitterrand a poursuivi :

« M. Valéry Giscard d'Estaing devrait se rendre compte que cela fait trois ans qu'il n'est plus candidat, mais président. La France attend de lui autre chose que des promesses sans cesse renouvelées. « A la fin de l'année, la France » sortira à la fois de la crise et de » l'inflation, sans drame, sans af- » frontement... Si la hausse des » prix reste encore trop forte, elle » se ralentira, et ce ralentisse- » ment se poursuivra au second » semestre. C'est tout cela, confu- » sément, que les Français per- » çoivent. »

» Ces propos, tenus à Carpentras, doivent être rapprochés, pour en mesurer la crédibilité, d'autres pronostics optimistes tels que ceux-ci : Le 27 mars 1975 : « Dans » la lutte contre l'inflation, nous » sommes en train de gagner (...). » La croissance économique ré- » sultera de la reprise qui doit » normalement s'effectuer dans » le deuxième semestre de l'an- » née. » Le 22 avril 1976 : « Il » s'est passé un grand événement » en France, c'est la reprise de » l'activité économique (...). Je » pense que c'est à partir de la » fin du premier semestre que » l'on va apercevoir les consé- » quences de la reprise sur le » niveau de l'emploi. »

» Or la France est en fait un des pays occidentaux où la crise est le plus gravement ressentie :

» Le gouvernement est parti d'une hypothèse de croissance de 4,8 % (en septembre 1976). Il est difficile aujourd'hui de penser qu'on fera plus de 3 %. Le VII° Plan (1976-1980) prévoyait 5,7 % par an ;

» L'inflation souhaitée à 6,5 % sera de l'ordre de 10 % selon les indices officiels ;

» L'endettement extérieur dépasse 100 milliards de francs. Depuis le 1er janvier 1977, nous avons accumulé plus de 12 milliards de dettes nouvelles. Le cours du franc est soutenu grâce à cet endettement massif ;

» Le déficit du commerce extérieur serait de 10 à 15 milliards de francs à la fin de l'année, selon l'O.C.D.E. ;

» La production industrielle stagne, l'investissement reste faible et les stocks s'alourdissent ;

» Le chômage atteint plus d'un million cent mille travailleurs ;

» C'est l'échec d'une politique économique qui appauvrit le pays, obère son indépendance et rend chaque jour plus difficile un retour au plein emploi dans des conditions équilibrées. »

M. François Mitterrand s'est alors étonné des promesses lancées par le chef de l'Etat en direction de diverses catégories sociales. Il est revenu sur son projet d'élaborer et de « chiffrer *un « programme commun » de la droite », qu'il avait annoncé le 19 juin à la tribune du congrès socialiste de Nantes. Il a rappelé :* « Dans une première analyse, nous avons chiffré à 154 milliards le déficit que ces promesses impliquaient en 1982 pour les finances publiques. Depuis la publication, le 19 juin dernier, de ces chiffres, de nouvelles promesses se sont ajoutées. Elles atteindront bientôt, notamment par la croissance des dépenses militaires, le déficit de 200 milliards. »

» En face de ces dépenses, pas une recette n'a été proposée depuis trois ans. Mieux même :

» — Le gouvernement renonce à percevoir l'impôt sur l'inflation (la taxe conjoncturelle), sous la pression du patronat ;

» — Le gouvernement renonce à percevoir l'impôt sur les plus-values boursières, sur la même injonction ;

» — Le R.P.R. annonce une réforme fiscale, dont l'objectif sera de réduire sensiblement les contributions des entreprises.

» Plus de dépenses, moins de recettes, tels sont les axes principaux du programme commun de la droite. Nous apporterons aux Français toutes précisions à ce sujet. »

Le premier secrétaire s'en est alors pris à la fiscalité et à la fraude. Il a souligné :

« Depuis toujours, le parti socialiste dénonce l'injustice fiscale. (...) Il dénonce aussi la fraude fiscale. Le Conseil des impôts, organisme officiel présidé par le premier président de la Cour des comptes, vient de publier un rapport sur la fiscalité des entreprises industrielles et commerciales qui confirme avec éclat ces critiques.

» Au cours des quinze ans (1960-1975) pendant lesquels M. Giscard d'Estaing a été presque sans interruption responsable de la politique fiscale française, l'impôt sur les sociétés a progressé à peu près deux fois moins vite que l'impôt sur le revenu. M. Giscard d'Estaing a multiplié les réformes limitant la fiscalité des sociétés (amortissement dégressif, provisions) et les exemptions (sociétés immobilières d'investissement, SICOMI) et toléré que les entreprises exploitent au maximum une législation qui les favorise (un peu moins d'une société sur deux ne déclare aucun bénéfice et ne paie pas d'impôt), ou la fraudent.

» La liste des moyens courants d'évasion dressée par le Conseil national des impôts constitue un réquisitoire : fixation de la rémunération des dirigeants d'entreprise de façon à épuiser le bénéfice fiscal ; provisions commodes ; frais généraux majorés ; évasion internationale (paradis fiscaux, sociétés fictives, manipulation de cession entre filiales et sociétés mères).

» Implicitement, le rapport du Conseil des impôts légitime les propositions fiscales du parti socialiste en matière d'impôt sur les sociétés : réforme du régime des amortissements et des provisions, meilleur contrôle des frais généraux, suppression des avantages indus, lutte contre la fraude fiscale, notamment internationale.

» L'argent va à l'argent par la faveur, l'exonération et la fraude », *a-t-il poursuivi en dénonçant les importants moyens financiers dont disposent les adversaires de la gauche.*

Un plan du grand patronat

Il a déclaré : « Nous disposons d'informations suffisamment sérieuses pour nous permettre de révéler que, depuis le mois de mai dernier, un plan a été mis au point par le grand patronat en vue des élections législatives de 1978. Je puis vous dire que les fonds mis à la disposition de ce plan sont de l'ordre de 1 milliard de francs (nouveaux évidemment). Les patrons de combat espèrent-ils avec ce milliard acheter la conscience des Français ?

» Grâce à cet argent seront engagées, sont déjà engagées des campagnes massives de propagande et de publicité contre la gauche et son programme commun. On paie des pages entières de publicité dans la presse écrite pour le compte de groupements fantômes créés pour la circonstance. On diffusera des films en temps utile. On finance les partis politiques. Des agents assurent la liaison entre le grand patronat du C.N.P.F. et les milieux gouvernementaux. Les dirigeants de l'association pour la démocratie figurent parmi ces intermédiaires qui sont de véritables passeurs d'argent.

» De gros moyens financiers seront déversés dans les cent trente circonscriptions que (selon ses estimations) la droite peut perdre et les vingt qu'elle peut gagner. Quarante unions locales du C.N.P.F. sont déjà dotées d'un responsable politique. Le C.N.P.F. se dissimule derrière une multitude d'associations prétendument indépendantes et qui ont pour mission réelle de lancer pour son compte les mots d'ordre politiques. Il finance des agences de presse pour qu'elles diffusent des articles sur commande dans de grands quotidiens régionaux. L'office des banques privées est chargé de conduire une campagne dont l'un des objets est de présenter, sans rire, la banque privée comme « la banque à visage humain » (...).

» A cette offensive du grand patronat répond la prise en main gouvernementale sur la radio-télévision. Tout cela est concerté. Il existe maintenant une radio et une télévision domestiques dont on ne peut plus attendre que par à-coups ou par mégarde une information objective. Contre la loi et l'équité, le gouvernement fait diffuser des films pour sa publicité aux bonnes heures d'écoute et sans signer. Radio-France prête son concours à des officines gouvernementales et dépense à cette fin l'argent des contribuables. (Des actions judiciaires seront entreprises contre cet abus de droit.)

» Les déclarations du président de la République et du premier ministre sont reprises dans des conditions qui s'apparentent au matraquage publicitaire. Est-il juste d'entendre M. Barre attaquer le programme commun au cours de son voyage en Poitou-Charentes, sans que soient connus en contrepartie les arguments des jeunes et nouveaux maires socialistes d'Angoulême et de Poitiers, qui exprimaient au premier ministre les doléances de la population ? Nous attirons également l'attention sur le scandale que représentent les émissions vers l'étranger, émissions entièrement soumises au fait du prince !

» Quant à une certaine presse écrite, on a vu ce qu'en pensent MM. Raymond Aron et Jean d'Ormesson, tandis qu'il n'est bruit que de nouvelles O.P.A. politiques et financières sur d'autres grands organes de presse au profit du même groupe étroit qui a juré de mettre la France en coupe réglée.

» Je le dis nettement : l'information est truquée, l'information est tronquée. Et cela continuera pour le moins dans les mêmes conditions, cyniques et malhonnêtes, jusqu'aux législatives. La position de la gauche est si forte, les élections partielles et les sondages le montrent après les cantonales et les municipales victorieuses, qu'elle résiste à ces attaques déloyales. Mais, puisqu'on parle tant de démocratie et de liberté, on jugera comme il convient un système dont l'arme dernière est l'argent, l'argent distribué par le grand patronat et l'argent détourné des contribuables. »

L'actualisation du programme commun

Abordant la situation de la gauche, le premier secrétaire du P.S. a ajouté : « L'actualisation du programme commun doit prendre en compte les événements survenus au cours des cinq dernières années. Là s'arrête la mission des quinze qui n'ont pas reçu mandat d'établir un deuxième programme mais de mettre à jour le premier.

» Les objectifs de la gauche ont été fixés en 1972. Ces objectifs restent les nôtres et n'ont pas à être modifiés avant d'avoir été atteints. Ils supposent une majorité parlementaire cohérente et que les trois partis signataires du programme commun soient associés au gouvernement. Tout débat sur la composition de ce gouvernement resterait prématuré. Le respect du suffrage universel exige que les Français se soient d'abord prononcés.

» L'insistance que j'ai mise à demander que l'actualisation se fasse dans les meilleurs délais répond à l'intérêt de la gauche tout entière, à l'intérêt des travailleurs, à l'intérêt des Français qui souhaitent un changement de majorité. Tandis que les partis de droite s'organisent et que le chef de l'Etat part en campagne contre ce que les élections municipales m'autorisent à appeler la majorité des Français, tandis que le grand patronat prodigue son argent et tente d'acheter la conscience des Français, il serait dommageable que la gauche piétine dans des controverses d'arrière-saison. Je crois que chacun s'en rend compte, en tiendra compte. »

M. François Mitterrand a ensuite annoncé que, à la rentrée, le P.S. allait lancer une série de campagnes sur l'emploi, le plan, la ville et la décentralisation. Pour ce qui concerne le Plan, le premier secrétaire a indiqué qu'une réflexion générale sur les institutions et les procédures de la planification démocratique aura lieu à l'automne. Un dossier d'étude sera adressé à chaque section. Le débat débouchera, a-t-il déclaré, *sur une convention nationale* « où des projets précis permettront, dès l'arrivée de la gauche au pouvoir, une préparation efficace et décentralisée du Plan ».

A propos de la ville, le P.S. tiendra un colloque sur ce thème à Clermont-Ferrand.

D'autre part, M. Mitterrand doit se rendre début octobre à Bonn pour y rencontrer les dirigeants allemands, puis il assistera au congrès travailliste en Grande-Bretagne avant de se rendre en Bulgarie. Il participera à des réunions de l'Internationale socialiste à Madrid et au Japon. Un voyage en Pologne est programmé et des déplacements à Malte, en Grèce et en Turquie envisagés. En réponse à une question sur un éventuel voyage aux Etats-Unis, M. Mitterrand a précisé qu'il ne s'y rendrait pas cette année et que, s'il y allait l'an prochain, il souhaitait que ce soit après le mois de mars.

Début octobre également, une rencontre est prévue à Paris entre le P.S. et une délégation du P.C. d'U.R.S.S.

Interrogé sur la différence de ton de sa conférence de presse et celui de son face-à-face télévisé du 12 mai avec M. Barre, M. Mitterrand a jugé ces attitudes « complémentaires ». « Il arrive à chacun d'avoir ses humeurs », *a-t-il ajouté avant de rappeler :* « Je suis le seul juge au moment de l'action et, comme tout le monde, je peux me tromper. Mais la santé du P.S. est bonne et j'ai pu y contribuer. »

Les institutions

Au sujet des institutions, M. Mitterrand a déclaré :

« Les propositions du programme commun sur le plan institutionnel sont connues depuis cinq ans. Elles n'autorisent personne à parler à leur propos de « coup d'Etat ». La procédure de révision prévue par la Constitution de 1958 sera respectée. C'est donc le peuple français qui décidera, comme il se doit. M. Giscard d'Estaing n'a-t-il pas demandé à diverses reprises une réforme ou une retouche de la Constitution ? La gauche ne procédera pas autrement. »

Evoquant l'étude publiée par les Cahiers du communisme (le Monde *du 8 juillet), il a indiqué :*

« Compte tenu des réformes prévues par le programme commun, il est faux de prétendre que le président de la République ne disposerait plus demain des pouvoirs que la loi suprême lui confère. Simplement, le « secteur réservé », qui constitue un abus ou une violation de la Constitution, n'aura plus de raisons d'être, et le gouvernement issu de la gauche agira, conduit par le premier ministre, dans le cadre des compétences qui lui sont conférées par les textes actuels. La transformation la plus profonde qui résultera de l'arrivée de la gauche au pouvoir s'appliquera aux structures de l'Etat et des collectivités locales, afin de mettre un terme au centralisme étouffant dont souffre notre pays. »

Le premier secrétaire du P.S. a précisé qu' « à son avis » *la révision constitutionnelle prévue par le programme commun devrait être engagée dès la première session parlementaire qui suivrait l'arrivée de la gauche au pouvoir.*

Interrogé une nouvelle fois sur la cohabitation du président de la République et d'une éventuelle majorité de gauche, M. Mitterrand a déclaré :

« Je demande que l'on respecte les textes tels qu'ils sont. Nous ne voulons plus d'un usage abusif. (...). Le président de la République devra appeler l'un de ceux qui représenteront la nouvelle majorité. (...) Je n'ignore pas la difficulté, mais notre perspective n'est pas d'ouvrir une crise de régime. Notre objet n'est pas d'occuper l'Elysée. C'est déjà chos faite. Nous serons loyaux envers nos électeurs et nous appliquerons notre programme. Si le président de la République se sent dans l'incapacité de remplir ses fonctions, ou s'il en juge ainsi, il l'exprimera. Nous aviserons. »

LA PROCÉDURE DE RÉVISION DE LA CONSTITUTION

La procédure de révision de la Constitution est prévue par l'article 89 de la Constitution qui est ainsi rédigé :

« *L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au président de la République sur proposition du premier ministre et aux membres du Parlement.*

» *Le projet ou la proposition de révision doit être voté par les deux Assemblées en termes identiques. La révision est définitive après avoir été approuvée par référendum.*

Toutefois, le projet de révision n'est pas présenté au référendum lorsque le président de la République décide de le soumettre au Parlement convoqué en Congrès ; dans ce cas, le projet de révision n'est approuvé que s'il réunit la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés. Le bureau du Congrès est celui de l'Assemblée nationale.

» *Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire.*

» *La forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision.* »

La défense

Le premier secrétaire a confirmé que la convention sur les problèmes de défense prévue par le congrès de Nantes aura lieu avant les élections législatives. Il a précisé que, d'ici là, la direction du P.S. aura à fixer l'objectif initial du parti socialiste dans ce domaine. A propos du programme nucléaire civil il a ajouté :

« Notre seule différence avec les écologistes est de principe. Le P.S. ne veut renoncer à aucune forme d'énergie possible. » *Il a toutefois confirmé l'hostilité de sa formation au programme « tout nucléaire » du gouvernement.*

A une ultime question sur les polémiques entre le P.C.F. et le P.S., et sur la « désespérance » à laquelle elle pourrait conduire les partisans de l'union de la gauche, M. Mitterrand a répondu :

« Je suis unitaire et je n'ai pas désespéré. La race existe donc. (...) Il est vrai que parfois la nécessaire dialectique déborde des rivages qu'elle devrait respecter. Qui échappe au mot de trop ? Peu de gens et rarement. Le P.S. a été obligé de se défendre contre des campagnes antisocialistes. Il n'a pas rétorqué sur le même terrain. »

Sans nommer le secrétaire général du parti communiste, M. Mitterrand a évoqué les déclarations de M. Georges Marchais contre les « hommes providentiels » et le « pouvoir personnel » (le Monde *du 25 juin). Il a cité, pour se défendre,* l'Humanité *du 7 juillet qui, à propos de la polémique entre l'hebdomadaire soviétique* Temps nouveaux *et M. Santiago Carrillo, secrétaire général du P.C. espagnol, écrivait :* « L'auteur de *Temps nouveaux* aggrave son cas en cherchant à dissocier d'un parti son secrétaire général. C'est un procédé inadmissible. »

M. Mitterrand a conclu : « Je demande le traitement de Carrillo et je ne répondrai pas à ceux qui se sont engagés dans cette mauvaise voie. »

Les commentaires de la presse

L'AURORE : sommes-nous des stipendiés ?

« *Il est possible que les prévisions du premier ministre ne soient pas toutes aux rendez-vous des fins de mois, il est dangereux que des voix très autorisées en formulent d'autres que l'entêtement des faits peut controuver : est-ce une raison pour déclarer la France — c'est-à-dire nous tous — en faillite inavouée ?*

» *Est-ce une raison pour l'humilier, cette France ou plutôt cette moitié de France qui croit encore à la concorde intérieure, et qui refuse de s'engager dans un inexpiable combat, sur un « front de classes » ?*

» *Sont-ils tous des stipendiés des monopoles multinationaux, ces commerçants, ces artisans, ces paysans, ces cadres, ces employés et même ces ouvriers qui n'ont pas voulu élire François Mitterrand président de la République en 1965, alors qu'il était cautionné par Waldeck Rochet ; ni le même, à la même magistrature, en 1974, parce qu'il s'était associé à Marchais ?* »

(JOSE VAN DEN ESCH.)

LA LETTRE DE LA NATION : le même langage que les communistes.

« *La meilleure défense étant encore l'attaque, on ne s'étonnera pas que François Mitterrand ait consacré l'essentiel de sa conférence de presse à une violente offensive contre le chef de l'Etat, le gouvernement et le patronat, coupables, à ses yeux, de mener ensemble une vaste campagne contre la gauche. Le premier secrétaire du P.S. a eu des mots très durs et souvent très insolents. Des mots que ne récuserait pas Georges Marchais, tant il est vrai que depuis qu'il fréquente les communistes — c'est-à-dire depuis 1965, comme il l'a lui-même rappelé — François Mitterrand en est arrivé à tenir le même langage qu'eux.* »

(YVES MICHELET.)

LE FIGARO : rassurer le P.C.

« *Les positions prises par le leader de la gauche ne sont pas, à proprement parler, nouvelles, mais elles sont maintenant formulées d'une façon beaucoup plus nette, et même plus tranchante, que par le passé. M. Mitterrand a sans doute voulu ainsi contribuer à rassurer son partenaire communiste qui, ces derniers temps surtout, le soupçonnait de n'être pas hostile à la recherche « d'arrangements » avec l'Elysée. Tout en réaffirmant sa volonté de ne pas se « laisser marcher sur le pied » par le P.C., il s'est en effet employé à réduire la portée des divergences qui opposent socialistes et communistes et s'est (presque) totalement abstenu de lancer ces petites pointes qui ont le don d'agacer prodigieusement M. Marchais et ses amis.* »

(PIERRE THIBON.)

OUEST-FRANCE : la position de challenger.

« *Les journalistes ont retrouvé le Mitterrand d'il y a quelques années, très offensif à l'égard du président de la République, très polémique à l'égard du patronat (...), bref, en campagne électorale. On pourrait considérer, en définitive, que, le président ayant officiellement ouvert la campagne électorale dans une petite ville du Vaucluse, M. Mitterrand a adopté un ton semblable. Mais il semble bien que le phénomène est autre : celui de quelqu'un qui a réintégré soudainement la position de challenger.* »

(PAUL-JACQUES TRUFFAUT.)

LE QUOTIDIEN DE PARIS : des arguments pour M. Chirac.

« *Ce n'est pas seulement pour des raisons électorales que François Mitterrand a fait hier un aussi vigoureux procès de la manière dont le président de la République exerce sa fonction, et notamment de ses attitudes « partisanes ». C'est également pour annoncer l'avenir. Ayant jeté le discrédit sur la conduite de M. Giscard d'Estaing, le chef de l'opposition a ensuite contesté sa conception de la fonction présidentielle, jusqu'à affirmer qu'il souhaitait que la victoire de la gauche soit rapidement suivie d'une révision constitutionnelle destinée à ramener à de plus raisonnables dimensions les pouvoirs du chef de l'Etat.*

» *Voilà qui va nourrir le débat. Là encore, M. Mitterrand n'hésite pas à donner des arguments à l'analyse de M. Chirac. Apre est donc un faible mot pour définir la lutte.* »

(PHILIPPE TESSON.)

LE MATIN : une bataille sans merci.

« *Le leader socialiste s'apprête manifestement à devoir livrer une bataille sans merci, contre des adversaires qui disposent de moyens financiers pratiquement illimités, et qui ne seront pas regardants sur le choix des moyens. (...)*

» *Si Valéry Giscard d'Estaing a voulu, vendredi dernier, aider l'union de la gauche à resserrer ses rangs, les répliques de François Mitterrand indiquent qu'il a probablement réussi dans cette entreprise. Enfin, un succès de la politique Giscard-Barre... Le président de la République apparaît bien ainsi comme le principal responsable de cette coupure du pays en deux qu'il ne manque jamais de déplorer dans ses discours publics.* »

(GUY CLAISSE.)

DE M. FRANÇOIS MITT

M. Raymond Barre : des propos partisans et polémiques

Révélations ?

Le pouvoir et le patronat réagi



FÉRENCE DE PRESS

ntre plus de la moitié des Français

Les institutions

La défense

commentaires de la presse

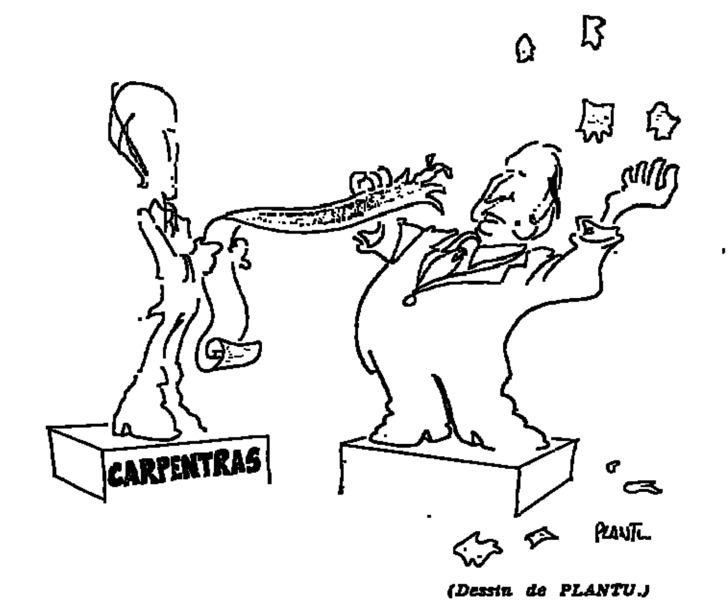
DE M. FRANÇOIS MITTERRAND

M. Raymond Barre : des propos partisans et polémiques

M. Raymond Barre a répliqué mardi soir 12 juillet au premier secrétaire du parti socialiste en déclarant : « *M. Mitterrand a choisi de répondre par des propos partisans et polémiques au discours du président de la République. Dénoncer le chef de l'Etat comme le protecteur du grand capital, prétendre que la fraude est un moyen de gouvernement, affirmer que l'information est truquée et tronquée, voilà qui dispense de parler des vrais problèmes de la France, des difficultés auxquelles notre pays doit faire face, des efforts qu'il doit accomplir pour tenir sa place et son rang dans le monde, de la politique étrangère que conduit le président de la République et dont M. Mitterrand ne souffle mot.* »

Le premier ministre a ajouté : « *Pour faire oublier le chiffrage du programme commun, M. Mitterrand conçoit et chiffre un imaginaire « programme de la droite ». Pour faire valoir ses prétendus remèdes à la crise, il ignore les efforts courageux faits par les Français à l'appel du gouvernement pour assurer le redressement économique et financier de notre pays et le faire sortir de la plus grave crise que le monde ait connue depuis vingt-cinq ans. Mais M. Mitterrand semble craindre avant tout que les Français ne soient éclairés sur les dangers et les contradictions du programme commun de l'opposition ; le faire, ce n'est pas pour reprendre sa propre expression « ouvrir les hostilités contre la moitié des Français », c'est permettre à tous les citoyens d'éviter de tomber dans un engrenage qui leur serait fatal. Le risque est d'autant plus grand que M. Mitterrand nous annonce, en cas de victoire, la révision quasi immédiate de la Constitution.* »

M. Raymond Barre a conclu : « *Ce qui ressort à l'évidence des propos de M. Mitterrand, c'est que l'opposition ne saurait satisfaire aux aspirations et aux ambitions d'une France moderne. Le pays, heureusement, commence à s'en rendre compte.* »



(*Dessin de PLANTU.*)

Révélations ?

Il y a belle lurette que le mythe de la « neutralité » du patronat en matière politique a volé en éclats. L'intervention financière du patronat, par l'intermédiaire de ses instances régionales et professionnelles, le soutien apporté à certains candidats — pas toujours de la majorité — sont des secrets de polichinelle. Le sujet a été maintes fois évoqué. Mais jamais un leader politique ne l'avait fait avec autant d'éclat que M. Mitterrand, lors de sa conférence de presse du 12 juillet. « *Nous disposons d'informations suffisamment sérieuses pour nous permettre de révéler que, depuis le mois de mai dernier, un plan a été mis au point par le grand patronat en vue des élections législatives de 1978. Je puis vous dire que les fonds mis à la disposition de ce plan sont de l'ordre de un milliard de francs (nouveaux évidemment). Les patrons de combat espèrent-ils, avec ce milliard, acheter la conscience des Français ?* » a déclaré le premier secrétaire du parti socialiste, qui n'a pas manqué l'occasion de mettre en parallèle ce « *milliard de francs* » avec les insuffisances de la fiscalité française, dénoncées par le récent rapport du conseil (*le Monde* du 8 juillet).

Le C.N.P.F. a réagi par un sec communiqué : « *Les assertions de M. Mitterrand concernant le C.N.P.F. sont dépourvues de tout fondement et sont inacceptables. Il y a des limites à ne pas dépasser dans la polémique politique.* »

La réplique est un peu courte tant il est vrai que jamais le patronat n'est intervenu autant dans le débat politique, soit par l'intermédiaire de ses représentants officiels, soit encore par celui de dirigeants des entreprises « nationalisables » pour condamner un programme commun de gouvernement qu'au demeurant ses instances ont publiquement dénoncé à maintes reprises. Au reste, en privé, certains responsables du C.N.P.F. ne cachent pas qu'ils entendent bien dans les mois à venir alimenter et développer cette campagne — qui, de toute façon, coûte de l'argent — contre un programme dont ils jugent l'application économiquement « suicidaire ».

Ce durcissement patronal n'est pas surprenant. Jamais, depuis vingt ans, la gauche n'avait paru si menaçante à quelques mois d'élections décisives. Jamais, non plus, elle n'avait formulé des propositions aussi précises touchant d'immenses intérêts particuliers. Au reste, faut-il s'indigner, même si l'on déplore que les moyens mis à la disposition des adversaires pour faire connaître leur point de vue soient disproportionnés, que des grands dirigeants d'entreprise ou des responsables patronaux interviennent directement dans un débat qui les concerne ?

Débattre publiquement est une chose, mettre en place un plan précis, pour défendre les circonscriptions menacées ou en conquérir, en est une autre. M. Mitterrand a porté, *à cet égard, des accusations graves* en se fondant sur des « informations suffisamment sérieuses ». Sans mettre en doute l'actualité des informations dont dispose le premier secrétaire du parti socialiste, le débat démocratique ne gagnerait-il pas à ce que le procès soit plus précisément instruit ?

Sur le fond, on constate une fois de plus, combien le système de financement des partis politiques et des campagnes électorales est, en France, dommageable à la vie publique et finalement dangereux. Nul ne peut croire que les partis, tous les partis, vivent des seules cotisations de leurs adhérents ; ni que les campagnes coûteuses des grandes *consultations soient payées par les* candidats eux-mêmes, par leurs formations et par les seules souscriptions publiques. Cela pour ne rien dire des publications tirées à des millions d'exemplaires, des affiches et des gadgets de toutes sortes diffusés par des officines de propagande qui, à l'approche des scrutins, pullulent, se dépensent et... dépensent.

Certes, l'argent va bien davantage, par une pente naturelle, à ceux qui le défendent. Mais, pour tous, les « contributions volontaires », les cotisations de soutien, les aides sur fonds privés et parfois, de façon occulte, sur fonds publics, doivent être rendus transparentes. Après chaque campagne, des propositions de loi visant à moraliser la vie politique, sont rituellement déposées. Pourquoi le Parlement n'innoverait-il pas et n'examinerait-il pas, cette fois, ces propositions avant les élections ? S'il ne le fait pas, comment éviter *que les partis et les élus encourent* le soupçon d'être tacitement d'accord pour observer sur ce sujet brûlant la loi du silence ?

PHILIPPE LABARDE.

Le pouvoir et le patronat réagissent avec vigueur

(*Suite de la première page.*)

Il ne peut, de ce fait, prétendre que « le président de la République n'est pas un chef de parti » et qu'il aspire toujours et avant tout à « refaire l'unité de la France ».

La réponse virulente qui a été faite mardi au discours de Carpentras incite à douter fortement que l'on renoncera bientôt à « *parler en termes de combat, de « guerre totale »*, comme le souhaitait vendredi M. Giscard d'Estaing, et à craindre au contraire une progression dans l'« escalade » dont il est permis de penser qu'elle ne déplairait pas à M. Chirac.

Ce risque grave découle de l'insupportable système électoral « bipolarisateur » que la France subit depuis bientot vingt ans et dont la majorité divisée souffre aujourd'hui autant, sinon davantage, que l'opposition. M. Giscard d'Estaing n'ayant pas pris le risque ou n'ayant pas eu le courage de réforme, en dépit des intentions qu'il avait manifestées en 1974, et ayant tout au contraire donné sa caution à des dispositions qui aggravaient et généralisaient la bipolarisation, il n'est pas surprenant que M. Mitterrand ait insisté mardi sur la nécessité de mettre fin sans tarder à cette situation.

L'avenir des institutions

Confirmant une fois de plus que la « perspective » de la gauche n'est nullement d' « ouvrir une crise de régime », et s'indignant non sans raison que M. Giscard d'Estaing ait accusé le P.C.F. de songer à un « coup d'Etat », le premier sécrétaire du P.S. a indiqué qu' « à son avis » l'opposition victorieuse devrait procéder dès la première session de la nouvelle législature, « c'est-à-dire dès le printemps 1978 », aux réformes institutionnelles que propose le programme commun : retour au scrutin proportionnel, suppression du « domaine réservé » du chef de l'Etat, rééquilibrage des pouvoirs. Cette réforme serait opérée dans le strict respect de l'article 89 de la Constitution, qui définit la procédure de révision, et que de Gaulle avait souverainement ignoré en 1962.

La gauche ne s'étant jamais intéressée prioritairement, et ce fut son tort, aux problèmes institutionnels, et ayant souvent expliqué qu'en cas de succès elle aurait à régler bien d'autres affaires plus graves et plus urgentes, cette prise de position personnelle de l'ancien candidat à l'Elysée constitue l'un des éléments dominants de la conférence de presse de mardi, mais ce n'est pas le seul.

Alors qu'en octobre 1976, devant le « Forum de *l'Expansion* », MM. Mitterand et Rocard avaient tenté, sans grand succès, il est vrai, de convaincre les patrons du bien-fondé du programme commun et notamment des nationalisations, le chef du parti socialiste s'est livré à une très violente attaque contre eux. Affirmant disposer « d'informations suffisamment sérieuses », il a accusé « les milieux gouvernementaux » de fermer les yeux sur les fraudes fiscales des entreprises industrielles et commerciales, récemment dénoncées par le Conseil des impôts, ce qui permet notamment au C.N.P.F. de consacrer 1 milliard de francs à « *des campagnes massives de propagande et de publicité contre la gauche et son programme commun* ». Il a d'autre part dénoncé sans ménagement, et avec autant de vigueur que la section de Radio-France du Syndicat national des journalistes (*le Monde* du 13 juillet), les conditions dans lesquelles les documents sonores de cette société nationale de programmes avaient été mis à la disposition de l'Association pour la démocratie au lendemain du discours présidentiel de Carpentras.

La dénonciation d'un « *système dont l'arme dernière est l'argent, l'argent distribué par le grand patronat et l'argent détourné des contribuables* » est à la fois trop spectaculaire et trop grave pour que l'on puisse penser que l'on en restera là. M. Mitterand ne sera-t-il pas conduit à aller plus loin dans son procès, puisqu'il annonce « des actions judiciaires » contre les « abus de droit » ? M. Barre pourra-t-il se contenter de stigmatiser comme il l'a fait dès mardi soir « des propos partisans et polémiques » ? Le C.N.P.F. ne sera-t-il pas contraint de faire plus et mieux que de juger « *dépourvus de tout fondement et inacceptables* » des propos qu'il qualifie d' « *assertions* » ?

La vaste campagne qui se développe effectivement depuis le mois de mai a, certes, de quoi exaspérer M. Mitterrand et rend compréhensible sa contre-offensive, mais encore conviendrait-il d'observer que les milieux qu'il incrimine ne sont pas les seuls artisans des attaques dont est l'objet le programme commun. Ceux qui sont avant tout « unitaires » et voudraient croire aujourd'hui comme hier à la « dynamique » de l'union de la gauche n'ont-ils pas été atteints dans leur confiance par la récente polémique P.C.F.-P.S. ? Cette polémique n'a-t-elle pas apporté beaucoup d'eau au moulin de la droite, qui en avait grand besoin ? Ira-t-on jusqu'à considérer comme des complices ou des stipendiés du grand patronat tous ceux qui à gauche, et nous ne pensons pas seulement aux « nouveaux philosophes », n'ont depuis plusieurs semaines que le « Goulag » à la bouche et sous la plume ?

Toutes ces questions, M. Mitterrand les a passées sous silence ou les a éludées mardi, se contentant de décharger son propre parti de toute responsabilité et de se présenter comme un « unitaire » nullement « désespéré ».

Si cette « discrétion » n'est pas à inscrire à l'actif du premier secrétaire du P.S., on se saurait sans injustice, compte tenu de sa grande modération des derniers mois, lui faire porter l'entière responsabilité des conditions détestables dans lesquelles se préparent les législatives. Les « termes de combat » de Carpentras ne pouvaient demeurer sans réplique, et c'est à l'Elysée que l'on doit demander si le discours présidentiel du 8 juillet était compatible avec la volonté de « décrispation » cent fois affirmée par M. Giscard d'Estaing.

RAYMOND BARRILLON.

LE CINÉMA DES ÉLUS MALOUINS

(De notre correspondant.)

Saint-Malo. — « Notre conseil municipal a évoqué avec la population le cruel problème de l'emploi et du chômage dont notre ville bat le triste record pour l'ouest de la France. Afin de vous permettre d'être mieux informé vous-même sur cette situation préoccupante, nous nous permettons de vous adresser ci-joint une bande de magnétoscope posant très clairement les problèmes que rencontre notre ville à ce sujet. »

Tel est le texte de la lettre qui vient d'être adressée à M. Raymond Barre par M. Louis Chopier (P.S.), maire de Saint-Malo. Le film de quatorze minutes trente ainsi présenté au premier ministre rappelle les principales données du problème de l'emploi dans la cité malouine : trois mille chômeurs pour quarante-sept mille habitants, une usine occupée depuis plusieurs semaines, des menaces de licenciements, les solutions proposées par les syndicats, les vœux et les réalisations du nouveau conseil municipal d'union de la gauche.

« M. Barre ne vient pas nous rendre visite, alors nous lui envoyons des images de ce qu'il pourrait voir sur place », *explique le maire de Saint-Malo.* — A. M.

1958, 1968... 1978 ?

(*Suite de la première page.*)

Oui, jusqu'où ira-t-on ? On a assez déploré la coupure du pays en deux camps irréconciliables et prêts à s'affronter On a assez accusé le système constitutionnel, le régime électoral et, bien entendu, pour chacun, le camp d'en face, d'être responsables de cette division. Jusqu'à présent toutefois les chefs de l'un et de l'autre s'efforçaient, sauf à l'heure même de la décision, de garder leur sang-froid et de maîtriser leurs propos, sinon de modérer leur pensée.

Au combat d'idées voilà qu'ils substituent aujourd'hui l'échange d'imputations graves, presque d'injures. Le risque de voir les discussions dégénérer et, faute d'être arbitrées, se transporter dans la rue, ne doit jamais être oublié dans un pays qui fait peu de réformes s'il en parle beaucoup, mais s'offre volontiers tous les douze ou quinze ans, une petite révolution. Oh ! Une révolution sèche et généralement non sanglante, car c'est un pays très civilisé. Mais tout de même : 1958, 1968... 1978 ?

PIERRE VIANSSON-PONTÉ.

Libres opinions

Alternance et souveraineté nationale

par GILLES MASSON (*)

LA question du rapport des institutions entre elles s'inscrit dans une problématique plus large : qui exerce la souveraineté nationale ? C'est le peuple qui est souverain et lui seul. Il n'appartient à personne de contrecarrer la volonté librement exprimée par les citoyens au moyen du suffrage universel. Son verdict s'impose à tous sans exception, y compris donc au président de la République. C'est là une règle démocratique aussi fondamentale qu'élémentaire. Les communistes respecteront le verdict populaire, en toutes circonstances. Mais la clarté et la sérénité du débat politique seraient grandement améliorées si tous prenaient le même engagement.

Pour éviter une fois encore que le président ne s'engage sur la question essentielle de l'alternance, les services élyséens ont élaboré le scénario d'une petite polémique autour d'un article qui explicite des idées communes de longue date aux partis de gauche et qui se trouvent inscrites dans le programme commun Et la « brochure » dont le président a parlé n'est-ce pas, au fond, derrière les *Cahiers du communisme*, le programme commun lui-même, sur lequel, en 1974, s'était rassemblée la quasi-majorité des électeurs ?

Semblable attaque, de la part du premier magistrat de l'Etat, rend quelque peu la sonorité du dérisoire. C'est dans *Madame Bovary*, je crois, que la foule émue attend un préfet auréolé de toute l'autorité de l'Etat pour présider les comices agricoles et distribuer des médailles, mais c'est un chef de bureau, venu en hâte le remplacer, qui descend de la diligence sous les yeux de la foule déçue.

***

Les communistes sont contre tout pouvoir personnel, pour un gouvernement et un Parlement responsables. Le régime de présidence absolue, où un homme seul, quel qu'il soit, décide, décrète de tout, du tempo de la *Marseillaise* à une expédition militaire au Zaïre, et prétend, de surcroît, incarner la souveraineté et l'unité nationales, est, quand les Français aspirent de plus en plus à gérer eux-mêmes leurs propres affaires, un anachronisme historique, un défi quotidien à la démocratie comme d'ailleurs une violation de la Constitution de 1958 La Constitution dit sans ambiguïté que le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation, que le président remplit un *rôle d'arbitre*, que l'Assemblée nationale vote la loi et contrôle l'action du gouvernement, responsable devant elle. L'exercice autoritaire et personnel du pouvoir d'Etat ne s'appuie sur aucune disposition explicite de la Constitution. Le retour à la lettre du texte constitutionnel, le respect de la loi fondamenale écrite, seraient déjà un progrès démocratique important. Point n'est besoin, dans ces conditions, d'une réforme d'ensemble de la Constitution

La souveraineté nationale doit s'exercer sur des programmes politiques clairs et *précis*. Pour que le suffrage universel soit respecté, la démocratie commande que ceux qui ont été élus pour faire une politique n'en fassent pas ensuite une autre au cours de la législature. Quel élu de l'actuelle majorité ne se montre aujourd'hui d'une discrétion absolue sur le programme de Provins qui promettait notamment le plein emploi, la construction de mille crèches, de six cent mille logements par an ?

Les communistes ne veulent pas que la volonté du suffrage universel soit bafouée, c'est pourquoi ils insistent pour que le programme commun soit actualisé afin que chaque Français puisse se déterminer en toute connaissance de cause, sans zone d'ombre, sur tous les aspects de la politique que suivrait la gauche au pouvoir C'est pourquoi aussi, la notion de contrat de législature a été introduite dans le programme commun. Ce sont là les engagements réciproques du gouvernement et de sa majorité, les moyens qu'ils se donneront pour réaliser la politique choisie par le peuple, donc des garanties de coopération à égalité et d'équilibre des pouvoirs publics. C'est également un engagement loyal à l'égard de tous les Français considérés comme des citoyens majeurs. Nous sommes loin du méprisant « *faites-nous une bonne politique, nous vous ferons de bonnes élections* ».

***

Ces rapports nouveaux entre l'exécutif et le législatif, entre les élus et la nation, rejettent à la fois l'autoritarisme et l'arbitraire bureaucratique de ce régime, comme l'instabilité de la IVe République, qui végétait à travers des alliances sans principes.

Si la question du changement de régime se pose aujourd'hui avec une acuité sans précédent, c'est que le pouvoir du capital mène depuis des années une politique antisociale et antidémocratique qui, avec la crise, provoque un mécontentement accru. Le suffrage universel, c'est aussi le respect de l'alternance au pouvoir, aujourd'hui comme demain. La démocratisation continue de la vie politique économique, sociale, le développement des libertés, exigent que l'assentiment du suffrage universel soit à chaque étape la condition préalable des transformations engagées. On ne fait pas le bonheur des individus malgré eux. Les communistes se prononcent pour l'alternance la plus large. Cette conception s'inscrit dans le droit-fil de la voie démocratique au socialisme, définie par leur XXIIe congrès Mais le chef de file de la droite, sur ce point essentiel, entretient une dangereuse ambiguïté. A travers un plaidoyer crispé pour l'exercice solitaire du pouvoir, le président de la République cherche à occulter le véritable débat A qui donc la démocratie fait-elle peur ?

M. Giscard d'Estaing, dans *Démocratie française*, tente de justifier le refus d'une large alternance par des références à la nature humaine et au tempérament latin. Selon lui, l'homme est capable « *du plus redoutable, quand le triple feu du désir, de la haine et de l'ignorance s'allume en lui Et ce dont il est incapable, c'est de ne pas rechercher la possession et le pouvoir* ». L'Etat autoritaire qu'il voudrait figé dans l'immuable, l'auteur va même en chercher une justification dans le parallèle avec les sociétés de nos frères animaux, qui sont minutieusement hiérarchisées. L'explication convaincra ceux qui veulent être convaincus.

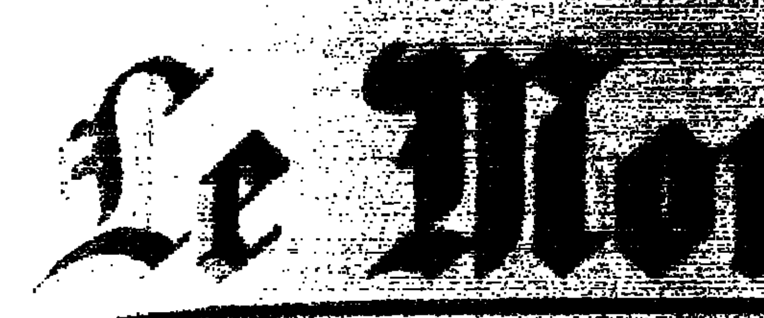
En réalité il ne s'agit pas de procéder à un simple changement d'équipe à l'intérieur du système, mais d'un changement véritable de politique. Et ce qui rend ce changement possible et nécessaire, c'est l'existence du parti communiste et son rôle dans la société française. L'homme-termite, c'est peu dire que nous n'en voulons pas. On trouvera même d'un humanisme plus élevé qu'un président permette la réalisation du programme choisi par le peuple plutôt qu'il ne s'érige en roi des fourmis.

Il n'y a pas une grande alternance qui serait l'élection présidentielle et une petite qui serait les élections législatives : il y a le peuple qui exerce la souveraineté nationale et qui, par le suffrage universel, détermine librement la société de son choix. La souveraineté est inaliénable, aucun individu ne saurait prétendre en confisquer l'exercice.

***

Le principe de l'alternance ressort clairement de toutes les traditions républicaines et démocratiques de notre pays, de la lecture de la Constitution et de ses travaux préparatoires. Le président de la République doit, dès après les élections législatives, choisir un premier ministre dans la majorité nouvellement élue à l'Assemblée nationale, qui conduira avec le gouvernement la politique du pays. Il ne peut user de ses fonctions pour s'opposer à l'application du contrat de législature. C'est peut-être Rousseau, dans le Contrat social, qui, par avance, avait répondu le mieux aux pointes électoralistes de Carpentras : « *Le [peuple] souverain peut bien dire : je veux actuellement ce que veut un tel homme ou du moins ce qu'il dit vouloir ; mais il ne peut pas dire : ce que cet homme voudra demain, je le voudrai encore ; puisqu'il est absurde que la volonté se donne des chaînes pour l'avenir.* »

(*) Ecrivain, membre du comité de rédaction des *Cahiers du communisme*.



Le Monde de L'ÉTÉ

EN FAMILLE

Trois enfants dans une péniche

*« **B**ELLE DE JUIN ? — passe ! — San Diego ? — 36 ! — San Diego prend le numéro 36, soit 260 tonnes de brisure de maïs pour Rotterdam. Chargement à Nogent... »* Comme tous les lundis, mercredis et vendredis, il y a séance d'affrètement à la bourse de Saint-Mammès (Seine-et-Marne). Mariniers et bateliers inscrits au *« tour »* s'entassent sous le grand tableau noir pour consulter les chargements disponibles.

Pour ces marins des fleuves et canaux (1), les vacances ressemblent beaucoup au reste de l'année. La bourse fonctionne sans interruption, et l'on ne prend un peu de repos que lors de l'attente entre deux affrètements.

L'été, pour ceux qui ont des enfants d'âge scolaire, n'est pourtant pas une saison comme les autres. A l'inverse de ce qui se passe chez les « terriens », le temps des grandes vacances n'est pas celui de l'éparpillement des enfants : c'est le temps des retrouvailles. Pendant l'année scolaire, en effet, leurs enfants demeurent à terre chez un parent ou dans un internat comme à Saint-Mammès (*le Monde* du 3 décembre 1976). A la fin de l'année scolaire, les parents viennent chercher leurs « grands » qui, l'espace de deux ou trois mois, participeront, sur le bateau, à la vie commune.

Florence-sur-Seine

Sur les convois pousseurs de barges qui comptent leur charge en milliers de tonnes, les mariniers sont généralement des salariés. C'est le cas de la famille Delaporte, embarquée sur un *« pousseur »*, le *Florence*. Lorsque nous montons à bord, à l'écluse de Champagne-sur-Seine, « Florence » pousse quatre barges chargées de mille deux cents tonnes de sable et de gravier. Chargé à Misy-sur-Yonne, le convoi se rend à Orly. *« Nous faisons toujours le même chemin,* explique Jean-Pierre Delaporte, vingt-neuf ans, « contremaître » — mais en fait seul maître à bord avec sa femme, qui a rang de « matelot ». *Quatre fois par semaine, nous descendons et remontons la Seine entre Paris et l'Yonne. Cette navette régulière nous permet de voir nos enfants chaque week-end à Saint-Mammès. »*

Les aînés Delaporte, Mario, dix ans, et Nadine, huit ans, vont passer les mois d'été en famille sur l'eau. Avec leur petit frère Michaël, trois ans, ils partagent les longues journées de leurs parents... au travail.

« En dix ans, nous sommes partis en vacances trois fois, explique Mme Delaporte, petite femme brune en maillot de bain *(« ma tenue de travail »). Comme salariés, nous avons droit à des congés payés chaque année. Mais nous les prenons rarement. »* Que faire, en effet, lorsqu'on est marinier et que l'on possède pour tout bien (2) deux cyclomoteurs et un moteur hors bord pour les liaisons en barque ? *« J'ai raté trois fois mon permis de conduire »*, dit Jean-Pierre. Et l'on ne peut pas aller en Bretagne en bateau.

« Marinier ou rien »

Si Jean-Pierre Delaporte a tant de mal à passer son permis auto — alors qu'il a le permis F des pousseurs — c'est qu'il est plus familier des cours d'eau que des routes. Petit-fils et fils de mariniers du Nord, il a toujours vécu sur l'eau. L'école ? Il ne l'a fréquentée qu'à l'âge de onze ans. « Fréquenter » est même beaucoup dire, puisqu'il y a passé, en tout, quarante-cinq jours, *« par petits bouts »*. Jean-Pierre arrive à lire les feuilles de route, mais il ne sait pas écrire. Il n'a passé que trois mois à terre. *« J'ai fait quatre places pendant ces trois mois,* dit-il en souriant derrière sa cigarette papier-maïs éternellement éteinte. *Pour moi, c'est marinier ou rien. »*

« Les vacances ne changent rien, dit Mme Delaporte, également fille de mariniers du Nord. *Simplement, on est avec tous nos enfants. »* Quand le « Florence » remonte de Paris à vide, les enfants jouent à fond de cale dans les barges découvertes. Ils font de la bicyclette sur la tôle humide, jouent au ballon ou s'amusent sur les balançoires suspendues aux longerons. A la descente, lorsque les barges sont pleines, Mario, Nadine et Michaël font des châteaux ou des acrobaties au sommet des tas de sable, à fleur d'eau, sous l'œil vigilant de leurs parents qui fixent l'étrave depuis la cabine de pilotage. Ils ignorent superbement les vacanciers qui, sur les berges de la Seine, tondent les pelouses de leur villa ou s'ébattent dans des piscines au bleu irréel.

« Lorsque l'on amarre le soir pour piqueniquer à terre, dit Mme Delaporte, *ils n'ont qu'une hâte, retourner sur le bateau pour regarder la télé. On a beaucoup de mal à les en sortir. »*

ROGER CANS.

(1) Il existe en France 3 500 familles de mariniers artisans et 4 300 mariniers salariés.

(2) M. Delaporte gagne un fixe mensuel de 2 850 F, plus les pourcentages. Avec leurs deux salaires, les Delaporte ont un revenu mensuel qui varie de 6 000 F à 8 000 F. Ils font des économies pour s'acheter une maison dans l'Yonne, *« pour plus tard »*.

Un paléontologue de dix-neuf ans

Le doux plaisir des fossiles

IL lui arrive encore de trébucher sur l'accord du participe passé avec l'auxiliaire être Mais c'est sans hésiter qu'il distingue le *parcentrotus lividus* de l'*hoplitès biplicatus*, qu'il écrit *amblypterus duvernoyi* ou *rostre bélemnite*

Une carrure râblée de demi de mêlée, le poil noir et frisé, le sourcil dru et la moustache de même, le regard sombre, qui s'allume soudain quand s'anime le propos, la timidité laconique qui fait place au verbe intarissable quand on aborde LE sujet : Jean-Didier Perez, dix-neuf ans, est certainement le personnage le plus étonnant d'une exposition consacrée à la paléontologie au Muséum d'histoire d'histoire naturelle de Marseille.

Présentant un ensemble de cinq cents fossiles de paléozoologie et paléo-botanique cette exposition s'intitule : La vie dans la pierre : la collection d'un jeune amateur. Le jeune amateur, Jean-Didier Perez est carreleur de métier et paléontologue de vocation. Ces cinq cents pièces sont à lui et ne représentent qu'une faible partie des quelque cinq mille fossiles — ramassés en six ans — qui — classés et répertoriés — envahissent peu à peu l'appartement parternel d'Aigues-Mortes (Gard). C'est la moisson d'un surprenant autodidacte, qui, à treize ans, s'était mis en tête de trouver un dinosaure comme il en avait vu dans son livre de sciences naturelles...

Aujourd'hui Jean-Didier, qui a quitté l'école à seize ans avec en poche un diplôme de fin d'études, pas même un C.A.P. pose des carreaux. Il est payé au mètre carré. *« En ce moment,* explique-t-il, *je « fais » les salles de bains d'un chantier. A 15 F le mètre carré. Quand j'en ai fait 10, j'ai gagné 150 F. Mais à 14 heures, on a fini la journée. »*

« Je voulais un dinosaure »

Une heure plus tard, commence chaque après-midi et jusqu'à 19 heures la deuxième vie de Jean-Didier. *« Je l'ai vu arriver il y a quatre ans,* explique M. Robert Julien, conservateur du Muséum, qui a organisé l'exposition de son protégé. *Il m'a expliqué que, sans formation scientifique, il avait amassé les fossiles pour leur beauté, pour leur forme. Toutes les traces de cette vie, d'espèces disparues, dont la terre a gardé l'empreinte. A présent, cela ne lui suffisait plus. Il voulait comprendre. Apprendre les noms, savoir, classer, replacer dans la chaîne de l'évolution les trouvailles qui le fascinaient. Il y avait tant d'enthousiasme pour cette science ingrate, chez cet adolescent de quinze ans, que nous l'avons pris au sérieux. »*

Jean-Didier Perez s'est plongé dans les manuels, s'est aventuré dans les collections et les réserves Il a travaillé à combler ses lacunes, à décrypter les appellations barbares, à déchiffrer les traces des vies éteintes.

Joignant l'utile à l'agréable, Jean-Didier a parfait ses connaissances théoriques et pratiques en donnant un coup de main bénévole à M. Roger Fournier, responsable de la section paléontologie, pour classer les collections et les réserves du muséum. Il explique : *« Mon premier fossile, un mollusque, je l'ai trouvé dans la garrigue gardoise. Mais je voulais mon dinosaure ! Entier. J'ai ramassé autre chose. En attendant. »*

Faute de dinosaure, il a au moins quelques œufs. Et puis, profitant d'un accès privilégié dans les carrières — le père de Jean-Didier est chef de chantier, — il a enrichi ses collections. A présent, il organise même ce qu'il appelle *« ses expéditions »*. En Provence, mais aussi à la frontière allemande, en Normandie, dans la région parisienne. C'est l'avantage du savoir. Le hasard n'est plus le seul guide. On cherche ce qu'on sait avoir des chances de trouver. Et puis, un beau jour, on ramène dans ses filets un lépidotus qui devait nager dans les environs de Canjuers (Var) il y a cent dix millions d'années. On s'entend dire par les savants qu'il s'agit là d'une trouvaille exceptionnelle.

La passion de Jean-Didier Perez est contagieuse. Si son frère Alain (dix-huit ans) continue à préférer les motos aux pélécypodes, Dominique, dix-sept ans, le plus jeune, a attrapé le virus de la paléontologie.

La joie de Jean-Didier Perez, jeune homme presque trop sage, c'est de faire partager ses découvertes et son savoir. L'an dernier, pour offrir à sa ville natale une exposition gratuite de deux mois, il a loué la tour des Bourguignons dans les remparts d'Aigues-Mortes. Il vient de présenter — toujours à ses frais — à Portes-lès-Valence (Drôme) une autre exposition de ses trésors. Il rattrape le temps perdu, les études manquées. *« Jean-Didier,* dit avec quelque envie le conservateur, *a sur nous, universitaires, la chance d'étudier seulement par plaisir de savoir. Sans souci chronométrique d'ingurgiter un programme en fonction d'examens à passer. »* Le rêve. Et puis, un carreleur « à la tâche » ne gagne-t-il pas presque autant qu'un conservateur de musée ?

JEAN CONTRUCCI.

★ Muséum d'histoire naturelle de Marseille, palais Longchamp, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. 30, tous les jours, sauf mardi et mercredi matin, jusqu'au 30 août.

A LA MANIÈRE D'EUX...

Candide et les coliformes fécaux

DES roches rouges, une mer d'émeraude et, sur le sable chaud, des femmes qui ne laissaient presque rien ignorer des merveilles les plus secrètes dont la nature les avait comblées : Candide était aux anges, quand un bruit d'enfer vint lui fracasser les oreilles. Un gros homme hurlait des imprécations, au milieu d'un groupe de villageois :

« Qu'elle vienne ici et je lui en ferai bouffer, moi, des coliformes fécaux ! », tonnait-il en roulant des yeux terribles.

Candide s'approcha et s'enquit de la cible de cette colère et du sens de l'expression « coliformes fécaux ». On lui expliqua que la personne visée était un ministre, et que l'expression mystérieuse désignait quelque chose qui ne valait guère mieux : des bacilles. On ajouta que le gros homme était le maire de la bourgade, et que le ministre auquel il en avait s'appelait dame Simone Veil.

Candide s'étonna que l'on déversât des tombereaux d'ordures sur la tête d'une dame que les trompettes de la renommée saluaient du Nord au Midi, et de la droite à la gauche.

« Les tombereaux d'ordures, monsieur, répliqua violemment le gros homme, *mais c'est elle qui nous accuse de les déverser dans notre merveilleuse baie ! En nous classant dans sa liste D., c'est-à-dire parmi les plages « aux eaux de qualité insuffisante », elle nous diffame, elle nous fame, elle nous insulte, elle nous ruine ! Mais, j'ai des amis en haut lieu, moi, monsieur : ils se chargeront de la lui faire rectifier, sa liste noire ! Sinon, croyez-moi, la Simone a intérêt à faire numéroter ses abattis ! »*

Sur cette menace, le gros maire jeta son mégot dans les eaux d'émeraude (une émeraude légèrement bitumineuse, Candide s'en avisa soudain), en ajoutant que, de mémoire d'homme, on n'avait jamais vu dans les parages le bout de la queue d'un coliforme, fécal ou non.

Les jours suivants, Candide s'astreignit à visiter toutes les plages de la fameuse liste D. Il y entendit les mêmes jérémiades et les mêmes menaces de la part d'édiles votant pour les partis les plus divers.

« Dans ce pays si divisé, voici enfin une lutte qui fait l'unanimité !, conclut-il. *Pourquoi diable faut-il que ce ne soit pas pour guérir un mal, mais pour casser le thermomètre qui le signale ? »*

Et Candide s'en fut cultiver, dans son jardin pollué, de monstrueux légumes.

P.c.c. JEAN-MICHEL ROYER.

FEUILLETON - N° 3 — 14 JUILLET 1977

LES ENVOÛTÉS

par Witold Gombrowicz

Dans le train qui le conduit au manoir de Polyka, où il doit entraîner au tennis Mlle Okholowska, Waltchak a appris que la jeune fille, follement désireuse de s'élever socialement, s'apprête à faire un riche mariage d'intérêt avec le secrétaire, et sans doute héritier, d'un prince fou, propriétaire d'un immense château à l'abandon situé près de Polyka.

LE manoir de Polyka était une vieille et vaste demeure surmontée du haut toit typique de la région et flanquée d'un étroit perron. Marian attendit à l'écart la fin des présentations et des premières civilités.

Enfin, Mme Okholowska se tourna vers lui, après que Maya lui eut chuchoté quelques mots à l'oreille :

« Je suis très heureuse que vous soyez venu. Ma fille vous attendait avec impatience. Mariette vous montrera votre chambre et vous y servira le dîner. »

Elle lui tendit affablement la main et se mêla aux autres hôtes.

Waltchak, précédé par la bonne qui tenait une bougie, gravit un escalier aux marches raides et grinçantes. Sa minuscule chambrette se trouvait sous les toits. La bonne, soigneuse et posée en dépit de sa jeunesse, expliqua :

« Voici la cuvette et l'eau. Je vous apporte tout de suite une serviette. Si vous avez besoin de quelque chose, sonnez, mais je crois que rien ne manque.

— Y a-t-il beaucoup de monde à Polyka ? demanda Waltchak en s'asseyant sur le lit.

— Oh non ! Si l'on ne compte pas les personnes qui viennent d'arriver avec vous, il y a la femme d'un médecin de Lwow et une autre dame. C'est encore le début de la saison. »

Elle lui souhaita bonne nuit et s'esquiva.

Waltchak s'approcha de la fenêtre, qu'il voulait ouvrir. Elle résista et il dut se contenter du vasistas. Les arbres du vieux parc bruissaient doucement et il devinait, toute proche, la masse immobile et muette de la forêt. De nouveau, il sentait l'angoisse le gagner. Il n'aurait pas dû venir ici. Peut-être était-il encore temps de fuir, même à pied, de faire demi-tour ? Mais vers quoi ? Sa vie n'avait été jusqu'alors qu'une suite confuse de hasards.

C'est fortuitement qu'il avait été engagé à l'âge de dix ans pour ramasser les balles dans un club de tennis de Lublin. Son père, serrurier de son état, voyait d'un œil favorable la « situation » de son fils, qui rapportait à la maison plus d'argent que lui-même n'en gagnait dans une journée entière de dur labeur. Les gamins étaient chichement rétribués à l'heure par le club, mais il n'était pas rare qu'un riche joueur leur glissât jusqu'à un zloty. A dire vrai, Marian ne tarda pas à garder pour lui ces petits à-côtés.

Son père s'aperçut que les revenus diminuaient et, dans l'impossibilité d'exercer un contrôle, se mit à le battre. Marian dissimula de plus belle. Il détesta si fort ce père que désormais, même rossé à mort, il n'aurait pas lâché un sou. Leurs rapports se détériorèrent au fil des années. Marian ne rentrait plus à la maison. Il dormait chez l'un ou chez l'autre pour ne réapparaître qu'au bout de quelques jours et recevoir l'inévitable raclée

Au club, il retrouvait la terre battue rouge, le soleil, les tenues éclatantes, les plaisanteries, les cris, la bonne humeur. Il se sentait chez lui, savait se montrer effronté et sans vergogne pour soutirer de l'argent.

Entre deux sets, il empruntait une raquette pour s'essayer aux principaux coups. Mietchkowski, entraîneur vieillissant et président du club, remarqua les dispositions exceptionnelles du garçon : il décida de le former et lui prêta une vieille raquette.

***

A seize ans, Waltchak savait déjà entraîner convenablement les débutants. Cependant, la chance lui sourit à nouveau : son père s'établit à la campagne, et Waltchak put s'installer définitivement chez Mietchkowski. Il augmenta ses ressources en travaillant au « restaurant » du club, ancienne cantine que Mietchkowski avait progressivement ouverte au public.

Mais bientôt il ne fit plus grand-chose au restaurant ni sur le terrain. Entraîner des nullités l'ennuyait. Il se souciait plus de son jeu que de celui de ses partenaires, « finissant » les balles en *drives* impitoyables au lieu de les placer doucement devant eux. Il devenait irritable, ombrageux, indocile, amer, insatisfait, révolté. Sans savoir pourquoi, il s'ennuyait.

Certains soirs, une telle détresse l'envahissait qu'il songeait à en finir une fois pour toutes. Vraiment, il végétait, fermement persuadé de gâcher sa vie. Les noms de champions qu'il lisait dans *la Revue des sports* le faisaient rêver. Il imaginait leurs déplacements à l'étranger, les tournois, les succès, les ovations...

Il se livrait à ces moroses considérations quand un ingénieur de sa connaissance lui proposa ce séjour à Polyka. Il n'hésita pas une seconde et supplia Mietchkowski de le laisser partir. Il avait lu dans *la Revue des sports* que Mlle Okholowska était l'un des plus sûrs espoirs de la nouvelle génération.

***

A présent, devant les tilleuls immobiles, il commençait à regretter son escapade. Tous les détails du voyage lui revenaient en mémoire — l'énigmatique exclamation du prince, la lettre lue, le sommeil de Mlle Okholowska, son rire, ses regards furtifs, l'argent caché dans l'armoire, — mais le trouble qui l'agitait restait inexplicable.

Le lendemain matin, Waltchak et Mlle Okholowska, en tenue de tennis, traversaient à pas lents la pelouse qui menait au court. On entendait déjà les cris de la marmaille chargée de ramasser les balles. La journée était splendide — pas un souffle — seuls, quelques petits nuages moutonnaient dans l'azur pâle.

Ils avaient chacun deux raquettes sous le bras.

Le petit monde du tennis n'avait pas de secret pour Waltchak. Il n'ignorait pas que Mlle Okholowska, sans avoir jamais pris part à de grands tournois, comptait à son palmarès quelques victoires dans des rencontres amicales, sur des champions chevronnés des deux sexes.

Au club, personne n'était de taille à battre Waltchak, mais personne non plus n'avait l'étoffe d'un champion. Il résolut donc de s'en tenir strictement à lui servir les balles pour lui faire travailler les différents coups. D'ailleurs, Mlle Okholowska ne semblait s'attendre à rien de particulier. Elle avançait en silence, sombre et pensive, fixant le sol d'un regard absent.

Arrivée sur le terrain — que du premier coup d'œil Waltchak jugea excellent, — elle se contenta de prendre position, sans un mot, derrière la ligne de fond.

« Coup droit ! » demanda-t-elle.

Il lança la balle, qui alla au filet. La deuxième sortit. La troisième était bonne, mais Maya dut courir pour la reprendre. Les suivantes tombèrent sans ordre, ou trop près ou trop loin.

« Mais on n'a pas idée ! » laissa-t-elle échapper à la fin.

— On est doué ou on ne l'est pas », rétorqua-t-il tout à trac.

Elle eut un moment d'hésitation. « Dommage que vous le soyez plutôt moins », fit-elle en haussant les épaules. Il lui servit une nouvelle série de balles, qu'elle retourna d'un beau mouvement étudié.

Il se promit de ne pas en renvoyer une seule, tellement il était ulcéré du peu de cas qu'elle faisait de lui.

Mlle Okholowska travaillait maintenant son revers, surtout sur des balles hautes qu'elle reprenait, en rabattant à deux mains la raquette, avec une profonde torsion du buste. Ses coups, frappés de la ligne de fond, étaient si parfaits que Waltchak ne put y tenir, et, lorsqu'une balle vint échouer sur sa raquette, il la renvoya. Elle frôla le filet. Maya fléchit les genoux, porta la raquette loin en arrière et riposta d'un *croisé* fulgurant.

Il s'était rué sur la balle presque avant qu'elle ne fût frappée, et c'est à cette seule circonstance qu'il dut de ne pas la manquer.

« Ce n'est pas possible ! » s'écria-t-elle, courant déjà, penchée en avant. Il y eut une âpre série de revers croisés. Les raquettes résonnaient en cadence. Maya se trouva insensiblement rejetée hors des limites du court par les longs coups appuyés de son partenaire. A ce moment, Waltchak monta au filet et reprit le haut *lob* dont elle voulut le passer d'un *smash* foudroyant contre lequel elle ne put rien.

***

« Faisons un set ! » s'écria-t-elle.

Waltchak fut lui-même étonné de son succès. Qu'il eût joué magistralement cette balle, il en avait conscience, mais n'était-il pas plus surprenant encore que, entre leurs deux styles, il ne semblât pas y avoir de notable différence ? Il se concentra et retourna correctement un service rapide et placé de sa partenaire.

De nouveau les cordes vibrèrent. Il marqua les quinze premiers points.

« Ou elle joue moins bien que je ne pensais, se dit-il, ou c'est moi qui joue mieux... »

Et il sentit au fond de lui-même cet accord quasi mystique avec la nature, cette sûreté infaillible, qui visitent parfois le sportif ou le joueur. Il était vraiment dans une forme étourdissante. Il plissa les yeux et reprit le service de Maya d'un *drive* irrésistible placé dans l'angle, qui lui assura le premier jeu.

Dans le jeu suivant, sa partenaire montra plus de prudence ; les balles volaient longtemps au-dessus du filet sans pouvoir emporter la décision. Cependant, attirés par les échos du match, les hôtes de la pension s'approchaient du court et s'installaient sur les bancs qui le bordaient.

La présence de spectateurs galvanisa les joueurs, et la partie se transforma insensiblement en l'une de ces rencontres exceptionnelles qui transportent autant les uns que les autres. Waltchak, qui se donnait corps et âme au jeu, était tout à la joie de la révélation de son talent, car chaque coup confirmait cette vérité désormais manifeste, qu'il surclassait sa fameuse partenaire, qu'il avait l'étoffe d'un champion ! A cela s'ajoutait le plaisir de la battre, elle.

Une hargne inexplicable contre sa partenaire lui contractait les mâchoires, et il frappait comme si c'était elle-même.

Il ne la lâchait pas des yeux, prêt à bondir au moindre geste, et devinait d'instinct ses réactions

Maya aussi mettait au jeu un tel acharnement — teinté de dépit — qu'elle en était la première surprise, autant que de la tournure que prenait la partie.

Ils luttaient dans un silence total, et l'assistance, sans en comprendre les subtilités, était toutefois saisie par l'âpreté du jeu au point de cesser d'applaudir.

Aussi entendit-on clairement l'une des dames faire à mi-voix cette réflexion :

« Comme ils se ressemblent !

— En effet, répondit la seconde. C'en est même étonnant. »

Mlle Okholowska cessa de courir après la balle. Elle s'arrêta et quitta le court.

« Merci, dit-elle, cela suffit.

— Comment ? s'indigna Waltchak, nous ne finissons pas le set ? »

Ils étaient hors d'haleine. Elle le regarda.

« Non. »

Elle était blême. Waltchak aussi, et il dut faire effort sur lui-même pour ne pas jurer. Elle en prenait à son aise ! Il ne répondit rien.

L'assistance se récria :

« Pourquoi vous arrêter ? quelle démonstration époustouflante ! »

(A suivre.)

AU MUSÉE DE LA CHARTREUSE A...

Les retables perdus du ...



...eur de dix-neuf ans

...x plaisir des fossiles

...par Witold Gombrowicz

Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

LES QUATRE-VINGT-DIX ANS DE MARC CHAGALL

Peindre un tableau comme coule une vie entière

CHAGALL était âgé de vingt-trois ans lorsqu'il est arrivé à Paris pour la première fois. Il vient de fêter son quatre-vingt-dixième anniversaire à Nice, au cours d'un concert qui réunit Isaac Stern, Rostropovitch et Rampal, et dont il se souviendra longtemps. Près de trois quarts de siècle passés en France ne l'ont pas changé. Il le dit : *« Je suis un cas un peu drôle. »* Et il en rit franchement, étant convaincu que ce qu'il peint, il le peint, pour ainsi dire, malgré lui, *« sans grand mérite »*. Il ajoute : *« Nous portons des milliers d'années dans nos mémoires. »*

C'était une chance pour lui d'arriver à Paris en 1910. Dans un Paris qui était alors le centre incontesté des arts et des lettres, comme on dit. Tous les dix ans ou presque, depuis l'impressionnisme, une rupture esthétique faisait tout refleurir sur les bords de la Seine. Le cubisme est à peine là, que voici un nouveau venu nommé Chagall. Un monde à lui tout seul, hors des chemins battus. Il n'appartient à aucune école, n'a rien appris chez les uns et ne peut rien enseigner aux autres. Sa Russie natale, où il est né en 1887, dans le petit village de Vitebsk, ce n'était pas en réalité le paradis pour un enfant qui s'était très tôt et très confusément promis de conjurer le destin misérable de son père. Il voulait être peintre et avait tout de suite appris à voir autour de lui.

A voir et à reconnaître la réalité des choses. Ainsi, les mains de son père, mains douloureuses qui, à longueur d'année, manipulaient les tonneaux de harengs en saumure. *« Mon père ne parlait presque pas. Silencieux comme une pierre, dans un village sans horizon. »* Durant toute sa vie, Chagall a combattu le « réalisme », le spectacle réaliste du monde, celui-là même qu'on apprenait à voir et à peindre dans les écoles des beaux-arts du tsar. *« J'étais comme ça,* dit Chagall, *anti-réaliste, antilogique, rêveur... »* Poète, en fait. Un poète qui allait construire un nouveau monde d'images et de sensations complexes et sauvages, inconnues, inédites...

Chagall avait étonné Paris, ses poètes et ses peintres. Son monde est inventé, mais en même temps il a existé, il est réel. Ces ânes qui courent sur les toits, ces violonistes au visage vert ou mauve, ces têtes qui flottent à côté des corps, ces villes à l'envers et ces fiancées couchées sur les nuages, il les a vus, bien sûr, et il les invente tout aussi sûrement, comme à plaisir, dans son petit atelier de la Ruche, où, d'emblée, il attire l'attention de Cendrars, d'Apollinaire. Voici un peintre qui n'a pas de système, mais il surprend avec son étrange petit univers venu d'ailleurs.

Aux ânes et aux autres

L'année d'après son arrivée, il est sur la place publique, au Salon d'automne, dans la salle des cubistes. Plusieurs de ces tableaux, qui avaient figuré dans ce premier salon parisien de Chagall, et parmi eux *A la Russie, aux ânes et aux autres* (aujourd'hui dans la collection du Musée national d'art moderne), sont parmi les toiles majeures qu'expose actuellement la galerie Pierre-Matisse à New-York. Cette manifestation, qui réunit en outre dix-neuf peintures de ces dix dernières années, est une « célébration » de la très singulière exposition Chagall dans le New-York de 1941, lorsque le peintre était arrivé sur le nouveau continent, durant l'exode des artistes qui suivit la déclaration de la guerre, avec ses tableaux roulés sous le bras.

A sa manière, l'exposition célèbre un moment de ces rapports entre Paris et New-York que le Centre Georges-Pompidou ignore avec une très curieuse légèreté. Pas de Chagall, mais il n'est pas le seul absent !

Ces toiles, piliers des Musées d'art moderne, parmi lesquelles *Paris par la fenêtre* (1913), *l'Acrobate* (1914), *N'importe où hors du monde* (1919) *Village* (1925), Chagall les avait peints alors qu'il était pauvre : *« Celle-là sur une nappe de table l'autre sur un drap de lit, et même sur le dos de ma chemise de nuit. La peinture transperce de l'autre côté de la toile... »*

« Tous ces tableaux, j'avais dû les désencadrer en hâte et les rouler pour les emporter avec moi, dit-il. *J'en avais exposé vingt et un chez Matisse. Heureusement, tout ne fut pas vendu. Et c'est avec une exposition de ces mêmes toiles, rapportées de New-York, que fut inauguré le nouveau Musée national d'art moderne créé par Jean Cassou et Bernard Dorival... »*

A quatre-vingt-dix ans, Chagall peint toujours, comme le Titien centenaire : *« Je n'ai pas de programme, pas d'emploi du temps, je peins lorsque je me sens en bonne condition physique et, en fait, je n'arrête pas de bricoler »*, dit-il. On a fait une partition manichéenne de l'œuvre de Chagall : d'une part, ce qui était « bon », « sublime », « étonnant » dans sa production de jeunesse, de l'autre, ce qui l'est moins. La vie coule, l'homme change, son œuvre n'arrête pas. Ses tableaux récents, qui poursuivent son dialogue intérieur avec une mémoire antérieure seront exposés en octobre prochain au Louvre, au pavillon de Flore, tandis que vingt-six peintures d'inspiration spirituelle sont aujourd'hui accrochées au Musée national, message biblique de Nice.

Il est étonnant de voir les divergences d'évolution, le grand âge venu : Picasso s'était tourné vers l'érotisme, comme si le pouvoir sexuel était, même à travers le symbole du dessin, une manière d'affirmer son emprise sur la vie. Chagall, semble-t-il, parle avec Dieu. En fait, il baigne dans la poésie. *« Pour moi,* dit-il, *peindre la Bible, c'est comme peindre un bouquet de fleurs... »*

Voici donc ce « bouquet » mystique. Surgi d'une mémoire centenaire ? Millénaire ? Un monde flou, à peine souligné, immergé dans la pénombre d'un grand espace de peinture souvent monochrome, flottante, comme une eau, avec ses bleus chagalliens aux mille nuances, ses embrasements rouges et ses éclats de nacre. Un songe de maisons qui émergent de la peinture, comme débusquées de la mémoire. Emergent et y restent enfouies. Fiancées en robes fleuries, les mains jointes sur le ventre, gandins de village aux pantalons colorés, barbus ordinaires, devenus légendaires... Le tableau est une genèse. Il lit : *« Les enfants d'Israël partirent de Ramses vers Sukkot... »*, et le voici qui peint en noir un Christ les bras ouverts sur l'exode d'une foule qui est un peuple en marche, figuré dans une trajectoire où la légende de Chagall, avec ses isbas sous la neige, se mêle à celle de l'histoire sainte, avec Moïse, ses Tables de la loi et les cornes de lumière qui sortent de son front...

Tout est fabulation colorée, inspirée. Le roi David en bleu, la lyre à la main, Jérémie, le prophète au front soucieux qui disait : *« Je suis un enfant »*, la lutte de Jacob avec l'ange, au pied de l'échelle, les « cantiques » et leurs bien-aimées... Ce monologue biblique, les surréalistes, dont il était le premier, non par système mais par nature, le lui reprochaient déjà dans les années 20. *« Ils ne voyaient là-dedans que leur préoccupation anti-religieuse. Mais la Bible, pour moi, c'est de la poésie toute pure, une tragédie humaine. Ça m'inspire, les prophètes. Jérémie, Isaïe... c'est de la poésie engagée. Baudelaire et Verlaine sont de la famille des prophètes... André Breton, lui, m'a compris complètement et a accepté mon monde pour ce qu'il est. Vous savez, je ne proclame pas le drame de la vie. Je ne dramatise pas, même lorsque la mort est présente dans un tableau. C'est tragique par nature ; c'est comme ça, tout simplement. »*

Les dernières toiles témoignent d'un regain. Regain d'inspiration, de complexité. De manière aussi. Une peinture par petites touches, qui semble avancer par tâtonnements, lentement, et qui, après, laisse apparaître la vision d'ensemble, le *dessein*, dans un espace sans assise, où tout un monde flotte comme dans les ténèbres de la Genèse.

« C'est vrai, dit Chagall, *je picote, je picote, avec mon pinceau. Ça fait un drame. Aux années 20, lorsque j'étais jeune, il en allait tout autrement. J'attaquais d'emblée les grands espaces de couleur. En ce moment, c'est le contraire. Je tremble, je tremble... Jusqu'à ce que ça devienne une catastrophe. La vie aussi est comme ça. Elle est remplie de journées qui s'ajoutent les unes aux autres. La manière n'est pas importante. Ce qui l'est, c'est de s'exprimer. La peinture doit avoir un contenu psychique. Je tue toute velléité décorative. J'atténue le blanc, salis le bleu... avec mille pensées. Le psychisme doit entrer dans la couleur. Il faut travailler la peinture avec la pensée, que quelque chose de votre âme y pénètre et lui donne de la substance. Finalement, c'est le drame qui doit apparaître. »*



« L'Acrobate », 1914. Collection Albright-Knox Art Gallery, Buffalo.

— C'est ce qu'on a appelé votre vision ?

— *Il y a toujours une vision. Toute ma vie en est une, surtout avec l'âge, dans mes tableaux récents. Apparemment, je peins tel ou tel sujet, mais, en fait, il y a beaucoup d'autres choses. En général, l'art, c'est comme ça... Le privilège de mon âge, c'est de pouvoir peindre un tableau comme coule une vie entière, de la naissance à la mort. Il est plein d'événements le tableau, cachés dans l'épaisseur même de la couleur, parfois on les distingue par transparence. Ici on naît, là on se marie. Le contenu du tableau, c'est le contenu de la vie. Ça ne saurait être une simple tache de couleur. Il est rempli de choses qui dans la mémoire reposent, sont enfouies. Il rend compte d'une vie antérieure. Et pour cela il n'y a pas de loi, pas d'anatomie, ni de proportion, ni devant, ni arrière, ni haut, ni bas. Mais, en fin de compte, ce n'est pas l'anarchie.*

C'est vrai, c'est maladroit !

— Un tableau est une vie ?

— *Il naît et fleurit comme quelque chose de vivant, sans trop appuyer, comme font ceux du genre académique. Il doit saisir quelque chose d'insaisissable, de flou, le charme et le sens profond de ce qui vous concerne.*

— Et, pour cela, le savoir technique n'est d'aucun secours ?

— *Il est même embarrassant.*

— D'où la « gaucherie » quasi généralisée de vos tableaux ?

— *C'est vrai ! C'est maladroit ! Mon idéal a toujours été de ne pas bien dessiner, ne pas bien peindre. J'étais très mauvais élève. Je bégayais. Mais j'écrivais des poèmes. Quelqu'un comme Breton — Cendrars aussi — a compris que la manière non conforme à la normalité, disons non académique, créait un monde. Le fait de ne pas savoir vous incite à chercher, à exprimer plus loin, plus profond. C'est lorsque vous ne savez pas que vous dessinez vraiment.*

— Prenons un tableau : *le Songe du roi David.* On y voit un acrobate tout gauche. Un âne aux lignes arrondies, une couleur qui semble jetée à la diable. Tout semble gauche dans le détail et, finalement, tout devient juste dans l'ensemble.

— *Ces formes suivent le cours de la pensée. Leur transgression répond à des nécessités plastiques. Si la « bien-aimée » est droite et longue et le roi David courbé sur sa lyre, c'est que j'avais besoin qu'ils soient ainsi, pour construire plastiquement mon tableau. C'est aussi simple que cela. Pour tout dire, la peinture, son drame, il faut être né pour ça ! Voyez le Douanier Rousseau, ça ne s'apprend pas à l'école, c'est un don. On l'a, on ne l'a pas. Vous savez, Mozart n'a rien appris chez Haydn. Et lorsque Isaac Stern et Rostropovitch jouent, quelque chose passe dans la sonorité de leur musique, qui vous touche. Qu'est-ce qui fait que le même morceau joué par d'autres vous laisse froid ?*

» C'est la couleur qui fait le drame. Comme en musique le son. Pour accepter ça, il faut accepter tout un système. Un autre monde de pensée, une Weltanschauung différente. Breton, Cendrars, l'avaient compris, d'autres, pas... »

JACQUES MICHEL.

★ Œuvres récentes de Chagall pour le Musée national Message biblique de Nice. Tout l'été.

AU MUSÉE DE LA CHARTREUSE A DOUAI

Les retables perdus du chanoine Scorel

LA violence révolutionnaire vint relativement tard aux Pays-Bas ; mais, lors de la première vague anti-espagnole et « anti-papiste » de 1566-1567, il y eut beaucoup de dégâts. Les saccages portèrent, comme d'ordinaire, sur les « images » : l'Agneau mystique des Van Eyck échappa de justesse à Gand ; des panneaux de Bosch furent brisés à Bois-le-Duc ; l'une des plus sérieuses victimes fut un peintre d'Utrecht, Jan Scorel, dont les retables dans sa ville natale, à Amsterdam, à Gouda, furent descendus et brûlés en acte de piété sadique par les iconoclastes. L'artiste ne vit pas le désastre : il était mort depuis quatre ans, chanoine de Sainte-Marie de sa ville. Comme sa renommée était grande et que c'était un personnage, un savant, un ingénieur... autant qu'un peintre, son nom ne fut pas complètement oublié. Mais son œuvre, si — et pour cause.

Après les mauvais coups des réformés, il arriva à Scorel les deux plus grands malheurs posthumes que peut subir un peintre. D'abord, les aberrations d'une vie romancée. Le chroniqueur artistique Van Mander (1604) avait rapporté ce qu'on savait de la jeunesse du chanoine : il avait beaucoup voyagé : l'Allemagne (visite à Dürer), la Terre sainte (sous le fallacieux prétexte de bien représenter les Lieux dans ses tableaux), enfin Rome, au temps d'Adrien VI, son compatriote (1523-1524). Il reste au musée d'Utrecht un triptyque de l'Entrée du Christ à Jérusalem *(1526), qui illustre bien tout cela : dessin solide, panorama urbain plein d'artistes, portrait du pape batave.*

On racontait aussi que Scorel était épris de la fille de son maître à Amsterdam, qu'il pensait à elle dans ses pérégrinations et que, bien entendu, il la trouva mariée au retour. Le mince récit a donné lieu à de véritables divagations sentimentales en 1822 sous la plume de Johanna Shopenhauer, oui, la propre mère de l'illustre... Le confondant avec l'Anversois Joos Van Cleve, l'auteur romantique ajoutait un épisode à la cour de François Ier, et attribuait à Scorel toutes sortes d'œuvres, créant pour longtemps un désordre dont les historiens auront peine à se dépêtrer. Entre temps, les gros retables, peints sur bois, comme le veut la pratique flamande, avaient été, selon une vicissitude commune au dix-huitième siècle, même avant 1793, descendus, démontés, dispersés et parfois sciés dans la longueur pour fournir de bonnes planches. Tout arrive.

Une espèce de miracle survint vers 1960 : J. Guillouet, l'actuel conservateur du musée de la Chartreuse à Douai, retrouva les éléments d'un retable de Scorel à l'abandon dans des églises du Nord. La présentation du grand polyptyque de Marchiennes fut l'une des nouveautés les plus remarquées de l'exposition consacrée au seizième siècle européen, au Petit Palais (1965) : mise en scène chargée, drapés durs, figures étirées au coloris strident (un bourreau vu de dos, vêtu d'une sorte de collant bleu, donne le ton).

Un test scientifique

Ce retable à panneaux mobiles, pareil à un énorme livre en bois enluminé qui se feuilleterait, comportait trois compositions successives, d'un effet théâtral évident ; pour la troisième scène, le Martyre de saint Etienne, *le panneau central manquait. J. Guillouet l'a retrouvé depuis, en 1973, dans une autre église ; c'est une curieuse et violente composition, toute en contrastes, et très proche d'un dessin conservé à Paris. On revient de loin.*

Ces trouvailles méritaient d'être célébrées. Le musée de Douai, qui a si heureusement précisé sa vocation de liaison avec les Pays-Bas, a reçu en effet une exposition déjà présentée ce printemps à Utrecht. Tout le monde s'est efforcé de récapituler ce qui nous reste de Scorel, et d'apprécier ses mérites. Devenu véritablement exemplaire, le peintre batave a même été soumis à un nouveau test, scientifique cette fois, qui ajoute encore à l'intérêt de la manifestation. Un laboratoire de musée hollandais a mis au point un procédé d'analyse qui, grâce aux rayons infra-rouges, explore non la couche peinte des panneaux, mais la préparation, ce qui, comme c'est le cas ici, révèle des dessins à la pierre noire préalables. Cette technique, dite de « réflectographie », a été présentée au congrès de l'ICOM à Madrid en 1972. Elle montre clairement que Scorel traçait et modelait avec soin ses figures, en exploitant d'abondance le répertoire italien, lequel assurait au milieu du seizième siècle le prestige de la modernité.

L'enflure et l'encombrement sont encore plus manifestes dans un autre triptyque volumineux venu de Breda, consacré à une vieille légende franciscaine : l'Invention de la Sainte Croix *par sainte Hélène. Selon le « réflectogramme », le dessin préalable des volets comporte des hachures et un parti différent du centre. D'où l'hypothèse de l'intervention d'un aide. Ce se serait le même assistant qui, dans le* Saint Sébastien, *autre panneau de dévotion romaine, a froidement reproduit la silhouette d'une des figures ascensionnelles du Jugement dernier de Michel-Ange, en l'inscrivant dans un paysage touffu. Ainsi faisait-on l'économie du modèle nu. Ainsi se reconstitue peu à peu une carrière, une figure. Scorel était un fort portraitiste ; son élève ne fut rien moins qu'Anthonis Mor, à qui l'on doit la galerie précise et sèche des célébrités. Il a fixé en 1560 dans un médaillon (conservé à Londres) les traits austères et le regard direct de son maître, enrobé d'un large col de fourrure, comme il convenait à son état. Ce chanoine était l'organisateur officiel des entrées princières dans le Nord, ami des érudits qui le célébraient en vers : une autorité, en somme. Il était protégé par la famille d'Egmond. Les Pays-Bas, selon la définition du duché de Bourgogne, qu'allait briser la révolte religieuse, s'étendaient jusqu'à la Picardie. Les Egmond durent recommander Scorel à l'abbé de Marchiennes, en Artois, qui rebâtissait trois chapelles en 1541 et ne voulait pas moins de trois grands retables. Voilà qui explique le jumelage provisoire Utrecht-Douai, auquel on doit une sympathique exposition de qualité.*

ANDRÉ CHASTEL.

★ Jan Van Scorel d'Utrecht, retables et tableaux, documents d'analyse, catalogue avec notices par J.G. Van Gelder, Molly Faries, Asperen de Boer, musée de la Chartreuse, Douai. Jusqu'au 17 juillet.

AUX RENCONTRES DE BOULOGNE-SUR-MER

Peut-on faire du cinéma en province ?

PEUT-ON faire du cinéma en province ? Les rencontres régionales cinématographiques organisées du 6 au 13 juillet dans le cadre du premier Festival de la côte d'Opale, à l'initiative du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, ont permis à un public d'estivants de mieux connaître les jeunes cinéastes régionaux. Parmi eux, les trois derniers titulaires du prix Jean-Vigo : René Féret (*Histoire de Paul* et *la Communion solennelle*), Franck Cassenti (*l'Affiche rouge*), Christian Bricourt (*Paradisio*).

Un colloque a réuni pendant le week-end une centaine de réalisateurs, producteurs, distributeurs, responsables de télévision, qui se sont interrogés sur les conditions d'une décentralisation de la création. La mise en place d'unités de production régionales ou locales est-elle possible dans le Nord-Pas-de-Calais ? Quel rôle pourraient jouer les structures régionales de la télévision ? Dans la crise actuelle du cinéma, peut-on proposer des éléments de solution régionale ?

Le débat a fait apparaître les multiples difficultés d'une création cinématographique régionale, mais aussi l'imprécision, voire même le flou des diverses solutions avancées. Y a-t-il un désir de création fortement affirmé ? On s'est posé la question dans plusieurs commissions... Faute de pouvoir y répondre, on a fait surtout état des besoins multiples que l'on souhaiterait satisfaire. Comment ? L'esquisse d'un centre régional du cinéma et de l'audio-visuel, fruit de la réflexion de quelques élus et responsables culturels du Nord-Pas-de-Calais, a été au centre des discussions. Les uns souhaitent en faire une *fédération de service dont il faudrait encore préciser les statuts* ; les autres craignent que l'on s'enlise dans une institution trop lourde, une de plus, qui, selon René Allio, ne permettrait pas d'associer le public à la création. Serge Moati, dans un rapport plein d'humour, a sans doute le mieux traduit ce que ressentaient beaucoup de participants : *« Nous construisons une maison de quatre étages : accueil, formation, fabrication, création... mais c'est une maison sans rez-de-chaussée... »* Il manque, en effet, à tout cet échafaudage le sous-bassement indispensable : le public, le public que l'on souhaite servir mais d'où doivent surgir les nouveaux créateurs hors des systèmes actuellement en place. Comment construire le rez-de-chaussée ? Le point d'interrogation demeure.

Cette incertitude a limité la portée des propositions émises par les uns et les autres. M. Jack Ralite, député communiste, a fait longuement le procès de la politique gouvernementale dans le domaine de la culture et celui des chaînes de télévision, avant d'illustrer de cent façons les maladies du cinéma. M. Pierre Emmanuel, président de l'Institut national de l'audio-visuel, après cet *« exercice de répétition pour le Palais-Bourbon »*, a refusé de s'engager dans le débat politique pour souligner quelques aspects importants de la communication sociale. Il a montré aussi les conséquences que pourrait avoir une véritable décentralisation à partir de l'Institut national de l'audio-visuel : *« Imaginez quel bouleversement si, dès l'école, on donnait à l'enfant les moyens d'exercer la création audio-visuelle, non pas occasionnellement, mais d'une manière permanente. Ce serait la destruction du cinéma d'aujourd'hui. Ce serait transformer radicalement l'audio-visuel et aussi ébranler encore plus notre vénérable système d'éducation... »*. On est resté sur cette vision assez impressionnante. De toute évidence, le Nord-Pas-de-Calais n'a pas fini de remettre sur le chantier son projet de centre régional du cinéma et de l'audio-visuel.

GEORGES SUEUR.

AUX CONCERTS DE SAINTES

Musique ancienne sans nostalgie

MUSIQUE-REFUGE, du jadis retrouvé, lieu d'ignorance ou d'intransigeance, d'enthousiasme sincère aussi, la musique ancienne a ses fanatiques, ses chapelles, ses sectes divisées, comme elle a ses savants et ses béotiens ; c'est un véritable mouvement qui prend chaque année plus d'ampleur : retour à la virginité pour ceux qui haïssent le dix-neuvième siècle et veulent oublier le vingtième siècle, conquête d'horizons plus vastes pour d'autres, révélation enfin d'une sensibilité oubliée, d'un art différent d'associer les sons ou de les penser.

Beaucoup de raisons, des pires aux meilleures, mènent à cette musique qui finit là où l'opinion commune a longtemps fait commencer l' « autre » : à Jean-Sébastien Bach ou au classicisme viennois. On peut faire aux festivals de musique ancienne le même procès qu'à ceux de musique contemporaine (sans nier pour autant l'intérêt de conserver une orientation spécifique), et un hasard capricieux a voulu qu'à 40 kilomètres de Royan l'abbaye aux Dames s'affirme depuis six ans comme le lieu d'élection des violistes, des saqueboutiers ou des clavecinistes...

Restait à éviter le sectarisme, à s'ouvrir aux tendances contradictoires, et c'est en cela précisément qu'un festival comme celui de Saintes a pris peu à peu une place privilégiée, indépendamment du nombre impressionnant de ses manifestations : concerts, cours d'interprétation, conférences, ateliers, animation... En juillet 1976, le festival a accueilli cinquante mille spectateurs, mais l'un des objectifs les plus singuliers, pour cette année, reste la création de mini-concerts, dont chacun ne doit s'adresser qu'à une vingtaine de personnes, plaçant les auditeurs dans un rapport privilégié avec les œuvres, souvent conçues dans cet esprit, et ceux qui les jouent. Saintes n'est pas le lieu des rassemblements de foule (même si l'on fait toujours salle comble), plutôt un terrain de rencontres permanentes, aussi bien sur un plan artistique que simplement humain. Une exception cependant : la journée « musique ouverte » au château de La Roche-Courbon (le 10 juillet), qui attire traditionnellement plusieurs milliers de spectateurs, avec un programme mêlant les traditions populaires à l'électro-acoustique du G.M.E.B. de Bourges, la vielle à roue et le théâtre aux feux d'artifice, le cirque et un manège pour les enfants.

Prémices d'une action régionale auprès des harmonies et fanfares, la musique des gardiens de la paix, après Suppé et Léonard Bernstein, sans oublier Johann Strauss et Mendelssohn, donnait en fin de soirée, sur la pelouse, la *Symphonie funèbre et triomphale*, d'Hector Berlioz. Pourquoi Berlioz dans un festival d'été dédié cette année à la musique et aux musiciens anglais ? Peut-être parce que dans la confrontation se vérifie la valeur d'une orientation : refuser la rencontre des époques et des esthétiques c'est rester sourd à toute remise en question, c'est se conforter en rentrant dans sa tour d'ivoire, et s'enfermer au lieu de s'ouvrir.

A ceux venus pratiquer ou entendre la musique de la Renaissance anglaise, le Festival, par l'intermédiaire du centre de documentation musicale nouvellement créé, propose une série de conférences-auditions d'Harry Halbreich sur Elgar, Vaughan-Williams, Gerhard, Tippet, témoignant bien haut que la Grande-Bretagne, depuis le début du siècle, a retrouvé un âge d'or digne du même intérêt, que c'est un peu facile de penser que l'histoire s'arrête avec la mort de Purcell et recommence avec Britten... Dans le même esprit, l'ensemble 2e 2m vient donner deux concerts, le 15 juillet, avec des pages de Finissy, Maxwell Davies et Ferneyhough.

Parmi les artistes invités un mois durant à l'abbaye aux Dames pour se produire presque quotidiennement, on citera le duo Judith Nelson et René Jacob, qu'accompagne William Christie, des clavecinistes comme Tom Koopman Bob Van Asperen, Colin Tilney, des organistes chaque jour différents, des ensembles de musique ancienne : Hesperion XX (avec Jordi Savall) les Saqueboutiers, The Scholars, l'English Purcell Society (pour *Israël en Egypte*, de Haendel), la Grande Ecurie et la Chambre du Roy (*Rinaldo*, de Haendel, le 9 juillet, la *Rappresentazione di anima e di corpo*, de Cavalieri, les 14 et 16 juillet), le Saint John's College choir.

La liste, pour être complète, serait bien plus longue; encore faut-il préciser que, outre les concerts, beaucoup de solistes donnent des cours d'interprétation pendant la journée, et qu'après le concert des élèves, le 16 juillet, le festival éclate sur la région, devient « Musique en pays roman », permettant aux disciples de faire équipe avec leur maître pour aller jouer dans les églises de la région grâce au travail, depuis un an, du Centre international de recherches musicales et d'animation régionale (CIRMAR), animé par Alain Pacquier et une équipe de sept personnes.

Lorsqu'elle quitte les cénacles pour s'ouvrir vers un autre public, la musique ancienne cesse d'être le jouet fragile et nostalgique d'un petit nombre de connaisseurs et redevient tout simplement de la musique. Lui faire prendre ce chemin sans l'isoler ni la trahir, c'est ce que l'on tente, de plus en plus, de faire à Saintes, non seulement à l'intérieur, mais aussi tout autour du Festival.

GÉRARD CONDÉ.

Au Festival de La Rochelle

DÉVIANCES, VIOLENCES...

AU Dragon, sur le port de La Rochelle, il y a quatre salles, un remue-ménage de cinéphiles, de cinéastes, d'organisateurs, d'ouvreuses patientes, de contrôleurs paternels, et dans chaque salle un avertissement : « Défense de fumer sous peine d'expulsion ». Personne ne fume ni ne se plaint, il y a trop à regarder : douze séances par jour, parfois quinze, des films anciens, des inédits, tout un tourbillon polyglotte en couleurs et en noir, et Cinémarge. Cent trente films, pour la plupart en Super-8. Ils peuvent durer trois minutes ou six heures et sont présentés en trois volets. « Images et sons en Mai 68 », avec le recul, le ciné-tract semblait un bon tremplin de réflexion, mais le public, essentiellement adolescent, est surtout venu s'informer « Différence 77 » : le cinéma indépendant d'aujourd'hui, du document, du rêve, de la recherche formelle, beaucoup de « nombrilisme ». Il est vrai que les réalisateurs s'autofinancent sans grand espoir de rentabilisation : ils travaillent en famille ou même seuls. Toutes les conditions de l'isolement dans son propre reflet sont réunies...

Le troisième volet est « Images de déviances » : pamphlets pour la défense et illustration de la pornographie, pour le droit d'aimer les jeunes garçons et les footballeurs qui s'attouchent sur les stades ; reportages sur le FUORI (le front homosexuel italien), sur les Mirabelles, la troupe de travestis d'Aix-en-Provence; sur Marcel, bonimenteuse foraine qui promène de banlieue en banlieue les strip-tease rapides et sous-éclairés de vraies et de fausses femmes, et qui peut-être ne se souvient plus, sous ses perruques et dans ses robes, qu'elle a été un homme. Ce volet devait s'appeler « Ciné, pédé, gouine et les autres... ». Devant l'effarement général, le collectif l'Atelier, qui organise Cinémarge, s'est rabattu sur un titre moins provocateur. Car Cinémarge n'est pas « off », même si avec son budget de 20 000 francs il est un peu l'enfant pauvre des rencontres.

Le collectif est né d'une sorte de pari engagé sans trop y croire entre amis : « Et si on faisait du Super-8, et si on voyait ce qui se fait dans ce domaine *»... Les paroles sont devenues actes, le groupe d'amis est devenu association, a réalisé des films réunis sous le titre* la Petite Madeleine, *en référence à Proust. Comme, à La Rochelle, tout le monde peut facilement se connaître, des contacts ont été pris avec la Maison de la culture, avec les Rencontres. Depuis quatre ans Cinémarge est « opérationnel ». Ses programmes viennent s'ajouter aux sélections de Jean-Loup Passek et de son équipe : Jacqueline Brisbois, Christian Dupuyper, Jacques Grant.*

***

Ils proposent une rétrospective Bolognini, des hommages à De Seta, à Vancini, au comédien allemand Kurt Raab, et « le monde tel qu'il est » : trente-sept films. Même si l'on n'a pas tout vu, il est impossible de parler de tout ce qu'on a vu, d'autant plus qu'à des titres divers tous les films sont intéressants, que beaucoup sont passionnants. On est obligé de se montrer tout à fait arbitraire et subjectif, et voilà Harlan County, *de Barbara Kopple, oscar du meilleur documentaire. C'est l'histoire d'une grève de plusieurs mois chez les mineurs dans le Kentucky. Des dizaines de milliers d'hommes contre des millions de dollars. Des « gueules » comme dans les Sergio Leone, mais le combat, ici, est sans romantisme : « bras de fer » entre patrons et chefs syndicalistes, que le plus fort gagne. Il montre un pragmatisme franc et brutal qui, en Europe, passe pour du cynisme, des femmes qui font penser aux pionnières des westerns, la violence de la misère en pays riche. Et cette violence, cette sauvagerie sans détour font comprendre pourquoi, dans ce pays chaotique et sans rhétorique, on peut concevoir un film comme* Bad, *de Jed Johnson. Il est produit par Andy Warhol, donc sophistiqué à l'extrême, avec des couleurs de photos de mode, des filles belles comme des mannequins. Mais ces filles sont des tueuses à gages aux ordres d'une dame pulpeuse (Caroll Baker), sagement coiffée, habillée de petites robes convenables. Le type même de la mère de famille pour publicité de plats cuisinés, et d'ailleurs elle héberge sa belle-fille, une idiote ravagée, et son bébé qui semble un peu mongoloïde.* Bad *accumule les monstres et les horreurs dans l'humour noir, l'hystérie froide. Finalement, la misogynie poussée à ce point est presque rassurante, car elle se ridiculise — volontairement — elle-même.*

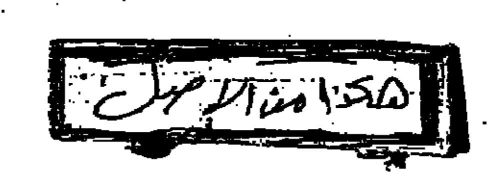
***

Dans le genre vitriol, très drôle mais pas gai, on a vu Je suis un autarcique *d'un jeune Italien nerveux, Nanni Moretti. C'est l'histoire d'un paumé qui réunit d'autres paumés pour monter un spectacle de théâtre expérimental, et c'est une parabole sans complaisance sur les dérives d'une jeunesse de gauche. Comme Nanni Moretti, le Français Jean-Claude Biette choisit le théâtre pour représenter une difficulté d'être. Son film s'appelle* le Théâtre des matières, *nom d'une troupe misérable installée en banlieue, dirigée par un raté, peut-être génial, que l'âge et les échecs répétés ont transformé en despote sordide. Il a été premier violon à Berlin et Fürtwangler est son Dieu. Il rencontre une ancienne harpiste, employée dans une agence de voyages, fascinée par les « planches » et dont le dieu est Roger Désormière. La musique est ici un ensemble de signes silencieux qui habitent les personnages, les définit, désignent leurs contradictions, les entraînent dans les mouvements de sa composition. Le réalisme est totalement absent malgré les paysages de terrain vague, la pauvreté de la petite salle froide, pauvreté envoûtante d'un temple dérisoire. Les acteurs profèrent leur texte sourdement : la signification souterraine des phrases quotidiennes est donnée par leur rythme, par la manière dont elles se répondent « à côté ». Comme Nanni Moretti, Jean-Claude Biette utilise le théâtre pour enfermer, cerner, focaliser ses inquiétudes, ses insatisfactions, pour dire ses questions sans réponses et la tentation d'y répondre.*

Le miroir aux alouettes, cliché des émouvants mélos moralistes, ne reflète plus aujourd'hui le glorieux brillant du vedettariat et de la fortune. Il cherche à capter quelque chose qui permettrait de comprendre...

COLETTE GODARD.





LE JAZZ ET SES ÉCOLES

De Harvard à Vincennes

ON connaît les poncifs, quelquefois directement racistes, ou racistes inversés, selon lesquels il ne faut point décortiquer, disséquer le jazz, le désosser pour en contempler les structures soit parce qu'on ne manquerait pas, à terme, d'être déçu, soit parce qu'on en flétrirait, chemin faisant, la fraîcheur naïve. Plus rationnellement, avouons que le sens vécu de l'écoute n'est pas le sens conceptualisé, et toujours dérivé, de l'analyse. L'expérience musicale, comme l'a très bien écrit Raymond Court, est d'abord appréhendée « *selon les dimensions primitives de l'existence clair et obscur, proche et lointain, ascension et chute* ». Quand ce sens vécu se trouve repris et explicité par une réflexion, ce n'est pas forcément en termes de système modal, ou de système tonal ou de codification rythmique qu'il se traduit, c'est, si on le veut, à la façon dont Baudelaire parlait de Wagner, transposait le musical en poétique, comme, *a contrario*, Debussy prolongeait, dans *l'Après-Midi d'un faune*, l'émotion d'un texte de Mallarmé.

On peut, on doit traiter de la musique, donc du jazz (mais sans privilège spécial), autrement qu'en position d'analyse, laquelle ressaisit et met en évidence, par une voie filtrante, l'aspect formel des œuvres, à l'imitation de la vision grammairienne qui réenvisage et éclaire la langue écrite ou parlée. Tout un aspect esthétique de ce qui est envisagé alors échappe, par principe. Mais les limites d'une description technique ne suffisent pas à la disqualifier. L'analyse, parce qu'elle réoriente la perception, sert plus particulièrement celui qui conçoit des thèmes, ou qui arrange, ou qui compose, puisque son activité même implique une considération des processus. D'où l'avantage, sur ce plan peu niable, d'un enseignement théorique.

Les responsables de nombreuses universités américaines ont bien compris tout cela, depuis longtemps, et, plus récemment, à leur tour, ceux de la très traditionaliste maison de Harvard. En 1976, pour la Summer School of Science and Art, ils ont fait appel à un musicien français, André Hodeir, également connu pour son activité critique et son activité compositionnelle. Que celui qui est un des plus grands connaisseurs de son temps dans le domaine de l'harmonie, l'un des esprits les plus pénétrants et les plus rigoureux en matière d'analyse n'ait jamais été sollicité, en France, sous l'égide de quelque organisme public que ce soit, tel est le scandale que vient de rajeunir l'utilisation américaine de sa compétence.

« *J'avais choisi, à Harvard*, dit André Hodeir, *deux modalités d'intervention. La première en cours magistral, la seconde en séminaire. Pour le cours, ouvert à tous, le sujet était l' « orchestre de jazz », considéré sous l'angle de l'évolution des styles. Des œuvres enregistrées, plusieurs fois écoutées, se trouvaient parfois traduites sur dix mètres carrés de tableau noir. Les auditeurs se situaient à des étages de savoir très différents. Dans ces circonstances, le point délicat est d'assigner à l'enseignement un objectif moyen sans, toutefois, le neutraliser. Ce dilemme, je m'en doute, n'apparaît pas uniquement au Massachusetts, mais en tous les lieux où semblables réunions s'organisent.*

» *Pour le séminaire, réservé à ceux qui écrivaient déjà assez aisément la musique, et qu'avait retenus mon assistant Tom Everett, il n'était question que de la « composition en jazz ». Là aussi, le pick-up fut nécessaire, mais l'essentiel se passa autour du piano. La première heure consistait en une correction de travaux pratiques : fragments d'arrangements, exercice de « voicing ». La seconde heure se vouait à un approfondissement des techniques d'écriture et à une étude des formes qui préservaient la diversité jazzique.*

» *Cette expérience achemine à s'interroger. Doit-on proposer, pour le jazz, une approche de l'écriture différente de celle conçue jusqu'ici pour le classique ? Je retiens deux distinguos. D'une part, les professeurs de composition qui travaillent dans la coutume européenne disposent de milliers de partitions, depuis le Moyen Age jusqu'à la période contemporaine. En jazz, les partitions sont rarissimes — peu éditées, — les reconstitutions d'après les disques apparaissent donc obligatoires. D'autre part, les étudiants qui s'intéressent au domaine ont été, pour beaucoup, privés de la formation que l'on dispense dans les conservatoires. Peut-il exister une pédagogie qui permettrait de négliger le vocabulaire académique ? La question n'a jamais été sérieusement posée.*

» *Il me semble qu'un « enseignement accéléré », tel que le préconise la Berklee School, voisine de Harvard, et qui reçoit trois mille élèves par an pour le jazz, ne peut satisfaire que les gens pressés. On n'économise pas impunément les centaines d'heures qu'absorbent les exercices d'harmonie et de contrepoint. La lecture des traités est inutile. Ils sont, dans leur prétention axiologique, des monuments d'absurdité. Mais la gymnastique quotidienne reste nécessaire. L'apprentissage s'effectue, comme en tout artisanat, par une pratique toujours recommencée et affinée. Nul n'y échappe sans imposer des restrictions sévères ou plutôt sans que ces restrictions s'imposent à lui.* »



Hodeir, à Harvard, avait décidé de ne pas reprendre — et ce pour ouvrir de nouvelles perspectives — le cours d'improvisation et le cours d'histoire du jazz donnés par John Lewis en 1975. C'est à cette histoire, en revanche, que sont consacrés chaque année, à notre avis indispensablement, les mercredis de Jacques Hess à Paris-IV-Sorbonne, une histoire qui se serait totalement effondrée maintenant sans l'invention des phonogrammes et qui aurait moindrement bougé sans leur apport. C'est en écoutant les disques de leurs confrères, émanant de tous les coins des Etats-Unis, que les musiciens ont gardé, repris, réévalué le passé et envisagé, à partir de lui, d'autres itinéraires. D'où la place importante des documents enregistrés dans l'exposé de Hess, très conscient par ailleurs que la création s'accomplit en jazz fréquemment au niveau du soliste et qu'on ne peut donc être trop soucieux des personnels orchestraux et des dates de chorus improvisés. Ce sont ces minuties nécessaires qui paraissent seulement érudites à tous ceux qui n'ont rien compris.

« *Pour préciser l'objet et l'esprit du cours*, explique Jacques Hess, *retenons qu'il s'agit, dans un temps malheureusement très mesuré, de guider chaque année cent ou cent vingt étudiants de licence et de maîtrise, selon trois types de lecture, comme on dit maintenant. Lecture technique d'abord, par une éducation de la perception qui permettra une intelligence du discours musical et, notamment, le repérage, à tout moment, de la situation du soliste par rapport au canevas. Cette compréhension de la règle du jeu est l'un des agréments de l'écoute initiée. Lecture historique ensuite, par reconnaissance des principales caractéristiques de styles, c'est-à-dire des différences. Lecture sociologique enfin, par reconnaissance des constantes, donc d'une essence de l'art afro-américain, maintenue du spiritual à la* new thing. *Ces considérations nous conduisent à étudier, entre autres phénomènes, le télescopage de civilisations dont le jazz est issu, le rôle des immigrés européens, la disponibilité dynamique des Etats-Unis, la psychologie du langage noir, de la famille noire, l'exploitation, le sous-emploi, la marginalité et la création continue d'une culture de semi-clandestinité.* »

Philosophe, chroniqueur et traducteur polyglotte, Hess, qui fut pendant vingt ans musicien de jazz, connaît à la perfection le milieu dont il traite — et qu'il continue de fréquenter. Les longues quêtes d'informations qui lui ont pris autrefois trop de temps, il juge possible de les épargner aux autres, dès l'instant où ceux qui viennent à l'Institut du musicologie n'hésitent pas sur ce qu'ils veulent y faire et y acquérir.

Plus difficile a été l'entreprise, presque simultanée, de Max Hediguer à Paris-VIII-Vincennes, puisqu'elle s'engageait en un terrain où s'ouvrait sous les pas la question persistante, multiple et abyssale du pourquoi de tout, notamment de la musique, de ses formes, de ses destinations, pour ne rien dire du comment de son étude.

« *En 1970*, raconte Max Hediguer, *en collaboration avec Daniel Caux, l'idée fut de permettre aux étudiants d'exprimer leur « spontanéité créatrice ». Grands desseins et grands mots, assez vite contestés. Le défoulement par le rythme, le cri vocal ou instrumental fut préalablement ressenti comme intéressant, voire nécessaire. Par la suite, il fut estimé insuffisant et plutôt régressif. En 1971, un collectif étudiant rédigeait un bilan où étaient soulignés les pataugeages, les barbotages. « C'est la merde ! », voilà la phrase, selon le rapport, qui fut le plus souvent prononcée au cours du second trimestre. Décision fut prise de constituer des sous-groupes et de spécifier leur action. Ainsi, peu à peu, et sans que je l'aie le moins du monde prémédité, le contenu de l'enseignement s'est précisé et incliné plus nettement vers le jazz. Depuis 1975, j'assure seul un cours qui lui est consacré. Un de mes étudiants, Jean Picard, a posé une distinction à laquelle nous continuons de croire : la musicothérapie utilise la musique dans le but d'un déblocage de la capacité d'expression, l'enseignement utilise cette capacité d'expression dans le but de produire la musique, d'où la joie de la communication, par celle-ci réalisable.*

» *L'héritage de mai 68, en ce qui a trait à l'infinie interrogation, à la soif de commencements absolus, s'estompe. Les groupes vincennois ont redécouvert le jazz comme gratifiant en raison même de ses codes, produits d'une invention ancienne et points d'appui de toute invention future. Après mai 68, également, on insistait sur l'interdisciplinarité, la non-sélection, l'enseignement « à la carte ». Il n'est pas facile de concilier ces principes avec ceux de la vie au-dehors, où le travail reste divisé, l'aptitude jaugée, le savoir spécial maximalisé. Paradoxalement, c'est à Vincennes qu'est apparue, pour le jazz, la notion de « formation professionnelle », d'où l'intitulé actuel des U.V. de première, seconde et troisième année. Et l'on ne peut recommencer chaque saison à courir de nouveau l' « aventure fondatrice ».* »

LUCIEN MALSON.

LA SEMAINE PROCHAINE :

DE LA RUE BRÉZIN
A LA COLLINE D'OLLIOULES



SPOLÈTE VINGT ANS APRÈS

A trop se pencher sur sa propre image

FAÇADES, fontaines, escaliers, ciel, oiseaux, ombres, lumières. Sous le portique dorment les chats, jouent les enfants. Passent le souvenir de Shelley et le parfum des géraniums. Il est vrai, Spolète est la fleur de l'harmonieuse Ombrie, une colline inspirée, un lieu de magie, un de ces lieux terribles qui font croire que le temps ne passe pas, un lieu trop beau, qui suggère inlassablement l'ordre et l'élégance. Ici est né, il y a vingt ans, un festival qui connut ses heures de gloire et accueillit Visconti et Chereau, Grotowski et Bob Wilson.

Anniversaire oblige : le festival se penche sur son passé et procède au recensement de sa mythologie. A la villa Redenti, chef-d'œuvre baroque du Seicento, l'exposition rend hommage à Visconti mais aussi aux couturières responsables des merveilleux costumes de Senso ou du Guépard : on s'est arrêté à l'évocation de la surface des choses, plus qu'aux choses elles-mêmes. Nul festival n'est plus attaché à ses rites, les concerts de midi au Caio Melisso, entre le capuccino du Tric-Trac et une promenade dans la fraîcheur de la cathédrale vers les fresques de Lippi et de Pinturicchio, le Théâtre de sept heures, le ballet marathon, le concerto in piazza.

Qu'importe si Thomas Schippers, directeur musical, ne vient plus depuis plusieurs années garantir la qualité de la programmation. Les vieux murs sont là, et ce lion de porphyre noyé dans la façade et, au fond de la place, le miroitement rassurant de la mosaïque byzantine. On peut toujours compter sur la bonne volonté de ces jeunes gens du Westminster Choir et de l'orchestre du Festival. Mais pourquoi, pour les diriger, le maestro Menotti fait-il confiance à des talents incertains ?

On ne saurait plus allègrement massacrer Mozart que ne l'a fait Daniel Nazareth dans Cosi fan Tutte. *Mieux vaut ne rien dire de ces jeunes chanteurs américains à voix puissantes, taillés dans la masse, aussi dénués de cœur que d'humour, aussi déplacés dans le Naples de Cosi que dans la grâce de ce théâtre de poche, qui convenait pourtant tout à fait à l'œuvre. Qu'importe ! On a bien voulu dire que les décors et la mise en scène de Giorgio de Lullo avaient sauvé le spectacle. Tout cela pour une baie vitrée où frémissent un voilage bleu et un peu de linge étendu. Un hommage — encore un — à Strehler.*

En ces temps d'eurocommunisme, le Festival a sans doute tenu cette année à s'assurer la caution de talents chéris de la gauche : on a donc chargé Nino Rota de transformer en opéra Naples millionnaire, *d'Eduardo de Felippo, qui, dans le Sud écrasé de 1945, avait fait figure d'œuvre forte, en mettant tout un peuple sur la scène, derrière les vicissitudes héroï-comiques d'une famille du « Basso », entre le marché noir et la déportation, une mort feinte pour tromper les gendarmes et une vraie mort dans l'euphorie trouble de la liberté reconquise. La guerre n'est pas finie, pensait Eduardo, et il le pense encore, mais le bon Eduardo, gloire nationale et populaire incontestée, n'a guère pu reconnaître son propos dans cette musique boursouflée — hommage à Gershwin ? — ni dans ces décors hideux ni dans cette mise en scène gradiloquente. Personne ne s'est mépris sur cette tentative de récupération.*

La douceur dorée de la ville

Mais l'hommage des hommages a été celui que s'est rendu Menotti lui-même, en mettant en scène sa Maria Golovin, opéra créé il y a près de vingt ans et très rarement représenté. Une jeune femme, dont le mari est prisonnier, mais on ne sait dans quelle guerre et dans quel pays, vient louer le second étage d'une villa habitée par un aveugle, sa mère et une servante. Le jeune homme se prend de passion pour la belle étrangère et, au terme d'un calvaire de la jalousie, d'ailleurs injustifiée, demande à sa mère de guider la main armée qui va détruire Maria. Mais la mère sauve Maria, tout en affirmant à son fils que le coup de feu a été mortel.

*Menotti se réclame de Paul Valéry, selon qui rien ne se démode plus vite que l'avant-garde. Son mélodrame ne pèche pas de ce côté-là. La guerre n'est pas finie, disait Eduardo de Felippo, et il pense en révolutionnaire. La prison de l'amour est éternelle, dit Menotti, et il ne craint pas de penser bourgeois. En tout cas, le public l'a ovationné longuement et c'est tout juste si le maestro n'a pas été couronné sur la scène comme le buste de Voltaire à la représentation d'*Irène.

Les fastes lyriques n'ont pas permis beaucoup de développement au théâtre en prose. Le Lazarillo de Tormès *du groupe de la Rocca n'est pas parvenu à tirer un spectacle populaire de la plus célèbre des œuvres picaresques. Peut-être à cause de la brillante et légère atmosphère spolétine, le soliloque de Juan Carlo Sbragia, dans* les Nouvelles du monde *d'après une nouvelle de Pirandello, a résonné tragiquement, comme la dénonciation d'un monde qui se décompose, au moment même où il se célèbre.*

Sans doute pour les mêmes raisons, a beaucoup impressionné le Trio pour Beckett, *préparé par Romolo Valli, trois moments fous de la solitude dans les caves du palais de la Signoria. Très vite, il est vrai, s'oublient de tels avertissements, dans la douceur dorée de la ville.*

La foule élégante reprend le fil de ses promenades et, dans les cafés-jardins, les amis de Romollo, les amis de Juan Carlo, se réjouissent de la pérennité d'un festival devenu institution d'utilité publique. La ville est le festival et le festival est la ville. Un peu mezzo voce, on déplore pourtant que la création, cette année, à Charleston en Caroline du Sud, d'un festival jumeau baptisé Spolete U.S.A., détourne quelque peu l'intérêt et les crédits des Américains pour Spolète, Italie. Pourquoi, assurait Menotti, ne pas penser qu'ils se nourrissent l'un de l'autre ? Il suffit de consulter le programme pour sentir, à travers la liste des « patrons », le poids de l'Amérique sur Spolète : Pastimes Amusements Company, Mobil Oil, General Dynamic Corporation... et tutti quanti.

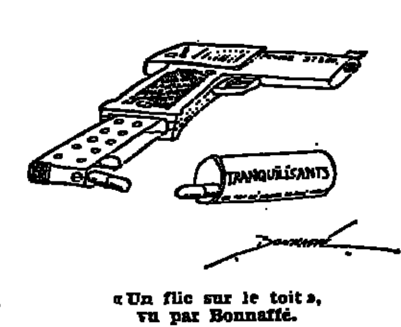
La culture est un investissement sûr de la vieille Europe et, pour une certaine Amérique (celle de Robert Altman ?), le goût de l'expérience esthétique, comme fin en soi, lénitive et porteuse d'oubli, peut assurer, pour des années, des charters de fidèles. Un bonheur en attire un autre : l'Etat italien vient de décider d'attribuer une subvention de six cents millions de lires au Festival de Spolète.

Le ministère de la culture n'est-il pas ici, en même temps, celui du tourisme ?

Reconnaissons à Spolète le droit de défendre et de conserver les valeurs d'une culture raffinée. Que Spolète n'oublie pourtant pas que le classicisme ne s'est jamais fait sans risque et sans renouvellement. Et qu'à se pencher avec trop de complaisance sur sa propre image, il peut s'y perdre, à l'exemple de Narcisse ; nul ne peut se protéger de l'histoire. A continuer dans la voie de son vingtième anniversaire, le Festival des Deux-Mondes risque bien de se réduire au festival des mondains.

BERNARD RAFFALLI.

Une sélection



« Un flic sur le toit », vu par Bonnaffé.

Cinéma

UN FLIC SUR LE TOIT
de Bo Widerberg

Un meurtre, une enquête, un tueur fou sur un toit : tous les éléments du « suspense » classique sont réunis dans ce film. Mais Bo Widerberg dépasse l'anecdote et met en cause le fonctionnement de la police suédoise. La partie psychologique et polémique du récit est remarquablement traitée. Moins original, le dénouement décrit une chasse à l'homme spectaculaire.

L'ILE DU DOCTEUR MOREAU
de Don Taylor

Nouvelle version d'un classique du cinéma fantastique des années 30. Burt Lancaster a remplacé Charles Laughton dans le rôle du savant fou qui transforme les animaux en hommes. L'horreur a fait place aux prestiges du cinéma d'aventures façon Tarzan. Masques impressionnants, effets spéciaux spectaculaires. Un divertissement pour l'été.

AIDA
de Pierre Jourdan

La recréation, par le film, d'une représentation de l'opéra de Verdi, au théâtre antique d'Orange. Par les prises de vues, un nouveau découpage de la mise en scène théâtrale et le travail de montage, Pierre Jourdan nous introduit à l'intérieur du spectacle lyrique, capte les manifestations intimistes des sentiments et des passions. Magnifiquement chanté et joué par deux grandes cantatrices, Gilda Cruz Romo et Grace Bumbry. Un film pour rendre l'opéra populaire.

NUCLÉAIRE DANGER IMMÉDIAT
de Serge Poljinsky

Un film militant, réalisé grâce à une souscription populaire et présenté à Cannes dans la section Perspectives du cinéma français. Les images des manifestations de Creys-Malville reviennent comme un leitmotiv. Un bon exemple des qualités du cinéma direct.

HEDDA
de Trevor Nunn

Dans le huis clos d'un salon bourgeois à la fin du siècle dernier, l'affrontement d'une femme prisonnière de son milieu et de trois hommes. Le réalisateur reste fidèle aux conventions scéniques du drame d'Ibsen et tout gravite autour du personnage d'Hedda Gabler, qu'incarne avec une intelligence et une autorité souveraines Glenda Jackson. C'est la performance de la comédienne qui fait l'intérêt du film.

LE DIABLE PROBABLEMENT
de Robert Bresson

Charles n'arrive pas à mourir et ne peut pas vivre ; dans son angoisse, Bresson a vu la lucidité de la jeunesse. Notre société est une vaste entreprise de destruction et le suicide de Charles, le film de Bresson, un cri d'alarme.

ELISA, VIDA MIA
de Carlos Saura

Un vieil homme et sa fille vont à la rencontre l'un de l'autre, tout en dérivant seuls sur des voies parallèles. Carlos Saura a soumis ces deux portraits au traitement troublant de sa vision onirique.

BAXTER, VERA BAXTER...

Tandis que persiste au-dehors un air de fête, une femme (Claudine Gabay) raconte comment son mari a payé pour qu'elle lui soit infidèle. Dans la grande villa vide, la pénombre s'installe.

... et LE CAMION
de Marguerite Duras

Voilà, c'est un film réjouissant. Mais parfois le spectateur refuse la lecture de Marguerite Duras et l'histoire qu'elle dit, de même que le chauffeur refuse les histoires que raconte la femme du Camion.

Reprises :

FRANKENSTEIN JUNIOR,
de Mel Brooks...

Filmé en noir et blanc comme à la grande époque de l'épouvante hollywoodienne, un fac-similé qui est aussi une parodie. En Transylvanie, le petit-fils du baron Frankenstein, créateur du monstre, est confronté avec les paysages et les personnages de la légende. Tout recommence selon le scénario classique, mais chaque épisode est prétexte à mise en scène burlesque.

... et LE CID
d'Anthony Mann

Corneille n'a rien à voir avec cette grandiose épopée qui puise directement au folklore de la chanson de geste espagnole. Anthony Mann, qui fut un des maîtres du western, a su retrouver l'esprit chevaleresque, le cérémonial des débats de cour, le sens de l'honneur et de l'amour. Violence des passions, impressionnante beauté des batailles, grandeur de Charlton Heston et de Sophia Loren.

— ET AUSSI : *Painters Painting*, d'Emile de Antonio (un document partial et riche sur la peinture américaine) ; *News from home*, de Chantal Akerman (messages tendres confrontés à New-York) ; *Alice dans les villes*, de Wim Wenders (un homme, une petite fille) ; *Trois femmes*, de Robert Altman (le cauchemar américain) ; *Omar Gatlato*, de Merzak Allouache (un petit fonctionnaire amoureux d'une voix sur cassette) ; *En route pour la gloire*, d'Hal Ashby (les drames de l'émigration et le sourire de Carradine-Guthrie).

Théâtre

FESTIVAL D'AVIGNON

Claudel en alternance avec Shakespeare dans la cour d'honneur : le T.E.P. présente l'Otage, *dans une mise en scène de Guy Rétoré les 15, 17 et 19, et toujours* Hamlet, *dans une mise en scène de Benno Besson, les 16 18 et 20.*

Coriolan, *de Shakespeare, mis en scène par Gabriel Garran, et* Fantastic Miss Madona, *par la troupe de Gérard Gelas, continuent respectivement au cloître des Carmes (tous les jours, sauf le 14) et au Théâtre du Chêne-Noir (tous les soirs, sauf le 13).*

A la chapelle des Penitents-Blancs, Nadia, *de Bernard Cuau, cède la place, à partir du 18, à* Mille hourras pour une gueuse, *de Mohammed Dib, mis en scène par Raphaël Rodriguez.*

Contre vents et marées, France-Culture a imposé depuis dix ans une « école d'Avignon » du théâtre musical et ne présente pas moins de cinq créations au Festival de cette année. Ouverture le 15 avec Héloïse et Abélard, *de Roger Vailland, musique du Japonais Akira Tamba, mise en scène de Daniel Benoin, histoire d'amour médiévale sous l'éclairage contemporain. A partir du 18, Georges Aperghis donne en alternance deux spectacles de recherche avec son Atelier théâtre et musique.*

FESTIVAL DE CARCASSONNE

Deux représentations, les 15 et 16 juillet, d'un Roméo et Juliette *insolite : la distribution, dirigée par Denis Llorca, est entièrement féminine.*

PARIS : TARTUFFE
à la Porte-Saint-Martin

Un hôtel particulier en rénovation. Une maisonnée nombreuse, qui pourrait être heureuse. Le chef de famille, bourgeois libéral, se laisse séduire par le dogme sévère de la dévotion, se laisse envoûter par un homme rusé, intelligent, ambigu et qui assume les contradictions de sa sensualité et de son ambition. Planchon-Tartuffe glisse, silencieux, souple comme un chat noir, familier et porteur d'une force mystérieuse, dangereuse. Tartuffe : le plus beau personnage de Planchon.

— ET AUSSI : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie la vie qu'on vit, *par les Jeanne, à la Cour des miracles ;* les Emigrés, *de Mrozek, mise en scène de Roger Blin, avec Laurent Terzieff, et* Molly Bloom, *de Joyce, par Garance, deux reprises au Lucernaire.*

Musique

AIX ET ORANGE

Les Festivals d'Aix-en-Provence et d'Orange prennent cette année le départ ensemble : on courra donc d'Aix, avec un tout nouveau Cosi fan tutte, *mis en scène par Jean Mercure, dirigé par Charles Mackerras, avec une belle distribution (Lindenstrand, Masterson, Burrows, Bacquier...) le 15 juillet, au mur d'Orange pour une exceptionnelle* Lucia di Lammermoor, *avec la fantastique Christine Deutekom et Giacomo Arragall (le 16). Mais Aix offre chaque jour de très beaux concerts, avec l'English Chamber Orchestra (les 16 et 17), l'Orchestre de chambre de Vienne (le 18), Catherine Ciesinski, qui vient de faire sensation au concours de chant de Paris (le 19) ; et l'on retrouvera le cadre enchanteur de la place des Quatre-Dauphins pour deux bouffonneries animées par Jean Le Poulain,* le Maître de chapelle, *de Cimarosa, et* Il campanello di notte, *de Donizetti (les 17 et 21).*

MACHAUT
au Festival estival

Paris, le Festival estival, tout en rendant hommage à Beethoven (Quatuor Via Nova, Conciergerie, le 14, à 18 h. 30), et à Mozart (Pleyel, le 20), sans oublier la musique contemporaine (Stockhausen, Levinas, Bayle, Théâtre Récamier, le 16, à 18 h. 30), centre la semaine sur Guillaume de Machaut pour le sixième centenaire de sa mort. Le plus grand musicien français du Moyen Age apparaîtra dans son aspect le moins connu, celui du chantre de l'amour courtois avec le Remède de fortune *et* le Veoir Dit *(en alternance, à la Conciergerie, à 18 h. 30 et 20 h. 30, du 15 au 24 juillet). Une exposition complète cet hommage.*

MEYRALS
en Périgord

Dans le cadre romantique d'une belle propriété, la Rougerie, à Meyrals (Dordogne), un petit festival intégrera trois créations d'Alain Moëne, Roger Bellon et Pierre Petit à trois concerts classiques : Orchestre de chambre de Vienne (le 16), récital Gabriel Tacchino (le 21), récital de J.-P. Rampal et R. Veyron-Lacroix (le 23). Le Périgord cet été sera l'une des régions les plus actives de France avec les concerts et les sessions de Saint-Céré, Sarlat et Villefranche-de-Rouergue, qui essaimeront dans trente villes.

— ET AUSSI... : Cendrillon, *de Rossini (Opéra de Paris, les 13, 14, 18 et 20 juillet) ; Festival Rameau (église des Billettes, à 20 h., du 13 au 16) ;* Rappresentatione di anima et di corpo, *de Cavalieri (Saintes, les 14 et 16) ; Orchestre de chambre de Munich (Sully-sur-Loire, le 14) ;* Funeral Sentences, *de Purcell (Saintes, le 15) ; Pro Cantione Antiqua (Senanque, le 15, à 19 h.) ; Quatuor de France (Sceaux, le 15) ; Duo Kontarsky (Sully-sur-Loire, le 15) ; Orchestre de Monte-Carlo, dir. P. Paray, avec A. Ciccolini (Monaco, le 17) ; M. J. Pires (Aix-les-Bains, le 17) ; Rostropovitch (Uzès, le 18) ;* Oratorio de Noël, *de Bach, dir. P. Kuentz (Saint-Séverin, le 19) ; Orchestre de chambre de Vienne (Aix-les-Bains, le 19) ; Rostropovitch et les Solistes de Paris (Th. antique d'Arles, le 19) ; Orchestre de Monte-Carlo, dir. O. Danon, avec W. Kempff (Monaco, le 20 juillet).*

Expositions

CHAGALL

— Lire notre article page 9

PAUL KLEE
à Saint-Paul-de-Vence

Pour trois mois, à la Fondation Maeght, deux cent cinquante œuvres, peintures, gouaches, dessins, provenant de collections européennes ou américaines, publiques et privées, notamment du Kunstsammlung Nordrhein-Westpalen, de Düsseldorf, de la Fondation Paul-Klee, de Berne, et de la Philipps Collection, de Washington. Un panorama de l'œuvre des années 1910 jusqu'à la mort de l'artiste en 1940.

VAN SCOREL
à Douai

— Lire notre article page 9

NICOLAS DE STAEL
à Colmar

Une exposition provoquée par l'acquisition, par le musée d'Unterlinden, du Portrait d'Anne *(1953). Le Musée national d'art moderne, la Kunsthaus de Zurich, le Kunstmuseum de Winterthur ont prêté des toiles. Au total, trente-sept tableaux qui couvrent l'ensemble de l'œuvre de 1945 à 1955.*

GREUZE
à Dijon

Une exposition d'ensemble qui devrait largement contribuer à la réhabilitation de l'œuvre, très originale, injustement oubliée, ou mal comprise, d'un artiste du dix-huitième siècle qu'on qualifie souvent un peu trop vite de bêtement sentimental.

RUBENS
à Anvers

Le quatrième centenaire de la naissance de P. P. Rubens, justement célébré à Anvers, la ville d'attache de l'artiste. Au centre de cette commémoration, marquée par de nombreuses manifestations, une grande exposition au Musée royal des beaux-arts ; elle comporte une centaine de tableaux et d'esquisses à l'huile et une soixantaine de dessins illustrent l'évolution de l'œuvre de Rubens.

DOCUMENTA
à Kassel

La sixième Documenta de Kassel, exposition considérable qui fait, tous les quatre ans, le bilan de l'art contemporain.

PARIS-NEW-YORK
au Centre Georges-Pompidou

Prévue depuis le début de la construction du Centre Georges-Pompidou, dont elle devait marquer prestigieusement l'ouverture, une exposition colossale sur les rapports entretenus, depuis le début du siècle, par les deux capitales artistiques. Un rendez-vous de très belles toiles, qu'il ne faut pas manquer, mais qui a été bien curieusement combiné.

MOTHERWELL
à l'ARC

Une rétrospective des peintures et collages depuis 1941 d'une des figures-clefs de l'expressionnisme abstrait et de la peinture américaine de l'après-guerre.

LE POST-IMPRESSIONNISME
au Palais de Tokyo

L'ouverture, dans l'ancien Musée national d'art moderne rebaptisé, de salles consacrées aux peintures, sculptures et dessins d'artistes nés avant 1870, que le musée de Beaubourg, consacré à l'art du vingtième siècle, ne pouvait accueillir.

ASPECTS HISTORIQUES DU CONSTRUCTIVISME
au Musée d'art moderne de la Ville de Paris

Un panorama de l'art constructiviste depuis ses origines, russes et néerlandaises, jusqu'à ses derniers développements, plus particulièrement aux Etats-Unis.

— ET AUSSI : *Topino-Lebrun et ses amis (Peinture et guillotine,* l'hommage d'artistes d'aujourd'hui à un peintre malchanceux de la Révolution), *Paul Strand* (un des grands pionniers américains de l'art photographique) et *Milton Glaser* (on le considère comme le plus important des graphistes américains), au Centre Georges-Pompidou.

— EN PROVINCE : *A la découverte de la collection Pierre Lévy*, à Troyes (la deuxième exposition consacrée à cette importante donation met l'accent sur les dessins et les objets). *Maximilien Luce* à Albi (rétrospective du peintre néo-impressionniste). *Willem de Kooning*, à Grenoble (sculptures et lithographies d'un des principaux représentants de la peinture américaine d'après guerre). *Van Dongen* et *Dufy*, à Nice (élégance et fauvisme dans les collections niçoises). *Fernand Léger*, à Montauban (une soixantaine de peintures, gouaches, aquarelles et dessins d'un constructeur).

Danse

IVAN LE TERRIBLE
à la cour Carrée du Louvre

Le drame sombre du Soviétique Grigorovitch, adapté au cadre en plein air de la cour Carrée et interprété par les danseurs de l'Opéra de Paris.

LES BALLETS DE NANCY
aux îles de Lérins

Le lyrisme et la beauté plastique des chorégraphies de Gheorghe Caciléanu conviennent particulièrement au climat poétique des Nuits de Lérins, organisées par la ville de Cannes (16 et 17 juillet).

— ET AUSSI... Un spectacle de Carolyn Carlson à la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon (improvisation et onirisme), 15 juillet, 22 heures.











Expositions

CENTRE BEAUBOURG

La plupart des musées nationaux seront fermés le jeudi 14 juillet (voir « le Monde » du 13 juillet, page 21.

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33).

Sauf mardi, de 14 h. à 22 h.; samedi et dimanche, de 10 h. à 22 h. (entrée libre le dimanche).

PARIS-NEW-YORK. — Espace des manifestations temporaires. Jusqu'au 19 septembre.

ANDRE MORAIN. — Musée national d'art moderne. Jusqu'au 31 août.

Salle des contemporains

THE ART SHOW, d'Edouard Kienholz. — Jusqu'au 15 août.

PEINTURE ET GUILLOTINE. Topino-Lebrun et ses amis. — Jusqu'au 29 août.

Cabinet des dessins

PAUL STRAND. — Jusqu'au 15 août.

CENTRE DE CREATION INDUSTRIELLE

MILTON GLASER. Illustrateur, affichiste américain. — Jusqu'au 14 août.

CAFES, BISTROTS ET COMPAGNIE. — Jusqu'au 25 septembre.

BANDE DESSINEE ET VIE QUOTIDIENNE. — Du 16 juillet au 15 août.

Forum

LE MUSEE SENTIMENTAL ET LA BOUTIQUE ABERRANTE, de Daniel Spoerri. - **LE KROKRODROME DE ZIG ET PUCE.** — Jusqu'au 31 août.

Bibliothèque

PARIS-NEW-YORK. Echanges littéraires au XX[e] siècle. — Jusqu'au 12 septembre.

DANIEL BUREN. Sur les toits de Paris, une quinzaine de peintures en forme de drapeaux. — Jusqu'en septembre.

MUSEES

HENRY MOORE. Sculptures et dessins. — Orangerie des Tuileries (073-99-48). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h.; mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 8 F ; le samedi : 5 F. Jusqu'au 29 août.

L'ISLAM DANS LES COLLECTIONS NATIONALES. — Grand Palais, entrée place Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. : le mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 8 F ; le samedi : 5 F. Jusqu'au 22 août. — Le grand voyage de Mawlana (Afghanistan, Iran, Turquie) : Photographies de Michel Random. — Grand Palais, porte A.

PELERINAGE A WATTEAU. — Hôtel de la Monnaie, 11, quai Conti. Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h. à 17 h. Jusqu'au 31 octobre.

LA DISEUSE DE BONNE AVENTURE DE CARAVAGE. — Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (260-39-26). Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 10 octobre.

LE CORPS ET SON IMAGE. Anatomies, académies. — Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (voir ci-dessus). Jusqu'au 26 septembre.

DIX ANS D'ACQUISITION AU DEPARTEMENT DES SCULPTURES. — Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (voir ci-dessus). Jusqu'au 17 octobre.

BIENNALE DE PARIS : une anthologie 1959-1967. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques. 11, rue Berryer (267-46-84). Jusqu'au 2 octobre.

DE REMBRANDT A VAN GOGH. Peinture et dessins de la Fondation Armand-Hammer. — Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (227-39-94), sauf mardi, de 11 h. à 17 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 25 juillet.

POST-IMPRESSIONNISME. Peintures, sculptures, dessins, objets d'art, des collections nationales. — Palais de l'Alma (ancien Musée national d'art moderne), 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. à 17 h. 15. Entrée : 5 F.

BERNARD POMEY (1928-1959). Dernières œuvres. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 45. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 1[er] septembre.

ROBERT MOTHERWELL. Choix de peintures et collages 1941-1977. - **RENATE PONSOLD.** Photographies. — ARC 2 au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 20 septembre.

RODTCHENKO. Photographies. — ARC 2 au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 20 septembre.

ASPECTS HISTORIQUES DU CONSTRUCTIVISME. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 28 août.

VISEUX. Sculptures et dessins. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 11 septembre.

JUANA FRANCES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 1[er] septembre.

LE SERPENT SUSURRAIT... — Exposition-atelier de Catherine Godat. Musée des enfants du Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 14, avenue de New-York (723-61-27) (voir ci-dessus). Jusqu'au 30 juillet.

OSCAR JESPERS (1887-1970). — Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Entrée : 5 F : le dimanche, 2,50 F. Jusqu'au 3 octobre.

BRODERIE AU PASSE ET AU PRESENT. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. ; le dimanche de 11 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 12 septembre. Les lundis et mercredis, de 14 h. à 17 h. : démonstrations de points de broderie.

ARTISTE/ARTISAN ? — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 17 octobre.

SCULPTURES DE NOTRE-DAME DE PARIS RECEMMENT DECOUVERTES. — Musée de Cluny, salle des Thermes, 6, place Paul-Painlevé (325-62-00). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 15. Entrée : 5 F ; le dimanche, 2,50 F.

TROIS SCULPTURES DES ANNEES 30 : Gargallo, Csaky, Lambert-Ruckl. — Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (548-67-27). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 30. Jusqu'au 1[er] octobre.

L'ART DE L'ESTAMPE ET LA REVOLUTION FRANÇAISE. — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 5 F. Jusqu'en octobre.

L'ITALIE ROMANTIQUE VUE PAR HEBERT (1817-1908). — Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 3 octobre.

CŒUR DES VILLES : Vivre en quartiers anciens. — Musée des monuments français, palais de Chaillot (727-35-74). Sauf mardi, de 10 h. à 13 h. 30. Jusqu'au 24 juillet.

LE CULTE ET SES OBJETS. — Vus par des artistes et artisans en France de nos jours. Chapelle de la Sorbonne, place de la Sorbonne (277-12-33, poste 42-16). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 31 août.

ART SACRE, EXPRESSION SPIRITUELLE. — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (033-95-00). Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 24 juillet.

LE LIVRE ET L'ARTISTE. Tendances du livre illustré français 1967-1976. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (266-62-62). Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 11 septembre.

RESTAURATION DES PEINTURES MURALES DE SAINT-SAVIN-SUR-GARTEMPE. — Musée national des monuments français (727-35-74). Sauf mardi. Jusqu'au 26 septembre.

PARIS, BOUTIQUES D'HIER. — Musée national des arts et traditions populaires, 6, rue du Mahatma-Gandhi (722-07-41). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. Entrée : 5 F ; le dimanche : 3 F. Jusqu'au 17 octobre.

ART POPULAIRE ROUMAIN. Collections du Musée de Bucarest. — Galerie de l'Esplanade à la Défense (775-86-08). Jusqu'au 25 septembre.

JARDINS 1760-1820. Pays d'illusion, terre d'expérience. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (887-24-14). Tous les jours, de 10 h. à 19 h. Jusqu'au 11 septembre.

HISTOIRE NATURELLE DE LA SEXUALITE. — Muséum - Jardin des Plantes, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (707-08-04). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. Entrée : 5 F. Jusqu'en décembre.

CENTRES CULTURELS

MARBRES ET BRONZES. Sculpteurs canadiens travaillant à la Pietrasanta, en Italie. — Jusqu'au 20 septembre. — **PEINTRES CANADIENS CONTEMPORAINS** (Breeze, Ewen, Gagnon, Iskowitz, Martin, Meredith, Molinari). — Jusqu'au 18 août. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). Tous les jours, de 9 h. à 19 h. Entrée libre.

STEFAN SZCZESNY, peintures. — Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf mardi et dimanche, de 10 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 juillet.

ASPECTS DU PAYSAGE. Œuvres récentes de dix artistes britanniques. — Centre culturel du Marais, 26-28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Jusqu'au 11 septembre.

DU NU AUX NUES. — Maison des métiers d'art français, 28, rue du Bac (261-58-54). Sauf dimanche et lundi, de 10 h. à 13 h. et de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 1[er] septembre.

GALERIES

AUTOUR DE L'ABSTRACTION GEOMETRIQUE. — Galerie Denise René, 113, rue Saint-Martin (271-19-61). Jusqu'à fin juillet.

JEUNES GRAVEURS ANGLAIS 1976-1977 - GRAPHISTES ESPAGNOLS 1945-1955. — Galerie Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-82). Jusqu'au 15 août.

PROSPECTIVE POUR UN COLLECTIONNEUR. — L'Estérel de Paris, 150, boulevard Diderot (343-11-55). Jusqu'au 18 septembre.

SIX HOMMES - SIX FEMMES, présentés par Gérard Fromanger. — Galerie Jean Larcade, 20, rue du Temple (272-89-56). Jusque fin juillet.

ALECHINSKY. Grandes encres et petits tableaux. — **REINHOUD.** Sculptures. — **HANS HARTUNG.** Vingt-cinq œuvres de 1922 à 1952. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 30 juillet.

ETIENNE MARTIN. Sculptures. — Artcurial, 9, avenue Matignon (236-70-70). Jusque fin juillet.

VELICKOVIC. — Galerie H.-Odermatt, 85 bis, rue du Faubourg-Saint-Honoré (226-92-58). Jusqu'au 25 juillet.

EN PROVINCE

« Le Monde » du 23 juin a publié une liste d'expositions d'été en province.

ALBI, Maximilien Luce. Rétrospective. Musée Toulouse-Lautrec. Jusqu'au 15 septembre.

ARLES, Gustave Singier. Peintures œuvres graphiques, affiches. Musée Réattu. Jusque fin septembre.

BEAULIEU-EN-ROUERGUE, Serpan. Peintures, sculptures, œuvres graphiques, livres, de 1946 à 1976. Abbaye. Jusqu'au 12 septembre.

CHARTRES, Le portrait de profil et de face. Collections du musée et peintures de Zelmert. Musée. Jusqu'au 17 septembre.

CHATEAUROUX, La jeune gravure contemporaine et ses invités yougoslaves. Palais des congrès. Jusqu'au 15 septembre.

COLMAR, Nicolas de Stael. Peintures. Musée d'Unterlinden. Jusqu'au 2 octobre.

CULAN (Cher). Les animaux dans la tapisserie. Château. Jusqu'au 11 septembre.

DOUAI, Jan Van Scorel : 1495-1561. Musée de la Chartreuse. Jusqu'au 17 juillet.

HENRICHEMONT (Cher). Symposium international de céramique de La Borne. Jusqu'au 7 août.

LA ROCHELLE, Cafés, bistrots et Cie. Maison des jeunes et de la culture. Juillet-août.

LE PUY, La dentelle du Puy au dix-neuvième siècle. Musée Crozatier. Jusque fin septembre. — André Jacquemin, graveur. Baptistère Saint-Jean. Jusqu'au 16 août.

LYON, Tissus et création. Les peintres. Espace lyonnais d'art contemporain. Jusqu'au 9 octobre.

MACON, Hommage à Agathe Vaito. Galerie des Ursulines (38-32-38) Du 8 juillet au 30 septembre.

MARSEILLE, Valerio Adami. Œuvres récentes. Musée Cantini. Jusqu'au Jusqu'au 30 septembre.

MONTAUBAN, Fernand Léger. Rétrospective. Musée Ingres. Jusqu'au 11 septembre.

NICE, Raoul Dufy. Pour le centième anniversaire de sa naissance. Galerie des Ponchettes. Jusque fin septembre. — Marc Chagall. Peintures bibliques récentes, 1966-1976 Musée national, message biblique Marc Chagall. Jusqu'au 26 septembre. — Bernard Réquichot. Rétrospective 1929-1961. Galerie de la Marine. Jusque fin septembre. — Hommage à Kees Van Dongen (1877-1968) - La fête, l'affiche 1900. Musée des beaux-arts Jules-Chéret. Jusque fin septembre.

RATILLY (Yonne), Espace-lumière. Sculptures contemporaines françaises et étrangères. Château. Eté.

LES SABLES-D'OLONNE, Bissière. Peintures 1945-1964. — Alain Lemosse. Peintures. Musée de l'abbaye Sainte-Croix. Jusqu'au 30 septembre.

SAINT-JUNIEN (Haute-Vienne). Salon d'art contemporain : L'art et la route (02-17-93). Jusqu'au 31 août.

SAINT-PAUL-DE-VENCE, Paul Klee. Peintures et aquarelles. Fondation Maeght. Jusqu'au 15 septembre.

SAINTE-SUZANNE (Mayenne). Voyage aux îles fortunées. Découvertes des navigateurs du dix-huitième siècle et œuvres qu'elles ont suscitées. Château. Jusqu'au 1[er] septembre.

SARLAT, Hommage à Véronique Filosof, imagier du Périgord noir. Théâtre municipal. Jusqu'au 15 août.

TROYES, La collection Pierre Lévy. Hôtel de ville. Jusqu'au 29 août.



● Ambiance musicale. — ■Orchestre. P.M.R. : prix moyen du repas. — J... h. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS AVANT LE SPECTACLE

L'ALSACE AUX HALLES 236-74-24 16, rue Coquillière, 1er T.l.jrs	Ouv. jour et nuit Chans et music. de 22 h. à 6 h. du mat. av. nos animat Spéc alsac Vins fins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières
RESTAURANT PIERRE F/Dim ● Place Gaillon, 2e OPE 87-04	Maison de réputation mondiale dans un cadre Second Empire Diner Sug 50 F Sa carte Poissons, grill et spéc du Sud-Ouest PARKING
CHEZ HANSI 548-96-42 3, place du 18-Juin, 6e T.l.jrs	Jusqu'à 2 heures du matin Ambiance musicale Ses spécialités alsaciennes Ses vins fins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières
AUB. DE RIQUEWIHR 770-62-39 12, faubourg Montmartre, 9e T.l.jrs	Jusqu'à 2 heures du matin Ambiance musicale Ses spécialités alsaciennes Ses vins fins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières
La BOUTIQUE du PATISSIER T.l.j. 24, bd des Italiens, 9e. 824-51-77	J. 23 h. et 24 h. 30 vendr., sam., dim Ses 2 plats du jour renouvelés, ses 5 viandes et, unique à Paris : ses 40 pâtisseries et glaces.

DINERS... DANS UN JARDIN

L'EPICURIEN F/sam midi et dim. 11, rue de Nesle, 6e 329-55-78	Jusq. 22 h. 30. 3 salles intimes autour d'une fontaine fleurie. Cassoulet de l'Océan. Lotte Bréval. Salmis de canard aux cèpes.
LA TRUITE VAGABONDE 387-77-80 17, rue des Batignolles, 17e F/dim.	Jusq. 22 h Dans la verdure de la plus riante terrasse couverte de Paris Fruits de mer, poissons arrivages directs tout l'été
LA CREMAILLERE 1900 606-58-59 15, place du Tertre, 18e	Jusq 1 h. du mat Sous les tonnelles de la fameuse guinguette 1900 Carte de classe Vivier d'eau de mer Spéc. · Cassolette d'escargots à l'oseille. Blanquette de ris de veau aux cèpes Civet de lotte

DINERS

RIVE DROITE

ASSIETTE AU BŒUF - POCCARDI 9, bd des Italiens, 2e. T.l.j ●	MICHEL OLIVER propose une formule Bœuf pour 24,70 snc, (28,40 s c.) le midi et le soir jusqu'à 1 h du matin, avec ambiance musicale
LA MENARA 073-06-92 8, bd de la Madeleine, 8e. F./Dim.	Jusqu'à 23 h. 30 dans le cadre féerique d'un palais marocain : Pastilla aux pigeons. Méchoui. Ses tagines et brochettes. MENU 90 F.
ASSIETTE AU BŒUF 123, Champs-Elysées, 8e. T.l.j.	MICHEL OLIVER propose une formule Bœuf pour 24,70 snc (28,40 s.c.) le midi et le soir jusqu'à 1 h 30 du matin, salle climatisée.
LA SALAMANDRE 359-35-07 54, rue P.-Charron 8e T.l.j.	A deux pas des Champs-Elysées, cadre feutré, pianiste, salle climatisée Spéc Grillades. Buffet hors-d'œuvre. MENUS 59 à 74 F vin, serv comp
INDRA 359-46-40 F./dim 10, r. Cdt-Rivière, St-Ph.-du-Roule	Spécialités indiennes Tandori. On sert jusqu'à 23 h. Commandes pour cocktails, lunchs, réceptions.
LE CAFE D'ANGLETERRE 770-91-35 Carref. Richelieu-Drouot, 9e. T.l.j.	Jusqu'à 2 h Magnifique terrasse sur grands boulevards Ses grillades poissons et fruits de mer MENUS 26,80 et 34 F., boiss. et serv compr.
● **DOUCET EST** 208-40-62 8, rue du 8-Mai-1945, 10e T.l.j	A 50 m. Gare Est. J. 24 h Rez-de-chaussée : Brasserie. Menu 22 F et carte. Choucroute fermière avec jarret 42 (2 pers.) et plats du jour 1er étage : restaurant panoramique. Spécialité du chef et POISSONS
Les TRAMWAYS de l'EST 208-51-15 76, bd Strasbourg, 10e (f. gare) t.l.j.	Jusqu'à 1 h. 30 Banc d'huîtres. Son plateau de fruits de mer 40. Rez-de-ch. : sa Brasserie ; Rest. 1er étage, plats du jour de 16 à 22 F.
Monsieur BŒUF F/sam., dim midi 31, rue Saint-Denis. 10e 508-58-35	Nouvelle direction Déj d'aff Diner-Souper Cadre toiles de maître Son célèbre « BŒUF ROSE » et ses vins de propriété Terrasse ouv
AU CHARBON DE BOIS 288-77-49 10, rue Guichard, 16e F./dim.	Foie de canard 18, Brochette de moules 13, Gazpacho 8, ses grillades · Faux-Filet 19. Selle de gigot 29. Pavé de jambon 36
AU GOURMET 380-28-44 F./Lun. 18 bis, rue Pierre-Demours, 17e	Grande salle : H.-d'œuvre, vin à discr. 1 plat du jour. From. au choix, desserts variés, 30 F tt compris. Petite salle : la grande carte Spécial brésiliennes. De 60 à 80 F vin et serv. compr. Ouv. Juil., Août, parking.
AUX BECS FINS 797-51-52 4, bd Ménilmontant, 20e. F./D. soir	Dans le style de notre vieille et sympathique auberge, vous pourrez déguster une cuis. française qui a gardé ses traditions. Ouv. Juil., Août
COOKY 227-48-64 40, rue de Prony, 17e. F/dim.	Jusq. 22 h. 30. Charmant petit jardin avec ses bégonias (couvert et chauffé par mauvais temps). Gigot gratin dauph. 34. Bœuf paysan.
MAISONNETTE RUSSE ETO 56-04 6, rue d'Armaillé, 17e F/Dim	Diners. Ambiance tzigane. Ses spécialités russes. bortch caviar saumon fumé, cachlik, vodka
BAUMANN ETO. 16-16 - 754-01-13 64, av. Ternes, 17e F/dim., lun. midi	Une gamme incomparable de choucroutes. Spécialités d'Alsace. On sert jusqu'à minuit. Nos choucroutes classiques à emporter.

RIVE GAUCHE

ASSIETTE AU BŒUF T.l.j Face église St-Germain-des-Prés, 6e	MICHEL OLIVER propose une formule Bœuf pour 24,70 snc (28,40 sc) Jusqu'à 1 h. 30 du mat av amb mus., le soir terrasse d'été, salle clim
AISSA Fils F/dim et lundi 5, rue Sainte-Beuve, 6e. 548-07-22	Jusq. 0 h. 30 dans un cadre typique, cuisine marocaine : Pastilla 22. Brick 13, ses 7 Couscous à 38 F prix nets. SES DESSERTS.
AU CHARBON DE BOIS 548-57-04 16, rue du Dragon, 6e F/Dim	Jusqu'à 23 h 30, la grillade devient gastronomique Le plus authentique des cafés irlandais pour dessert
BISTRO DE LA GARE 59, bd du Montparnasse, 6e. T.l.j.	MICHEL OLIVER 3 hors-d'œuvre, 3 plats 25,80 snc (29,65 sc) Décor classé monument historique. Terrasse d'été Salle climatisée
MAHARAJAH 033-26-07 72, bd Saint-Germain, 6e. F/lundi	Jusq. 11 h. Spéc. indo-pakistan : soupe indienne 6, plats végétariens de New-Delhi, viandes curry du Penjab MENU : 25 F s.c.
LES VIEUX METIERS 588-90-03 ● 13, bd Auguste-Blanqui, 13e F/lun	Ecrevisses flambées Langouste grillée Poulette mousserons. Canard cidre Pâtisserie maison Sancerre Roland Salmon Bourgogne Michel Malard Cuisine Michel Moisan Souper aux chandelles 50 à 90 F

DINERS - SPECTACLES

MOUTON DE PANURGE 742-78-49 17, rue de Choiseul, 2e. T.l.j.	Jusq. 1 h. Décor de Dubout unique au monde. Diners, Soupers animés av. chans. paillardes, plats rabelais serv. par nos moines. P.M.R. 100 F.
ALCAZAR 62, rue Mazarine, 6e.	Diners 21 h Spectacle 23 h. Nouvelle revue « Boum à l'Alcazar » Réserv à partir 10 h 329-02-20, 326-53-35 Fermé le dimanche
CHEZ VINCENT NOR. 21-27 4, rue Saint-Laurent, 10e F/lun	Dans le cadre typique d'une Hacienda · Diners dansants aux chand Attractions avec LOS MUCHACHOS Spécialités espagnoles et franç
L'OREE DU BOIS 722-94-92 Porte Maillot, 16e. T.L.J.	Marcel BEKIER présente les ballets de l'Orée du Bois avec le Malambo Latino, Pachacamac, Sacha et Evelyne, Stéphanie, Jean Davis. Spect. présenté p. Bertie Cortez, acc. p. le trio Luc Harvet. Menu 135 F vin comp.

ENVIRONS DE PARIS

CHATEAU DE LA CORNICHE T.l.j Rolleboise, aut. Ouest à Bonnière.	A 35 min. de Paris. Vue panor. sur Seine. Parc 2 ha. Tennis éclairé, piscine. Salons réception. week-end forfait 200 F. Tél. : 479-91-24.

SOUPERS APRÈS MINUIT

LA CLOSERIE DES LILAS 171, bd du Montparnasse. 326-70-50 - 033-21-68 Au piano Yvan Meyer

LE PICHET 68 rue P.-Charron 359-50-34 Spécialités campagnardes GRILLADES - FRUITS DE MER PATISSERIES PAYSANNES

LE PETIT ZINC r. de Buci 6e ODE 79-34 Huîtres - Poissons - Vins de Pays

LE MUNICHE r. de Buci 6e 633-62-09 Choucroute Spécialités

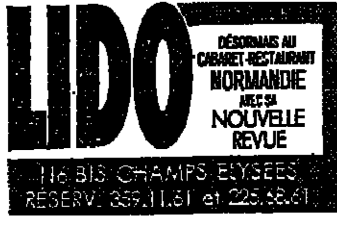
GUY rue Mabillon, 033-87-.. Saint-Germain-des-Prés SOUPER BRESILIEN Feijoada - Churrascos - Camaroes

CLUB HOUSE 29-31, place Madeleine, 8e 265-27-67 Rez-de-ch. PUB. Grill. Jr et Nt. 1er ét. restaur. vue panoramique

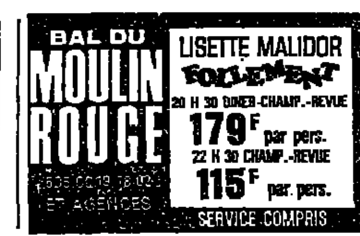
WEPLER 14 place Clichy 522-53-29 SON BANC D'HUITRES Foies gras frais · Poissons

BRASSERIE TABAC PIGALLE Pl. Pigalle, 606-72-90. Choucroute, Banc d'huîtres, Bières Löwenbräu.

CABARETS







Théâtres

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPERA (073-57-57), les 16, 18 et 20 à 20 h., le 14 mat. gratuite à 14 h. 30 : Cendrillon ; el 15, 19 à 21 h. : Spectacle de ballets IV (Sérénade, Webern Opus V, l'Après-midi d'un faune, Adagietto, Apollon musagète).

COMEDIE - FRANÇAISE (296-10-20), le 13 à 20 h. 30, le 14 mat. gratuite à 14 h. : le Cid ; le 15 à 20 h. 30 : le Temps des cerises ; le 16 à 20 h. 30, le 17 à 14 h. 30 : la Madelon ; les 17 et 18 à 20 h. 30 : Ami, entend-tu ? ; le 19 à 20 h. 30 : la Navette, les Fausses Confidences.

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (D. soir, L.), 22 h., mat. sam. à 16 h., dim. à 15 h. : Un après-midi d'automne.

CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 16 h. : Moby Dick.

ESSAION (278-46-42), le 13, à 21 h. : le Jardin de mon père (dernière).

FONTAINE (874-74-40) (D.), 21 h. : Irma la douce.

HOTEL DE SENS (278-14-60) (D. à 21 h. 15) : Roméo et Juliette.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

GAITE-MONTPARNASSE (633-16-18) (L.), 23 h. 15 : Ben-Hur.

LUCERNAIRE (544-57-34) (L.), Molly Bloom ; 22 h. 30 : C'est pas de l'amour, c'est de l'orage. — II : 20 h. 30 : les Emigrés.

NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. dim. à 16 h. : Divorce à la française.

PALAIS-ROYAL (742-84-29) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim. à 15 h. : la Cage aux folles (dernière le 23).

PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53) (D.), 20 h. 30 : le Tartuffe.

SQUARE FELIX-DESRUELLES (L.), 21 h. 15 : la Rose et le Fer au siècle des cathédrales.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. Dim. à 15 h. : les Dames du jeudi.

THEATRE DES 400 COUPS (633-01-21) (D.), 22 h. 30 : l'Amour en visite ; 20 h. 30 : Hilispur.

THEATRE DES VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim. à 15 h. : Féfé de Broadway (dernière le 16).

TRISTAN BERNARD (522-08-40), le 13, à 21 h. : Thérèse (dernière).

TROGLODYTE (222-93-54), le 13, à 21 h. : Gugozone. Les 15 et 16, à 21 h. : les Retrouvailles de l'imaginaire.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h. 30 : Hommage à Jacques Prévert ; 21 h. 30 : la Collection ; 23 h. : les Bergamotes ; 24 h. : Rocker's Dreams (dernière le 16).

AU COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : l'Impromptu du Palais-Royal ; 22 h. : la Naissance ; 23 h. 30 : les Frères ennemis.

BLANCS - MANTEAUX (277-42-51) (D.), 20 h. 30 : la Démarieuse ; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. : Par ici la sortie.

CAFE D'EDGAR (326-13-68) (D.), 20 h. 45 : Popeck ; 22 h. 15 : Jean-Marc Thibault.

CAFE DE LA GARE (278-52-51) 20 h. : Grand Orchestre du Splendid ; 22 h. : Rufus « 300 dernières » (dernière le 16).

COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D. L.), 20 h. 30 : Arnaque 77 ; 22 h. : les Jeannes.

DIX HEURES (606-07-48) (D. L.), 20 h. 30 : La démocratie est avancée (à partir du 15, en alternance avec Sainte Jeanne du Larzac).

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.L.), 21 h. 15 : Cami ; 22 h. 30 : J.-C. Montells.

LE PLATEAU (504-13-13) (D. L.), 20 h. 30 : Un ouvrage de dames ; 22 h. : la Nuit de noces de Cendrillon.

LE SPLENDID (887-33-82) (D. L.), 20 h. 45 : Frissons sur le secteur ; 22 h. 15 : Amours, coquillages et crustacés.

TOUT A LA JOIE (734-91-84) (D. L.), 21 h. 30 : N'oublie pas que tu m'aimes ; 22 h. 30 : Je vote pour moi ; L. à 20 h. 30 : Festival de la chanson inconnue.

LA VEUVE PICHARD (278-67-03) (D. L.), 22 h. : le Secret de Zonga.

LA VIEILLE GRILLE (707-60-93) (L.), I : 20 h. 30 : Lionel Rocheman ; 21 h. : Teca et Ricardo ; 23 h. : Clovis Manoury. — II : 21 h. : J.-B. Faiguière ; 22 h. 30 : De l'autre côté de la vie.

Les théâtres de banlieue

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, salle M.-Denis (973-18-26), les 15 et 18 à 15 h. : Y. Lefebure et F. Goldbeck (cours d'interprétation).

VERSAILLES, orangerie du château (278-60-56), tous les jours à 17 h. : Ballets historiques du Marais.

Concerts

MERCREDI 13 JUILLET

LA DEFENSE, esplanade, à 12 h. : Civic Middleton Chorus (Sacred Works, Folk song...).

CLOITRE DES BILLETTES, à 20 h. : J.-P. Rameau.

RADIO-FRANCE, gd aud., à 20 h. 30 : Nel Orch. Phil. dir. : G. Condette (Bach : Amadis des Gaules).

SAINTE-CHAPELLE, à 21 h. : Ens. d'archets français dir. : C. Ricard, sol. : A.-M. Miranda (Mozart, Schubert).

LA DEFENSE, la Fontaine Agam, à 22 h. : Musique et eau (Gershwin, Ravel, Carl Orff).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » 704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34

(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)









Festivals

A PARIS

IV° FESTIVAL DU LOUVRE (260-64-85) dans la cour Carrée du Louvre (D.), 21 h. 15 : le Ballet de l'Opéra de Paris (Ivan le Terrible) (jusqu'au 23 juillet).

LE XIV° FESTIVAL DU MARAIS (location : 278-34-74) (dernière le 13) :
Musique, Radio-France (grand auditorium), 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique et chœur de Radio-France, dir. G. Condette (J.-C. Bach : Amadis des Gaulles ; avec le F.E.P.).
Café-chantant, cave de l'hôtel de Beauvais, à 20 h. 30 : Phil Fromont, Denis Gasser et leurs amis.
Sur les pavés du Marais, place du Marché-Sainte-Catherine, à 19 h. 30 : Gousse d'ail ; à 20 h. 30 : la Jalousie du barbouillé.

XII° FESTIVAL ESTIVAL (location : 633-61-77).
Musique, le 13 : voir Festival du Marais. — Conciergerie, le 14, à 18 h. 30 et 20 h. 30 : Quatuor Via Nova (Beethoven) ; les 15 et 17, à 18 h. 30 ; les 16, 18 et 19, à 20 h. 30 : Ensemble Guillaume de Machaut (le Remède de fortune) ; les 15 et 17, à 20 h. 30 ; le 18, à 18 h. 30 : même ensemble (Le Voir Dit). — Théâtre récamier, le 16, à 18 h. 30 : G.R.M. Itinéraire (Stockhausen, Levinas, Kessler). — Sainte-Chapelle, le 19, à 18 h. 30 et 20 h. 30 : H. Gremy-Chauliac, clavecin, et G. Jollis, basse (Buxtehude) ; hôtel de Sully, les 17, 18, 19, à 11 h. et 18 h. 30 : Musique et Jardins, Pays d'illusion. — Sur les bateaux-mouches, les 15, 16, 18 et 19, à 18 h. 30 : Ensemble à vents Josquin des Prés ; le 17, à 10 h. 30 : Claire Pradel, clavecin (Bach, musique française). — Sur La Péniche, le 19, à 16 h. : Musique spontanée ; à 20 h. : Concert burlesque.
Théâtre, sur La Péniche, à partir du 19, à 22 h. : En attendant Godot (J.-P. Farré).
Danse, théâtre Récamier, les 13 et 14, à 20 h. 30 : Ballets folkloriques japonais.

DANS LA REGION PARISIENNE

SCEAUX. — IX° Festival (661-06-71), à l'Orangerie du château (jusqu'au 3 octobre) ; le 14, à 17 h. 30 : Duo S. Billier-C. Bonaldi (Betthoven) ; le 15, à 20 h. 45 : Quatuor de France (Mozart, Fauré, Brahms) ; le 16, à 17 h. 30 : Ensemble de Paris, direct. A. Souza-Forte (Bach, Villa-Lobos) ; le 17, à 17 h. 30 : même ensemble (Bach, Villa-Lobos, Mozart).

EN PROVINCE

SUD

AIX-EN-PROVENCE. — XXX° Festival (loc. : (91) 23-11-20) (jusqu'au 8 août).
Opéras, théâtre de l'Archevêché, à 21 h. 30, les 15 et 19 : Cosi Fan Tutte, par l'English Chamber Orchestra, dir. C. Mackerras et la chorale E. Brasseur, dir. C. Brilli. — Place des Quatre-Dauphins, le 17, à 21 h. 45 : Il Maestro di Cappella (Cimarosa) ; Il Campanello di Notte (Donizetti), par l'Orchestre et les Chœurs du Capitole de Toulouse.
Concerts, cloître Saint-Louis, à 21 h. 30, le 16 : English Chamber Orchestra, dir. : C. Mackerras, soliste : Robert Llyod (Bach, Mozart, Bartok, Prokofiev) ; le 18 : Orchestre de chambre de Vienne, dir. et soliste : Ph. Entremont (Mozart). — Cloître Saint-Sauveur, le 18, à 18 h. : un lauréat du concours 1977 ; le 20, à 18 h. : Norma Burrowes ; le 19, à 18 h. : Catherine Ciesinski. — Cathédrale Saint-Sauveur, le 17, à 18 h. : English Chamber Orchestra, avec l'Esemble vocal de Provence Hélène Guy, dir. R. Weikert (Beethoven, Mozart, Bach : Magnificat).

AVIGNON. — XXXI° Festival (location : (90) 81-45-50) (jusqu'au 7 août).
Théâtre, dans la cour d'honneur du palais des Papes, les 16, 18 et 20, à 21 h. : la Tragique Histoire d'Hamlet, prince de Danemark (B. Besson) ; les 15 et 17, à 22 h. : l'Otage (G. Rétoré). — Au cloître des Carmes, du 15 au 20, à 20 h. : Coriolan (S. Ganzl). — Théâtre du Chêne noir (L.), 21 h. 30 : Fantastic Miss Madona (G. Gelas). — A la chapelle des Pénitents-Blancs, du 14 au 17, à 22 h. : Nadia ; à partir du 18, à 22 h. : Mille Hourras pour une gueuse (Raphaël Rodriguez). — A la chapelle des Cordeliers, à 14 h. : Le cheval qui se suicide par le feu (A. Gatti) ; à 18 h. : le Gueuloir.
Théâtre musical, cloître des Célestins du 15 au 19, à 22 h. : Héloïse et Abélard (D. Benion, musique d'Akira Tamba). — Dans la cour de l'Oratoire, le 18, à 22 h. : Marchand de plaisir, marchand d'oublies (G. Aperghis) ; le 20, à 22 h. : la Poupée Nina ; l'Aveugle de Bagnolet.
Mimes et clowns, du 15 au 18, à 21 h. : le Marchand d'habits (R.F.A.) ; à 23 h. : le Grand Départ (Suisse) ; à partir du 20, à 21 h. : Rien d'étonnant... avec sol (Marc Favreau) ; à 23 h. : Nola Rae.
Concerts, musique sacrée, église Saint-Agricol, le 17, à 10 h. : Pro Cantione Antiqua de Londres, dir. : B. Turner (G. de Machaut) ; orgue, le 15, à 21 h. 30, Saint-Rémy-de-Provence : Istvan Barotti (Hongrie) ; le 17, à 18 h. 30, Pertuis : Réjean Poirier (Canada).
Cinéma, du 15 juillet au 3 août, au Rio : Vingt Ans de l'histoire du cinéma du tiers-monde.
Poésie, au Verger d'Urbain V : les 15 et 17 : Eau brûlée.

AVIGNON-FESTIVAL « OFF »

Théâtre du Chapeau-Rouge, rue du Chapeau-Rouge (jusqu'au 6 août), 14 h. 30 : Notre-Dame des Camélias, par Le Pélican ; 17 . 30 : la Surface de réparation, par la Cie Granier-Roth 19 h. : le Dur Désir de durer ; 20 h. : le Jardin d'à côté, par le Théâtre de la Corde raide ; 22 h. 30 : Haute Autriche, de Kroetz, par Christian Pethijen.
Salle de l'agriculture, parc de Champfleury (du 15 au 30 juillet), 22 h. : les Drapiers jacobins, par la Nouvelle Compagnie des Carmes de Benedetto.
Nouvel Atelier théâtral, rue Collège-de-la-Croix (jusqu'au 10 août), 21 h. 30 : Amédée ou Comment s'en débarrasser, d'après Ionesco.
Atelier 13, 13, rue du Bourg-Neuf, 18 h. : Maman, j'ai peur dans le noir, par Ph. Faure (jusqu'au 8 août) ; 21 h. : le Week-End des patriotes, de G. Coulonges (jusqu'au 8 août) ; 21 h. : Strip-Tease, de Mrozek (jusqu'au 10 août) ; 21 h. : Abraham et Samuel (jusqu'au 10 août) ; 23 h. : le Petit Soldat de paille, par le Théâtre du Galion (jusqu'au 6 août).
M.J.C. de la Croix des Oiseaux, 20 h. : Malakovski, par le Théâtre Action de Grenoble (du 18 juillet au 4 août) ; 22 h. : la Mémoire d'or (du 18 juillet au 4 août).
Petit Lycée, rue Frédéric-Mistral, 13 h. : Etoiles rouges, de Bourgeade (jusqu'au 7 août) ; 14 h. 30 : Albertine, de Ganzl (jusqu'au 8 août) ; 16 h. : Salon littéraire, de M. Lepeu (jusqu'au 8 août) ; 18 h. : la Plus Forte, de Strindberg (jusqu'au 8 août) ; 22 h. 15 : le Procès, de Kafka, par la Cie Hubert Jappelle (du 14 juillet au 8 août) ; 24 h. : Sujet Katherine Mansfield (du 18 au 31 juillet).
Bahia-Club, 40, rue des Marchands, 18 h. 30 : les Jeux d'un vieux drôle (jusqu'au 31 juillet).
Bar Léon, place Pie (jusqu'au 31 juillet), 19 h. : le Passager, le Recours, par le Collectif Théâtre ; 20 h. 45 : le London magique, par les Eléphants roses ; 23 h. : l'Espoir gravé, par le Théâtre de la Santé.
L.M.P., rue Vivaldi, route de Tarascon, 21 h. : le Petit Soldat de paille, par le Théâtre du Galion (jusqu'au 28 juillet).
Bourse du travail, rue Ledru-Rollin, 21 h. 30 : les Truands du patronat, par le Théâtre de la Parole (jusqu'au 23 juillet).

ANTIBES, JUAN-LES-PINS : FESTIVAL MONDIAL DU JAZZ (loc. : 34-55-64). A la Pinède, le 16 à 21 h. 30 : Euro-Jam, avec Kenny Clarke, Stan Getz... ; le 17 : Monty Alexander, Carmen McRae, Don Ellis ; le 18 à 21 h., dans la rue : les Rois du swing ; le 19 : J.-P. Mas trio ; le 20 : Howard Johnson Gravity, Marvin Peterson, G. Adams, Art Blakey and Jazz Messengers. — Au Palais des congrès, le 18 à 21 h. 30 : Stéphane Grappelly ; le 20 à 18 h. 30 : M. Urbaniak, M. Ripoche, U. Dudziak.

CANNES, LES NUITS DE LERINS (loc. : (93) 38-21-18), les 15 et 17 : la Compagnie des ballets de Nancy.

CARCASSONNE, LES TRETEAUX DE MIDI (loc. : (67) 76-51-84), salle des Chevaliers, les 15 et 18 à 20 h. 45 : Luna Docks ; Grand Théâtre, le 17 à 22 h. : le Théâtre du silence (danse) ; Cour du Midi, les 18 et 20, à 22 h. : Les Cascaveus ; le 16 à 22 h. : Roméo et Juliette ; le 19 à 19 h. : l'Occitanie et nous ; Grand Théâtre, le 19 : les Fourberies de Scapin ; Mais on serait mieux sur la plage (J. Téphany). — Musique, à Montréal-d'Aude, le 16 à 21 h. : Pierre Cochereau et le Quintette de cuivre Ars Nova (Pachelbel, Victoria, Bach).

DRAGUIGNAN, VII° FESTIVAL DU HAUT-VAR, le 16 à 21 h. 30 et le 17 à 17 h. à Ampus : fête populaire occitane ; Eglise Saint-Denis de Tourtour, le 20 à 21 h. 30 : le trio à cordes de Paris.

FONTBLANCHE, RENCONTRES MUSICALES, Vitrolles (loc. : (91) 02-89-98), le 15 : Musique corse ; le 16 : les Musiciens du Nil ; le 17 à 21 h. : Soirée occitane-maghrébine ; le 18 : Veillée italienne ; le 19 : Soirée consacrée à F. Mistral ; le 20 : Veillée sarde.

MARSEILLE, hôtel de ville, le 20, à 21 h. : Nicolas Peyrac ; le 17 : les Musiciens du Nil ; le 19 : Ensemble de Tamburas de Belgrade.

NICE, Grande Parade du jazz (loc. (93) 81-36-76), jusqu'au 17, tous les jours, de 17 h. à 24 h., dans le jardin des Arènes de Cimiez. — Monastère de Cimiez, le 19, à 20 h. 30 : Alexandre Lagoya (récital et cours d'interprétation).

NIMES, II° Festival de jazz (loc. 67-29-11), aux Arènes, le 14, à 21 h. 30 : Wallace Davenport, Anachronic Jazz Band, Olivier Franc Quintet. — Au jardin du Chapitre, les 15, 17, 18, 19, 20, à 21 h. 30 : la Source.

ORANGE, Opéra, le 18, à 22 h. : Lucia de Lamermoor (Donizetti).

SAINT - MAXIMIN - EN - PROVENCE, basilique, les 15 et 16, à 20 h. : chœurs et orchestre P. Kuentz (Bach) ; le 20, à 20 h. : English Chamber Orchestra, dir. José-Luis Garcia (Corelli, Mozart, Vivaldi) (sous réserves).

UZES, VII° Nuit, cour de l'hôtel de ville, le 18, à 21 h. 30 : Daniel Wayenberg (Chopin, Liszt, Brahms).

VALBONNE, Soirée Sophia Antipolis (loc. (93) 33-10-10), le 6, à 19 h. 30 : compagnie de danse le Cercle.

VALREAS, Nuits de l'Enclave, le 17 : Catherine Silile, piano (prix Marguerite-Long).

VAISON-LA-ROMAINE, XXV° Festival (loc. (90) 36-02-11), les 15 et 17 : la Famille Ruzante ; le 18 : orchestre P. Kuentz ; le 20 : Guy Béart. — A Carpentras, le 17 : le Ballet folklorique de Mexico ; le 19 : la Mégère apprivoisée ; le 20 : Narcisso Yepes.

LE VIGAN (loc. 91-06-87), au temple, le 15, à 21 h. : Colette Herzog, soprano, et Christian Debrus, piano (Schumann, Berlioz).

SUD-EST

VEZELAY, basilique, le 17, à 21 h. : Reihnische Philharmonie, dir. P. Stoll (Beethoven, Wagner, Ravel, Langevin). — Salle des fêtes, les 16, 19, 20, à 21 h. : Dialogue de sourdes ; Délire pour une vierge folle ; le Défunt ; le 19, à 21 h. : le Grand Vizir ; Roland ; la Délaissée ; Un mot pour un autre.

DIJON (loc. (80) 05-55-43), salle Devosge, le 18 : Joe Turner ; le 19 : Hal Singer ; le 20 : Jerome Jones Trio.

OUEST

DEAUVILLE, saison musicale, Casino (88-29-55), le 18, à 21 h. : C. Bonaldi et S. Billier (Beethoven).

DIVES-SUR-MER, du 14 au 17 : Grande Fête du folk.

LA SOUTERRAINE, église, le 20, à 21 h. : Il y a quelque chose qui bouge du côté d'ailleurs (poésie-musique).

SULLY-SUR-LOIRE, château, le 16, à 21 h. : Christine Welvska et Frederique Fontanarosa (Chopin, Beethoven, Brahms) ; le 15, à 21 h. : Alfons et Aloys Kontarsky (Schubert, Brahms, Mozart) ; le 14, à 21 h. : Orchestre de chambre de Munich (Haydn, Mozart).

SAINT-BREVIN-L'OCEAN, chapelle Saint-Louis, le 19, à 21 h. : ensemble vocal et instrumental Rémi Gousseau (Bach, Monteverdi).

SUD-OUEST

BRANTOME - EN - PERIGORD, XX° Nuit du ballet (loc. 54-70-21), le 17, à 21 h. : grandes étoiles de l'Opéra de Paris.

LE PYLA - SUR - MER (loc. (56) 22-73-45), chapelle, le 17, à 21 h. : Claire Bernard et Jacques Casterède (Bach, Beethoven, Ravel).

GOURDON-EN-QUERCY, église des Cordeliers, le 19, à 21 h. : Orchestre national de chambre de Toulouse, dir. José Sicco (Vivaldi).

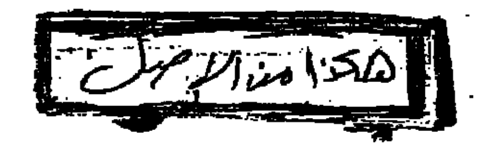
SAINTES, VI° Festival de musique ancienne (loc. (17) 93-39-64), le 15, à 18 h. : Collectif 2 E 2 M de Champigny (trio), à 21 h. : London Oratory Choir, la Grande Ecury et la chambre du roy, les Sacqueboutiers (Funral Sentences) ; à 23 h. : la Jeune Musique en Angleterre ; à 24 h. 30 : Academy of Ancient Music (F. Couperin) ; le 16, à 16 h. et 18 h. : concerts des élèves de l'Académie ; à 21 h. : la Reppresentazione di anima e di corpo, dir. J.-C. Malgoire.

SARLAT (loc. (53) 59-04-86), cour du manoir de la Rougerie, le 16, à 21 h. : Orchestre de chambre de Vienne, dir. Ph. Entremont (Vivaldi, Mozart, création mondiale Alain Moene « Nucleus ») ; le 21, à 21 h. : Gabriel Tacchino (Chopin, Liszt, Schubert, Schumann, création mondiale R. Bellon).

Danse

SALLE MARTIN-LUTHER-KING (633-32-00) (rel. le 14), à 20 h. 30 : les Indiens du Nord-Mexique, les Yaquis (dernière le 18).

GAITE-MONTPARNASSE (633-16-18) (D. soir, L.), à 21 h., mat. dim. à 15 h. : Fiesta flamenca (textes chantés et dansés de F.-G. Lorca).



Cinéma

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 13. — 15 h., Jesse James, le brigand bien-aimé, de H. King ; 18 h. 30, le Retour de Frank James, de F. Lang ; 20 h. 30, Allégorie, de Ch. Paureilhe (en sa présence) ; 22 h. 30, les Sentiers battus, de R. Salis ; Une fille unique, de Ph. Nahoun (en sa présence).

JEUDI 14. — 15 h., Napoléon, de A. Gance ; 18 h. 30, Sous les toits de Paris, de R. Clair ; 20 h. 30, Salvatore Giuliano, de F. Rosi ; 22 h. 30, Pour qui sonne le glas, de S. Wood.

VENDREDI 15. — 15 h., le 6 Juin à l'aube, de J. Gremillon ; la Bataille de l'eau lourde, de J. Dréville et T.V. Muller ; 18 h. 30, Au cœur de l'orage, de J.-P. Le Chanois ; 20 h. 30, Manon, de H.-G. Clouzot ; 22 h. 30, le Diable au corps, de C. Autant-Lara.

SAMEDI 16. — 15 h., le Joli Mai, de Ch. Marker ; 18 h. 30, la Belle et la Bête, de J. Cocteau ; 20 h. 30, Un violon sur le toit, de N. Jewison ; 22 h. 30, le Dernier Rivage, de S. Kramer.

Petite salle : — 20 h. 30, Video Cannes 1977 : conférence de presse sur Slapshot.

DIMANCHE 17. — 15 h., Ivan le Terrible, de S.M. Eisenstein ; 20 h. 30, Lola Montès, de M. Ophüls ; 20 h. 30, Junior Bonner, le dernier bagarreur, de S. Peckinpah ; 22 h. 30, Gilda, de Ch. Vidor.

Petite salle. — 20 h. 30, Video Cannes 1977 : conférence de presse sur Trois Femmes.

LUNDI 18. — Relâche.

MARDI 19. — 15 h., Jules César, de J.L. Mankiewicz ; 18 h. 30, Occupe-toi d'Amélie, de C. Autant-Lara ; 20 h. 30, Mme Bovary, de J. Renoir ; 22 h. 30, Marie Stuart, de J. Ford.



Danse

Les exclusivités

AIDA (Fr.), la Pagode, 7e (707-12-15).

ALICE DANS LES VILLES (All., v. am.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), Marais, 4e (278-47-86), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

AND THEN CAME ROCK (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

BARRY LINDON (Angl., v.o.) : le Paris, 8e (359-53-99), v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

BAXTER, VERA BAXTER (Fr.), Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

CAR WASH (A., v.o.) : S-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; V.F. : Impérial, 2e (742-72-52), Athéna, 12e (343-07-48), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Calypso, 17e (754-10-68), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

CASANOVA DE FELLINI (It., *, v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).

LA CASTAGNE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; V.F. : Haussmann, 9e (770-47-55), Grand-Pavois, 15e (551-44-58).

LA COMMUNION SOLENNELLE (Fr.), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

CRASH (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

LA DENTELLIERE (Fr.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : U.G.C.-Marbœuf, 8e (225-47-19).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Arlequin, 6e (508-94-14), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).

LE DIABLE PROBABLEMENT (Fr.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Nations, 12e (343-04-67), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

ELISA VIDA MIA (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), PLM-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Balzac, 8e (359-52-70).

EN ROUTE POUR LA GLOIRE (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).

EN VOITURE, SIMONE (Ang., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Maxéville, 9e (770-72-86), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43).

L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

FRISSONS D'OUTRE-TOMBE (Ang., v.f.) (**) : Omnia, 2e (233-39-36), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96).

HEDDA (A., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52), Bonaparte, 6e (326-12-12).

L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Bretagne, 6e (222-57-97), Normandie, 8e (359-41-18).

L'HOMME QUI VENAIT D'AILLEURS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LA GRIFFE ET LA DENT (Fr.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).

JABBERWOCKY (Ang., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LA JEUNE LADY CHATTERLEY (A., v.f.) (**) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

L'AUTRE COTE DE LA VIOLENCE (It., v.f.) : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).

L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).

MADAME CLAUDE (Fr.) (**) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Marignan, 8e (359-92-82), Lumière, 9e (770-84-64).

LE MAESTRO (Fr.) : A.B.C., 2e (236-55-54), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), le Paris, 8e (359-53-99), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LE MESSAGE (A., v. arabe) : Wepler, 18e (387-50-70) ; v. am. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; v.f. : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16).

NETWORK (A., v.o) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).

NEWS FROM HOME (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42). H. sp.

NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

NUCLEAIRE, DANGER IMMEDIAT (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).

OMAR GATLATO (Alg., v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98), Studio-Médicis, 5e (633-25-97), Lucernaire, 6e (544-57-34).

PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

PAINTERS PAINTING (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).

LE PONT DE CASSANDRA (Angl., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Miramar, 14e (326-41-02).

PROVIDENCE (Fr., v. angl.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).

LA QUESTION (Fr) : les Templiers, 3e (272-94-56).

LE REGARD (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99).

SALO (It., v.o.) (**) : Styx, 5e (633-08-40).

STARDUST (Ang., v.f.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62).

LA TETE DE NORMANDE SAINTONGE (Can.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

TROIS FEMMES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

UN FLIC SUR LE TOIT (Suéd., v.o.) (**) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Ambassade, 8e (359-19.08) ; v.f : Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

UN TAXI MAUVE (Fr., v. ang.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

VOL A LA TIRE (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Biarritz, 8e (723-69-23).

Les films nouveaux

LA SENTINELLE DES MAUDITS, film américain de Michaël Winner (XX). Vf : Quintette 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; VF : Français 9e (770-33-88) ; Fauvette 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé 18e (522-37-41).

L'ILE DU DOCTEUR MOREAU, film américain de Don Taylor VO : U.G.C. Odéon 6e (325-71-08) ; Normandie 8e (359-41-18) ; VF : Rex 2e (236-83-93) ; Bretagne 6e (222-57-97) ; Helder 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins 13e (331-06-19) ; Mistral 14e (539-52-43) ; Convention St-Charles 15e (579-33-00) ; Murat 16e (288-99-75) ; Les Images 18e (522-47-94) ; Sécrétan 19e (206-71-33).



Les grandes reprises

AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).

ANGELIQUE, MARQUISE DES ANGES (Fr.) : France-Elysées, 8e (723-71-11), Maxéville, 9e (770-72-86), Athena, 12e (343-07-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Cambronne, 15e (734-42-96).

AU FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

L'AUTRE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

LES AVENTURES DE PETER PAN (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66).

LA BLONDE ET MOI (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

BORN TO DANCE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

BUSTER S'EN VA-T-EN GUERRE (A.) : Studio-Logos, 5e (033-26-42), Action-La Fayette, 9e (878-80-50).

LE CID (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Bosquet, 7e (551-44-11), Gaumont-Opera, 9e (073-93-48), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Clichy-Pathe, 18e (522-37-41).

LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.f.) : Cineac-Italiens, 2e (742-72-19).

LA DAME DE SHANGAI (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) H. sp.

DELIVRANCE (A., v.o.) (**) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sf mar.).

LE DEUXIEME SOUFFLE (Fr.) : Club, 9e (770-81-47).

LE DICTATEUR (A., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).

LA FIANCEE DU PIRATE (Fr.) (*) : Impérial, 2e (742-72-52), Quintette, 5e (033-35-40), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Marignan, 8e (359-92-82), 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81).

FRANKENSTEIN Jr (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65), Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

GUERRE ET PAIX (Sov., v.f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

LES GALETTES DE PONT-AVEN (Fr.) (*) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), Cameo, 9e (770-20-89), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (359-52-43), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Murat, 16e (288-09-75), Secretan, 19e (206-71-33).

HOLLYWOOD, HOLLYWOOD (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44) H. sp.

LES HOMMES PREFERENT LES BLONDES (A., v.o.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60).

IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44). H. sp.

JOUR DE FETE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).

LA CONQUETE DE L'OUEST (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; v.f : Rex, 2e (236-83-93), Rotonde, 6e (633-08-22), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Cambronne, 15e (734-42-96), Murat, 16e (288-99-75).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).

LOLITA (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).

MASH (A., v.o.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55) (sf mardi).

MALICIA (It., v.o.) (**) : U.G.C Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Haussmann, 9e (770-47-55), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Secrétan, 19e (206-71-33), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LES MISFITS (A., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-39) du 13 au 16.

LA MONTAGNE SACREE (A., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).

MORE (A., v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55), Daumesnil, 12e (343-52-97).

PLANETE INTERDITE (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; v.f. : Grand-Pavois, 15e (531-44-58).

LES SEPT MERCENAIRES (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

SHANGAI GESTURE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66). H. sp.

LE SHERIFF EST EN PRISON (A., v.o.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).

LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

UNE NUIT A CASABLANCA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

LES VACANCES DE MONSIEUR HULOT (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Capri, 2e (508-11-69), Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62), Balzac, 8e (359-52-70).

LE VENT DES AURES (Alg., v.o.) : Palais des Glaces, 10e (607-49-93).

WICHITA (A., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33).

Les festivals

C. CHAPLIN (v.o.), Studio des Acacias (17e) (754-97-83), 13 h. 30 : les Temps modernes ; 15 h. : the Kid ; 16 h. 30 : la Revue de Charlot ; 18 h. : les Feux de la rampe ; 20 h. 30 : le Dictateur ; 22 h. : les Lumières de la ville.

CARNE-PREVERT-RENOIR : La Pagode (7e) (705-12-15), mer. : les Enfants du paradis.

M. BROTHERS (v.o.) Grands-Augustins (6e) (633-22-13), mer. : la Pêche au trésor.

DINO RISI (v.o.), Bilboquet (6e) (222-87-23), 13 h. 15 : la Carrière d'une femme de chambre ; 15 h. 45 : la Marche sur Rome (v.f.) ; 17 h. 30 : Parfum de femme ; 19 h. 45 : le Sexe fou ; 22 h. : les Poupées.

ÉTRANGE ET PARANORMAL (v.o.) Studio-28 (18e) (606-36-07), mer. : The Magus.

LE SEINE (5e) (325-95-99), mer. : Phase IV

SCIENCE-FICTION (v.o.) Palais des Arts (3e) (272-62-98), mer. : les Monstres de l'espace.

PANFILOV (v.o.) Le Seine (5e) (325-95-99), 18 h. 15 : le Début ; 20 h. : Je demande la parole ; 22 h. 30 : Pas de gué dans le feu.

BERGMAN (v.o.), Le Racine (6e) (633-43-71), mer. : le Silence.

GRANDS SPECTACLES (v.o.) (16e) (527-41-16), mer., jeudi : Woodstock.

A. HITCHCOCK (v.o.), Olympic (14e) (542-67-42), mer. : Chantage, meurtre.

H. BOGART (v.o.), Action La Fayette (9e) (878-80-50), mer. : le Mystérieux docteur Clitterhouse.

ACTION CHRISTINE (6e) (325-85-78), mer. : Passage to Marseille.

BOITE A FILMS (17e) (754-51-50), I : 13 h. : Let It Be ; 14 h. 30 : Macadam cow-boy ; 16 h. 15 : Jeremiah Jhonson ; 18 h. 15 : Sa Majesté des mouches ; 20 h. : le lauréat ; 22 h. : Lenny. — II : 13 h. : Phantom of the paradise ; 14 h. 30 : 1900 (première partie) ; 17 h. 30 : 1900 (deuxième partie) ; 20 h. 15 : Mort à Venise.

CHATELET-VICTORIA (1er) (508-94-14) (v.o.) : I : 11 h. 50 (v.f.) (sauf dim.) : les Mille et une nuits ; 14 h. : le Bal des vampires ; de 16 h. à 22 h. 30 : les Valseuses ; mer., 0 h. 30 : Aguirre, la colère de Dieu. — II : 11 h. 50 (sf d.) : la Grande Bouffe ; 14 h. : Satyricon ; 16 h. 05, 18 h. 05 : Cria Cuervos ; 20 h. : Dersou Ouzala ; 22 h. 25 : le Dernier tango à Paris ; mer., 0 h. 30 : Cabaret.

Les séances spéciales

BEN ET BENEDICT (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), à 18 h. (sauf sam. et dim.).

BREWSTER Mc CLOUD (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), à 12 h. et 24 h.

CALIFORNIA SPLIT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.

LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o.) : Lucernaire, 6e, à 12 h. et 24 h.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.

INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 12 h. 30 (sauf dim.).

JE, TU, IL, ELLE (Fr.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 15 (sauf dim.).

JERRY CHEZ LES CINOQUES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h.

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h.

LE PRETE-NOM (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 21 h. et 24 h.

LA SALAMANDRE (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 12 h. et 24 h.

TAXI DRIVER (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.

THE LAST DETAILS (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.

Variétés

Le music-hall

ELYSEES-MONTMARTRE (606-38-79) (D.), à 21 h. : Oh ! Calcutta.

OLYMPIA (742-25-49), jusqu'au 15, à 20 h. 45 : le Grand Music-Hall d'Israël.

THEATRE MOUFFETARD (336-02-87), jusqu'au 19, à 22 h. : Jean Mauzar.

HOTEL HEROUET, les 13 et 14, à 21 h. : Pierre Dudan.

Les opérettes

BOUFFES-PARISIENS (073-87-94) D., L.), à 21 h. : la Belle Hélène.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim. et le 14 à 15 h. 30 : Plan, rate plan... et replan plan.

Le mime

THEATRE MOUFFETARD (336-02-87), jusqu'au 19, à 20 h. 30 : Alfonso Virchez.

Jazz, pop', rock et folk

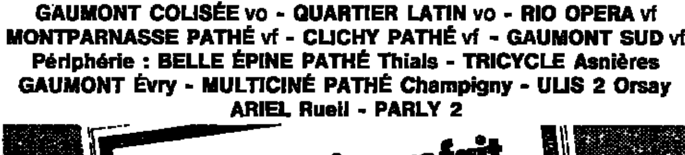
THEATRE MOUFFETARD (336-02-87), le 19, à 20 h. : Nord West Jazz Coast, Chance Evans ; à 22 h. : groupes musicaux.

PALAIS DES ARTS (272-62-98), jusqu'au 16, à 20 h. 20 : Steve Lacy et Shiro Daimon.

LA PUCE A L'OREILLE (278-11-83), jusqu'au 15, à 20 h. : Michael Lobko et Bab Allionm.

Audio-visuel

TOUR EIFFEL (705-74-48), à 11 h., 15 h., 16 h. 30, 18 h. 30, 21 h. : Paristory.







LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES

Cinéma

Région parisienne

YVELINES (78)

CHATOU, Louis-Jouvet (966-20-07) : Oscar.
CONFLANS - SAINTE - HONORINE, U.G.C. - Conflans (972 - 60 - 98) : Opération Dragon ; Histoire d'O ; le Maestro.
LA CELLE - SAINT - CLOUD, Paramount - Elysées 2 (969-69-56) : les Sept Mercenaires ; Trinita ne pardonne pas.
LE CHESNAY, Parly-II (954-64-00) : Malicia ; l'Emmerdeur ; la Dentellière ; Frankenstein junior ; More.
MANTES, Domino (092-04-05) : Frankenstein junior ; l'Ile du docteur Moreau ; Elisa Vida Mia.
LES MUREAUX, Club A et B (474-04-53) : la Conquête de l'Ouest ; Club X et Y (474-94-46) : la Dentellière ; King Kong.
POISSY, U.G.C.-Poissy (965-07-12) : Orange mécanique ; la Conquête de l'Ouest ; la Dentellière ; les Dents de la mer.
SAINT - GERMAIN - EN - LAYE, C2L (963-04-08) : le Maestro ; Malicia.
VELIZY (946-24-26) : More ; le Maestro ; la Fiancée du pirate ; l'Ile du docteur Moreau.
VERSAILLES, Cyrano (950-58-58) : les Sept Mercenaires ; le Maestro ; la Conquête de l'Ouest ; la Fiancée du pirate ; l'Ile du docteur Moreau ; les Galettes de Pont-Aven ; C2L (950-55-55) : Un taxi mauve.

ESSONNE (91)

BUSSY-SAINT-ANTOINE, Buxy (900-50-82) : la Dentellière ; les Sept mercenaires ; l'Emmerdeur ; Oscar.
BURES-ORSAY, Ulis (907-54-14) : la Dentellière ; Frankenstein junior ; Malicia.
CORBEIL, Arcel (088-06-44) : Docteur Françoise Gailland ; l'Invasion des araignées géantes ; l'Autre côté de la violence.
EVRY, Gaumont (077-06-23) : Un flic sur le toit ; la Sentinelle des maudits ; le Maestro ; la Fiancée du pirate ; Frankenstein junior.
GRIGNY, France (906-49-96) : Un taxi mauve ; Liquidez l'inspecteur Mitchell.
GRIGNY-LA-GRANDE-BORNE (905-79-60) : Noirs et blancs en couleur.
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, les 4 Perray (016-07-36) : les Valseuses ; la Bataille de Midway ; la Castagne ; Frissons d'outre-tombe.
VIRY - CHATILLON, Calypso (921-85-72) : la Castagne.

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : Frankenstein junior ; More ; le Maestro.
BAGNEUX, Lux (655-81-43) : la Castagne.
BOULOGNE, Royal (605-06-47) : Soudain les monstres ; On m'appelle dollars.
NEUILLY, le Village (722-83-05) : les Sept Mercenaires.
RUEIL, Ariel (749-48-25) : l'Ile du docteur Moreau ; Frankenstein junior ; Studio (749-19-47) : Dynamic Girls ; l'Emmerdeur ; Cours après moi... que je t'attrape.
VAUCRESSON, Normandy (970-28-60) : la Castagne ; les Valseuses ; lundi, 21 h. : Jeremiah Johnson (v.o.) ; mardi, 21 h. : Soldat bleu (v.o.).

SEINE-SAINT-DENIS (93)

AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (931-00-05) : la Conquête de l'Ouest ; l'Ile du docteur Moreau ; Oscar ; Jerry chez les cinoques.
BOBIGNY, Centre commercial (844-69-70) : les Quatre Malfrats ; Emmanuelle ; Mais où donc est passée la 7e compagnie ?
EPINAY-SUR-SEINE, Epicentre (243-89-60) : le Pont de Cassandra ; Frissons d'outre-tombe.
DRANCY, Trianon (284-00-10) : V., S., D. : Soudain les monstres.
LE BOURGET, Aviatic (284-17-86) : Un flic sur le toit ; la Sentinelle des maudits ; la Dentellière.
MONTREUIL, Méliès (858-45-33) : l'Ile du docteur Moreau ; Malicia ; Oscar.
PANTIN, Carrefour (843-38-02) : la Conquête de l'Ouest ; Malicia ; Trinita ne pardonne pas ; l'Ile du docteur Moreau ; les Galettes de Pont-Aven.
ROSNY, Artel (876-11-31) : l'Ile du docteur Moreau ; En voiture, Simone ; Un taxi mauve ; la Conquête de l'Ouest ; la Castagne.

VAL-DE-MARNE (94)

CRETEIL, Artel (898-92-64) : l'Ile du docteur Moreau ; l'Autre Côté de la violence ; Orange mécanique ; la Dentellière ; Mme Claude.
CHAMPIGNY, Multiciné (706-03-04) : la Sentinelle des maudits ; Frankenstein junior ; Frissons d'outre-tombe ; le Maestro.
LA VARENNE, Paramount (883-59-20) : les Sept Mercenaires ; Trinita ne pardonne pas ; l'Ile du docteur Moreau.
LE PERREUX, Palais du parc (324-17-04) : Il était une fois dans l'Ouest.
MAISONS - ALFORT, Club (207-71-70) : Un flic sur le toit ; Elles sont dingues ces nénettes ; le Grand Bazar.
NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-01-53) : l'Ile du docteur Moreau ; A nous les petites Anglaises ; More ; la Fiancée du pirate. — Artel - Port (871-01-52) : Malicia.
ORLY, Paramount (726-21-69) : les Sept Mercenaires.
THIAIS, Belle-Epine (686-37-80) : le Maestro ; la Sentinelle des maudits ; l'Emmerdeur ; Frankenstein Jr.
VILLENEUVE - SAINT - GEORGES, Artel (922-08-84) : Il était une fois dans l'Ouest ; Malicia ; les Galettes de Pont-Aven.

VAL D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : la Dentellière ; En voiture, Simone ; Trinita ne pardonne pas ; les Galettes de Pont-Aven ; Un flic sur le toit ; Emmanuelle. — Gamma (981-00-03) : l'Ile du docteur Moreau ; Rabbi Jacob ; Mon nom est Personne.
CERGY-PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : l'Aile ou la cuisse ; l'Autre côté de la violence ; les Galettes de Pont-Aven ; le Bus en folie.
ENGHIEN, Hollywood (417-00-44) : l'Ile du docteur Moreau ; sam. : l'Enfant sauvage. — Le Français (417-00-44) : la Castagne ; Malicia, la Fiancée du pirate ; Un taxi mauve ; le Maestro. — Marly (417-00-44) : la Sentinelle des maudits.
SARCELLES, les Flanades (990-14-33) : Malicia ; l'Autre côté de la violence ; Un éléphant, ça trompe énormément ; Carwash ; le Maestro.
GONESSE, la Fauconnière : L'homme qui aimait les femmes.

Cinéma en province

Les exclusivités

AIX-EN-PROVENCE. — Ames perdues : Cézanne (26-04-06) (les 15 et 16) ; Casanova de Fellini : Cézanne (les 13 et 14) ; la Dentellière : Cézanne ; Madame Claude : Cézanne ; le Maestro : Cézanne ; Mon Dieu, comment suis-je tombée si bas ? : Cézanne (le 19) ; Nous nous sommes tant aimés : Cézanne (les 17 et 18) ; Obsession : Paris (26-04-06).

BORDEAUX. — Le bus en folie : Ariel (44-31-17) ; Comme sur des roulettes : Marivaux (48-43-14) ; La Castagne : Ariel ; Cosa Nostra : Ariel ; C'est toujours oui quand elles disent non : Ariel ; les Damnés : Club (52-24-17) ; Elisa, Vida Mia : Concorde (91-77-86) ; l'Epouvantail : Concorde ; Festival James Bond : Ariel ; le fantôme de Barbe-Noire : Ariel ; la Fiancée du pirate : Marivaux ; Frankenstein Junior : Gaumont (44-13-38) ; le Maestro : Gaumont ; Mort à Venise : Concorde ; le Pont de la rivière Kwaï : Français (52-69-47) ; Un flic sur le toit : Gaumont ; Un taxi mauve : Français ; Woodstock : Français.

GRENOBLE. — L'Amour, l'après-midi : Club (44-53-24) ; la Castagne : Grand Place (09-67-10) ; le Cid : Paris (44-05-27) ; Chewing-gum Rallye : Grand Place ; Crash : Eden (44-06-72) ; la Dentellière : Gaumont (44-16-45) ; Easy Rider : Club ; le Fantôme de Barbe-Noire : Grand Place ; la Fiancée du pirate : Club ; Frankenstein Junior : Gaumont ; Frissons d'outre-tombe : Gaumont ; Jerry chez les cinoques : Gaumont ; la Jeune Lady Chatterley : Grand Place ; Little Big Man : Club ; la Maison de l'exorcisme : Ariel (44-22-16) ; Orange mécanique : Gaumont ; Sœurs de sang : Stendhal (96-34-14) ; Trois Femmes : Club ; Un flic sur le toit : Gaumont ; Un taxi mauve : Grand Place ; Vanessa : Ariel.

LILLE. — L'Aile ou la cuisse : Métropole (51-21-12) ; Butch Cassidy et le Kid : Ariel (54-68-35) ; Car Wash : Pathé (57-32-71) ; la Dentellière : Pathé ; l'Exécuteur : Capitole (54-78-46) ; le Fantôme de Barbe-Noire : Ariel ; la Fiancée du pirate : Pathé ; la Fureur de vaincre : Métropole (à partir du 16) ; L'homme qui venait d'ailleurs : Concorde (57-22-05) ; la Jeune Lady Chatterley : Cinéac (55-02-01) ; Love Story : Ariel (54-68-35) ; le Maestro : Ritz (55-23-57) ; Sœurs de sang : Ariel ; Un taxi mauve : Concorde ; Salo : Ariel.

LYON. — Le Bus en folie : U.G.C. Concorde (42-15-41) ; Butch Cassidy et le Kid : Comœdia (58-58-98) ; Cannonball : U.G.C.-Scala (42-15-41) ; la Castagne : U.G.C. Scala ; Danger planétaire : Paramount (42-01-53), Ritz (52-17-67) ; Délivrance : Tivoli (37-33-25) ; la Dentellière : Royal (37-31-49) ; Elisa, Vida Mia : Ambiance (28-14-84) ; En route pour la gloire : C.N.P. Grolée (37-38-87) ; le Fantôme de Barbe-Noire : U.G.C. Part-Dieu (62-68-04) ; En voiture, Simone : U.G.C. Concorde, U.G.C. Part-Dieu ; Festival Beatles : C.N.P. Lyon (27-26-25) ; la Fiancée du pirate : Pathé (42-61-03) ; Frankenstein Junior : Bellecour (37-09-05) ; la Grosse Pagaille : U.G.C. Scala ; le Graphique de Boscop : C.N.P. Lyon ; Harold et Maude : Tivoli ; l'Homme qui venait d'ailleurs : Tivoli ; Jabberwocky : Duo (37-05-55) ; la Jeune Lady Chatterley : Paramount, U.G.C. Part-Dieu ; Love Story : U.G.C. Part-Dieu ; le Maestro : Tivoli, Comœdia ; Macbeth : Ateliers (37-46-30) ; la Maison de l'exorcisme : U.G.C. Scala ; Mme Claude : Tivoli ; Mash : Gémeaux ; M. Klein : Ateliers ; Network : C.N.P. Villeurbanne (68-23-07) ; News from Home : C.N.P. Lyon ; Obsession : C.N.P. Villeurbanne ; Omar Gatlato : C.N.P. Lyon ; Orange mécanique : Pathé ; le Retour de Monty-Python : C.N.P. Lyon ; Trois Femmes : Gémeaux ; Un flic sur le toit : Pathé ; Un taxi mauve : U.G.C. Part-Dieu, U.G.C. Concorde ; les Vacances de M. Hulot : C.N.P. Grolée.

MARSEILLE. — Le Bus en folie : Ariel (33-11-65), Capitole (48-27-64) ; Cannonball : Capitole ; Le Cid : Pathé (48-14-45) ; Car Wash : Chambord (77-15-24) ; la Castagne : Capitole ; la Conquête de l'Ouest : Capitole, Ariel ; Chiens de paille : Breteuil (37-75-89) ; la Dentellière : Paris (33-15-59) ; De l'influence des rayons gamma... : Breteuil ; Emmanuelle : K 7 (48-42-79) ; En voiture, Simone : Capitole ; le Fantôme de Barbe Noire : Drive In (34-16-00) ; la Fiancée du pirate : Pathé ; Frissons d'outre-tombe : Pathé ; Frankenstein junior : Rex (33-82-57) ; les Grandes vacances : K 7 ; Harold et Maude : Rex ; Jerry chez les cinoques : Pathé ; la Jeune Lady Chatterley : Hollywood (33-74-93) ; Lawrence d'Arabie : Odéon (48-35-16) ; le Maestro : Pathé ; la Malédiction : Capitole ; Madame Claude : Rex ; Music Lovers : Breteuil ; le Message : César (37-12-80) ; Mort à Venise : Paris ; Oscar : Chambord ; Orange mécanique : Rex ; Phantom of the Paradise : César ; Spartacus : Majestic (33-38-32) ; les Sorciers de la guerre : Capitole ; Tommy : Ariel ; Trois femmes : Chambord ; Un flic sur le toit : Rex, Pathé ; Un taxi mauve : Hollywood ; Vertiges : Paris ; le Veinard : Odéon ; Zelda : K 7.

NANCY. — le Bus en folie : Rio (52-80-95) ; Cannonball : Rio ; Il était une fois dans l'Ouest : Pathé (24-54-31) ; Frankenstein junior : Gaumont (24-56-83) ; Festival James Bond : Paramount (24-53-37) ; les Grandes Vacances : Paramount ; le Maestro : Gaumont ; Oscar : Gaumont ; les Révoltés de l'an 2000 : Rio ; Salo : Rio ; Touche pas à mon gazon : Rio ; Un flic sur le toit : Gaumont.

NICE. — A nous les petites Anglaises : Aiglon ; les Aventures de Rabbi Jacob : Avenue (88-87-79) ; Cannonball : Variétés (87-74-97) ; la Conquête de l'Ouest : Rialto (88-08-41) ; 2001, l'Odyssée de l'espace : Gaumont (88-39-88) ; la Dentellière : Méliès (55-37-27) ; Dersou Ouzala : Méliès ; Easy Rider : Mercury (55-32-31) ; Frankenstein junior : Rio (85-86-95) ; L'homme qui venait d'ailleurs : Concorde (88-39-88) ; Il était une fois dans l'Ouest : Monte-Carlo (87-28-95) ; la Jeune Lady Chatterley : Paramount (87-71-60) ; Madame Claude : Paramount ; le Maestro : Concorde ; Salo : Rio ; Soudain les monstres : Balzac (85-18-34) ; Un taxi mauve : Paramount.

RENNES. — l'Empire des sens : Club (30-86-20) ; la Fureur de vaincre : Ariel (79-00-56) ; Il était une fois dans l'Ouest : Zem (30-09-65) ; Jabberwocky : Club ; Jo : Paris (30-25-55) ; le Maestro : Ariel ; Pour une poignée de dollars : Ariel ; Police Python 357 : Bretagne (30-56-33) ; la Prison du viol : Ariel ; les Zozos : Bretagne.

ROUEN. — Cannonball : Club (71-37-76) ; Car Wash : Club ; Chewin-gum Rallye : Eden (71-24-00) ; l'Exécuteur : Club ; la Jeune Lady Chatterley : Eden ; le Jour de gloire : Club ; Madame Claude : Eden ; Un taxi mauve : Eden.

SAINT-ETIENNE. — Le Cid : Gaumont (33-39-65) ; Cannonball : Eden (32-68-79) ; C'est arrivé entre midi et trois heures : Lux C.N.P. (32-40-49) ; la Dentellière : Gaumont ; l'Emmerdeur : Gaumont ; Frankenstein Junior : Gaumont ; Pour quelques dollars de plus : Gaumont ; Un flic sur le toit : Gaumont ; Un taxi mauve : Eden.

STRASBOURG. — Ambulance tous risques : Capitole (32-13-32) ; les Diables : Ariel ; la Dentellière : Rit's (32-45-51) ; Emmanuelle : Rit's ; Frankenstein Junior : A.B.C. (32-17-66) ; Festival Bronson : Rit's ; le Pont de la rivière Kwaï : Capitole ; Orange mécanique : Rit's ; le Sixième Continent : Capitole.

TOULON. — Alfredo, Alfredo : Ariel (93-52-22) ; Autant en emporte le vent : Raimu (92-21-42) ; Cannonball : Ariel ; la Castagne : Ariel ; la Conquête de l'Ouest : Ariel ; Cria Cuervos : Strasbourg (92-20-30) ; En voiture, Simone : Ariel ; Elisa, Vida Mia : Strasbourg ; la Fiancée du pirate : Gaumont (92-00-17) ; Frankenstein Jr : Gaumont ; Histoire d'O : Raimu ; Jerry chez les cinoques : Gaumont ; Phase IV : Gaumont ; Planète interdite : Royal (92-32-55) ; la Toubib du régiment : Raimu ; Un mari, c'est un mari : Ariel ; Un taxi mauve : Royal.

TOULOUSE. — Le Bon, la Brute et le Truand : Américains (61-21-94) ; Cannonball : Variétés (21-78-71) ; la Dentellière : Gaumont (21-49-58) ; le Fantôme de Barbe noire : Ariel (08-07-14) ; la Fiancée du pirate : Nouveautés (22-58-23) ; Frankenstein Jr : Nouveautés ; Festival James Bond : Variétés ; le Gitan : Paris (21-83-23) ; Goldfinger : Ariel ; L'homme qui venait d'ailleurs : Gaumont ; Little Big Man : Nouveautés ; le Maestro : Gaumont ; la Maison de l'exorcisme : Variétés ; Madame Claude : Gaumont ; les Quatre Malfrats : Américains ; Parfum de femme : Nouveautés ; Scorpio : Variétés ; Un flic sur le toit : Gaumont ; les Vingt et Une Heures de Munich : Nouveautés.

RADIO-TÉLÉVISION

VU

A L'ANCIENNE

C'était donc vrai, c'était comme ça, comme dans Gervaise, le film de René Clément tiré de l'Assommoir, ces taudis, ces galetas, ces logements de la Goutte-d'Or, où l'on s'entassait à trois ou quatre par pièce, pièce unique, dans 30 % des cas, ces ateliers empoussiérés, mal aérés, ces travailleurs de huit ans, ces journées de douze et quinze heures, ces semaines de six jours, ces cabarets, havres d'oubli, l'alcool, la promiscuité, la maladie, la misère, eh ! oui, c'était cela, la condition ouvrière à Paris, au milieu du siècle dernier.

Ouvrière, le mot ne convenait pas, nous expliquait-on mardi aux « Dossiers de l'écran ». C'est du peuple que parlait Zola, le petit peuple des campagnes, paysans hier, aujourd'hui artisans et demain seulement prolétaires. La révolution industrielle est en train de se faire, n'anticipons pas.

A S.V.P. on s'en gardait bien. On avait l'œil sur le rétroviseur, au contraire. Certains disaient même regretter le temps passé, ce bon vieux temps des joies simples et des plaisirs chers, d'où leur attrait. Nous, devant nos écrans, on avait envie de les consoler, de les rassurer. La rue de la Goutte-d'Or est toujours là. Elle n'est pas loin, les travailleurs immigrés vous montreront le chemin. Pour ceux qui travaillent dans le textile, à Tourcoing ou à Lille, et qui arrivent gare du Nord, c'est à deux pas. Derrière la gare de Lyon, l'ancien quartier chinois, maintenant occupé par les Arabes, offre aux amateurs d'antiquités de nombreux vestiges fort bien conservés d'un style de vie très dépouillé, très serré, très propice enfin aux contacts humains. A la mode d'autrefois.

CLAUDE SARRAUTE.

Un film-apocalypse

La mode est au film-catastrophe. Voici un film-apocalypse. *Ce monde est dangereux*, projeté le mardi soir 12 juillet sur TF 1, accumule, pendant cinquante-deux minutes, les preuves qu'il existe, suspendue au-dessus de la planète, une gigantesque épée de Damoclès : des stocks nucléaires qui dépassent l'imagination, quarante millions d'hommes en armes, des arsenaux terrifiants avec lesquels les grandes puissances, et les autres qui le sont moins, se défient.

Plusieurs des images, présentées par les auteurs de ce film qui était destiné, initialement, à l'instruction du contingent, sont inédites en France : l'explosion de joie de Chinois qui viennent d'assister à une expérience nucléaire, des grandes manœuvres impressionnantes de l'armée rouge, ou encore cette formidable armada de chars, de missiles ou de camions exposés au grand soleil dans les dunes du Proche-Orient. Et puis, le film s'attarde sur ces parades militaires dans de nombreux pays : le pas des soldats y est sans doute différent, les visages se ressemblent, tendus vers on ne sait trop quelle haine d'un adversaire.

De ce film, l'un des auteurs, Paul-Marie de La Gorce, dit qu'il peut servir d'introduction aux problèmes de défense. A travers un bilan des armées étrangères, c'est un constat qui fait dire à Raymond Aron, l'un des philosophes de la stratégie consultés avec le général Georges Buis, que le monde semble se préparer à une guerre qu'il ne veut pas livrer. Tout au moins, M. Aron précise aussitôt qu'il espère qu'une telle guerre ne serait pas livrée.

Ce monde est dangereux est une anticipation de ce qui se passerait dans le monde si l'alerte générale était donnée et si toutes ces forces se déchaînaient. Une anticipation qui fait frémir, même si l'anayse présentée de la situation militaire se révèle sommaire et les commentaires de Paul-Marie de La Gorce souvent dénués de nuances ou trop partisans.

Adapté pour la télévision par la Fondation nationale pour les études de défense, ce documentaire, qui a coûté 470 000 F, n'est pas totalement désintéressé. Il vise aussi à sensibiliser une opinion publique, en France, qui s'interroge sur les raisons d'une augmentation régulière des dépenses militaires au moment où le gouvernement affirme que l'inflation et le chômage demeurent la menace prioritaire. *Ce monde est dangereux* est, en réalité, le premier d'une série de films qui devraient être présentés à la télévision à raison de quatre par an. Les auteurs ont prévu de consacrer le prochain à la guerre navale et de le projeter avant la fin de l'année. — J. I.

RADIO-VERTE : ÉMISSIONS BROUILLÉES

● Après s'être fait entendre sans difficulté, en direct, dans la région parisienne, de 7 heures à 9 heures, le mardi 12 juillet, le collectif Radio-Verte n'a pu diffuser l'émission annoncée pour le même jour de 17 heures à 19 heures. En effet, celle-ci a été brouillée dès les premières minutes. Selon les animateurs de Radio-Verte, cette interruption « *marque le retour à la normale et prouve que le monopole existe encore* ». Ils ont cependant réalisé une deuxième émission de 23 heures à 1 h. 30, toujours en modulation de fréquence, sur 92 MHz, qui n'a pas été brouillée. Ce mercredi 13, un programme émis par Radio-Verte a repris peu après 7 heures ; il a été brouillé à 8 h. 16.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 13 JUILLET

— *M. Jean-Pierre Soisson*, secrétaire général du P.R., est l'invité du magazine de France-Inter, à 19 h. 30.

— *M. Michel Jobert*, président du Mouvement des démocrates, participe au journal d'Antenne 2, à 20 heures.

— *M. Santiago Carrillo*, secrétaire général du parti communiste espagnol, répond, en direct de Madrid, aux questions de Jean-Pierre Elkabbach et Alain Duhamel dans « Cartes sur table », sur Antenne 2, à 20 h. 30.

MERCREDI 13 JUILLET

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Téléfilm : Une seconde d'éternité, d'après D. du Maurier, réal. G. Chouchan, avec L. Bellon.

Une femme, saisie d'amnésie, se retrouve privée de dix ans d'existence. Par le réalisateur d' « Au bout du compte ».

21 h. 40, Concert : La Symphonie fantastique, d'H. Berlioz, par l'Orchestre national de France, dir. L. Bernstein ; 22 h. 40, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Magazine d'actualité : Question de temps. Cartes sur table (M. Santiago Carrillo). *(Voir « Tribunes et Débats ».)*

Vers 22 h., Série : Joe Forrester ; 22 h. 25, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, (Les grands noms de l'histoire du cinéma, cycle cinéma français 1968-1976), FILM : UN NUAGE ENTRE LES DENTS, de M. Pico (1974), avec Ph. Noiret, P. Richard, Cl. Piéplu, J. Denis, M. Peyrelon.

Un journaliste et un photographe, traînant les rues à la recherche de faits divers, se laissent emporter par leur imagination pour créer, de toutes pièces, une information pathétique et sensationnelle. Une comédie satirique très réussie qui met en cause les mœurs suspectes d'un certain journalisme. Le tandem Philippe Noiret - Pierre Richard est très pittoresque.

22 h., Journal.

FRANCE - CULTURE

20 h., Tribune internationale des compositeurs 1977 : la musique et les hommes ; 22 h. 30, Entretiens avec Jean-Louis Schafer ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie : Marc Guyon.

FRANCE - MUSIQUE

20 h. 30, Festival des Flandres : Scola Cantorum, « Cantus domino » ; 22 h. 30, Festival de Donaueschingen : Krauze, Radulescu ; 0 h. 5, Jazz à Montreux.

JEUDI 14 JUILLET

CHAINE I : TF 1

De 9 h. 20 à 11 h., Défilé du 14 juillet, réal. P. Sabbagh ; 12 h. 30, Spécial actualités : Portes ouvertes à l'Elysée.

13 h. 35, FILM : L'AFFAIRE DES POISONS, de H. Decoin (1955), avec D. Darrieux, V. Romance, A. Vernon, P. Meurisse, M. Teynac. (Rediffusion.)

La Reynie, lieutenant général de la police de Louis XIV, démasque une bande de sorciers et d'empoisonneurs. Or Mme de Montespan, favorite du roi, est mêlée à l'affaire. Un film policier au Grand Siècle. L'histoire scandaleuse vue avec une certaine complaisance.

15 h. 15, Festival de musique aux armées, d'Y. Mourousi, prés. *L. Zitrone* (filmé en juin 1976) ; 16 h. 15, Documentaire : La plus grande plage du monde, réal. T. Sheppard.

17 h. 25, Série américaine : Cosmos 1999 (rediffusion) ; 18 h. 30, Documentaire : La merveilleuse histoire d'un film, réal. M. Rhodes. (Rediffusion).

18 h. 10, Divertissement : Patrie, réal. A. Mortimer, musiques de Bizet.

Un montage sur la Révolution.

19 h. 25, Court métrage : Concorde, plus vite que le soleil, de R. Enrico, avec Cl. Auger et D. Seyrig.

19 h. 45, Tour de France. (Résumé filmé.)

20 h., Journal.

20 h. 30, Série : les Années d'illusion ; 21 h. 30, Variétés : Roger Pierre raconte, produc. et réal. G. Folgoas.

22 h. 25, *En direct du Palais de Chaillot* : Feu d'artifice.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

De 9 h. 30 à 11 h., Défilé du 14 juillet.

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Bergeval et fils (rediffusion) ; 14 h. 5, Aujourd'hui madame.

15 h., FILM : L'EXTRAVAGANT DOCTEUR DOOLITTLE, de R. Fleischer (1967), avec R. Harrison, S. Eggar, A. Newley, R. Attenborough. (Rediffusion.)

Un médecin anglais qui parle le langage des animaux part avec ses amies les bêtes à la recherche du fabuleux escargot rose des mers. D'après un ouvrage célèbre de la littérature enfantine anglo-saxone.

17 h. 20, Documentaire : les Seigneurs des mers du Sud, réal. J. et R. Villeminot.

17 h. 35, Les grands chefs d'orchestre : Seiji Ozawa, par E. Melanori ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 20, Documentaire : Soif d'aventures (Paisible et mystérieux Népal), réal. Y. Collet et P. Bartoli ; 19 h. 45 : Les détours de France.

20 h. 30, Variétés : la Bastille en chantant, *de G. Lux et C. Milcic, réal. G. Barrier.*

21 h. 50, Téléfilm : Probe.

23 h. 20, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 5, La vie qui nous entoure ; 19 h. 30, Document : Méliès, père et fils, de G. Franju ; 19 h. 40, Court métrage : Courbet et Daumier ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (les grands noms de l'histoire du cinéma. Cycle cinéma français) : DIVINE, de D. Delouche (1975), avec D. Darrieux, J. Le Poulain, M. Couture, R. Fontana, G. Plana.

Une comédienne adulée, lassée de jouer les séductrices, assure, dans la vie, un emploi nouveau pour décourager un jeune homme amoureux d'elle. Mais elle s'éprend de lui. Une comédie musicale charmante et joliment filmée malgré la modestie des moyens matériels. Pour les admirateurs de Danielle Darrieux.

21 h. 55, Journal.

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, Poésie ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance ; à 8 h., Quand le peuple prend la parole (rediffusion) ; à 8 h. 32, Alexandrie, le rêve du dieu-soldat (rediffusion) ; 9 h. 7, Matinée de la littérature ; 10 h. 45, Questions en zigzag, avec P. de Boisdeffre ; 11 h. 2, Tribune internationale des compositeurs 1977 ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama, avec P. Ory, J.-F. Chiappe ;

13 h. 30, Renaissance des orgues de *France* ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Je n'avais pas pensé à toi », de *C. Aubry* ; *14 h. 45, Les après-midi de France-Culture* : Deux heures pour comprendre... la rue et les cafés ; 17 h. 30, Tribune internationale des compositeurs 1977 ; 18 h. 30, Présence d'Andersen ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique de France-Culture, par L. Attoun : Louise Michel ou les œillets rouges, de Dominique Houdart ; 22 h. 30, Entretiens avec Jean-Louis Schafer, par M. Benezet ; 23 h., De la nuit.

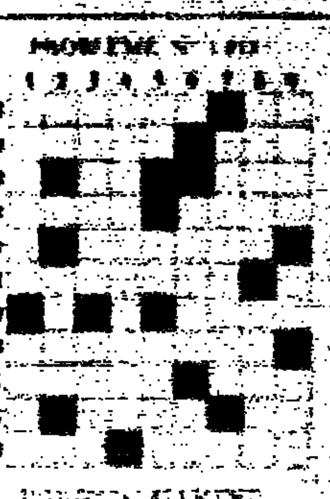
FRANCE - MUSIQUE

7 h. 3, *Quotidien musique* ; à 7 h. 45, Le violoniste J. Heifetz ; 9 h. 2, Petites formes : musiques [illegible] balinaises ; 9 h. 30, *La règle du jeu*, par P. Szersnovicz : Bartok (reprise à 11 h.) ; 10 h. 15, Cours d'interprétation du pianiste Cl. Helffer : « Etudes opus 18 » (Bartok) ; 12 h., La chanson ; 12 h. 40, Jazz classique : Blues ;

13 h. 15, Stéréo postale (524-18-18) ; 14 h., Mélodies sans paroles : musiciens du Front populaire (Ibert, Roussel, Honegger, Lazarus, Jaubert, Koechlin) ; 15 h., Des notes sur la guitare : Europe centrale ; 15 h. [illegible] Bizet, Ligeti, Berio, Bedford ; 17 h. 15, Nouveaux talents, premiers sillons : ensembles de chambre et instruments d'autrefois ; 18 h. 2, Ecoute, magazine musical ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. [illegible] En scène : « Une soirée dans la fosse » ;

20 h. 30, Entrée de jeu : « 33 variations sur un thème de Diabelli », « Grande Fugue » (Beethoven), par *J.-F. Heisser* et A. Planes (quatre mains) ; 22 h., Récital du haute-contre A. Deller ; 0 h. 5, Jazz à Nice.





Un film-apocalypse

MERCREDI 13 JUILLET

JEUDI 14 JUILLET

AUJOURD'HUI

CARNET

Ce soir sur TF 1

LA « SYMPHONIE FANTASTIQUE » de Berlioz

TF 1 présente ce mercredi, à 21 h. 40, la Symphonie fantastique, *de Berlioz, par l'Orchestre national de France, sous la direction de Leonard Bernstein, enregistrée au Théâtre des Champs-Elysées les 1er et 2 novembre 1976.*

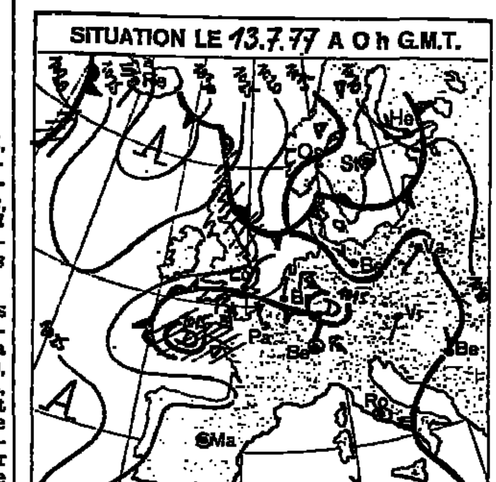
Œuvre populaire, rabâchée sans être usée, la *Symphonie fantastique* a été donnée pour la première fois le 5 décembre 1830, l'année des Trois Glorieuses, et, pour Berlioz, âgé de vingt-sept ans, celle d'un prix de Rome gagné de haute lutte à la quatrième tentative, après avoir lancé à la face du jury quatre cantates, dont la modernité éclate encore aujourd'hui.

Une symphonie quand le public parisien ne s'intéresse qu'au théâtre lyrique ? Dès son arrivée à Paris en 1822, Berlioz avait ébauché un opéra pastoral d'après Florian : *Estelle et Némorin.* Enthousiasmé par les deux *Iphigénies,* de Glück, puis par le *Freischütz,* il se lance alors dans un second projet lyrique : *les Francs-Juges,* et, en même temps qu'il constate que les portes de l'Opéra ne lui seront pas ouvertes de sitôt, il découvre la musique instrumentale de Beethoven et la puissance évocatrice de l'orchestre. Il imagine alors une sorte de drame musical sans paroles, une symphonie « fantastique », où, à cause du texte prévu pour en accompagner l'audition, on verra le premier exemple de « musique à programme ».

Au théâtre, Berlioz n'emprunte pas seulement le scénario, mais aussi les harpes, qui font ici leur première apparition dans la symphonie, et l'idée du hautbois placé en coulisse et dialoguant avec le cor anglais ; enfin, le quatrième mouvement : *Marche au supplice,* est repris des *Francs-Juges* abandonnés. A l'inverse, le menuet, traditionnel dans la symphonie classique, lui fournit l'épisode du *Bal* (deuxième mouvement), tandis que la fugue du *Finale* — Berlioz détestait la fugue comme démonstration tapageuse de savoir-faire académique — devient une ronde de Sabbat... Mais, outre qu'il la dépasse, Berlioz n'invente pas seulement ici cette musique à programme, dont on lui a inutilement tenu rigueur, il introduit la notion de thème cyclique (présent dans tous les mouvements), qui trouvera un écho durable chez les symphonistes ultérieurs et dans le *leitmotiv* wagnérien.

GÉRARD CONDÉ.

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 13 juillet, à 0 heure, et le jeudi 14 juillet, à 24 heures.

Au cours de ces deux jours, des masses d'air humide continueront à évoluer lentement sur la France dans une zone de vents faibles.

Jeudi 14 juillet, après quelques orages nocturnes, la matinée sera généralement nuageuse et brumeuse. Au cours de la journée, les nuages, malgré quelques éclaircies, resteront assez abondants près de la Manche et dans le Nord ; des orages éclateront encore du Massif Central aux Alpes et aux Vosges ; les éclaircies, par contre, deviendront belles sur les autres régions. Les vents, faibles ou modérés, viendront du nord. Les températures varieront peu par rapport à celles de la veille.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 12 juillet, le second, le minimum de la nuit du 12 au 13 juillet) : Ajaccio, 29 et 14 degrés ; Biarritz, 23 et 18 ; Bordeaux, 24 et 14 ; Brest, 20 et 13 ; Caen, 23 et 16 ; Cherbourg, 20 et 14 ; Clermont-Ferrand, 25 et 14 ; Dijon, 29 et 17 ; Grenoble, 28 et 16 ; Lille, 25 et 15 ; Lyon, 29 et 17 ; Marseille-Marignane, 29 et 20 ; Nancy, 29 et 17 ; Nantes, 23 et 14 ; Nice-Côte d'Azur, 25 et 20 ; Paris-Le Bourget, 29 et 15 ; Pau, 25 et 17 ; Perpignan, 27 et 20 ; Rennes, 24 et 15 ; Strasbourg, 30 et 17 ; Tours, 24 et 15 ; Toulouse, 26 et 16 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 26.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 28 et 19 degrés ; Amsterdam, 23 et 12 ; Athènes, 30 et 22 ; Berlin, 28 et 16 ; Bonn, 30 et 16 ; Bruxelles, 26 et 15 ; Le Caire, 38 ; îles Canaries, 25 et 19 ; Copenhague, 25 et 14 ; Genève, 29 et 16 ; Lisbonne, 25 et 15 ; Londres, 22 et 12 ; Madrid, 30 et 11 ; Moscou, 18 et 13 ; New-York, 31 et 21 ; Palma de Majorque, 29 et 17 ; Rome, 30 et 20 ; Stockholm, 21 et 9 ; Téhéran, 39 et 28.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 813

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I							■		
II						■			
III		■			■	■			
IV					■				
V		■							■
VI								■	
VII	■		■		■				
VIII									■
IX						■			
X		■					■		
XI				■					

HORIZONTALEMENT

I. Ne vole pas de ses propres ailes ; Démontre. — II. Est surtout garni après les repas ; Pronom. — III. Quelque chose d'effrayant ; Ont un lit sinueux. — IV. Etait dans la note ; A basses fréquences. — V. Vécurent il y a bien longtemps. — VI. L'habit n'y était pas de rigueur. — VII. Affectif, quand il s'agit du sang. — VIII. Tolérées. — IX. Frontières imprécises ; Abréviation. — X. Lointaine victime d'une fringale ; Figure de premier plan. — XI. Vieux feu ; Opération de débit.

VERTICALEMENT

1. Certains l'ont dans la peau ; On peut se reposer sur lui les yeux fermés. — 2. Abréviation ; Passé défini. — 3. Frappée ; Ce dont il faut tenir compte. — 4. On y descend avant l'arrêt complet *(pluriel).* — 5. Abréviation ; Mis en mouvement (inversé) ; Cours étranger. — 6. Bien de ce monde ; Fin de participe. — 7. Intimidées. — 8. Hantise de boursiers ; Intentai une action. — 9. Dont on devrait facilement venir à bout ; Sa fin donne du travail supplémentaire aux facteurs ; D'un auxiliaire.

Solution du problème n° 1 812

Horizontalement

I. Platière (ruisseau). — II. Oural ; Ota. — III. PS ; Curé. — IV. Trésorier. — V. Gère ; Si. — VI. Vierges. — VII. Essais ; An. — VIII. NL ; Ie ; Vin. — IX. Tête ; René. — X. Entures. — XI. Justesse.

Verticalement

1. Porte-vent. — 2. Lu ; Isle. — 3. Arpèges ; Tés. — 4. Tasseraient. — 5. Il ; Orgie ; Te. — 6. Créés ; Rus. — 7. Roui ; Vers. — 8. Etres ; Aînée. — 9. Aériennes.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Sont publiées au *Journal officiel* du 13 juillet 1977 :

DES LOIS

● Instituant le complément familial.

● Instituant un congé parental d'éducation.

● Relative à l'amélioration de la situation des conjoints survivants.

● Relative au bilan social de l'entreprise.

Formation

● *Des stages gratuits d'informatique pour chômeurs* seront organisés à l'université de Paris-VIII-Vincennes deux fois par semaine, à partir du 10 octobre prochain. Les demandes d'inscription doivent être retirées au service de la formation permanente, avant le 1er août et après le 29 août.

★ Université de Paris-VIII-Vincennes, route de la Tourelle, 75571 Paris, Cédex 12. Tél. : 374-12-50, poste 389.

● *Le Centre de perfectionnement de l'Institut national agronomique Paris-Grignon,* dans le cadre de ses cycles de formation à l'aménagement du territoire, propose une session sur le thème « Milieu naturel et aménagement du territoire ». Elle se tiendra du 18 au 21 octobre 1977 au Centre de Grignon de l'INA (78850 Yvelines), en séminaire résidentiel.

Les inscriptions sont reçues à l'administration de l'ADEPRINA, 16, rue Claude-Bernard, 75231 Paris Cédex 05. Tél. : 707-39-79 et 337-96-34.

Bourses

● *Une bourse des chercheurs en communication* d'un montant de 90 000 francs sera attribuée pour la première fois en janvier 1978, par la librairie Hachette, à l'occasion de son cent cinquantenaire. Le thème retenu pour l'année 1978 est « *de l'efficacité des médias et des phénomènes de résistance à leur influence* ». Les projets devront être soumis entre le 1er et le 15 octobre 1977. Le règlement complet de la bourse est à la disposition des candidats qui en feront la demande à la Bourse Hachette des chercheurs en communication, 24, boulevard Saint-Michel, 75005 Paris.

Prix

● *Prix scientifique pour les jeunes de dix à vingt ans.* — Les candidats devront présenter, par équipes, un projet d'étude scientifique et technique et le réaliser. Une aide pourra leur être accordée sous forme de conseils, de matériel ou d'argent.

★ Dotation de l'Eveil scientifique et technique des jeunes, Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris. Tél. : 359-16-85.

● *La Fondation de la vocation* décernera, en décembre 1977, vingt-cinq prix de 12 000 F chacun à des jeunes Français âgés de dix-huit à trente ans. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 juillet.

★ 20, avenue Mac-Mahon, 75017 Paris. Tél. : 380-62-35.

PRESSE

La solution du conflit du « Parisien libéré »

La signature de l'accord est différée

La signature de l'accord conclu entre la direction du Parisien libéré *et le Syndicat du Livre C.G.T.* (le Monde du *13 juillet), d'abord annoncée pour mercredi, à 14 heures, est reportée pour permettre au gouvernement d'examiner les conséquences financières qui en découlent et qui seront à la charge de l'Etat.*

La Fédération française des travailleurs du Livre et le Comité intersyndical du Livre parisien déclarent que « *c'est avec surprise qu'elles constatent les tergiversations du gouvernement, alors que ce dernier a été tenu informé en temps voulu de l'évolution de la négociation et des conditions de sa conclusion de manière à faire face en temps opportun aux responsabilités qui lui incombent dans le règlement du conflit et des problèmes de la presse parisienne.*

» *Il serait incompréhensible pour l'opinion publique, et inacceptable pour les travailleurs de la presse parisienne,* conclut le communiqué, *que le gouvernement prenne la responsabilité de faire obstacle à un accord enfin intervenu* ».

Interrogé au micro d'Europe 1, M. Claude Bellanger, P.-D.G. du *Parisien libéré,* a déclaré mardi soir : « *Nous sommes très près d'un accord, pratiquement les points essentiels sont tout à fait clairs, mais une certaine prudence, peut-être une certaine lenteur sont nécessaires. La C.G.T. a voulu aller un peu vite en ce qui concerne la signature et les déclarations qui concernent cette signature* », a ajouté le P.D.G. du *Parisien libéré* qui précise, mercredi, dans son journal que l'annonce de l'accord par le Livre a été faite « *prématurément et avec des inexactitudes* ».

M. Robert-André Vivien (R.P.R.), rapporteur spécial de l'information à l'Assemblée nationale, s'est félicité, pour sa part, « *de voir que les efforts déployés par M. Claude Bellanger, dans une étroite concertation avec la profession, ont mis fin au dramatique conflit (...).* »

M. Vivien constate que « *dans le cadre de la liberté d'entreprise et de la liberté du travail, les principes de la liberté d'appartenance syndicale, la mensualisation, le travail « en conscience » et la polyaptitude mettent heureusement fin au monopole d'embauche que s'arrogeait le Syndicat du Livre C.G.T.* ».

[Il faut souhaiter que le retard apporté à la signature de l'accord soit d'ordre purement technique. On comprendrait mal une position négative du gouvernement qui relancerait — dans les pires conditions — un conflit heureusement terminé. — J. S.]

● *Le quotidien du soir* que lancera en septembre, M. Joseph Fontanet, ancien ministre, s'intitulera *J'informe.* Il paraîtra pour la première fois le 19 septembre et aura, pendant la période de lancement, un tirage de 250 000 exemplaires. Ensuite il sera tiré à 100 000 exemplaires.

J'informe sera publié sur vingt-quatre pages, format tabloïd, tirage offset et aura comme rédacteur en chef M. Philippe Heymann, ancien rédacteur en chef du magazine *Vision,* assisté de M. Charles Baudinat, ancien directeur de l'actualité à Antenne 2.

● *Plusieurs quotidiens « nationaux », l'Aurore, le Figaro* et *France-Soir,* ont décidé d'augmenter leur prix de vente à partir du lundi 18 juillet, passant de 1,30 F à 1,40 F.

● *L'organisation Lutte ouvrière* (qui édite l'hebdomadaire du même nom) propose aux dirigeants de la L.C.R. (trotskiste) d'aider au sauvetage du journal *Rouge* par la publication d'un quotidien commun aux deux mouvements « *sur une base de stricte égalité* ». La L.C.R., après avoir repoussé une telle offre, suggère la création d'un hebdomadaire commun.

● *Un groupe « des amis d'Emilien Amaury »* est en cours de constitution. Animé par M. G.-A. Morange, président du Syndicat national de la presse privée et des lettres d'information, ce groupe aura notamment pour objet d'apporter à Mlle Francine Amaury « *son appui pour le respect des volontés testamentaires de son père et pour l'assister dans les lourdes responsabilités qu'elle doit affronter* ».

GRÈVE A AIGLES

Aucune édition du *Progrès de Lyon* n'est sortie mercredi matin 13 juillet des imprimeries de Chassieu, en raison d'une grève déclenchée à l'atelier de photogravure. Autres titres empêchés de paraître : *Dernière Heure lyonnaise* ainsi que *le Journal Rhône-Alpes* et les éditions du *Dauphiné libéré* imprimées à Chassieu, pool de fabrication du groupe Aigles.

Plusieurs éditions départementales du 12 juillet avaient déjà été bloquées dans la nuit de lundi à mardi par un mouvement de grève au service des expéditions.

LE NUMÉRO 1 000 DU « QUOTIDIEN DE PARIS »

« Le Quotidien de Paris » célèbre, mercredi 13 juillet, son millième numéro. A cette occasion, il réalise un numéro spécial autour du thème du 14 juillet 1789 : la rédaction compose, à partir des faits réels qui ont jalonné la journée historique de la prise de la Bastille, le journal qu'elle aurait fait ce jour-là.

Il ne s'agit, selon Philippe Tesson, directeur du « Quotidien de Paris », ni d'un pastiche ni d'un travail d'imagination, mais d'un travail de mise en forme journalistique de l'actualité du 14 juillet 1789, considérée à la fois sous ses aspects politiques, économiques, sociaux et de faits divers.

« Le Quotidien » a demandé à un certain nombre de journalistes célèbres de la presse parisienne de concevoir le commentaire qu'ils auraient fait dans leur journal du 15 juillet sur les événements qui ont marqué le début de la Révolution française.

Précisons, à cette occasion, que la rédaction du « Quotidien » est désormais regroupée, 7, avenue de la République, avec celle des « Nouvelles littéraires », hebdomadaire également dirigé par M. Philippe Tesson.

● *A Radio-Monte-Carlo,* M. Yann de l'Ecotais, chef du service économique et social du *Figaro,* entrera à la rédaction le 1er septembre, avec le titre de rédacteur en chef, plus spécialement chargé des journaux du matin.

Naissances

— Diane et Alain Alpern ont la joie d'annoncer la naissance de
Stéphane,
le 8 juillet 1977.
14, rue des Carrières-d'Amérique, 75019 Paris.

— M. Jacques Paugam et Mme, née Sabine Hubin, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils
Saig,
le 8 juin.

Fiançailles

— Le docteur et Mme Jean Bebar,
M. et Mme Georges Pauze,
ont la joie d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,
Caroline
et
Hervé.
Paris, le 9 juillet.

Mariages

— Le président du Racing Club de France et Mme Roger Menard sont heureux de faire part du mariage de leur fille
Martine,
avec M. Gilles Canneva.
Le général et Mme Jean Chretiennot,
Mme Jean Canneva,
M. et Mme Michel Canneva,
sont heureux de faire part du mariage de leur petit-fils et fils
Gilles,
avec Mlle Martine Menard.
La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale le 5 juillet.
49, rue de Boulainvilliers, 75016 Paris.
129, rue de la Tour, 75016 Paris.

Décès

— M. et Mme José Louis ARANGUREN,
M. et Mme Jacques Bernis,
ont la douleur de faire part du décès de
Juan,
leur fils et petit-fils,
survenu accidentellement dans sa troisième année, le 3 juillet 1977.
Madrid. Limoges.

— Mme Armand-Jacques Assus,
Le docteur et Mme André Assus,
M. et Mme Claude Pradel-Lebar,
Michel et Jacqueline Assus,
Pierre et Claudie Assus,
Laurence Pradel et Michel Enock,
Françoise Assus,
Georges Juttner,
Philippe, Annie et Anne Pradel,
ses petits-enfants,
Catherine, Elise, Tessa, Julie et Antoine,
ses arrière-petits-enfants,
Mme André Albou et sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Armand-Jacques ASSUS,
prix de Rome,
grand prix artistique de l'Algérie,
chevalier des arts et des lettres,
survenu dans sa quatre-vingt-sixième année, le 28 juin 1977, à Antibes,
12, boulevard Albert-Ier.

[Né à Alger en 1892, Armand-Jacques Assus s'était formé auprès de plusieurs maîtres, dont Rochegrosse et Cormon. Il exposait dans les divers salons traditionnels parisiens, aux Artistes français, aux Indépendants et au Salon d'automne des scènes de la vie en Algérie.]

— Jean et Colette BARTHELEMY,
Olivier et Ilona,
Eden-Roc,
45, rue de la Turbine,
13008 Marseille,
ont l'immense douleur de faire part du décès accidentel de leur fils et frère,
Raphaël,
survenu le 11 juillet 1977, à l'âge de dix-neuf ans.
Les obsèques ont eu lieu à Marseille (8e), en l'église Saint-Giniez, le mercredi 13 juillet, à 15 h. 30.
La famille ne reçoit pas.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Dijon.
Mme Raymond Bloc, son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Roger Lang et leurs enfants,
Mme Pierre Coen et ses enfants,
ses sœur, beau-frère et belle-sœur,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Raymond BLOC,
vice-président du Syndicat national de la chaussure,
ancien premier vice-président de la chambre de commerce de Dijon,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le mardi 12 juillet.
18, rue du Mont-Fleury,
21121 Fontaine-lès-Dijon.
156, boulevard Malesherbes,
75017 Paris.
14, traverse Mathias,
13007 Marseille.

— Nice. Béziers. Paris
Mme veuve Casimir Cimon,
son épouse,
Paul et Camille Cimon et leurs épouses,
ses enfants,
Catherine, Philippe, Claude, Françoise, Isabelle Cimon,
ses petits-enfants,
Mme veuve Elie Chiche, sa sœur,
Mme veuve Alexis Cimon,
sa belle-sœur,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Casimir CIMON,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
médaille militaire,
croix de guerre 1914-1918,
croix de guerre belge,
vétéran du roi Albert-Ier,
commandeur du Mérite social,
officier de l'instruction publique,
titulaire de nombreuses autres décorations françaises et étrangères,
survenu dans sa quatre-vingt-onzième année, à son domicile,
19, rue Michel-Ange, 06000 Nice.

— M. Jean-Paul Mery a la très profonde douleur d'annoncer le décès de son épouse,
Mme Jean-Paul MERY,
née Marcelle Marx,
survenu le 8 juillet 1977.
S'associent à sa peine
M. et Mme Guy Dumoulin,
M. et Mme Gérard Mery,
Mlle Janine Mery,
ses enfants,
Laurent et François Dumoulin,
Olivier Mery,
ses petits-enfants,
Mme Roger Mery, ses enfants et petits-enfants,
Mme Léonce Marx (de Scardale, U.S.A.), ses enfants et petits-enfants,
Mme André Marx (de Cannes), ses enfants et petits-enfants.
L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité à Mareil-Marly (Yvelines), où se trouve la sépulture familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.
21, rue Casimir-Périer,
75007 Paris.
104, avenue de Vallauris,
06400 Cannes.

— Mme Andrée Normandon et son fils Philippe, ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean NORMANDON,
chef de centre de classe exceptionnelle de la Caisse nationale d'épargne de Clermont-Ferrand,
président de la mutuelle des P.T.T. de la région Auvergne,
survenu le 8 juillet au C.H.U. de Clermont-Ferrand, à l'âge de cinquante-deux ans.
La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église Saint-Joseph et l'inhumation au cimetière des Carmes de Clermont-Ferrand, le 11 juillet 1977.
Résidence « Le Square »,
50, avenue des Paulines,
63000 Clermont-Ferrand.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Joseph SILVANT,
dit Jean Silvant,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
chevalier des arts et lettres,
survenu subitement le 8 juillet 1977, à son domicile, 39, avenue Ernest-Reyer, 75014 Paris.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le 11 juillet dans la plus stricte intimité.
De la part de sa famille et de ses amis.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

Commémorations

— A l'occasion du trente-cinquième anniversaire de la déportation de trente mille juifs de Paris, depuis le vélodrome d'Hiver, une cérémonie commémorative aura lieu le lundi 18 juillet, à 18 heures, au Mémorial du martyr juif inconnu (17, rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris), sous le haut patronage de M. André Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

Visites et conférences

JEUDI 14 JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30, métro Père-Lachaise, Mme Oswald : « Les hommes célèbres au cimetière du Père-Lachaise ».

11 h., métro Pont-Marie, Mme Zujovic : « Promenade dans l'île Saint-Louis ».

15 h., métro Gobelins, côté boulevard Arago, Mme Pajot : « Le quartier de la Reine-Blanche ».

15 h., 410, rue Saint-Honoré, angle rue Richepanse : « Les souvenirs révolutionnaires de la rue Saint-Honoré » (Paris et son histoire).

15 h., métro Blanche : « Coins peu connus de la butte Montmartre » (Paris inconnu).

15 h. 15, 69, rue des Gravilliers : « Historiques demeures anciennes du vieux Beaubourg » (Mme Barbier).

16 h., métro Abbesses, Mme Oswald : « Le village du vieux Montmartre » (Caisse nationale des monuments historiques).

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	108 F	195 F	283 F	370 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	198 F	375 F	553 F	730 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	135 F	250 F	365 F	480 F
II. — TUNISIE	173 F	325 F	478 F	630 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

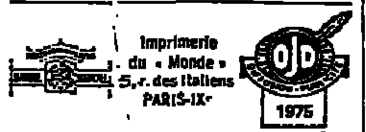
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

ÉDUCATION

Le projet de budget de l'éducation pour 1978

• Forte diminution des crédits d'équipement
• Pour la première fois : baisse des effectifs en maternelle

En augmentation de 14,55 % (contre 11,9 % pour le budget général, le budget de l'éducation atteindra 63,011 milliards de francs en 1978, compte non tenu des pensions (1) ; il représentera 16,80 % du budget de l'Etat. Le projet de budget ne prendra pas en compte les mesures d'aide à l'enseignemnt privé, récemment adoptées par les députés et qui doivent être soumises aux sénateurs pour avoir force de loi. Le gouvernement laissera aux parlementaires l'initiative en ce domaine, à charge pour eux de décider, lors du vote du budget, d'un échéancier pour les mesures qu'ils ont souhaitées.

Passant de 55,006 milliards de francs à 63,011, le budget de l'éducation sera consacré pour 85,7 % aux dépenses de personnel. Il permettra la création de sept mille quatre cents emplois à la rentrée de 1978. Les crédits d'équipement (autorisations de programmes) connaîtront une baisse spectaculaire, passant de 3 milliards à 2,540 milliards.

N'ayant plus à faire face aux assauts de la démographie, le système scolaire français ne peut pas, pour autant, attendre de ce projet de budget qu'il améliore sensiblement les conditions matérielles d'accueil des élèves ni ne diminue sérieusement les effectifs par classe.

Les dépenses de personnel étant incompressibles, c'est sur les investissements qu'on a rogné. Il en résultera que le parc immobilier de l'éducation sera moins bien entretenu que la rénovation des bâtiments vétustes sera des plus limitée. La construction des ateliers de technologie des collèges, prévue par la réforme Haby, sera loin d'être achevée : à la fin de 1978, il en restera encore mille huit cents à construire.

La contradiction qui consiste à accorder — comme on s'apprête à le faire — des crédits d'équipement pour les écoles privées, au moment où l'on réduit dans des proportions considérables ceux des établissements publics, ne manquera pas d'alimenter la colère des syndicats d'enseignants, même si le projet de budget comporte des créations d'emplois. C'est pourquoi le gouvernement laissera les députés de la majorité tirer eux-mêmes les conséquences certaines de leurs propositions.

(1) Celles-ci ont représenté, en 1977, 3,1 milliards de francs.

Passant de 55,006 milliards en 1977 à 63,011 milliards prévus pour 1978, le budget de l'éducation ne sera en réel accroissement que dans le domaine du fonctionnement (de 51,8 milliards à 60,23 milliards). Il augmentera ainsi de 14,55 % contre 18,70 % en 1977.

Le système scolaire français repose essentiellement sur les hommes qui le font fonctionner. Après les années d'investissements massifs dans le domaine des constructions, l'accueil des élèves est, globalement, satisfaisant. Les effectifs scolaires, à la différence des années 60, ne connaissent plus que des variations légères. Ainsi s'explique le choix fait par le gouvernement de rogner sur les crédits d'équipement.

Pour la première fois, on s'attend, pour la rentrée de 1977, à une diminution du nombre d'élèves inscrits en maternelle. La poussée de la demande de scolarisation à ce niveau ne suffirait plus à compenser la baisse de la natalité : il y aurait trente-deux mille enfants de moins en maternelle en septembre 1977 et soixante-deux mille de moins en 1978. L'enseignement préscolaire aura donc atteint son sommet au cours de l'année scolaire qui vient de s'achever. Mais la décrue s'annonçait déjà puisque les effectifs n'avaient augmenté, en métropole, que de cinq mille élèves à la rentrée de 1976.

Au niveau de l'enseignement élémentaire, les effectifs pourraient augmenter de cinq mille en septembre 1977 et de dix mille l'année suivante. Dans le premier cycle du secondaire, ils seront stables. En revanche, on attend une augmentation de trente-six mille dans le second cycle et de dix mille dans les sections d'éducation spécialisée.

Ces évolutions globalement marquées par la stabilité ne doivent pas faire illusion : les déplacements de population des campagnes vers les villes nécessitent des constructions nouvelles. A cet égard, le budget de 1978 offre des perspectives très limitées.

● ÉQUIPEMENT : des sacrifices

En 1977, l'éducation aura disposé de 2 milliards 950 millions (budget), plus 50 millions (crédit du Fonds d'action conjoncturelle), soit, au total, 3 milliards en autorisations de programmes. En 1978, alors que les coûts de construction se seront évidemment accrus, le ministère ne disposera plus que de 2 milliards 540 millions. On conçoit que les services du ministre aient dû faire des choix sévères dans les projets. C'est l'enseignement du premier degré qui fera les frais de l'opération, ses crédits régressant de 460 millions à 315. Quant au second degré, il sera moins sacrifié : de 2 milliards 400 millions à 2 milliards 100 millions.

La construction d'ateliers pour l'éducation manuelle et technique dans les collèges — qui est un des éléments coûteux de la réforme Haby — ne sera pas aussi ample que prévu. Avec 130 millions en 1978 (contre 110 en 1977), compte tenu d'un coût moyen de 500 000 francs, il n'existera à la fin de l'année 1978 que mille deux cents ateliers alors qu'il en faudrait trois mille. Cette partie du budget d'équipement est pourtant la seule à ne pas subir de diminution car elle résulte de l'application d'un programme d'action prioritaire du Plan.

Beaucoup de travaux d'entretien et de rénovation seraient donc reportés à une date ultérieure. Quant aux constructions neuves, elles permettraient d'accueillir cinquante mille élèves dans les collèges, dix-sept mille dans le technique et environ huit mille dans le second cycle long. Les prévisions ne peuvent pas être très précises car l'utilisation des crédits est déconcentrée au niveau des préfets de région. Même si le ministère les encourage à faire un effort pour l'enseignement technique, il arrive que ces encouragements ne soient pas suivis d'effets. C'est ainsi qu'en 1977, on aura construit onze mille places dans les collèges d'enseignement technique alors que le ministère en prévoyait dix-sept mille.

Le budget de 1978 permettra de lancer quelques actions nouvelles, notamment la construction de mini-collèges pour les zones rurales, et l'attribution d'une cinquantaine de millions pour le renouvellement du matériel lourd (machines-outils) de l'enseignement technique.

● FONCTIONNEMENT : sept mille quatre cents emplois

Les crédits de personnel sont le « gros morceau » du budget de l'éducation. Leur part ne cesse de s'accroître : 84,6 % en 1977, 85,7 % en 1978 (non compris les crédits de pensions civiles). Le budget de fonctionnement sera de 60,23 milliards en 1978, contre 51,8 milliards cette année. Six des 8 milliards supplémentaires correspondent à l'application de mesures déjà décidées en 1977 pour le personnel en fonctions et à des ajustements en fonction des besoins constatés.

Dans le domaine des mesures nouvelles, il faudra tenir compte d'un collectif budgétaire qui interviendra à la fin de 1977, et permettra, dans le premier degré, la transformation de deux mille deux cents traitements de remplaçants en emplois de titulaires remplaçants. Le même collectif permettra la création, déjà annoncée en juin par le ministère, de mille deux cents emplois dans le second degré, ce qui permettra de réduire d'autant le nombre de maîtres auxiliaires non réembauchés à la rentrée.

Pour septembre 1978 on enregistrera sept mille quatre cents créations d'emploi : deux mille transformations de traitements de remplaçants, et six cent quatre-vingt-trois créations d'emplois d'instituteurs dans le premier degré ; pour le secondaire, on créera trois mille quatre cent vingt-neuf postes d'enseignants, cent quatre-vingts postes de direction, quatre-vingt-cinq emplois dans les centres de documentation et d'information, et cinq cents pour le personnel administratif et de service. Pour l'administration proprement dite, l'inspection et les centres d'orientation, cinq cent vingt postes seront créés. Une partie de ces créations pourront avoir lieu (une sur six environ) grâce à la suppression de cinq cents emplois d'élèves des écoles normales, six cents postes de moins mis au concours du CAPES (de 4 100 à 3 500) et quatre cents de moins au concours de l'agrégation (de 1 600 à 1 200).

Compte tenu de la stabilité des effectifs d'élèves, le taux global d'encadrement pourra, après ces créations d'emploi, continuer sa lente diminution. Dans ce domaine on ne peut que faire des évaluations. Le taux d'encadrement passerait ainsi de 32,2 en 1977 à 31,3 en 1978 (il était de 34,7 en 1975) dans les écoles maternelles. Il serait stable dans le primaire (23,5), en très légère diminution dans le premier cycle (de 18,1 à 18), en hausse légère dans le second degré long (de 13,7 à 13,8) et stable dans le second cycle court (12,5). Il ne faut donc pas attendre du budget de 1978 qu'il permette un desserrement spectaculaire des effectifs par classe, sauf en maternelle grâce à la diminution de la demande.

Le budget prendra en compte quelques mesures en faveur de certaines catégories de personnel comme l'attribution (24,5 millions) d'une indemnité au personnel de direction des établissements de second degré ; la transformation de quatre mille emplois de maîtres des anciennes classes de transition en emplois de professeurs d'enseignement général de collège, et de cinq cents professeurs techniques adjoints en professeurs techniques. Le budget permettra aussi de prendre en charge les traitements de deux mille huit cents éducateurs d'établissements pour handicapés assurant des fonctions d'instituteurs.

Les crédits de fonctionnement proprement dits (qui représentent 4,1 % du budget de l'éducation) connaîtront une hausse de 3 % par élève, ce qui, compte tenu de l'inflation, aboutit en réalité à une baisse. La plus grande part de ces crédits (de 50 à 60 %) vont aux dépenses de chauffage. Il fera encore froid le lundi matin, en 1978, dans les écoles de France...

Les crédits sociaux augmentent de 15 % : 60 millions permettront d'assurer la gratuité totale des manuels en cinquième, les 970 millions de crédits pour les transports scolaires permettront de maintenir la part de l'Etat à son niveau actuel (environ 61 %).

Enfin, le budget prendra en compte les mesures destinées à relancer l'apprentissage : prise en charge de certains frais de restauration, prime (170 millions) aux maîtres d'apprentissage.

BRUNO FRAPPAT.

LE COUT DE LA « LOI GUERMEUR »

Le gouvernement n'a pas l'intention de faire figurer dans son projet de budget de l'éducation pour 1978 les crédits pour l'enseignement privé qui découleraient de l'approbation définitive à l'automne (le texte n'a pas été examiné par le Sénat) des propositions de M. Guermeur, récemment adoptées par l'Assemblée nationale. Le projet a été élaboré en fonction de la législation actuelle. Le soin sera laissé aux députés de proposer l'inscription de ces dépenses lors de l'examen du budget. On sait que le gouvernement, bien qu'ayant repris à son compte l'essentiel des propositions du député du Finistère, ne l'a pas fait de gaieté de cœur, à cause de leurs incidences budgétaires.

Il est difficile d'évaluer le coût des nouvelles mesures en faveur de l'enseignement privé, d'autant plus que certaines d'entre elles seront fonction de la capacité du budget à les absorber... La transformation des procédures de nomination des maîtres ne coûtera rien à l'Etat. En revanche, l'Etat devrait participer au financement des ateliers de technologie, en application de la réforme Haby. Les besoins du privé sont évalués à un millier d'ateliers. Si l'on sait qu'un atelier coûte en moyenne 500 000 F, on peut évaluer à 500 millions de francs la dépense totale. Les députés favorables à l'aide à l'enseignement privé devront fixer des étapes. Mais on ignore quelle procédure sera utilisée pour choisir les premiers établissements qui en bénéficieront.

Les dispositions en faveur des droits sociaux des personnels du privé n'auront pas de traduction dans le budget de 1978, puisque le texte adopté par l'Assemblée prévoit que l'alignement de la situation de ces maîtres sur ceux du public — notamment dans le domaine de l'âge de la retraite — sera fixé par un décret qui devra être pris avant le 31 décembre 1978. Cette mesure — la plus coûteuse de celles qui résultent du vote de l'Assemblée — serait, si elle était appliquée d'un coup, de l'ordre de 150 à 200 millions de francs.

Les seules mesures prises en compte par le projet de budget pour 1978 résultent des décisions antérieures à la « loi Guermeur » : il s'agit de l'intégration dans le corps des professeurs de collèges de certains instituteurs du privé et de l'assimilation de certains autres au corps des instructeurs. Enfin, l'Etat prendra en charge les heures d'enseignement assurées par des chefs d'établissement. Il en coûtera une quinzaine de millions.

Le rattrapage du forfait d'externat — commencé en 1976 — se poursuivra en 1978. L'intégration des charges sociales et fiscales dues aux traitements, s'étalant sur trois années, est prévue par la « loi Guermeur ». Coût de ces mesures : 116 millions.

Dans le domaine de la formation des enseignants, 5 millions de francs iront — comme en 1977 — à la formation continue, mais le projet de budget de 1978 ne prend pas en compte les nécessités qui découleraient de l'application immédiate de la « loi Guermeur », qui prévoit l'égalisation du public et du privé à cet égard. Il en coûterait alors 17 millions.

AÉRONAUTIQUE

M. RAVAUD EST ÉLU PRÉSIDENT DU SYNDICAT PATRONAL DE LA CONSTRUCTION AÉRONAUTIQUE

M. René Ravaud, président-directeur général de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA) depuis 1971, a été élu mardi 12 juillet président du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS) par le conseil du GIFAS, en remplacement de M. Jacques Maillet, président-directeur général de la société privée Intertechnique.

Le GIFAS est le syndicat patronal de l'industrie aéronautique et spatiale, et groupe les sociétés privées et nationales, réunissant cent huit mille personnes pour un chiffre d'affaires, en 1976, de 19 800 millions de francs (dont 10 400 millions à l'exportation).

[Né le 11 avril 1920 à Paris, M. René Ravaud est ancien polytechnicien, diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'aéronautique et du génie maritime, issu du corps des ingénieurs de l'armement avec le rang d'ingénieur général depuis 1966.

Avant d'occuper la présidence de la SNECMA, M. Ravaud a été notamment à la délégation ministérielle pour l'armement, directeur des programmes et affaires industrielles de l'armement, de 1965 à 1970.

M. Ravaud est également administrateur de la SNIAS. Il a animé la commission de préparation du VII[e] Plan sur les activités aérospatiales de la France.]

DÉFENSE

Plusieurs chalutiers étrangers ont été arraisonnés par la marine nationale dans la zone des 200 milles

En juin dernier, le patrouilleur rapide *Glaive*, basé à Cherbourg, et le dragueur océanique *Berneval*, de Brest, ont dressé une vingtaine de procès-verbaux à l'encontre de chalutiers étrangers pêchant dans la zone économique réservée de la France. C'est ce qu'a révélé, mardi 12 juillet, l'état-major de la marine nationale qui a rappelé que cette zone économique de 200 milles avait été créée en février 1977, en accord avec les règlements communautaires de Bruxelles, depuis la frontière franco-belge jusqu'à la frontière franco-espagnole.

Dans la semaine du 27 juin au 1[er] juillet, les avions de patrouille maritime de la marine nationale ont reconnu et identifié cinquante-deux chalutiers espagnols, trois chalutiers soviétiques, et les bâtiments de surface ont reconnu et identifié quatorze chalutiers espagnols.

Depuis le 22 juin, sept chalutiers espagnols ont été arraisonnés et déroutés vers les ports français de La Pallice, Lorient et Brest par le patrouilleur *Croix-du-Sud* basé à La Pallice, l'aviso *Amyot-d'Inville* basé à Brest, le patrouilleur *Glaive* basé à Cherbourg, et la vedette *Armoise* des affaires maritimes.

Les capitaines des chalutiers espagnols *Siempre-Sagrada* et *Lambaverde* ont été condamnés le 29 juin à la saisie de leur matériel de pêche, de leur cargaison et à des amendes s'élevant respectivement à 20 000 francs et 100 000 francs. Le capitaine de l'*Urre-Cindorra* a été condamné le 6 juillet à la confiscation de son matériel de pêche et à 20 000 francs d'amende, rappelle l'état-major de la marine.

[La surveillance de cette zone économique de 200 milles donne parfois lieu à de curieux incidents. A la mi-mars dernier, un chalutier de Boulogne a ramené au port, à l'encontre de toutes les règles du droit maritime, une équipe de contrôle britannique qui voulait vérifier son chalut, alors que le bateau français évoluait dans les parages de Douvres. Les deux contrôleurs britanniques sont ensuite rentrés chez eux par le car-ferry. La France et la Grande-Bretagne ont, d'un commun accord, décidé de ne pas révéler cet incident.]

● *M. et Mme Valéry Giscard d'Estaing* ont invité à dîner, ce mercredi 13 juillet, à l'Elysée, soixante-seize officiers généraux et supérieurs. MM. Raymond Barre, premier ministre, Yvon Bourges, ministre de la défense, et Jean-Jacques Beucler, secrétaire d'Etat à la défense, assistent à ce dîner, auquel sont conviés notamment le général de Boissieu, grand chancelier de la Légion d'honneur, le général Méry, chef d'état-major des armées, ainsi que les chefs d'état-major des trois armées. M. Alexandre de Marenches, directeur général du SDECE, est également invité.

SPORTS

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

Pas d'enfer sur la route de Roubaix

De notre envoyé spécial

Roubaix. — Au cours de la onzième étape, mardi 12 juillet, le Tour de France empruntait l'ancien parcours de Paris-Roubaix. Il franchissait la fameuse côte de Doullens, traversait Carvin et bifurquait au virage de Wattignies, qui marquait autrefois l'un des points stratégiques de l' « enfer du Nord ». Mais, dans ce secteur, les pavés ont disparu et les routes départementales sont devenues des boulevards. On nous avait promis une classique. Nous avons assisté, une fois de plus, à une longue séance d'entraînement qui n'a pris l'aspect d'une compétition cycliste qu'à 30 kilomètres de l'arrivée.

Les raisons de cette anticourse ? Elles sont multiples, et ce sont toujours les mêmes : le mauvais découpage de l'itinéraire, l'absence de difficultés réelles — la côte de Doullens n'en est plus une, — la distance excessive, la fatigue des coureurs la chaleur, le vent contraire, sans omettre la multiplication des prix et des challenges qui contribue au verrouillage du peloton, chaque équipe ayant une position à défendre.

On attendait une offensive de Merckx dirigée contre les grimpeurs, mais les équipiers du leader belge ne sont intervenus que pour enrayer les rares tentatives d'attaque. On spéculait sur une victoire de Patrick Sercu, dans l'hypothèse d'un sprint massif, mais l'ancien champion du monde de vitesse manquait d'inspiration et d'efficacité : conséquence d'une condition physique incertaine.

L'épreuve étant bloquée, il aurait probablement gagné plus d'une étape depuis le départ de Fleurance s'il avait bénéficié de sa meilleure forme... et il n'aurait pas laissé Jean-Pierre Danguillaume s'échapper à proximité du vélodrome. En l'occurrence, le Tourangeau a tiré profit de son adresse, de son audace, d'une parfaite connaissance de la fin de parcours et — nous y revenons — d'une virtuosité qu'il a cultivée sur la piste. Sa performance retient l'attention : aucun Français n'avait gagné à Roubaix depuis André Darrigade en 1961.

JACQUES AUGENDRE.

Classement de la onzième étape Rouen-Roubaix (242,5 km). — 1. J.-P. Danguillaume (Fr.), 7 h. 7 min. 3 sec. ; 2. Schuiten (P.-B.), 7 h. 7 min. 10 sec. ; 3. Sercu (Bel) ; 4. Karstens (P.-B.) ; 5. Van Linden (Bel.) ; 6. Esclassan (Fr.) ; 7. Van Katwyk (P.-B.) ; 8. Bossis (Fr.) ; 9. Thurau (R.F.A.) ; 10. Rouxel (Fr.), tous même temps.

Classement général. — 1. Thurau (R.F.A.), 68 h. 28 min. 16 sec. ; 2. Merckx (Bel.), à 51 sec. ; 3. Thévenet (Fr.), à 1 min. 22 sec. ; 4. Kuiper (P.-B.), à 1 min. 40 sec. ; 5. Mealet (Fr.), à 2 min. 9 sec. ; 6. Van Impe (Bel.), à 2 min. 15 sec. ; 7. Galdos (Esp.), à 2 min. 47 sec. ; 8. Laurens (Fr.), à 2 min. 52 sec. ; 9. Villemiane (Fr.), à 2 min. 53 sec. ; 10. Zoetemelk (P.-B.), à 3 min. 40 sec., etc.

VOILE

Victoire de « Jaunac » dans la Mini Ton Cup

Dessiné par Jean Berret et mené par Eric Ancelle, *Jaunac* a remporté la deuxième Mini Ton Cup, disputée entre vingt concurrents sur cinq épreuves : trois parcours olympiques et deux courses au large. Organisée comme l'an dernier par la Société des régates de La Rochelle (S.R.R.), cette compétition ouverte aux bateaux habitables de 16 pieds de jauge, soit environ 6,50 mètres de long, permet aux architectes et même aux constructeurs amateurs de concevoir et de réaliser des coques nouvelles beaucoup moins coûteuses que celles engagées par exemple dans la One Ton Cup, réservée aux bateaux de 27,5 pieds, c'est-à-dire environ 11 mètres de long.

Jaunac, qui s'était classé quatrième en 1976 dans la première édition de la Mini Ton Cup, disposait cette année d'une surface de voilure plus importante. Très régulier dans toutes les épreuves et bien barré, ce 16 pieds précède *Furia*, une création d'Alain Jezequel, tandis que la troisième place revient à *Gros Minet*, un bateau de série construit dans le Gard par le chantier Neptune, sur les plans du Cannois Jacques Fauroux. *L'Effraie*, l'original (sans voile d'avant) cat-boat géant de Patrick Phelipon, termine quatrième, alors que son homonyme, de conception analogue, avait triomphé l'an dernier. Le *Nain jaune*, nouveau bateau de Laurent Cordelle, dont on attendait beaucoup, est cinquième.

Le premier Italien, *F.O.P.*, occupe la sixième place, et le premier Anglais, *Shh-Am*, la dixième. Ces deux pays manifestent beaucoup d'intérêt pour la Mini Ton Cup qui sera organisée l'an prochain en Italie, à Livourne, puis en Grande-Bretagne, en 1979.

En dehors du modèle dû à Jacques Fauroux, plusieurs mini-tonners seront bientôt proposés au public. Ainsi, on peut penser que *Jaunac* sera réalisé en série. On vient d'apprendre que le chantier vendéen *Béneteau*, qui a lancé le *First*, half-tonner dessiné par André Mauric, va construire un 16 pieds conçu par Jean-Marie Finot ; le prototype a été réalisé en bois moulé chez Hervé, à La Rochelle.

Le succès de *Jaunac* va faire largement connaître, sur le plan international, Jean Berret, architecte rochelais de trente-deux ans, qui a commencé sa carrière dans l'esthétique industrielle. Il manifeste une vive activité dans de nombreux secteurs. Un 18 pieds dû à son crayon, *le Béret-de-Paulette*, va participer à la Quarter Ton Cup du 18 au 31 juillet, à Helsinki. Ce bateau, qui frappe par sa longueur — 8,10 mètres, — et cinq autres voiliers français, dont trois sont dus à Michel Joubert, auront fort à faire contre les Scandinaves.

Peut-être serons-nous plus à l'aise dans nos eaux, du 18 au 31 août, à La Rochelle : un autre championnat du monde sera alors organisé par la S.R.R. entre les three-quarter tonners de 24,5 pieds de jauge, mesurant une dizaine de mètres. Parmi les dix sélectionnés français figure un voilier dû à Jean Berret, *Œsophage-Boogie*, dont la coque, qui atteint 11,20 mètres, ne pèse que 3 tonnes. Comme les jeunes architectes néo-zélandais, Farr et Whiting, qu'il estime beaucoup, Berret aime les bateaux légers. On trouvera une création du même architecte dans la nouvelle Micro Cup, organisée au début de septembre à Lorient, pour les voiliers habitables de 5,50 mètres.

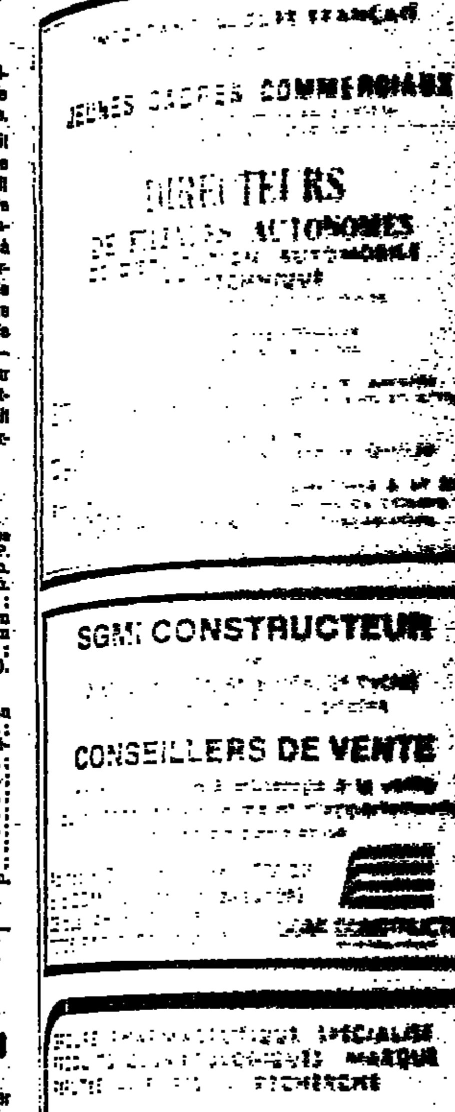
La Half Ton Cup, courue cette année en décembre à Sydney, suscitera plus d'intérêt chez nous l'an prochain : en effet, elle aura lieu en Grande-Bretagne, à Brighton, en août 1978. En tout cas, une série de dix bateaux en bois moulé jaugeant 21,7 pieds va être réalisée, dès cette année, chez Hervé sur plans Berret. La formule, déjà intéressante sur le plan matériel, permettra aux équipages d'effectuer en temps utile mise au point et entraînement.

YVES ANDRÉ.

CLASSEMENT DE LA MINI TON CUP

1. *Jaunac*, 109,5 pts ; 2. *Furia*, 103 ; 3. *Gros Minet*, 99,8 ; 4. *l'Effraie*, 98,7 ; 5. *Nain jaune*, 97 ; 6. *F.O.P.* (It.), 88,5 ; 7. *Mini Tune*, 83,5 ; 8. *Pamatoghino* (It.), 77 ; 9. *Bid*, 75 ; 10. *Shh-Am* (G.-B.), 68,5 ; 11. *Minnehaha* (G.-B.), 68,5 ; 12. *Vent Bali* (It.), 60.

TENNIS. — *Pour la rencontre de Coupe Davis, qui les opposera les 22, 23 et 24 juillet au stade Roland-Garros, les équipes de France et de Roumanie auront la composition suivante : Jean-François Caujolle, Patrice Dominguez, Jean-Louis Haillet et François Jauffret, pour la France ; Ilie Nastase, Ion Tiriac, Dumitru Haradau, Gavril Marc, pour la Roumanie.*



SPORTS

978 LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

Pas d'enfer sur la route de Roub...

Victoire de Jaunac dans le Mini Tour

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	39,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi — offres d'emploi

IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS
recrute :
JEUNES CADRES COMMERCIAUX
5 à 10 ans d'expérience en gestion pour plusieurs postes de :
DIRECTEURS
DE FILIALES AUTONOMES
DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE ET TECHNIQUE
en France et en Afrique Noire
Rémunération du titulaire : P. 100.000 par an environ
Complément de formation interne assurée par court stage dans le Groupe en France ou en Afrique
— Anglais parlé, écrit souhaité
— Possibilités de promotion dans le Groupe
Ecrire avec C.V. + photo et prétentions à n° 21434 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra

SGMI CONSTRUCTEUR
offre
à étudiants (3e, 4e année, 3e cycle) droit, Sciences Eco..., postes
CONSEILLERS DE VENTE
pour affectation à mi-temps à la vente de maisons individuelles et d'appartements *en Région parisienne*
Adresser CV et sous réf. CV 02 à la SGMI (discrétion assurée) 35 quai André Citroën 75725 PARIS CEDEX 15



GROUPE PHARMACEUTIQUE SPÉCIALISÉ PRODUITS COSMÉTOLOGIQUES, MARQUE RÉPUTÉE — PARIS — RECHERCHE
DIRECTEUR DES VENTES
Ce poste peut convenir à HEC - ESSEC - ESCP ou formation équivalente ayant acquis solide expérience pratique de la distribution de produits de qualité dans branche similaire.
Capable animer et gérer réseau de vente et promotion des ventes.
SITUATION INTÉRESSANTE ET AVENIR DANS FIRME BIEN IMPLANTÉE POUR CANDIDAT QUALIFIÉ AYANT QUALITÉS MARQUÉES D'ANIMATEUR.
Rémunération **110.000 F.**
Ecrire sous référence OH 549 AM.
4, rue Massenet, 75016 Paris discrétion absolue — **etap**

Société à caractère industriel rech. pour siège centre Paris
PROGRAMMEUR ANALYSTE CONFIRME
3-4 années d'expérience dans les domaines suivants : IBM 3 DISK, GAP 2 DISK. Connaiss. et expér. BOMP et IRP souhaitées. Ecrire à INTERMEDIA, référence 578, 69, rue La Fayette, Paris (9e), qui transmettra.

Recherchons pour mission ZAIRE durée 10 semaines
TECHNICIEN ELECTROMECANICIEN
en vue étudier création centre de formation entretien matériel routier et animer cycle de formation. Départ URGENT. Adresser C.V., photo, à S.I.E.I., 52, r. de Dunkerque, 75009 Paris.

CHEF DE SERVICE
Expérience administrative avec minimum 5 à 10 ans dans une entreprise industr. importante :
— Service paie ;
— Problèmes sociaux ;
— Connaissances informatiques.
Minimum 35 ans - 90.000 F/an environ.
Ecr. sous réf. 946 à SWEERTS, B.P. 269, 75427 Paris, Cedex 09, qui transmettra.

ENTREPRISE DE TELECOMMUNICATIONS
CLICHY-LEVALLOIS
recherche pour PARIS ET BANLIEUE
UN TECHNICO-COMMERCIAL
Envoyer C.V. s/4.557 à : L.T.P. 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS, qui tr. DISCRETION ASSUREE.

Rech. pour rentrée vacances
COMPTABLE
Homme ou Femme confirmés jusqu'aux écritures de bilan. Dactylo indispensable. Ecr. au lieu de travail avec C.V. manuscrit et prétentions à SETED, 49, RUE DE LA COLONIE, 75013 PARIS.

GROUPE FIDUCIAIRE PARIS (Métro : Monceau), recherche
COLLABORATEURS
STAGIAIRES OU NON
Expér. 2 à 3 ans d'expertise compt. ou ds un cab. anglo-saxon appréc. Env. C.V. man., photo et prét. à Mlle Toumazet, 5, rue de Prony, PARIS-17e.

Ecole secondaire privée hors contrat, rég. versaillaise, rech. pour rentrée 1977 Professeurs (Hommes)
1) d'anglais 1er cycle,
2) d'histoire, géographie, 1er cycle,
3) de Sciences Eco, classes de 1re et terminale.
Ecr. n° 075.501 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Importante Société Paris recherche
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
Formation souhaitée Ecole Supérieure de commerce ou D.E.C.S. Envoyer lettre manuscrite avec C.V et photo
Sté DEMAIN
3, rue de l'Echelle, 75001 PARIS.

Le Caravanier, le Campeur rech.
HOMME JEUNE
sachant rédiger et appréciant technique pour service documentation et courrier lecteurs. Vacances août. Adresser C.V. et prétentions à EDIREGIE, 3, cité d'Hauteville, 75010 PARIS

LA C.R.C.A. DE LA BRIE A MEAUX recherche pour le service marketing
1 CHARGÉ D'ÉTUDES
niveau B.T.S. ou D.U.T. option marketing.
Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Directeur du C.A., B.P. 205, 77101 MEAUX.

Urgent pour CLAMART
PERFOS-VÉRIFS
TRES QUALIFIES
Téléphoner : 735-96-50

IMPORTANTE SOCIETE COSMETIQUE
Réputation internationale recherche pour CENTRES DE RECHERCHES BANLIEUE PARISIENNE ET REGION ORLEANAISE
UN TECHNICIEN CHIMISTE
Diplômé ETS ou DUT
Ayant connaissance produits cosmétiques. Rémunération selon expérience.
Adresser C.V., photo + prét., n° 42.875, Publ. ROGER BLEY, 101, rue Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra.

emplois régionaux

ENTREPRISE INDUSTRIELLE
recherche
pour sa Direction financière située à une dizaine de km à l'Ouest d'Orléans
UN CHEF DE SERVICE COMPTABILITÉ
Ce poste sédentaire dépendant de la Direction financière est un poste à évolution et conviendrait à une personne sachant allier le sens de l'organisation à celui du commandement.
Son âge se situera autour de 35 ans. Emploi stable, avantages sociaux, salaire en fonction de l'expérience
Adresser C.V., photo et prétentions à : HAVAS ORLEANS n° 203.134, qui transmettra.

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux
Recherche
DIRECTEUR
du Service d'Animation Commerciale
chargé d'animer et de coordonner les missions d'une équipe d'une quinzaine de collaborateurs.
Age 30 ans minimum
Formation supérieure, économique de préférence
Bonne connaissance de la distribution et si possible de l'aménagement du territoire.
Envoyer CV et rémunération souhaitée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, Direction des Services, 12 Place de la Bourse - BORDEAUX.

URGENT. Le Conseil général du Territoire de BELFORT et la Ville de BELFORT recherchent
DIRECTEUR D'AGENCE LOCALE D'URBANISME
— Expérience souhaitée :
● Conduite élaboration, documents urbanisme prévisionnel (S.D.A.U., S.S.A.U., P.O.S., etc.)
● Opérations menées pr compte collectivités locales (Z.A.C., Z.I., réhabilitation, habitat, rénovation, restructuration centre et quartiers anciens).
● Contacts avec élus, administration et population.
Env. C.V., au maire de Belfort Hôtel de Ville, 90000 BELFORT, avec la mention « A.L.U. » sur l'enveloppe. Tél. : M. PROUST, adjoint urbanisme. 84-28-06-14.

EXPERT COMPTABLE USSEL (19) recherche COMPTABLE qualifié (e) niveau B.T.S. ou D.E.C.S. ayant si possible pratique cabinet. Ecr. C.V. et prétent., HAVAS BRIVE, n° 027.285

Pr région Nord Bourgogne, on demande Agent d'Assurances pour groupe nationalisé. Ecrire n° T 75.488 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

capitaux ou proposit. com.

Urg. Achète actions Misdaniel Squaw Incorp. - Tél. 267-44-25

occasions

Vends 4 chbres froides neuves 63, 45, 22 et 11 m3 + 2 appar. à glaç. 120 et 315 kg/Jr. Zanderman : 307-12-14 et 343-58-32

30 à 60 % de réduction sur 10.000 m² de moquette toute qualité. Téléphone 757-19-19.

PIANOS D. MAGNE
Sélection meilleures marques : neuf, occasions, location, vente, achat, réparation, entretien. 10 ans garantie, crédit, location-test, livraison. 10, rue de Rome, 75008 PARIS. Téléphone : 522-30-90 - 522-21-74.

secrétaires

Secrétaires de direction



GROUPE EUROPÉEN EXPORTATEUR D'ENSEMBLES INDUSTRIELS
Champs - Elysées
recherche pour Direction Générale
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
ayant une grande expérience professionnelle, excellente formation générale et une réelle disponibilité. Poste à responsabilité
Excellente sténodactylo indispensable.
Langues : Allemand, Anglais.
Adresser C.V. avec photo et prétentions à :
KLÖCKNER INA FRANCE Sarl
31, rue Marbeuf — 75008 PARIS

enseignem.

Cours intensifs d'Anglais en Angleterre Cambridge Certificate affaires internationales, etc. Renseignements Cox School, 199 St.Faith's, Norwich NR6, Angleterre.

Apprenez un anglais parfait dans cité animée, Bournemouth. Ecr. à Cooke, 146 Cranbrook, Parkstone, Bournemouth, Angl.

travaux à façon

Artisan ferait ts travaux de plomberie, ch. centr., électric. s'adresser : ABDELLAOUI 13, r. Guynemer, 69500 Bron Téléph. : (78) 26-23-87

cours et leçons

MATH - PHYSIQUE. S/place ou par correspondance - 788-66-26

formation profession.

RENTRÉE SCOLAIRE 77/78
Formation professionnelle
Cours du jour ou du soir.
● PROGRAMMEUR D'EXPLOITATION SUR IBM 3, niveau Bac.
● OPÉRATEUR PUPITREUR D.O.S., niveau 1re ou B.E.P.C.
● MÉCANOGRAPHE COMPT., niveau B.E.P.C.
● SECRETAIRE STENO-DACTYLO niveau Bac.
FAX
Ecole privée fondée en 1950. 6, rue d'Amsterdam. 874-95-69. 94, rue Saint-Lazare - 874-56-60.

demandes d'emploi

FME DYNAMIQ., 20 a., expér. relat. publiq. et cciales. Libre de voyager. Rech. : collaborat. av. Sté désir. créer, étendre ou contrôler réseau ventes Paris ou étrang. Plus spécial. textiles ou articles fém. Ecr. Mme André Legrand, 19, av. P.-Doumer, 75016 Paris - Tél. : 727-14-55

J. H. 23 a., not. Comptabilité, 5 a. expér., rech. empl. bureau. Place stable de préférence. Ecr. n° 6.528, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

H., 28 ans, psycho-socio, expér. form., enquête, entret., motivation, attentif à toutes proposit., courte durée, sect. presse, publicité, formation, loisirs, tourisme. Tél. pour 1er R.-vs au 655-58-39, à J. BRIARD.

information divers

POUR
TROUVER UN EMPLOI
Le CIDEM (Centre d'information sur l'emploi, association sans but lucratif) vous propose GUIDE COMPLET (230 pages)
Extraits du sommaire :
● Les 3 types de C.V. : rédaction, exemples, erreurs à éviter.
● La graphologie et ses pièges.
● 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans d'action détaillés.
● Réussir entretiens, interviews
● Les bonnes réponses aux tests
● Emplois les plus demandés
● Vos droits, lois et accords
Pour information, écr. CIDEM. 6, sq. Monsigny, 78 Le Chesnay.

automobiles

vente

— de 5 C.V.

Part. à Part. vd R5 TL 1975, 30.000 km., bleu métallisé, vitres teintées, antenne et hauts parleurs stéréophoniques. Px Argus. Tél. H.B. M. ETOURNEAU, 805-16-60, et le soir 257-63-71.

2 CV 4 74. Prix 5.500 F. Tél. : 468-82-36, après 17 h.

5 à 7 C.V.

Particulier vend VW 1300, 1970, T.O. - Radio - Moteur neuf 9.000 km sous garantie. Bon état général. Prix : 3.800 F - T. : 076-27-35.

12 à 16 C.V.

BMW concessionnaire
VOIT. DE DIRECTION
2800 L autom. vitr. électr. toit élect. 10.000 k. 77
2800 L. 24.000 kilomètres, 1976.
630 C.S. anthrac., 2.500 km 77.
30 L. aut. bleu mét. vit. él. nve.
270-09-39 et 737-13-29.
63, boul. J.-Jaurès - 92-Clichy.

504 GL-TO 77, 3'500 km
Etat neuf, cause départ, 63, r. Desnouettes. T. 533-69-95.

+ de 16 C.V.

FERRARI 1977
Etat neuf - 628-08-71.

divers

OPEL
René PETIT s.a.
81, rue de Meaux 19e
607.93.92

bateaux

Part. vd bateau pneumatique de marque Viking. Mot. 10 CV Volvo Penta de 1975. Px 6.500 F. Téléphone : 875-50-30

caravanes

A vendre Caravan Adria 305 SLB 1976, 3 places + 1, ét. nf + tente 3 pl., 3 tables camp., chaises pliantes, etc. : 9.500 F Visib. Camping « Etoile d'Argens », St-Aygulf (83), lot 106, ou tél. : M. Prentout, 959-14-43

Voitures PARIS-MONCEAU
Essais tous les jours **ROVER** 3500 S.D1
La nouvelle voiture de l'année est arrivée
114 RUE CARDINET 17e 755-97-70



L'immobilier

appartem. vente

Paris Rive droite

2e HALLES. Très bel imm. P. de T. 18, ravalé, beau et gd STUDIO av. mezzan., cuis. éq., bs, wc, 30 m², en cours rénov. R.-de-ch. cour. 120.000. 766-12-00.

Part. vd près pl. Clichy, 4 p., cuis., bs, wc, cave, très clair, impeccable, conft. 387-85-77.

INVESTISSEURS
MAIRIE 17e RENOVATION EXCEPTIONNELLE, tt confort.
Reste seulement, 3 2 PIECES - 2 duplex.
Location gestion assurées. Rentabilité élevée
10 autres programmes disponibles dans Paris.
GROUPE VRIDAUD, 15, rue de la Paix. 261-52-25 +

EUROPE - LIEGE
Immeuble p. de t. 200 m2 possibilité partie professionnelle, 1er étage, asc., téléph. service. Px : 1 000 000 F. Tél. : 874-70-47.

Près BEAUBOURG, 2 pièces et studios libres immédiatement, poutres apparentes, entièrem. refait neuf, tt cft. Tél. avant 17 h. 260-88-31, 260-81-44.

187, rue du Temple. Très grand 3 p., liv. + 2 chbres, gd cft, soleil, calme. Bel imm. 430 000. Ce jour et dem. 14-19 h. 255-70-96.

CHAMPS-ELYSEES - BERRI
Immeuble pierre de taille, bon standing, 4-5 pièces, 120 m2, balcon ; bon état + chambre de service, 700 000 F
Tél. : 720-04-14

Donnant sur JARDINS DU PALAIS-ROYAL
cachet exceptionnel duplex 260 m2, réception 3 chbres, 2 chbres de service, ascens. MONTESFORT. 544-11-87.

XVIIIe RESIDENTIEL
beau duplex, gd séj. + 2 ch., 86 m², belle hauteur sous plafond. Visite mercredi 14-17 h. 36, AVENUE JUNOT

13, PLACE DES VOSGES
IMMEUBLE RESTAURE
APPTS de 100 m2 à 235 m2
227-91-45 ou 755-98-57

CENTRE POMPIDOU
67-69, rue Quincampoix
RENOVATION DE PRESTIGE
Poutres appar. Vide-ord., asc.
STUDIOS - 2 Pièces DUPLEX disponibles immédiatement à partir de 130.000 F.
Tous les jours, 13 à 19 h., sauf dimanche. Tél. matin, 770-73-77.

S/AV. MONTAIGNE. Appt gde classe. Tr. gd liv. + 2 ch., cuis. 2 bns, chbre serv. 526-26-81.

Paris Rive gauche

PROPRIETAIRE **STUDIOS**
Cft. Très bel imm. 531-85-56.

13e, PEUPLIERS, quartier paisible à l'échelle humaine. A souscrire dans petit immeuble neuf d'ateliers d'artistes, surfaces 100 m2, 120 m2, terrasses. 589-20-97, après 18 heures

13e, PEUPLIERS - Sympathique maison 90 m2 + petit jardin. Travaux. 589-20-97, après 18 h.

Pour vendre, louer, acheter entre particuliers,
« SANS INTERMEDIAIRE »
le jeudi dans les kiosques ou téléphoner au 266-16-90.

Région parisienne

VILLE-D'AVRAY. Appart. haut stdg, bordure parc St-Cloud, 170 m² habitables, récept. avec cheminée 80 m², très belle cuis. équipée, 3 chb., 2 s. bs, dégagements, placards, cave, 2 parkings. Exposition Sud-Ouest. Px 1.013.000 F. J.M.B. 970-79-79.

Etranger

Profitez de votre séjour sur la
RIVIERA VAUDOISE
pour visiter nos
— APPARTEMENTS
— VILLAS
— TERRAINS
Pour tous renseignements et visites, écrivez ou téléphonez à
COFIDECO S.A.
Rue de Lausanne 17, VEVEY
Tél. : 021/51-82-34 (SUISSE)

Vendons en Suisse
Région la Gruyère, alt. 1.000 m Sports hiver-été. 30 km Montreux, Appartements vacances grand standing partic. avantag.
Studio dès FS 78.500 : 2 pièces
dès FS 112.000 : 3 pièces
dès FS 127.500 : 4 pièces
dès FS 138.500 : 5 1/2 pces
dès FS 202.000
Régie Bulle S.A., Gd-Rue 30, CH 1630 Bulle-Suisse

appartem. achat

DISPOSE PAIEMENT COMPT. CHEZ NOTAIRE, ach., urgent, STUDIO, Paris, prét. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e - 873-23-55

Pour activité à la Salpêtrière, ch. à acheter Studio très calme, ensoleillé et s/cour, 20 à 25 m2. Téléphone : 958-90-96

Ac. directement COMPTANT URGENT, 2 à 4 P., PARIS, av. ou ss travaux, préférence pr. FACULTE. Téléphone 873-20-67.

OUVERT pendant vacances. Nombreux clients de province rech. appts Rive Gauche, toutes surfaces. PROMOTIC, 133, boul. Montparnasse (6e). - 325-15-76.

locations meublées Offre

Paris

PRES TOUR EIFFEL
MACSON
43, rue St-Charles. 75015 Paris, loue à la SEMAINE, QUINZAINE ou MOIS, studios et appartements. Tél. 577-54-04.

locations non meublées Offre

Région parisienne

EXCEPT. 15 KM. PARIS
BORDURE
FORET MONTMORENCY
MAGNIFIQUE PROPRIETE
Superbe récept. + 8 chbres av. chacune leurs sanitaires, nomb. dépendances, parc 3 ha. 6.500 F mensuels - Téléphone 033-62-71.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pr Société européenne, cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02

Particulier rech. appartement ou villa (100 m² minimum), ligne Montparnasse, entre Sèvres et Versailles. Après 19 h. 460-35-60.

fonds de commerce

A vdre Fabrique de Coutellerie LAGUIOLE, marque renommée. Téléph. : (73) 80-03-64 THIERS 63300, entre 12 h et 14 h et après 19 h, ou écrire : HAVAS 63000 CLERMONT-FD, n° 64.435

POUR VENDRE VOTRE COMMERCE ou boutique dans de bonnes conditions LIIP AXE 50-000 ou 834-09-24.

bureaux

8e - PROPRIETAIRE
Loue 1 ou plusieurs bureaux, refait neuf - 723-55-18.

Bureau 45 m², rez-de-chaussée +cave, 20, rue de Tournon, près Sénat, à vendre directem. par association. - Visite sur place.

locaux commerciaux

Rech. ENTREPOT AVEC QUAI, 2 à 3.000 m² + 2 à 300 m² burx, banl. nord ou est Paris. M. Anes 118, rue Oberkampf, Paris-11e.

locaux indust.

6 km. VERSAILLES. Propr. loue pr industriel sur 5.000 m² hangar 3 niveaux et pavillon 7 pièces, tout confort. Téléph. 043-70-92.

hôtels-partic.

MUETTE (près), s/jardin privé bel Hôtel part. gde récept., 6 ch., impeccable. Gd calme. Urgent. TAC. 329-33-30.

domaines

VENTE PAR PROPRIETAIRE BERRY, 220 km. de PARIS, 55 ha. PLAINE, 5 ha. BOIS. Excell. CULTURE et CHASSE. Téléphoner : 15-36-51-40-62.

maisons individuelles

Bénéficiant du microclimat ensoleillé de
BELLE-ILE
Maisons traditionnelles Bord de Mer Site exceptionnel
LE HAMEAU DE PORT PUCE
Renseignements :
Sur place Maison témoin tous les jours sauf lundi, de 10 h. à 12 h. et de 16 h. à 19 h 30
Au Palais, Agence Armor. Tél. (97) 52-81-52
Promoteur : SERVIMO. 21, rue des Murlins 45000 ORLEANS
Tél. (38) 62-05-68

maisons de campagne

L'ISLE-ADAM. 30 min. Paris, dans jardin d'agrément, petit week-end, eau, tout - à - l'égout, électricité force, téléph., télév., chauff. électr., espace pr auto., fruitier. Px total 90.000 F cpt. Téléph. 469-13-58, de 14 à 20 h.

maisons de repos

CHATEAU DE BREAU
77720. Prox. FONTAINEBLEAU-MELUN. Etablissem. de repos, grand confort, chambres individuelles et doubles dans un cadre exceptionnel de verdure, salon T.V., etc., calme, cuisine soign., régimes. Valides, invalides, alités permanents. Courts et longs séjours. Juillet chbres disponibles, réservation pour septembre, etc. Prix étudiés à partir de 120 F. Etablissement recommandé. - Tél. : 438-72-61.

propriétés

A vendre à 210 km Sud Paris, Propriété 98 ha, chasse, pêche, avec maison de maîtres. Cab. NERAULT, 11, rue des Arènes, Bourges 18000

90 km. PARIS, sur 1.500 m² terr. paysagé clos, impecc., fermette restaurée, salon, s. à m., cuis., s. de bs, cellier, 2 ch., loggia, 380.000 F. T. 734-96-12, et les 14, 15, 16 juillet au (37) 22-58-48.

Belle propriété agrément/rapport Vaucluse, 11 ha. vignes, arbres fruit., 2 mas, puits source bass. Ecr. n° 19.747 Havas Cannes 06.

20' DEAUVILLE 2 heures de PARIS
Charm. CHAUMIERE normande colombages restaurée, sur 1 ha. clos, pr. bourg import., plain-pied, 3 p., cuis., bs, wc, ch. c. 290.000 F. Fac. 16 (31) 63-15-24.

HAUT VAR - 60' MER
BASTIDE A RESTAURER
avec 18 ha de bois et prairies vue imprenable, proche village pêche, chasse, soleil.
Prix 300.000 F avec 50.000 F cpt. Tél. : CATRY (94) 70-63-38.

Vends MAISON à restaurer avec terrain 1 ha., 15 km. CAHORS (LOT) 120.000 F. Ecr. HAVAS POITIERS no 106.473.

châteaux

QUERCY, SUD CAHORS
Sit. except., château fin XIXe, excell. état. 18 p., conft. 11 ha. dépend., 600.000 F net, clefs en main. S'adresser : ACHARD, 24, r. du 4-Septembre, 75002 Paris, qui transmettra

villas

LE VESINET CENTRE R.E.R.
HOTEL PARTIC. MANSARD
récept. 5 chbres, 2 bains, tout confort, mazout. - JARDIN.
AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-05-90.

pavillons

Tout près CAEN, 2 h Paris, P. vend pavill. 7 p., cft, sous-sol, jardin, vallée Orne. Calme. Téléphone : (31) 79-81-15

RUEIL R.E.R. MAISON de caractère 1870 s/350 m2 terr. Séj., jdin d'hiv. 5 chbres, bns + cab. toil. Jdin clos beaux arbres. Décoration bon goût. 660 000 F. Exclusivité RUEIL IMMOB. 967-03-48

A vendre, pavillon de style, Haute-Provence, beau terrain. Prix : 45 000 F
Ecr. n° 7292 « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

terrains

Part. vd beau terrain boisé de 2.200 m2 clos. Electr., eau, av. bungalow 2 p., à VIARMES 95, près de Chantilly - T. 844-94-97

A BARBOTAN-LES-THERMES (Gers), 7 lots d'un lotissement communal à vdre par adjudication (mises à prix s'échelonnant entre 45.950 F et 112.888 F), le 30 juillet 1977, à 9 h à Cazaubon (Gers), salle des fêtes, par Me FERMIGIER, notaire, à 32150 CAZAUBON Téléphone : (62) 09-50-40

BRIE COMTE - ROBERT (77) de 60.000 F à 130.000 F
Argenteuil (95) de 130.000 F à 150.000 F
SEPTEUIL, 1.000 m2, 25 m fac. 120.000 F - Téléph. : 584-00-24 ou 584-00-23

CROISSY-SUR-SEINE, R.E.R., 500 m. CENTRE
BEAU TERRAIN 850 m², gde façade, entièrement viabilisé. PRIX TTES TAXES COMPRIS. AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET - 976-05-90.

villégiatures

Août - 10 km Ouest Paris, villa gd conft, 8 p., jdin ombragé, près Bois. Téléph. : 969-41-36

BAIE DE SAINT-TROPEZ CLUB DE VACANCES
GOLFE BLEU
B.P. 126 BEAUVALLON-S/MER 83121 SAINTE-MAXIME. TELEPH. (94) 96-05-90.

chasse-pêche

SOLOGNE
Bons territoires de chasse de 10 à 100 ha. avec étangs ou possibilités. Prix intéressant.
Tél. : matin 9 à 11 heures (15-38) 05-00-58.

JUSTICE

DEVANT LE TRIBUNAL D'ARGENTAN

Les escroqueries de «Notre-Dame de la confiance»

Argentan. — Léontine au bûcher : jadis, elle eût été brûlée vive comme une sorcière, ou bien vénérée comme une sainte ; aujourd'hui, elle comparait devant un tribunal correctionnel. Léontine Esnault, soixante-quatorze ans, exorciste réputée, a été condamnée, le 12 juillet, par le tribunal de grande instance d'Argentan, à deux ans d'emprisonnement dont trois mois ferme pour escroquerie et non assistance à personne en danger. Un de ses fidèles se croyant « possédé » avait été retrouvé « à l'article de la mort », après avoir subi un étrange traitement à base de sel et d'eau bénite. De tels phénomènes de croyance ne sont pas rares dans la région. Il y a deux mois, dans ce même département de l'Orne, la cour d'assises a condamné pour meurtre les justiciers du « sorcier d'Hesloup » (le Monde du 14 mai). La justice n'est plus celle de dieu et se veut rationnaliste. Mais les faits et les hommes n'ont parfois guère changé depuis le moyen-âge.

Le procès d'Argentan, c'est encore une histoire de Diable et de Bon Dieu où se mêlent confusément la religion, la superstition et la sorcellerie. Dans la campagne de la France profonde, les démons et les chimères d'autrefois survivent dans le sillage des moissonneuses-batteuses et autres engins les plus modernes. Les mages, les guérisseurs, les « rebouteux », les jeteurs de sorts ou les « désenvoûteurs » n'ont pas disparu. Mais l'obscurantisme ne se manifeste-t-il pas tout autant à travers quelques troubles actuels des sociétés urbanisées, où l'intégrisme religieux se développe, le mysticisme renaît dans de multiples sectes où l'astrologie prospère plus que jamais, où des philosophies orientales et les gourous ont attirés de nombreux disciples.

A la ferme de Vaux, près de Couterne (Orne), le 16 juin 1976, les gendarmes découvrent M. Georges Leroy, quarante-quatre ans, cultivateur, ligoté sur son lit, dans le coma et considérablement amaigri. Sa famille ne semble pas s'émouvoir de cette situation et déclare qu'il s'agit d'un exorcisme. Hospitalisé d'urgence M. Leroy se trouve dans un état de déshydratation si grave que les médecins considèrent que, sans l'intervention des gendarmes, il serait mort à très brève échéance. M. Leroy avait consulté une première fois Mme Esnault en 1970 alors que son bétail était décimé par une épidémie. Mme Esnault, qui avait déjà une réputation de « désencraudeuse » (conjureuse de sorts), mit apparemment fin à la maladie à l'aide d'eau bénite, de sel et de quelques prières. Au début de 1976, M. Leroy a de nouveau des ennuis, politiques ceux-là. Le conseil municipal, dont il était

De notre envoyé spécial

membre et dans lequel il s'opposait au maire, vient d'être dissous ; il n'est pas réélu. Subissant une dépression nerveuse, il se croit alors possédé et fait, encore une fois, appel aux services de Mme Esnault. Il manque d'en mourir.

Aujourd'hui, non seulement M. Leroy n'a pas porté plainte, mais encore semble-t-il garder toute sa confiance envers Mme Esnault. Sa femme, elle aussi poursuivie pour défaut d'assistance à personne en péril, est venue à la barre défendre — avec agressivité — celle que l'on appelle dans la région « Notre-Dame de la confiance ».

250 000 F en quatre ans

Vieille dame digne aux mains bien raides et réservées, vêtue de noir et de gris, Mme Léontine Esnault a des allures de supérieure de couvent. Elle se contente de déclarer qu'elle a reçu « *l'appel du Seigneur* » après la mort de l'un de ses fils, en 1955, et que son seul rôle est de « *dire des prières* » selon « *l'exorcisme de saint Michel* » afin de « *chasser les mauvais esprits qui entourent les personnes* ». Elle n'en dira pas plus. Mais les multiples témoignages consignés dans le dossier révèlent que les activités de Mme Esnault dans sa maison de Savigny-le-Vieux (Manche) allaient bien au-delà de la prière.

Elle organisait des pèlerinages sur la tombe de son fils défunt, présidait des cérémonies rituelles mystérieuses — au cours desquelles l'un de ses fils tenait le rôle de saint Michel auprès des possédés. Elle diffusait des « *messages divins* » rédigés par quelques séminaristes en rupture de ban. Elle dispensait ses conseils éclairés dans les domaines les plus divers, y compris celui des affaires... A certains adeptes, Mme Esnault recommandait de détruire les meubles qu'ils possédaient et qu'elle considérait comme des « *objets maléfiques* ».

L'influence de l'exorciste s'étendait sur plusieurs départements. Lors de leur première perquisition, les enquêteurs ont découvert que Mme Esnault avait reçu plus de cinq cents lettres de fidèles en moins de deux mois. La plupart des enveloppes contenaient des sommes d'argent. Près de 45 000 F ont été ainsi saisis. Pour les quatre dernières années, les « profits » de Mme Esnault ont été évalués à 250 000 F. La « *bonne dame de Savigny* » affirme qu'elle ne demandait rien, mais qu'elle ne pouvait empêcher les « dons » et les « offrandes » de reconnaissance. Elle omet cependant de préciser qu'elle promettait de reverser ces sommes à des « œuvres », ce qu'elle ne faisait pas.

Dans son réquisitoire, le substitut du procureur de la République, M. Jean-Claude Nicot, a soutenu qu'il s'agissait de manœuvres frauduleuses d'autant plus graves qu'elles étaient accompagnées de pressions morales plus ou moins directes. Il a souligné, d'autre part, que les possédés exorcisés étaient pour la plupart des personnes atteintes d'affections psychiques, et que leurs familles se trouvaient dans une situation de détresse qui les rendait vulnérables. « *La prévenue,* a-t-il précisé, *plaçait ses disciples dans un état de dépendance. Après avoir connu la souffrance lors du décès de son fils, elle s'est mise à vivre, grâce à ses manigances, de la souffrance des autres. Il s'agit d'un cas où le pouvoir de suggestion s'applique à un groupe auto-suggestible.* »

FRANCIS CORNU.

ANCIEN AVOCAT DU GROUPE BAADER-MEINHOF

Me Klaus Croissant demande l'asile politique à la France

Avocat à Stuttgart, Me Klaus Croissant, quarante-six ans, vient de demander l'asile politique en France après avoir quitté, « *clandestinement* », l'Allemagne fédérale, où « *il est mis aujourd'hui,* estime-t-il, *dans l'impossibilité d'exercer sa mission d'avocat et où sa liberté est en danger* ». Défenseur de prisonniers politiques, ancien avocat de la Fraction armée rouge et notamment d'Andreas Baader et d'Ulrike Meinhof, décédée en prison, Me Croissant participait mardi 12 juillet à une conférence de presse au domicile parisien de Me Jean-Jacques de Felice, afin d'y expliquer le sens de sa démarche.

Selon Me Croissant, qui a commencé à défendre des militants politiques en 1968 et les membres de la Fraction armée rouge (R.A.F.), plus connus sous le nom de groupe Baader-Meinhof dès 1971, les conditions d'exercice de la défense des prisonniers politiques en Allemagne fédérale n'ont cessé de se dégrader. « *Ainsi, en 1975, fut votée une loi permettant d'exclure de la défense tout avocat « fortement soupçonné de soutenir une association qualifiée de criminelle ». Ces dispositions,* précise Me Croissant, *me furent appliquées en avril 1975, un mois avant l'ouverture du procès Stammheim, ainsi qu'à mes confrères Groenewold, de Hambourg, et Stroebele, de Berlin, et par la suite à vingt-cinq autres avocats.* » Plus tard, Me Croissant fut arrêté et incarcéré deux fois. En juin 1975, pour une période de sept semaines, et, en mai 1976, durant cinq semaines.

Ces arrestations, provoquées par l'action et les déclarations de Me Croissant après la mort en prison de deux membres de la R.A.F., Siegfried Hausmer le 4 mai 1975, et Ulrike Meinhof le 9 mai 1976, furent accompagnées, selon l'avocat, de « *mesures attentant au libre exercice de son métier et à sa vie privée : surveillance constante, téléphone écouté, micros installés dans son bureau et son appartement, filature par la police, menaces de mort, clients et secrétaires interrogés* ». De plus des dossiers de défense furent saisis par la police, tandis que Me Croissant, mis en liberté sous caution, se voyait dès 1975 confisquer son passeport et était contraint à un pointage hebdomadaire.

« *Ces deux derniers mois,* devait ajouter Me Croissant, *les événements se sont précipités et m'ont amené à prendre la grave décision de demander l'asile politique en France pour pouvoir contribuer à la sauvegarde des droits de la défense et, du même coup, à protéger mes clients.* » Menacé une troisième fois d'arrestation — depuis le 6 juin 1977, — frappé d'une interdiction professionnelle de défendre les prisonniers politiques, l'avocat allemand choisit donc l'exil. « *En demandant l'asile politique en France, je ne déserte pas les devoirs que m'imposent mes fonctions d'avocat en Allemagne. J'affirme simplement que je les exercerai plus efficacement en France, parce que, enfin, libre.* »

Me Croissant, qui a annoncé son intention de demander que les faits qu'il rapporte soient discutés et condamnés à la conférence de Belgrade, devra donc attendre la suite accordée à la demande officielle d'obtention du statut de réfugié déposée en son nom par Me de Félice, lundi 11 juillet, tant auprès de la présidence de la République qu'à l'Office de protection des réfugiés et apatrides. Cette demande a été appuyée par une dizaine d'associations dont, notamment, le Syndicat de la magistrature, la Ligue des droits de l'homme, le Mouvement d'action judiciaire, France terre d'asile, le Syndicat des avocats de France.

Il reste néanmoins, comme nous l'indique notre correspondant à Bonn, que le gouvernement fédéral demanderait prochainement aux autorités françaises l'extradition de M. Klaus Croissant. Le parquet de Stuttgart a renouvelé le mandat d'arrêt lancé précédemment contre l'avocat et qui était venu à expiration. La durée des peines prévues par le code ouest-allemand pour sanctionner les faits reprochés à Me Croissant devrait permettre, estime-t-on à Bonn, l'application de la convention d'extradition signée entre la France et la R.F.A. en octobre 1959. Celle-ci prévoit que pourront être extradées les personnes poursuivies pour des crimes ou délits passibles d'un an de prison au moins. L'annonce de la fuite en France de Me Croissant n'a pas causé de surprise en R.F.A. où les prises de position de l'avocat en faveur des extrémistes étaient connues. Dès juin 1972 en particulier, il avait fait à la télévision, après l'arrestation des éléments les plus durs du groupe Baader-Meinhof, une déclaration sans équivoque à ce sujet et qui avait fait quelque bruit.

Mais plusieurs journaux et personnalités ouest-allemands ont regretté la « *publicité* » dont l'avocat a entouré son arrivée à Paris et les termes qu'il a employés pour caractériser le régime de la République fédérale. M. Maihoffer, ministre de l'intérieur, a estimé mardi soir 12 juillet à Constance devant des journalistes que la demande d'asile formulée par Me Croissant constituait une « *farce politique* » destinée à faire oublier qu'il était poursuivi « *comme complice des terroristes* ».

L'ENLÈVEMENT DE M. REVELLI-BEAUMONT

Un ancien ambassadeur de France a servi d'intermédiaire auprès des ravisseurs

M. Luchino Revelli-Beaumont a fait, mardi 12 juillet, devant les journalistes, le récit de son enlèvement, de sa détention et de sa libération. De ce qu'il en a perçu. Dire qu'il a répondu aux questions serait excessif. Me Jean Lemaire, avocat de la famille, chez qui avait lieu la conférence de presse, avait averti : « M. Revelli-Beaumont est ici pour répondre à toutes les questions. Mais ses avocats revendiquent le droit de s'opposer à certaines questions. » C'est ce qui fut fait pour tout ce qui ne ressortissait pas à l'anecdote : tout ce qui concerne la personnalité de M. Hector Aristy, la rançon, le rôle de Fiat.

Pendant le récit de M. Revelli-Beaumont, la police suisse faisait connaître les conditions du versement de la rançon (2 millions de dollars) dans la soirée du vendredi 8 juillet, en plein centre de Genève, par un intermédiaire inconnu, à quatre hommes. On apprenait d'autre part que M. Albert Chambon, ancien ambassadeur de France au Costa-Rica, à Panama et au Pérou, avait, à la demande de la famille, joué depuis le 23 juin le rôle d'intermédiaire auprès des ravisseurs. M. Chambon, qui est président du conseil de surveillance de Fiat-Matériel agricole S.A. depuis 1976, est domicilié à Versailles. C'est chez lui que M. Revelli a cherché, en vain, à se rendre après sa libération dans le XIVe arrondissement de Paris.

M. Revelli-Beaumont pense avoir été en présence de quatre ou cinq hommes, peut-être âgés de moins de quarante ans, pendant les quatre-vingt-neuf jours de sa détention, dans le lieu où il avait été enfermé. Ces hommes, avec qui il conversait en plusieurs langues (espagnol, français, italien, anglais), ne l'ont jamais menacé, mais lui ont inspiré un sentiment de peur et de crainte pour sa vie, « *comme pendant la guerre* ».

Le directeur général a brossé le tableau « idéologique » de sa détention. Il lui fut reproché de « *travailler à l'intérieur d'une entreprise internationale et d'être personnellement responsable d'actions qui lésaient les intérêts du tiers-monde et de la classe ouvrière* ».

Outre la presse internationale, toujours expurgée de ce qui le concernait, ses gardiens lui ont donné à lire des ouvrages sur Bakounine, l'histoire des mouvements révolutionnaires, la Commune de Paris, l'Espagne d'avant la guerre civile. M. Revelli-Beaumont a déclaré avoir beaucoup médité sur tous ces problèmes, bien que sa conscience soit en paix. Il a réaffirmé avoir toujours œuvré, dans la mesure de ses moyens, au développement du tiers-monde et veillé à ne pas commettre d'injustices, préoccupations que M. Hector Aristy lui avait prêtées avec force et en termes presque identiques alors qu'il était encore le conseiller écouté de la famille.

Mais de M. Aristy il ne fut pas question. M. Revelli-Beaumont, qu'entouraient sa femme, son fils, sa fille et leurs avocats français et italiens, a refusé de révéler son sentiment sur l'ancien ami de la famille. Son mutisme, tout aussi impénétrable au sujet de la rançon, est en partie compensé par les premières déclarations de la police suisse. C'est par elle qu'on apprenait, mardi en fin d'après-midi, que quatre hommes circulant dans une Fiat de couleur jaune portant des plaques d'immatriculation provisoire du canton de Genève, ont reçu quai de Bergues, à Genève, c'est-à-dire en plein centre de la ville, vers 20 heures, 2 millions de dollars (10 millions de francs). L'inconnu qui leur a remis cette somme, peut-être un cadre du Crédit suisse, avait rencontré une première fois ses interlocuteurs quatre heures plus tôt.

« *Ni les autorités suisses, ni les autorités françaises, ni les banques genevoises, n'avaient été informées à l'avance* » du paiement de la rançon, assure la police suisse, qui précise d'autre part que deux personnes avaient été « identifiées » lors d'ouvertures de comptes à numéros : elles ont présenté des pièces d'identité portant les noms de Fernando Vega-Lopez, né le 25 mai 1947, de nationalité costaricaine, et d'Antonio Vega-Alonso, cinquante ans, espagnol.

M. Revelli-Beaumont était de nouveau entendu, mercredi en fin de matinée, dans les locaux de la brigade criminelle, au quai des Orfèvres.

MICHEL KAJMAN.

Faits et jugements

L'affaire du talc Morhange jugée par le tribunal de Pontoise.

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a rejeté, mardi 12 juillet, la demande de contre-expertise formée par l'un des inculpés dans l'affaire du talc Morhange, la société Givaudan-France, en la personne de son président-directeur général, M. Hubert Flahaut (*le Monde* du 30 juin). Le dossier va donc être renvoyé devant le tribunal correctionnel de Pontoise pour homicides et blessures par imprudence, après une instruction qui aura duré plus de cinq années. Ce talc Morhange, spécialement composé pour de jeunes enfants, a causé la mort, de mai à juillet 1972, de trente-six bébés et une centaine d'autres ont été gravement atteints. Un produit toxique, l'hexachlorophène, avait été mélangé au talc à la suite d'erreurs de manutention et d'étiquetage.

Les dirigeants de Bourgogne-Électronique n'étaient pas séquestrés.

Les grévistes licenciés de Bourgogne - Electronique (groupe Thomson-C.S.F.) n'ont pas véritablement séquestré les membres de la direction, et ils ont droit à des indemnités dont le montant sera fixé le 20 septembre prochain. Tel est l'arrêt que vient de rendre la cour d'appel de Dijon confirmant le jugement du tribunal de la même ville statuant en matière prud'homale. Après cinq semaines de grève, des négociations s'étaient engagées dans la mairie de Saint-Apollinaire, dans la banlieue de Dijon, le 13 avril, et, les grévistes entourant l'immeuble, la direction s'était estimée séquestrée et avait ensuite licencié une quinzaine d'ouvriers et d'ouvrières pour raison de faute grave.

Micros du « Canard enchaîné » : non-lieu confirmé.

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Blaser, a confirmé le mardi 12 juillet l'ordonnance de non-lieu rendue le 29 décembre par le juge d'instruction M. Hubert Pinsseau dans l'affaire des écoutes du *Canard enchaîné*. Le dossier avait été ouvert en décembre 1973 sur plainte contre X... en violation de domicile et tentative d'atteinte à la vie privée déposée par le directeur de l'hebdomadaire, M. Roger Fressoz.

Dans ses considérants, la cour précise que « *le juge est maître de son information et décide librement ce qu'il y a lieu de faire pour aboutir à la manifestation de la vérité* » et « *qu'il n'a d'injonction à recevoir de personne* ». A propos des révélations faites au début de l'enquête, par plusieurs numéros du *Canard enchaîné*, la cour estime que « *la manière dont elles ont été lancées reflétait bien l'intention de leurs auteurs : de sensibiliser l'opinion publique au moins autant que d'informer la justice* ». La cour précise enfin qu'il n'y a pas lieu à supplément d'information car près de quatre années d'information n'ont pas apporté de solution à la question qui pouvait se poser dès le départ : « *Comment de savants artisans, à supposer qu'ils n'aient pas été dérangés, auraient-ils pu transformer, comme le soutient la partie civile, un bout de fil passant par le conduit d'une cheminée et un trou percé dans un mur en une installation qui aurait dû comporter nécessairement des micros et quelque part ailleurs (mais où ?) un système d'écoutes ou d'enregistrement ?* »

● *Trafiquants condamnés à Aix-en-Provence.* — Cinq jeunes gens âgés de vingt-trois à vingt-huit ans, MM. Paul Ortu, Robert Bertocchi, Jean-Marie Allioud, Jean-Jacques Carrière et Bernard Bertocchi, ont été condamnés mardi 12 juillet à des peines d'emprisonnement respectives de huit, six, quatre, trois et trois ans pour trafic de drogue par le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône). 120 kilos de résine de cannabis avaient été découvert à bord du sloop le *Bergul* le 15 avril dernier.

● *La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a confirmé*, mardi 12 juillet, le non-lieu rendu le 15 décembre 1976 par M. Robert Landreau, juge d'instruction à Paris, en faveur de M. Daniel Wildenstein, marchand de tableaux, inculpé de fraude fiscale depuis le 11 septembre 1973. L'appel formé par le parquet et la direction générale des impôts a donc été rejeté.

● *La demande de saisie, par le baron Alexis de Redé, du dernier livre de M. Roger Peyrefitte,* Propos secrets (*le Monde* du 8 juillet), pour « *atteinte à l'honneur et allégations mensongères et diffamatoires* », a été repoussée, le 12 juillet, par le tribunal de Paris. Ce dernier a cependant autorisé le baron de Redé à faire saisir trois exemplaires de l'ouvrage. M. Peyrefitte s'est d'autre part engagé à supprimer, dans les prochaines éditions, un passage jugé offensant pour le plaignant.

● *Des heurts se sont produits à Nice*, dans la soirée du lundi 11 juillet, à la parade du jazz entre des policiers et des jeunes gens qui tentaient d'entrer sans payer. Six gardiens de la paix ont été légèrement blessés à coups de poing et cinq jeunes gens, tous mineurs, ont été interpellés. La bagarre s'est déclenchée alors que les policiers expulsaient deux fraudeurs qui venaient de sauter le mur d'enceinte de la manifestation

PUBLICATION JUDICIAIRE

Entre :
1) La S.I.F BLANC-MESNIL
27, rue du Mont-Thabor, Paris (1er),
2) M. Marcel AUTRET,
Inspecteur technique.
Et :
MM. Pierre BELLEMARE
et Grégory FRANCK

Il a été extrait du jugement rendu par le Tribunal d'Instance du 1er arrondissement de Paris le 21 mars 1975 ce qui suit :

Dit que Pierre BELLEMARE, Grégory FRANCK, de concert, se sont rendus coupables du délit de diffamation prévu et réprimé par les articles 29 et 32 de la loi du 29 juillet 1881 envers la S.I.F. BLANC-MESNIL et son Inspecteur technique Marcel AUTRET, lors de son émission du 28 septembre 1973, à 12 h. 30, intitulée « Il y a sûrement quelque chose à faire ».

La 8e Chambre de la Cour d'Appel de Paris, par arrêt du 18 février 1977, rectifié par arrêt du 20 mai 1977,

Confirme le jugement attaqué en ce qu'il a, pour diffamation, condamné solidairement Pierre BELLEMARE et Grégory FRANCK à payer à titre de dommages et intérêts 5.000 F à la S.I.F. BLANC-MESNIL et 15.000 F à Marcel AUTRET.

Pour extrait.
DELSUC-BAUMELOU et NOUREY
Avocats à la Cour

FAITS DIVERS

LES INONDATIONS DANS LE SUD-OUEST

Le remembrement et le déboisement sont mis en cause

L'armée et la gendarmerie, soit près de mille hommes, selon le ministère de la défense, sont venus en aide avec d'importants moyens en matériel aux populations sinistrées des quatre départements du Sud-Ouest. Les rues d'Auch sont maintenant dégagées, la lumière est revenue et l'eau du robinet est potable, mais le gaz reste partiellement coupé. Une campagne de dératisation a été engagée. Au cours de la journée du mardi 12 juillet, les obsèques de plusieurs victimes ont été célébrées et trois nouveaux pilleurs ont comparu dans la matinée devant le tribunal en procédure de flagrant délit. Tous trois ont obtenu un délai pour préparer leur défense.

Une polémique s'est, d'autre part, établie entre certains habitants qui rendent en partie responsable du désastre le remembrement des terres et la compagnie des Côteaux de Gascogne. « *Il est absolument fantaisiste,* déclare-t-on dans les services de cette compagnie, *de conclure que tel déboisement, tel aménagement forestier, peut avoir une quelconque conséquence dans une catastrophe de cette amplitude.* » Ces mêmes services considèrent également comme « *fantaisiste* » l'affirmation avancée par certains selon laquelle les responsables du barrage d'Astarac, en amont du bassin de l'Arrats, avaient ouvert les vannes.

« Une somme dérisoire »

Selon un ingénieur spécialiste des crues, les 154 millimètres de pluie tombés dans la nuit du 7 au 8 juillet sont à l'origine du drame. « *A ce stade-là,* a-t-il précisé, *que ce soit sur du sable, de l'argile et même en zone boisée intense, l'eau ne peut être absorbée et s'étale.* »

Le bilan des inondations est encore difficile à évaluer, notamment pour ce qui concerne les récoltes. Dans le Lot-et-Garonne, cependant, la préfecture estime que les dégâts vont approcher les 15 millions de francs, sans tenir compte du manque à gagner dans l'agriculture.

Le conseil d'administration du Centre national des jeunes agriculteurs, qui s'est réuni le 12 juillet, demande au gouvernement de mettre en place « *un plan d'urgence doté d'aides exceptionnelles qui permettent une véritable indemnisation des dégâts à ceux qui ont tout perdu par les inondations* ». De son côté, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles demande que, « *au-delà des aides susceptibles d'être accordées à l'ensemble de la population sinistrée, une dotation spéciale soit attribuée au Fonds national de garantie des calamités agricoles (...), que la procédure d'indemnisation doit être immédiatement mise en place dans le cadre des dispositions du décret du 19 mars 1976 et que les commissions communales et les comités départementaux d'expertise des calamités agricoles doivent être réunis sans délai* ».

Mais M. Gérard Lacaze, adjoint au maire d'Auch (communiste), dénonce mardi 12 juillet « *la somme dérisoire et qui frise l'indécence* » promise par le ministre de l'intérieur, M. Christian Bonnet, aux sinistrés. « *Cette somme squelettique, prévue pour trois départements, le Gers, le Lot-et-Garonne, la Haute-Garonne, est sans commune mesure avec l'ampleur des dégâts.* »

La Ville de Paris a, pour sa part, envoyé un premier secours de 250 000 francs. La Croix-Rouge française annonce dans un communiqué qu'elle a décidé de « *consacrer la première tranche de son programme d'intervention, soit une somme de 100 000 francs prélevée sur son fonds d'urgence, aux familles les plus nécessiteuses ne recevant aucune aide par ailleurs* ». Les dons à la Croix-Rouge française, exclusivement en espèces, peuvent être adressés soit par chèque bancaire à l'ordre de la C.R.F., 17, rue Quentin-Bauchart, 75008 Paris, soit par C.C.P. au compte n° 5000-00 Paris, avec mention « sinistrés du Gers ».

Le Secours catholique a remis à sa délégation d'Auch une somme de 50 000 francs.

Les dons sont reçus au Secours catholique, 106, rue du Bac, 75341 Paris Cedex 07, C.C.P. Paris 5620-09, mention : « sinistrés Sud-Ouest ».

UN NOUVEL URBANISME ?

UNE RÉGION À L'AUTRE

Ile-de-France

M. Marcel Landowski est nommé di[...] des affaires culturelles de la Ville d[e ...]

...ÈVEMENT DE M. REVELLI-BEAUMONT

...ncien ambassadeur de France
...intermédiaire auprès des ravisseurs

Faits et jugements

— A PROPOS DE... —

La publication des textes d'application de la loi de 1976

UN NOUVEL URBANISME ?

Les dix-neuf décrets d'application de la loi du 31 décembre 1976 portant réforme de l'urbanisme ont été, ces jours derniers, ou vont être dans les jours prochains, publiés au « Journal officiel ». M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, a, mardi 12 juillet, au cours d'une conférence de presse, précisé le contenu et commenté la portée de ces textes importants.

Les services de l'équipement ont battu une sorte de record pour préparer ces décrets d'application, les faire discuter par les multiples ministres intéressés, les faire examiner par le Conseil d'Etat. Après leur publication, la phase réglementaire est pratiquement achevée. Un nouveau code de l'urbanisme rassemblant tous les textes nouveaux intéressant directement ou indirectement la réforme de l'aménagement urbain sera publié à la fin de l'année, a précisé M. Fourcade. Des guides pratiques pourront être rédigés à l'intention des usagers.

Les dix-neuf décrets d'application — certains seront applicables immédiatement, d'autres dans un délai de quelques mois — peuvent être regroupés sous quatre grandes têtes de chapitre qui correspondent aux principaux objectifs de la loi du 31 décembre 1976 : améliorer la qualité des opérations d'urbanisme, mieux protéger l'environnement, favoriser l'information et la participation du public, clarifier les procédures.

● Améliorer la qualité des opérations d'urbanisme. — *Le texte le plus important dans ce domaine concerne la réforme du régime juridique des lotissements destinée à organiser sans les décourager les progrès de la maison individuelle,* « un phénomène sain ». *Un décret prévoit que les procédures pour la création de lotissements qui seront considérés comme de* « véritables opérations d'urbanisme » *seront assouplies. Dans le même esprit est réformé le régime des zones d'aménagement concerté (ZAC).*

● Mieux protéger l'environnement. — *Pourront être créées, dans les zones rurales, des zones d'environnement protégé (ZEP). De même la délimitation des périmètres sensibles sera déconcentrée au niveau des préfets, et la mise à jour du règlement national d'urbanisme permettra de tenir compte des exigences de la protection de la nature dans les zones où n'existe pas de plan d'occupation des sols et où ne peut être créée une ZEP. Enfin, une nouvelle réglementation de servitude de passage sur le littoral permettra de régler plus facilement l'épineuse question du sentier des douaniers.*

● Favoriser l'information et la participation du public. — *Entrent sous ce chapitre la nouvelle procédure pour l'agrément des associations de défense et le recensement des servitudes d'utilité publique, qui devront figurer en annexe du plan d'occupation des sols.*

● Clarifier la réglementation. — *Toutes une série de dispositions nouvelles vont dans ce sens : par exemple, une nouvelle et unique définition de la surface hors œuvre.*

Commentant l'esprit général de cette réforme, M. Fourcade a indiqué qu'elle répondait à un double souci. Il faut renforcer la protection de l'espace naturel et éviter la sorte de « mitage » du paysage français que l'on constate actuellement. Mais il convient aussi que, parallèlement, on simplifie beaucoup les procédures nouvelles que l'on impose aux Français. Comme l'a reconnu lui-même le ministre, les textes réglementaires manifestent à ce propos des injonctions et des intentions qu'il reste à faire appliquer.

ENVIRONNEMENT

LA GUÉRILLA ÉCOLOGIQUE

III. — Flamanville : une chouannerie antinucléaire

par MARC AMBROISE-RENDU

Après le Larzac, où les éleveurs, — et derrière eux tout un mouvement contestataire — s'opposent à l'armée (« le Monde » du 12 juillet), après Naussac, où les Lozériens refusent un barrage-réservoir qui ne profitera qu'au Val-de-Loire (« le Monde » du 13 juillet), un dernier point chaud de la guérilla écologique : Flamanville. Chaque fois, le processus est le même : un grand projet imaginé à Paris suscite un réflexe de refus chez ceux qui seront sacrifiés au nom de l'intérêt public. Ils trouvent des alliés chez tous ceux qui contestent la société industrielle, militarisée, centralisée, technocratique. Les élus sont vite débordés, les fonctionnaires et les techniciens incapables d'établir le dialogue. Aux procédures administratives et aux réalisations qui vont implacablement leur train répondent alors l'insubordination et parfois la violence.

Il faut visiter le chantier de la future centrale nucléaire de Flamanville pour comprendre qu'une vilaine tempête souffle sous les crânes, là-bas, au bout du Cotentin. Accrochés au flanc de la falaise entre le rebord des pâtures et le ressac glauque, une cinquantaine d'ouvriers attaquent le granit à coup de dynamite et de pelleteuses. Autrefois siège d'extraction d'une mine de fer, l'endroit, encore hérissé de ferrailles et de pans de béton, n'est pas bien gai. Il est rendu encore plus sinistre par les réseaux de barbelés, les chevaux de frise, les grilles renforcées qui le corsètent. Quinze gardiens de l'E.D.F., des chiens loups et quatre-vingts gendarmes mobiles en tenue de « manif », talkie-walkie à l'oreille et jumelles en bandoulière, patrouillent jour et nuit à l'intérieur de ce camp retranché.

En face, de paisibles Normands, professeurs, cultivateurs ou hobereaux du bocage qu'une espèce de chouannerie antinucléaire agite depuis bientôt deux ans et demi. De temps en temps ils surgissent en haut des falaises, balancent quelques rochers sur le « castrum » de l'E.D.F. et tentent d'en arracher les défenses. Les « bleus » répondent à coups de grenades lacrymogènes, de poursuites judiciaires, de tracasseries administratives. Alors on complote de plus belle dans les fermes, et l'engrenage manifestation-répression accélère sa course.

Il est vrai que la centrale de Flamanville n'est pas une plaisanterie. Si l'E.D.F. réalise son projet, elle sera la plus puissante jamais construite en France. Quatre chaudières atomiques de 1 300 mégawatts cracheront deux fois plus d'électricité que le Cotentin, même en doublant sa consommation, n'en pourra brûler. 175 kilomètres de ligne à haute tension vont donc traverser le département de part en part pour lancer le courant vers Paris et la Bretagne. Même si les six cents pylônes hauts de 43 mètres que l'E.D.F. va planter dans le paysage sont du type « Beaubourg » — le dernier-né et le plus élégant, paraît-il, — les agriculteurs calculent, eux, que pour les dresser il faudra faire bien des dégâts, que les tracteurs devront « slalommer » entre leurs pieds et que les lignes, une fois tendues, survoleront 1 250 hectares de prés.

Quant à la radioactivité, ils estiment en avoir plus que leur content avec l'usine de La Hague, où l'on triture de redoutables déchets venus du monde entier. La réputation du secteur est déjà telle qu'une fabrique de *beurre a dû changer sa marque* et que l'on craint pour la bonne tenue des cours de la viande.

Les pêcheurs, de leur côté, font remarquer que les rivages ouest du Cotentin sont très poissonneux et encore indemnes de pollution. Or, si la centrale est à cet endroit, c'est qu'elle compte profiter des courants de marée pour son refroidissement. Elle va donc recracher, chaque seconde, à 600 mètres au large, 200 000 litres d'eau chlorée (15 tonnes de chlore par jour) et réchauffée de 15 degrés. Personne au monde, pas même les biologistes de la mer convoqués d'urgence, mais un peu tard, n'est capable de prévoir les effets de ce bouillon.

En tout cas, l'entreprise a de quoi exciter les ingénieurs. Pour planter les réacteurs ils vont pousser à la mer 700 mètres de falaise (la plus grande carrière de granit du monde !) et la plate-forme ainsi créée sera protégée des tempêtes par une digue qui engloutira 100 000 tonnes de béton. Ce terrain à bâtir entièrement artificiel reviendra à 400 F le mètre carré. Devis total de la centrale terminée : 13,7 milliards de francs 1977 !

Mais ce ne sont pas ces chiffres-là qui emportent la conviction des partisans de la centrale. Comme M. Henri Varin, le maire de Flamanville, ils songent plutôt aux trois mille ouvriers qui travaillent sur le chantier à son point culminant, aux quatre cents agents de l'E.D.F. installés ensuite à demeure et surtout aux 104 millions de taxe professionnelle que l'usine déversera chaque année sur toute la région. Pour que celle-ci soit mieux préparée à recevoir cette manne et à la faire fructifier, l'administration parle de créer un district, de remodeler le schéma d'aménagement et d'urbanisme (S.D.A.U.), de lancer un plan d'aménagement rural (PAR) et d'appliquer la procédure dite de « grand chantier ».

« Tout ça se traduira par des élargissements de routes, des lotissements et des terrains de sports dont nous n'avons que faire », rétorquent les paysans. Et la « guérilla mexicaine », comme dit le sous-préfet de Cherbourg, continue à dresser deux clans l'un contre l'autre. On commence à incendier les camions des entreprises qui collaborent avec l'E.D.F. Demain, on sortira peut-être les fusils des coffres des voitures. Comme à Montredon...

De l'acceptation à la contestation

Pour comprendre comment on a pu en arriver là, dans ce Cotentin qui avait accepté presque sans broncher l'installation au cap de la Hague d'un cimetière et d'une usine de déchets nucléaires, il faut retracer trente mois d'histoire locale, faite d'une succession quasi mécanique de coups et de contrecoups. Beaucoup de Normands étaient-ils déjà saturés de nucléaire avec la Hague et l'arsenal de Cherbourg, où se construisent les sous-marins de la force de frappe ? Tout commence le 20 décembre 1974, lorsque le conseil municipal de Flamanville dit oui au projet de centrale. Pour cette ancienne cité minière, isolée dans un canton rural, c'est à la fois le pactole et, comme dit son maire — ancien ouvrier, lui-même ex-adhérent de la vieille S.F.I.O. — *« le retour au bon vieux temps ».*

Mais il ne faut pas une semaine pour que, à deux pas de la même mairie, se tienne la première réunion des opposants. Le conseil général de la Manche et le conseil régional de Basse-Normandie ont beau donner leur bénédiction au projet, les contestataires se renforcent. Tant et si bien que, pour son « confort moral », le maire organise un référendum en avril 1975. Quatre cent vingt-cinq de ses électeurs lui donnent raison, contre deux cent quarante-huit. Réaction : le dimanche suivant, les « non », qui, à tout hasard, ont appelé à une marche de protestation, voient avec stupeur accourir des milliers d'inconnus.

Alors se fonde le comité régional d'information et de lutte antinucléaire, le CRILAN. Notez le mot « information » ; il est essentiel, car, à la tête du CRILAN, on trouve Didier Anger, un professeur âgé de trente-huit ans, résidant à Flamanville avec femme et enfants. Ce pédagogue costaud, calme, peintre à ses heures, adopte tout de suite la bonne tactique. Il informe, explique, persuade. D'abord, ses copains, les professeurs du collège local, puis, de proche en proche, bon nombre d'enseignants du Cotentin. Ces frères prêcheurs s'égaillent dans les villages et tiennent réunion sur réunion.

Les envoyés de l'E.D.F., qui n'ont pas fait le moindre sondage pour tâter l'opinion locale, cherchent plutôt à toucher les élus. Mais, quand ils veulent participer à des réunions publiques, ils se trouvent face à de redoutables contradicteurs, qui, mieux qu'eux, savent parler aux foules. Ce ne sont pas les enseignants mais les ingénieurs qui se font chahuter. Ils renoncent et laissent leurs adversaires maîtres du terrain. Ceux-ci en profitent.

Le CRILAN essaime de canton en canton jusqu'aux limites de la Manche et dans les départements voisins. Chaque comité local — ils sont vingt-cinq — est autonome, mais tous multiplient les réunions de village, les projections de films, les bals antinucléaires. Affiches et feuilles *contestataires fleurissent :* « La gazette des falaises », « L'envers de la Manche », « Le petit cafard ». Elles trouvent d'autant plus de lecteurs qu'au dernier trimestre 1976 les techniciens de l'usine de la Hague mènent une grève de trois mois et dénoncent les risques de leur profession. Si les atomistes eux-mêmes disent qu'il y a danger...

Sur le terrain, les agriculteurs menacés d'expropriation réunissent leurs parcelles — comme au Larzac — dans un groupement foncier agricole (G.F.A.) auquel quatre cents citadins apportent 40 000 francs. Cette cagnotte servira à acheter les terres de ceux que les offres de l'E.D.F. pourraient tenter.

Alors, à la fin de 1976, l'E.D.F. cherche à forcer l'allure. L'enquête publique est ouverte dans cinq communes voisines du site. La procédure porte la marque d'une certaine précipitation. Une lettre du ministre de l'industrie — alors M. d'Ornano — avait demandé aux préfets, dès avril 1976, d'inclure une étude d'impact dans toute enquête portant sur un site nucléaire. L'étude ne figure pas au dossier : elle ne sortira que six mois plus tard. L'affaire tourne d'ailleurs au référendum : cette fois, sur les registres, on relève 35 % de oui et 65 % de non auxquels s'ajoutent les sept mille signatures d'une pétition. Peine perdue.

Le 8 février 1977, arguant du fait que les commissaires enquêteurs ont donné un avis favorable, l'E.D.F., sans aucun titre de propriété ni même de location, fait commencer des travaux sur le site. Réaction immédiate : les opposants, par deux fois, forcent les ouvriers à évacuer le chantier et laissent un piquet de garde sur la route d'accès.

Les 7, 8 et 9 mars, se déroule une guerre-éclair tout à fait typique. Dans la nuit du 7 au 8, les anti-nucléaires, abusés par de fausses informations, se massent dans une ferme, proche de Valognes, pour intercepter le convoi escorté de gendarmes mobiles qui doit « reprendre » le site. Le 8, au matin, ce convoi surgit de l'arsenal de Cherbourg, fonde sur Flamanville et surprend les sentinelles. Le lendemain, les contestataires, accourus parfois de fort loin, convergent vers Flamanville puis, brusquement, se détournent et « envahissent » Cherbourg où personne ne les *attendait. Ils y mènent grand* tapage pendant plusieurs heures.

Aux élections municipales du 13 mars, revanche des pronucléaires : le maire de Flamanville et onze de ses colistiers sont réélus avec, à peu de chose près, autant de voix qu'il y avait eu de « oui » au référendum de 1975. Le 13 avril, les gendarmes croient pouvoir évacuer le site. D'autant que le tribunal de Cherbourg n'ordonne pas l'arrêt du chantier, comme le lui demandaient les associations. Quelques jours plus tard, les « anti » se font justice et arrachent la clôture du site sur 400 mètres. Les « bleus » reviennent en force... deux engins de travaux publics flambent en représailles, des poursuites sont engagées... les militants ne rêvent que de reprendre le site, etc.

Embarras chez les politiques

Le projet nucléaire de l'E.D.F. a provoqué sur le Cotentin un petit séisme dont les ondes de choc ont ébranlé toutes les structures sociales. Les villages connaissent la zizanie ; dans les syndicats ouvriers comme la C.F.D.T., certains militants manifestent avec le CRILAN, alors que ceux qui travaillent à la Hague défendent le nucléaire, leur gagne-pain. Le syndicats agricoles sont déchirés et les partis politiques plongés dans un profond embarras. Louis Darinot, député socialiste, qui vient de conquérir la mairie de Cherbourg, pose de multiples conditions à l'acceptation de la centrale, tandis que les communistes font circuler une pétition la refusant.

Dans la presse locale, *Ouest-France* soutient les contestataires, alors que *la Presse de la Manche* plaide pour la centrale. Le sous-préfet voudrait bien ne plus jouer à la « guérilla mexicaine » et reproche à l'E.D.F. de n'avoir pas fait d'information suffisante. Il n'est jusqu'au CRILAN qui ne soit menacé d'éclatement. Cinq associations nouvelles lancées par des sympathisants qui ne se sentaient pas à l'aise dans ses rangs viennent de se créer en quelques semaines. L'une groupe des pêcheurs, l'autre des cultivateurs, la troisième des « modérés », les deux dernières des « marginaux » ou des violents.

Pour sortir de cet imbroglio, beaucoup pensent à un référendum départemental, mais tout le monde en redoute les résultats, car personne aujourd'hui en Cotentin ne peut plus jurer de rien. Comme disait un atomiste, évidemment orfèvre en la matière : *« Si vous n'êtes pas certain d'en garder le contrôle, gardez-vous de faire démarrer une réaction en chaîne... »*

FIN

● *Contre le nucléaire à Cattenom.* — Plus de vingt mille personnes *ont manifesté sous forme* de lettres ou de signatures apposées au bas d'une pétition leur opposition au projet de construction d'une centrale nucléaire à Cattenom (Moselle). C'est ce qu'annonce l'Association de sauvegarde de la vallée de la Moselle après la clôture de l'enquête publique qui s'est achevée le 30 juin.

D'UNE RÉGION À L'AUTRE

Aquitaine

LE PRIX POUR L'INDUSTRIALISATION NE DOIT PAS ÊTRE PAYÉ AU DÉTRIMENT DE L'ENVIRONNEMENT; déclare M. Chaban-Delmas.

(De notre correspondant.)

Bordeaux. — Les représentants des régions Aquitaine et Poitou-Charentes ont tenu, mardi 12 juillet, à Bordeaux leur deuxième réunion inter-régionale... presque deux ans après la première. Au cours d'une conférence de presse, les présidents des deux conseils régionaux, MM. Jacques Chaban-Delmas et Jacques Fouchier, ont affirmé leur volonté commune d'accélérer le développement de ces deux régions et examiné trois dossiers : le réseau routier, l'industrialisation et l'environnement, la lutte contre la désertification de l'Ouest.

MM. Chaban-Delmas et Fouchier se sont félicités de la décision, annoncée par le premier ministre d'avancer de deux ans la mise en service de l'autoroute A 10 entre Poitiers et Bordeaux (1981 au lieu de 1983) et de classer la R.N. 10 en voie express entre les deux capitales régionales.

D'autre part, 100 millions de francs seront inscrits au budget 1978 pour les acquisitions de terrains, et les deux régions veilleront à ce que « *les SAFER soient financièrement alimentées pour qu'elles puissent dès 1977-1978 acheter des terrains et effectuer en même temps des opérations de remembrement* ». Les travaux commenceront en même temps de Bordeaux vers Saintes et de Poitiers vers Niort.

A propos de l'industrialisation et de l'environnement, c'est surtout la zone industrielle du Verdon qui a été étudiée. « *L'estuaire de la Gironde,* a précisé M. Chaban-Delmas, *ne doit pas devenir comme la Basse-Seine. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Le prix à payer pour l'industrialisation ne doit pas être au détriment de l'environnement.* »

Enfin, les deux régions ont comparé leurs expériences en matière de « contrats de pays », de façon à avoir une politique concertée de lutte contre la désertification rurale.

Ile-de-France

M. Marcel Landowski est nommé directeur des affaires culturelles de la Ville de Paris

M. Marcel Landowski, inspecteur général de l'instruction publique et conseiller au secrétariat général du R.P.R. pour les affaires culturelles et artistiques, va être nommé à la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, a annoncé mardi 12 juillet M. Chirac. Cette nomination sera soumise au Conseil lors de sa prochaine séance du lundi 18 juillet. Les autres sujets à l'ordre du jour seront : le relèvement de l'allocation versée par la Ville aux personnes âgées et les conditions d'utilisation des crèches.

● *Affaires culturelles.* — La nomination de M. Marcel Landowski marque, selon M. Chirac, la volonté de la Ville de lancer dans les années à venir une grande politique culturelle. Une des premières tâches de M. Landowski sera la mise en place d'« ateliers de création » dans différents quartiers. Prévus au nombre de deux cent cinquante, ces ateliers seront des lieux de rencontre entre les artistes et le public. *« Il faut passer de l'âge du musée à celui de l'atelier. Les musées sont des cimetières. Ils ne contiennent pas les éléments d'une véritable cellule vivante »,* a déclaré le maire de Paris. Reste à savoir si la Ville se donnera dans son budget de 1978 les moyens de financer ces projets.

● *Allocation aux personnes âgées.* — Le 1er juillet, l'Etat a relevé l'aide versée aux personnes âgées aux faibles revenus de *1 000 F par an, ce qui fait passer* le total annuel de 9 000 à 10 000 F. Ce relèvement correspond à une augmentation mensuelle de 83,50 francs. Pour que les personnes âgées de la capitale conservent leur avantage par rapport à celles des autres régions, la municipalité propose de relever d'un montant égal le plafond de son aide facultative. Ce plafond sera relevé de 85 F par mois. L'allocation « totale » passera donc de 1 340 F à 1 425 F par mois.

● *Les crèches.* — Le taux d'occupation des crèches dans la capitale a été de 70 % en 1976. Pour le maire de Paris, ce faible taux a des conséquences fâcheuses : prix de revient de la journée de présence très élevé, et demandes non satisfaites importantes. L'Etat, pour sa part, envisage *donc de demander aux parents* de mettre leurs enfants à la crèche au moins quatre jours par semaine et de payer les jours d'absence au même titre que les jours de présence.

Le groupe communiste de l'Hôtel de Ville, par la voix de Mme Christiane Schwartzbard, a présenté en ces termes la prochaine séance du Conseil de Paris : *« Rien n'est changé dans la politique de la capitale. Aucune disposition n'est prise pour remédier au scandaleux retard constaté dans le démarrage d'opérations normalement programmées et qui concernent par exemple soixante-neuf classes maternelles, huit crèches, quatre ensembles sportifs et cinq C.E.S. »*

[Né le 18 février 1915, à Pont-l'Abbé (Finistère), fils du sculpteur Paul Landowski et ancien élève du Conservatoire national de musique de Paris, Marcel Landowski a dirigé, de 1960 à 1965, le conservatoire de musique de Boulogne-sur-Seine. Directeur de la musique de la Comédie-Française, de 1962 à 1966, il a été placé alors *par André Malraux, ministre des* affaires culturelles, à la tête du service de la musique nouvellement créé, qui deviendra, en 1970, la direction de la musique, de l'art lyrique et de la danse. A ce poste, Marcel Landowski sera le principal artisan de la rénovation de la musique en France. Il est remplacé, en 1974, par M. Jean Maheu. Nommé inspecteur général de l'instruction publique chargé de la musique, il est élu, en 1975, à l'Académie des beaux-arts. En décembre 1976, il devient conseiller du R.P.R. pour les affaires culturelles et artistiques. Marcel Landowski a composé de nombreuses œuvres musicales.]

● *Quatre cent trente-cinq mille nouvelles lignes téléphoniques* seront mises en service dans la *région d'Ile-de-France au cours* du deuxième semestre 1977, a indiqué mardi 12 juillet M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux P.T.T. : *« Pour le seul mois d'août, six centraux seront mis en service et sept en septembre, débloquant ainsi, d'ici à la fin des vacances, la plupart des demandes dans les XIIe, XIVe, XVe, XVIe et XVIIe arrondissements de Paris. »*

TRANSPORTS

A l'appel du parti communiste

MANIFESTATION POUR « CONCORDE » DEVANT LE SIÈGE DE T.W.A. A PARIS

Une manifestation en faveur de Concorde organisée par le parti communiste s'est déroulée, mardi 12 juillet, en fin d'après-midi, devant le siège de la T.W.A. sur les Champs-Elysées.

Celle-ci, qui réunissait plusieurs centaines de personnes, n'a duré qu'une dizaine de minutes. M. Claude Poperen, membre du bureau politique du parti communiste français, a déclaré : « *Nous voulons que le supersonique anglo-français puisse être autorisé à atterrir à New-York. Les nuisances provoquées par le supersonique ne dépassant pas celles des Boeing (...) tout retard apporté à l'autorisation d'atterrir à New-York devient catastrophique et revient à tuer l'appareil.* »

D'autre part, à New-York, le juge fédéral Milton Pollack a réservé, mardi, sa décision sur l'interdiction d'atterrissage du Concorde à New-York, après une audience publique qui a duré toute la journée. Une décision peut être attendue au début de la semaine prochaine, estiment les observateurs, quand le juge aura pris connaissance des arguments que lui présenteront vendredi les parties au procès, c'est-à-dire Air France et British Airways, d'une part, les autorités du Port de New-York, de l'autre.

L'audience a été consacrée à des exposés sur le temps et l'argent qu'il faudrait pour mesurer avec efficacité les vibrations causées par Concorde et apprécier les réactions des riverains de l'aéroport Kennedy.

● *10 500 véhicules sur l'autoroute A-36.* — Le tronçon de l'autoroute A-36, ouvert le 1er juillet 1977 entre Montbéliard et Séchin (Doubs) a vu passer 10 500 véhicules le lendemain de l'inauguration. Entre Montbéliard-Sud et Séchin (49 kilomètres) le péage est fixé à 10 francs. La section Montbéliard - Belfort, construite à l'aide de fonds de l'Etat et des collectivités locales est gratuite. Entre Belfort-Mulhouse (53 kilomètres), le péage est de 5 F. De Séchin à Mulhouse, il en coûte donc 15 F. — *(Corresp.)*

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

AFFAIRES

M. BOULIN REÇOIT CE MERCREDI M. JEAN-CLAUDE BOUSSAC

M. Boulin, ministre délégué aux finances, reçoit, ce mercredi 13 juillet, M. Jean-Claude Boussac, gérant du groupe textile qui porte son nom. Le ministre devrait annoncer les intentions du gouvernement concernant le sauvetage du groupe. La situation financière de celui-ci est à ce point précaire qu'il ne pourra faire face, sans une aide substantielle de l'Etat et des banques, à ses échéances de juillet et août. Pour passer l'été, il faudrait au groupe 35 millions de francs (20 millions seraient apportés par les banques et 15 par l'Etat). Compte tenu des retards de règlement du groupe à l'égard de ses fournisseurs et de l'Etat (charges sociales, taxe professionnelle...), il faudrait réinjecter au total plus de 60 millions pour remettre l'affaire sur pied.

Les pouvoirs publics sont placés face à un dilemme. Ils peuvent, en effet, difficilement abandonner à son sort un groupe qui emploie douze mille personnes, dont près de la moitié dans les Vosges, où la situation de l'emploi est particulièrement tendue, d'autant que les salariés commencent à s'agiter.

Mais ils ont déjà accordé, en décembre 1975, près de 30 millions de francs de prêts et subventions au groupe pour appliquer le plan de redressement proposé par M. J.-C. Boussac. Celui-ci n'ayant pas donné les résultats escomptés, on peut difficilement envisager une nouvelle injection de fonds sans contrepartie. M. Marcel Boussac, fondateur et principal actionnaire du groupe, aurait refusé, la semaine passée, de participer au sauvetage (on demandait à la maison Christian Dior, qui fait partie du groupe mais dont il garde le contrôle, de verser une somme de 15 millions de francs). Il lui sera sans doute difficile de rester sur cette position s'il veut maintenir en place l'actuelle direction qui suscite de nombreuses réticences au sein des pouvoirs publics. M. Marcel Boussac étant également propriétaire du quotidien *l'Aurore*, le dossier se complique encore. La solution pourrait d'ailleurs venir de la vente de ce journal qui permettrait au groupe d'obtenir les fonds nécessaires à sa survie. M. Hersant aurait, dit-on, fait des offres d'achat. — V. M.

L'ISTITUTO BANCARIO SAN PAOLO DI TORINO PREND LE CONTROLE DU BANCO LARIANO

L'Istituto bancario San Paolo di Torino, l'un des plus importants établissements bancaires italiens, et l'une des plus anciennes banques du monde puisqu'il a été créé en 1563, a racheté à des sociétés du groupe Montedison 68,75 % du capital du Banco Lariano, qui dispose de cent dix-neuf succursales en Lombardie, emploie mille six cent soixante personnes et détient 1 140 milliards de lires de dépôts. Cette opération donne naissance au cinquième groupe bancaire italien avec 9 400 milliards de lires de dépôts (10,5 milliards de dollars environ), trois cent quatre-vingt-neuf succursales et huit mille sept cents personnes, après la Banca Nazionale del lavoro, la Banco commerciale italiano, le Credito italiano et la Banco di Roma.

LES CHOCOLATS LANVIN POURRAIENT ÊTRE REPRIS PAR ROWNTREE-MACKINTOSH

Le groupe chocolatier Rowntree-Mackintosh pourrait reprendre la société Chocolaterie Lanvin. La cotation des actions de la société, présidée par M. Etienne Lanvin, qui sont inscrites au marché hors cote de la Boure de Lyon, a été suspendue le 11 juillet.

Rowntree-Mackintosh, qui a déjà repris en France le Chocolat Menier, la chocolaterie Ibleb (Chocorêve), ainsi qu'une société d'importation et de distribution, a réalisé un chiffre d'affaires de 251 millions de francs, en 1976, dans l'Hexagone.

Lanvin, dont les moyens de production ont été concentrés à Dijon, a fait, au cours du dernier exercice, un chiffre d'affaires de 97,7 millions de francs. La société a été en déficit, en 1974 - 1975 et 1975 - 1976, mais la situation a été redressée au cours des derniers mois.

CONJONCTURE

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE A BAISSÉ DE 1,6 % EN MAI

La production industrielle a reculé de 1,6 % en mai. L'indice, calculé par l'INSEE, s'est établi à 125 (base 100 en 1970), contre 127 en avril (cet indice est en baisse pratiquement continue depuis le début de l'année, ayant atteint 129 en janvier, 128 en février, 129 en mars et retrouve en mai son niveau de décembre dernier.

Le ministère de l'économie et des finances fait toutefois remarquer : « *Le niveau réel de la production paraît avoir été quelque peu sous-estimé : l'INSEE indique, en effet, que le nombre de jours ouvrables retenu pour le calcul de l'indice tient compte du vendredi de l'Ascension, qui, en fait, a été chômé par de nombreuses entreprises.* »

Augmentation des stocks

« *A la veille des congés d'été, la production industrielle plafonne au niveau atteint avant la crise* », indique dans sa dernière note de conjoncture le C.N.P.F. « *Dans plusieurs secteurs, on enregistre certains signes de ralentissement dus principalement à la baisse de la demande sur le marché intérieur.* »

« *L'écart, déjà noté le mois dernier, s'est encore creusé entre la demande étrangère, qui reste soutenue, notamment pour les biens d'équipement, et la demande intérieure, qui connaît un fléchissement passager. Le ralentissement de l'activité qui en est résulté a rendu un ajustement nécessaire entre la production et les livraisons et, dans l'ensemble des secteurs, les stocks sont jugés supérieurs à la demande.* »

Le C.N.P.F., évoquant l'incertitude des chefs d'entreprise, indique néanmoins que l'amélioration de l'équilibre extérieur, la bonne tenue du franc et le ralentissement de la hausse des salaires « *représentent des acquis appréciables de la politique économique* ».

LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES NATIONALES AUGMENTERONT DE 19,7 % EN 1978

Les investissements des entreprises nationales augmenteront de 19,7 % en 1978 pour atteindre 32 167 millions de francs contre 26 868 millions en 1977. Cette progression a été approuvée, le 12 juillet, par le conseil de direction du Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.), réuni sous la présidence de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances.

Le secteur « énergie » dépensera 21 709 millions de francs (+ 22,1 %), répartis de la façon suivante : E.D.F., 17 302 millions (+ 32 %) ; Gaz de France, 2 883 millions (+ 32,4 %) ; Charbonnages, 895 millions (+ 16,4 %), dont 200 millions pour la centrale de Carling ; Compagnie nationale du Rhône, 639 millions (— 4,3 %).

Le secteur « transports » dépensera 10 453 millions (+ 15,1 %) affectés comme suit : S.N.C.F., 6 685 millions (+ 19,7 %) ; R.A.T.P., 2 250 millions (+ 5,1 %) ; Air France, 1 259 millions (+ 6,7 %) ; Aéroport de Paris, 258 millions (+ 44,1 %).

D'autre part, les prêts du F.D.E.S. s'élèveront en 1978 à 4 165 millions contre 3 700 millions en 1977 (+ 12,6 %). En bénéficieront les entreprises nationales à concurrence de 1 690 millions (— 0,6 %) et les entreprises privées pour 2 465 millions (+ 33,3 %) dont 1 400 pour l'industrie, 400 millions pour l'artisanat et 300 millions pour l'hôtellerie.

ÉNERGIE

LA PROCÉDURE DU CRÉDIT-BAIL POURRA ÊTRE UTILISÉE POUR LES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ÉCONOMISANT L'ÉNERGIE

L'Agence pour les économies d'énergie vient de mettre en place une nouvelle procédure utilisant le crédit-bail pour les investissements destinés à économiser l'énergie. Dès à présent, les entreprises industrielles et commerciales peuvent bénéficier de ce mode de financement auprès de leur banque. La banque (par une société filiale de crédit-bail interposée) achète le matériel économisant l'énergie et le met à la disposition de l'entreprise moyennant un loyer. Elle bénéficie pour le financement d'une couverture de risques à 100 % par la Caisse nationale des marchés de l'Etat. Cette procédure devrait intéresser particulièrement les petites et moyennes entreprises qui n'ont pas les ressources suffisantes pour financer leurs dépenses d'équipement. Les économies d'énergie réalisées chaque année permettront de payer le loyer du crédit-bail.

Pour réaliser 45 millions de tonnes équivalent pétrole d'économie, estime M. Syrota, directeur de l'Agence, il faut consacrer 5 milliards de francs d'investissements pour les économies d'énergie, dont 2 milliards pour l'industrie.

Les questions énergétiques font, d'autre part, l'objet de plusieurs publications ; à la Documentation française, M. Mentre, délégué général à l'énergie, en a présenté trois à la presse le 11 juillet. Ces dossiers élaborés par le ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat traitent de l'industrie électronucléaire française, des économies d'énergie pour les voitures particulières (rapport Deutsch) et de l'utilisation de l'hydrogène dans l'industrie chimique et dans l'industrie du pétrole. Deux autres dossiers consacrés à la technologie pétrolière marine et aux économies d'énergie dans l'industrie sont en préparation. Leur parution est prévue pour septembre.

(Agence pour les économies d'énergie, 30, rue Cambronne, 75015 Paris.)

FAITS ET CHIFFRES

Économies étrangères

● *Aux Etats-Unis*, les ventes au détail ont diminué en juin pour le troisième mois consécutif, représentant 59 233 millions de dollars contre 59 247 millions en mai. En trois mois, la contraction a été de 289 millions de dollars, ce qui pourrait se traduire par un tassement de l'activité dans les prochains mois. — *(Agefi.)*

● *En Suisse, les prix à la consommation ont augmenté de 0,7 % en juin*, alors qu'ils avaient baissé de 0,1 % en mai. Cette *hausse est la plus forte enregistrée* depuis mai 1975. En un an, par rapport à juin 1976, l'indice a augmenté de 1,8 %. — *(A.F.P.)*

Industrie

● *Le groupe des Maisons Bruno-Petit*, troisième constructeur de maisons individuelles en France (avec 30 % du marché), a pris le contrôle de la société Construction André Beau. Cette firme, implantée en Gironde, a réalisé en 1976 un chiffre d'affaires de 39,5 millions de francs et emploie deux cents personnes. Les Maisons Bruno-Petit ont un effectif de mille sept cents personnes pour un chiffre d'affaires de 390 millions de francs.

● *La Générale de service informatique* (groupe C.G.E.) vient de prendre le contrôle de la société de services informatique américaine TRANSCOMM. Implantée à Pittsburg, cette firme est spécialisée dans l'élaboration de programmes de gestion sur semi-conducteurs.

Horlogerie.

● *LIP : une offre d'achat de la ville de Besançon.* — Par une lettre du 11 juillet signée de M. Robert Schwint, sénateur, maire de la ville de Besançon, propose au syndic du règlement judiciaire de la Société anonyme Lip de racheter les 8 hectares de terrains et de bâtiments de l'usine de Paente pour la somme de 5 millions. L'administration des domaines aurait estimé l'ensemble à 9 millions. — *(Corresp.)*

CORRESPONDANCE

L'UNAM et la sécurité sociale

Après la publication dans le Monde *du 10 mai d'un article qui indiquait que l'UNAM, au cours de son congrès à Deauville du 6 au 8 mai, avait confirmé ses « thèses classiques » et « libérales » sur la sécurité sociale mais soulignait que « l'exaspération des ultras libéraux » s'était manifestée à plusieurs reprises au cours des débats, le docteur Savy, président de l'UNAM, nous a demandé de rappeler les propositions de son organisation.*

Nous donnons ci-dessous les principales d'entre elles. Comme le Monde *du 10 mai l'a indiqué, cette organisation regroupe dix mille à quinze mille adhérents individuels auxquels s'ajoutent les adhésions en bloc de certains syndicats comme la C.F.T. et l'Organisation des routiers, ce qui représente au total, affirme l'UNAM, six cent mille adhérents. Cette « présentation de la représentativité » de l'UNAM, que M. Savy estime « préjudiciable », a été publiée à la suite de renseignements qui nous ont été fournis par un responsable de l'UNAM.*

Pour pallier le déficit de la Sécurité sociale, et spécialement celui de l'assurance-maladie, l'UNAM rappelle ses propositions :

UNE POLITIQUE DE VERITE doit être menée pour que chaque assuré réalise, par une feuille de paie tenant compte de la totalité des charges, que près de 500 milliards de « social » sont ajoutés à moins de 800 milliards de salaires. De même, un bilan annuel des prestations reçues lui permettra d'apprécier le montant des services rendus.

UNE LARGE CAMPAGNE D'INFORMATION, développée dans les écoles, les entreprises et les médias habituels.

UNE RESTAURATION DE LA RESPONSABILITE s'impose à tous les niveaux :

— *Les administrateurs de caisses* doivent être, à nouveau, démocratiquement élus et investis du pouvoir d'équilibrer leur budget. La gestion des caisses peut être améliorée : en 1960, il y avait 1 employé pour 318 assurés ; en 1977, 1 pour 222 !

— *Le corps médical* doit participer à cette gestion et avoir reçu des notions d'économie médicale ;

— *Les assurés* doivent se sentir concernés par l'intérêt général, dans le cadre de caisses décentralisées où ils ne seront plus anonymes. Il n'est pas évident que la Sécurité sociale doive supporter leurs risques « personnels » (auto, sports, etc.), qui pourraient être couverts par des assurances particulières ;

— *Les employeurs* doivent informer leurs salariés des conséquences de l'absentéisme et améliorer les conditions de travail, ainsi que certains salaires, pour ne pas le favoriser ;

— *Les syndicats* doivent tous bénéficier des mêmes droits de représentativité, des mêmes moyens d'expression et, notamment, dans le cadre de la S.S. ;

— *Les élus* doivent avoir le courage de mener une politique de fermeté sans céder à la démagogie.

DANS LE DOMAINE DE L'HOSPITALISATION, l'UNAM propose notamment :

— *Les hospitalisations sociales* par le remboursement d'aides ménagères ;

— *L'association* des médecins hospitaliers à la gestion ;

— *La modification* du calcul du prix de journée ;

— *La limitation* des séjours par une programmation d'examens, avant l'hospitalisation.

EN MATIERE DE MEDICAMENTS, l'UNAM estime que :

— *L'indexation conjoncturelle* du prix des médicaments éviterait la disparition régulière des produits bon marché ayant cependant fait leurs preuves. Par contre, la limitation du nombre des produits ne diminue en rien la dépense globale (...) :

— *La suppression de la vignette* économiserait 5 à 10 % du budget pharmaceutique, puisque les produits achetés sans ordonnance ne seraient plus remboursés ;

— *L'augmentation du ticket modérateur*, pour certaines catégories de produits dits « de confort », ne peut se concevoir, car les malades subissent de ce fait une discrimination injuste, ne choisissant ni leurs maladies ni leurs traitements. Il vaut mieux, dans ce cas, *après avoir épuisé les autres procédés d'économies*, diminuer dans une moindre proportion le remboursement de l'ensemble des médicaments. De toute façon, le premier des médicaments de confort reste bien la « pilule » ;

— *Le tiers-payant doit être réservé aux cas sociaux*, et *le remboursement des vaccinations*, jusqu'ici interdit, éviterait celui de soins coûteux qui ne permettent même pas toujours de guérir des affections pourtant évitables ;

— *La distribution gratuite des médicaments*, dans les pharmacies mutualistes, remet en cause la notion même du ticket modérateur instituée par le législateur pour modérer la consommation.

EN CE QUI CONCERNE LA MEDECINE DE SOIN LIBERALE, l'UNAM affirme que :

— *De nombreux actes médicaux*, ne correspondant pas au traitement d'une maladie, ne devraient pas être remboursés ;

— Elle estime que *le contrôle médical doit être plus rigoureux*, que *l'extension du salariat médical*, plus cher que le système libéral, ne saurait se justifier, et considère que *le maintien d'un taux insuffisant des honoraires* ne peut inciter qu'à la multiplication des actes et des prescriptions.

COMMERCE EXTÉRIEUR

DES MESURES DE SOUTIEN SONT PRISES EN FAVEUR DES ASSURANCES ET DES TRANSPORTS

Un comité restreint consacré au commerce extérieur a adopté, le 12 juillet, un certain nombre de mesures destinées à aider les petites et moyennes entreprises et à soutenir le secteur des transports et des assurances.

● P.M.E. — Création d'une société de caution destinée à financer la constitution de stocks de produits dans les pays acheteurs ; extension de la procédure d'assurance-prospection simplifiée, le plafond des budgets étant porté de 150 000 à 250 000 francs.

● SERVICES. — Ils bénéficieront des mêmes mécanismes de soutien que les marchandises (financement et garantie des investissements à l'étranger, crédits de préfinancement spécialisés pour les contrats d'études, financement et garantie des contrats à l'exportation, garantie pour risque économique, l'assurance à l'exportation sera assujettie à la T.V.A. et non plus aux taxes spécifiques augmentées de la taxe sur les salaires, un comité de coordination des procédures administratives dans le secteur des auxiliaires des transports sera créé.

A L'ÉTRANGER

LE DANEMARK EMPRUNTE 3 MILLIARDS DE COURONNES

(De notre correspondante.)

Copenhague. — Le gouvernement danois vient de souscrire auprès d'un consortium de banques étrangères (principalement américaines et canadiennes) un emprunt de 3 milliards de couronnes (environ 2 milliards et demi de francs). Cet emprunt est le plus important qui ait été effectué, en une seule fois, par le Danemark.

Le ministre des finances danois a déclaré que le Trésor public n'avait pas un besoin urgent de cette somme, mais qu'il souhaitait profiter des « *bonnes conditions offertes* » en ce domaine par le marché international et s'assurer contre toute surprise possible. Les réserves danoises en devises, au 1er juillet, dépassaient 12 milliards de couronnes (9 milliards et demi de francs).

C. O.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



UNIDEL

Dans sa séance du 7 juillet 1977, le conseil d'administration de la société a arrêté les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 1977 ; cet exercice constitue le premier de pleine activité d'Unidel dans le cadre des nouvelles structures juridiques qui ont été mises en place en décembre 1975.

Il se solde par un bénéfice net de 5 829 947 F, dégageant, compte *tenu du report à nouveau*, un bénéfice distribuable de 11 820 264 F.

Le conseil a décidé de soumettre à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera convoquée pour le 15 septembre 1977 des propositions d'affectation de ce résultat consistant à :

Distribuer en dividendes 4 281 684 F ; virer à la réserve générale 3 000 000 de francs ; reporter à nouveau le complément de 4 538 580 F représentant sensiblement un dividende annuel.

Le dividende unitaire est ainsi fixé à 11 F par action, auquel s'ajoute l'impôt déjà payé au Trésor de 5,50 F, soit un dividende global de 16,50 F, à rapprocher de celui de l'exercice passé qui fut de 15,75 F. Il sera proposé à l'assemblée de mettre ce dividende en paiement à partir du lundi 26 septembre 1977 en échange du coupon n° 56.

L'activité du début de l'exercice 1977 des deux principales filiales du groupe, Forclum et Trindel, continue de marquer une progression notable. La consolidation des prises de commandes des entreprises du groupe totalise pour les cinq premiers mois de l'année 737 millions de francs, en progrès de 29 % sur l'exercice 1976, alors que les facturations de la même période totalisent 516 millions de francs, en accroissement de 31 % sur la période correspondante de l'année passée.

Le portefeuille des commandes à facturer représente 1 086 millions de francs, correspondant dans l'ensemble, et au rythme actuel, à dix mois d'activité.

LES MARCHÉS FINANC[...]

PARIS 12 JUILLET — LONDRES — NEW-Y[...]

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

BOURSE DE PARIS - 12 JUILLET

MARC[...]

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
12 JUILLET

Sensible repli

Les valeurs françaises se sont sensiblement repliées, ce mardi, à la Bourse de Paris. L'indicateur instantané, en recul de 1,4 % à l'ouverture, affichait, à l'issue d'une séance très calme, une baisse de 1,9 %.

Aucun compartiment n'a été épargné par un mouvement de repli qui a touché près des quatre cinquièmes de la cote. La construction électrique et les magasins ont plus souffert que les autres, mais les services publics, l'alimentation et les établissements de crédit n'ont guère été mieux loti. De rares hausses ont été relevées au bâtiment et à la métallurgie (Marine-Wendel + 5,5 %).

Les pertes les plus importantes ont été subies par Union Européenne, Kléber (— 7 %), Guyenne et Gascogne et St-Louis (— 6 %).

Est-il utile d'écrire que, dans les conversations autour de la corbeille, le « discours de Carpentras » a été relégué derrière les « remous » monétaires ? Un peu décontenancés par l'ampleur de la baisse, les boursiers l'expliquaient notamment par : la légère hausse du taux de l'argent au jour le jour (8 3/4 %), le « décrochage » du franc par rapport aux monnaies fortes et, bien sûr, la dévaluation de la peseta qui ne manquera pas d'avoir des conséquences négatives sur les exportations françaises (de produits agricoles, notamment).

Aux valeurs étrangères, la nouvelle baisse de Wall Street ne s'est que partiellement répercutée sur la tenue des américaines. En revanche, les mines d'or se sont substantiellement redressées.

Pourtant, sur le marché de l'or, le lingot a perdu 155 francs à 22 990 francs (après 23 120 francs) et le napoléon s'est inscrit à 240,50 francs, en baisse de 4 francs. Le volume des transactions a atteint 7,46 millions de francs contre 6,40 millions de francs.

LONDRES

Calme

Le marché est calme et hésitant après la reprise sensible de mardi. Irrégularité des industrielles et des mines.

OR (ouverture) (dollars) : 142 75 contre 141 80

VALEURS	CLOTURE 12/7	COURS 13/7
Beecham	490 ..	492 ...
British Petroleum	924 ...	918 ...
Courtaulds	126 ...	126 ...
De Beers	282 1/2	283 1/2
Imperial Chemical	394 1/2	384 1/2
Rio Tinto Zinc Corp.	202 ...	203 ..
Shell	560 ...	559 1/2
Vickers	183 ...	187
War Loan 3 1/2 %	28 1/2	28 1/2
*West Driefontein	19 ...	19 3/4
*Western Holdings	16 1/8	18 1/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	11 juil.	12 juil.
Valeurs françaises ..	87,3	85,7
Valeurs étrangères ..	99	99,9
Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)		
Indice général	57,1	56,6

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

UNIDEL. — Bénéfice net de l'exercice clos le 30 juin 1977 : 5,83 millions de francs. Dividende global : 16,50 F contre 15,75 F.

SUEDOISE DES ALLUMETTES. — Pour les quatre premiers mois, les pertes avant impôts et amortissement atteignent 14 millions de couronnes contre un déficit de 1 million de couronnes pour la même période de 1976.

SOCIETE FINANCIERE EUROPEENNE. — L'Union de banques suisses (U.B.S.) entre dans le capital de la Société financière européenne (S.F.E.) Luxembourg, club international de banques auquel appartiennent, entre autres, la B.N.P., la Bank of America, la Banque Bruxelles-Lambert, la Barclays et l'A.B.N. aux Pays-Bas.

NEW-YORK

La baisse se poursuit

La baisse s'est poursuivie mardi à Wall Street, où l'indice Dow Jones a perdu encore 2 points à 903,41.

L'incertitude qui semble peser sur les perspectives pour les six prochains mois et l'année 1978 continue à préoccuper les opérateurs. Le président Carter a beau déclarer en public qu'il n'éprouve aucune inquiétude sur l'évolution de l'économie, le marché attache davantage d'importance au recul des ventes au détail en juin et aux taux d'intérêt, la publication hebdomadaire du montant de la masse monétaire étant toujours attendue avec appréhension. Le volume des échanges a augmenté avec 22,5 millions de titres traités contre 10,8 millions. A signaler la hausse de Xerox.

VALEURS	COURS 11/7	COURS 12/7
Alcoa	52 1/2	51 1/8
A.T.T.	62 3/8	62 1/2
Boeing	57 ...	56 3/4
Chase Manhattan Bank	33 7/8	33 3/4
Du Pont de Nemours	113 1/2	113 3/4
Eastman Kodak	58 3/8	57 3/4
Exxon	52 1/4	52 1/4
Ford	45 3/8	44 7/8
General Electric	55 ...	54 7/8
General Foods	33 3/8	33 1/2
General Motors	68 ...	68 ...
Goodyear	20 3/8	20 1/4
I.B.M.	259 7/8	259 1/2
I.T.T.	35 1/2	35 ...
Kennecott	29 1/2	29 5/8
Mobil Oil	68 1/8	68 1/4
Pfizer	27 3/8	27 5/8
Schlumberger	69 1/4	68 3/4
Texaco	29 3/8	29 3/4
U.A.L. Inc.	20 1/4	19 3/4
Union Carbide	48 5/8	48 ..
U.S. Steel	39 3/8	39 1/8
Westinghouse	21 1/8	21 1/8
Xerox	47 1/2	49 ...

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 8 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	12/7	13/7
1 dollar (en yens) ...	263 62	263 80

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Ciments d'Origny c. 54	1 p. 2	o 10 ..
Constr. mét. Prov., c. 14	1 p. 8	11 ..
Dragages trav. publ., c. 4	1 a. p. 2 a.	.. ..
Lordex, c. 26	2 p. 3	.. ..
Nationale navigat., c. 24	7 p. 10	.. ..
Rolinco, dr. on c. 18	1 p. 20	.. ..

BOURSE DE PARIS - 12 JUILLET - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	26 ..	2 342	France I.A.R.D.	163 ..	164 ..	Locabail Immob.	171 ..	170 .	Immobvest	88 10	87 60
5 %	50 80	2 219	France (La)	317 ..	315 ..	Locafinancière	123 .	123 ..	Cie Lyon. Imm.	84 ..	83 70
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	... ..	480 ..
E.D.F. parts 1959	... ..	488 ..
Ch. France 3 %	133 80	134 50
Abeille I.G.A.R.D.	... ..	470 ..
Abeille (Vie)	... ..	193 ..
A.G.F. (Ste Centr.)	375 ..	375 ..
Ass. Gr. Paris-Vie	1140 ..	1140 ..
Concorde	234 90	225 50
Epargne France	280 ..	280 ..
Financ. Victoire	167 ..	167 ..
Fonc. T.I.A.R.D.	76 30	75 60
[illegible]		

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
655	4,50 % 1973	658 50	658 20	658 ..	657 90
1820	C.N.E. 3 %	1876 10	1883 80	1884	1882 50
340	Afrique Occ.	343 50	340 ..	336 ..	340 ..
325	Air liquide	333 70	338	331 50	268 80
56	Als.Part. Ind.	58 05	59 ..	58 95	57 90
124	Als. Superm.	128 ..	126 10	126 10	126 10
192	Tél. Ericsson	183 ..	187 ..	187 ..	184 ..
340	Gen. Motors	331 ..	331 10	331 10	327 50
[illegible]					
570	Deuts. Bank	598	595 ..	596 .	595
215	Dome Mines	233 50	240	243 60	238 70
580	Du Pont Nem	557	558	568	561
295	East Kodak	289 50	287	287	286 80
12	East Rand	12 46	12 85	13 ..	12 80
111	Ericsson	112 20	114	113 60	113 50
265	Exxon Corp.	258 50	255 60	255 60	252 40
290	Ford Motor	276	272	272 .	270 ..
55	Free State	53 70	55	55 80	54 20
280	Gen Electric	270 60	267	267 ..	267 ..
46	Sony	44 80	44 20	44 10	44 10
11	Tanganyika	11 70	11 65	11 65	11 60
240	Unilever	240 70	244 80	244 80	242 ..
12	Union Corp.	14 10	14 20	14 65	14 ..
119	U. Min. 1/10	118 .	118 10	118 10	116 20
99	West Drief.	99 50	100 20	101 90	101 50
40	West Deep.	40 60	41 85	41 90	41 ..
69	West Hold.	74 .	77 50	77 50	77 50
250	Xérox Corp.	232 50	233 50	232 50	234 80
1 02	Zambia Cop.	1 01	1 ..	1 ..	0 98

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 12/7	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 858	4 864	4 880
Allemagne (100 DM)	212 340	212 590	211 ...
Belgique (100 F.)	13 662	13 675	13 550
Pays-Bas (100 fl.)	198 750	198 850	198 ..
Danemark (100 krd)	81 080	81 200	81 500
Suède (100 krs)	111 260	111 410	110 500
Norvège (100 k.)	92 050	92 180	92 250
Grande-Bretagne (£ 1)	8 353	8 369	8 450
Italie (1 000 lires)	5 605	5 511	5 600
Suisse (100 fr.)	201 600	201 450	200 ...
Autriche (100 sch.)	29 934	29 970	29 750
Espagne (100 pes.)	.	5 583	6 975
Portugal (100 esc.)	12 695	12 685	13 500
Canada ($ can. 1)	4 583	4 588	4 585

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 12/7
Or fin (kilo en barre)	22950	22950
Or fin (kilo en lingot)	23145	22990
Pièce française (20 fr.)	244 50	240 50
Pièce française (10 fr.)	208 50	207
Pièce suisse (20 fr.)	215	217 50
Union latine (20 fr.)	196 20	196 ..
Souverain	221 80	224 50
Pièce de 20 dollars	1060	1058 80
Pièce de 10 dollars	550	549
Pièce de 5 dollars	335	..
Pièce de 50 pesos	920 .	921 ..
Pièce de 10 florins	215 ..	215 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *La représentation de la « Cenerentola »*, qui devait être donnée ce mercredi soir 13 juillet à *l'Opéra de Paris*, est *annulée*, en raison d'une indisposition de Frederica von Stade. Les billets seront remboursés aux guichets de l'Opéra ce soir et chaque jour, de 11 heures à 18 heures, ou par correspondance. En revanche, la matinée gratuite du 14 juillet, à 14 h. 30, aura lieu comme prévu, Teresa Berganza interprétant le rôle de Cendrillon.

Le numéro du « Monde » daté du 13 juillet 1977 a été tiré à 520 191 exemplaires.

A B C D E F G

LA FIN DE LA CONFÉRENCE DE L'OPEP

L'Iran n'exclut plus un gel du prix du pétrole en 1978

Stockholm. — Les ministres du pétrole des treize pays membres de l'OPEP se sont séparés mercredi 13 juillet sans avoir pris de décision spectaculaire. L'unité à peine reconstituée sur les prix, il n'était pas question de mettre en avant de nouveaux sujets de discorde. C'est donc « pour l'information des ministres », selon la formule du porte-parole de l'OPEP, M. Zahiri, qu'a été présenté le rapport de la commission économique, le seul sujet de discussion retenu portant sur la valeur relative des pétroles « lourds » du Golfe. Il est prévu, si le désaccord persiste, de renvoyer ce problème, qui ne touche que quatre pays, à une réunion spécifique.

La prochaine conférence, qui aura lieu à Caracas (Venezuela) au mois de décembre, se penchera à nouveau sur le prix du pétrole. Déjà, chacun dans les couloirs du palace suédois a fourbi ses armes. Si M. Yamani, le ministre saoudien du pétrole, a réitéré son vœu d'un gel des prix jusqu'à la fin de 1978, plusieurs autres pays ont affirmé que ceux-ci devraient être « corrigés » à la fin de l'année. La seule surprise est venue de M. Amouzegar, ministre d'Etat iranien, habituellement à la tête des pays « durs ». Ce dernier a précisé que tout dépendrait de l'évolution du taux de croissance des pays industrialisés, ajoutant même qu'il était pessimiste pour l'Europe et que, si la reprise de l'économie mondiale ne se dessinait pas, un gel des prix pourrait être nécessaire.

Après la division des pays exportateurs de pétrole en deux clans à Doha, en décembre dernier, il fallait que la conférence tenue à quelques kilomètres de Stockholm, dans l'hôtel fin de siècle de la station balnéaire de Saltsjoebaden, fût celle de la réconciliation. La durée des accolades — télévisées — et les remerciements du président en exercice de l'Organisation, M. Khalifa Al Thani, ministre qatari, « *à tous ceux dont la sincère coopération a permis le retour au système du prix unique* » montraient la voie.

La meilleure façon de ne pas troubler une telle atmosphère était de ne discuter de rien. C'est le parti qu'ont pris les treize ministres du pétrole de l'OPEP. Il ne leur a donc guère fallu de temps pour prendre connaissance du bilan du dialogue Nord-Sud et du rapport préparé par la commission économique sur une éventuelle programmation des productions. Mais avant même la réunion de Stockholm, le ministre saoudien du plan avait affirmé que son pays ne réduirait pas le niveau de sa production « *de crainte des conséquences dangereuses qu'une telle décision aurait pour l'économie mondiale* ». Et, à leur arrivée en Suède, plusieurs ministres avaient estimé que la faiblesse actuelle de la demande et le développement des productions de la mer du Nord et de l'Alaska ne rendaient pas urgente une telle discussion. Seule la délégation vénézuélienne y voyait un moyen d'obliger les pays consommateurs à accentuer leurs économies d'énergie.

Le rapport de la commission économique étudiait également l'évolution à long terme du prix du pétrole et l'indice OPEP des biens importés par les pays membres, ce qui devait tout naturellement conduire les ministres à parler de l'indexation des prix du brut. Or, M. Yamani ne voulait pas débattre de ce sujet. N'avait-il pas déclaré dimanche à Londres qu'un tel système n'avait pas de raison d'être, car les prix du pétrole dans les années à venir augmenteraient plus rapidement que les prix des produits des pays industrialisés. L'Iran ayant, lui aussi, abandonné cette revendication qui était sienne depuis longtemps — peut-être contre quelque promesse des Saoudiens de limiter leur production de fuel lourd — on n'a donc finalement maintenu à l'ordre du jour que la question des valeurs relatives des pétroles du Golfe.

Qu'en vertu des différentiels de qualité et de frêt tolérés par l'OPEP, un brut *medium* saoudien puisse coûter 19 cents de moins qu'un pétrole identique venant d'Iran, ou que le prix d'un brut lourd puisse varier de 25 cents selon qu'il est originaire d'Arabie Saoudite ou du Koweït, introduit une distorsion de la concurrence difficilement supportable en période de surproduction. S'il n'est pas réglé ce mercredi à Stockholm, ce problème fera l'objet d'une réunion spécifique dans les prochaines semaines dans un pays du golfe Persique.

De notre envoyé spécial

Cela dit, la fixation des prix n'a pas été absente de cette conférence. Par des confidences à la presse, chacune des délégations y est allée de ses vœux pour les prochains dix-huit mois. « *Nous aimerions que les prix soient gelés, mais nous devrons en discuter avec les autres membres* », a notamment indiqué M. Yamani, qui a ajouté : « *Nous n'avons pas intérêt à affaiblir l'économie mondiale* ». Ce thème a été repris par M. Amouzegar, le ministre iranien, qui n'a pas caché que pour 1978 le prix du pétrole dépendrait de l'évolution du taux de croissance de l'économie mondiale. « *Or*, a-t-il précisé, *nous ne sommes pas optimistes, particulièrement pour l'Europe.* » Aussi un gel des prix pourrait-il être envisagé.

Cette prise de conscience par l'Iran de ce que la crise qui touche les économies occidentales est loin d'être terminée marque une évolution importante par rapport à la conférence de Doha et renforce singulièrement la position des pays modérés. Une convergence de vues entre Téhéran et Ryad lors de la réunion de Caracas, en décembre, sur l'évolution de l'économie mondiale et les conséquences à en tirer quant au prix du pétrole pourrait avoir une influence déterminante sur l'OPEP. Mais la belle unité de l'Organisation retrouvée à Stockholm sera à nouveau mise à l'épreuve. De nombreuses délégations n'entendent pas laisser aux seules lois du marché le soin de fixer les prix, car dans les deux ou trois années à venir l'environnement sera défavorable aux pays exportateurs. « *Nous sommes plusieurs pays*, a affirmé le délégué algérien, *à penser qu'il faudra corriger les prix pour 1978.* »

BRUNO DETHOMAS.

La France va acheter 1000 tonnes d'uranium naturel à la République Sud-Africaine

La France va acheter 1 000 tonnes d'uranium naturel à la République Sud-Africaine. Un contrat aurait été signé entre la Compagnie générale des matières nucléaires (Cogema), filiale du C.E.A. et le groupe Randfontein Estates of South Africa. En fin de matinée, la Cogema se refusait à démentir ou confirmer l'existence de ce contrat.

D'après l'hebdomadaire Neucleonics Week *et la revue* Défense et Diplomatie, *la France financera l'équipement de la mine de Randfontein par un prêt sans intérêt de 103 millions de dollars, en trois versements échelonnés de janvier 1977 à juillet 1978. Le remboursement du prêt se fera à partir de 1983. Et les livraisons d'uranium commenceront en 1980, au prix très avantageux de 27 dollars la livre d'oxyde — le prix actuel du marché mondial est voisin de 40 dollars la livre.*

Des négociations étaient en cours depuis plusieurs mois (*le Monde* du 16 février). La République Sud-Africaine devrait être, avec l'Australie et le Canada, un des principaux exportateurs d'uranium de la prochaine décennie. La production sud-africaine d'uranium ne fut longtemps qu'un sous-produit des mines d'or. L'uranium se trouvait, à concentration faible, dans les stériles produits par les gisements aurifères du Witwatersrand, au sud de Johannesburg. L'exploitation de l'uranium était si peu rentable avant 1974 qu'une usine, construite en 1971 à Welkom (Orange), ne fut mise en service que l'an dernier. La production sud-africaine d'uranium, qui atteignait 3 200 tonnes en 1971, a lentement décru et n'était plus que de 2 600 tonnes en 1975.

Une nette reprise s'est alors manifestée. La prospection a fait découvrir des gisements intéressants en plusieurs régions. A l'est du Transvaal, où l'uranium est présent dans les gisements de cuivre. En Namibie, où le gisement principal est à Rossingl, la Compagnie française minière et nucléaire Total, filiale de la C.F.P., participe à son exploitation. Enfin, dans la province du Cap, des gisements d'uranium ont été découverts en 1972 et 1973. On prévoit au total une production de 9 200 tonnes en 1978, quand les exploitations récemment mises en service auront atteint leur plein rendement.

Compte tenu de ses besoins propres, qui sont encore faibles, cela donne à la République Sud-Africaine d'importantes capacités d'exportation. Il est donc raisonnable de penser que des négociations sont engagées dans la mesure où la France a des besoins croissants en uranium naturel qui atteindront 8 000 tonnes en 1985. Mais des questions se posent tant sur les clauses réelles du contrat que sur l'attitude de la France vis-à-vis d'un pays que sa politique d'apartheid a mis au ban de la communauté mondiale. — M. A.

Journaliste bulgare

M. KOSTOV « N'A SUBI AUCUNE PRESSION » POUR DEMEURER EN FRANCE

M. Vladimir Kostov, correspondant de la radio et de la télévision bulgare, qui a obtenu le vision bulgares, qui a obtenu le avec sa femme Natalia, tient à préciser que son choix « *exprime une conviction profonde et rien d'autre* ». Il n'a subi « *aucune pression d'aucune sorte* », mais, nous dit-il, « *ma femme et moi-même, nous sommes persuadés que la politique menée par l'équipe dirigeante actuelle du parti communiste bulgare, et plus précisément la politique d'intégration avec l'U.R.S.S., menace gravement l'indépendance nationale et restreint de plus en plus la manifestation de l'esprit national bulgare.* »

» *Nous sommes convaincus que, en raison des conditions créées dans notre pays par l'U.R.S.S. et la direction du pays et du gouvernement, complice de cette dernière, il n'existe pas en Bulgarie la possibilité d'une prise de position politique, dès lors qu'elle sort du cadre de la ligne officielle. Ainsi, nous avons décidé de rester en France pour essayer de défendre nos idées contre la politique de soviétisation et de russification de la Bulgarie socialiste* », ajoute M. Kostov, qui expliquera ultérieurement « *plus largement ses vues sur certains aspects de la politique bulgare actuelle* ».

Si les époux Kostov se refusent à voir des représentants de l'ambassade bulgare à Paris, voire de rencontrer, le cas échéant, leurs parents, qui pourraient éventuellement se rendre en France, c'est parce-qu'ils sont persuadés qu'il ne s'agirait là que d'une « *tentative de chantage* » des autorités bulgares.

AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Les écologistes contre la société J.-C. Decaux

Le tribunal administratif de Paris examinait, mardi 12 juillet, l'un des aspects du recours de quatre associations de défense de l'environnement — les Amis de la Terre, les Droits du piéton, S.O.S. Paris et l'Association pour la protection des paysages — (*le Monde* du 30 juin) contre la société Jean-Claude Decaux et le maire de Paris, à propos de l'implantation de ce qu'on appelle maintenant les « panneaux Decaux » (de grands panneaux, les MILT (mobilier pour l'information locale et touristique) et de plus petits qui jalonnent les trottoirs, les MUPI (mobilier urbain pour l'information).

Le débat sur le fond de l'affaire, c'est-à-dire sur la validité de la convention passée entre la Ville de Paris et la société Decaux, aura lieu ultérieurement (*le Monde* des 14 mai et 14 juin). Il ne s'agissait, le 12 juillet, que d'examiner la demande des organisations de défense de l'environnement de surseoir à l'exécution des décisions prises par cette convention. En fait, le maire de Paris, M. Jacques Chirac, a déjà décidé (*le Monde* du 14 mai) de freiner le programme Decaux, « *anticipant peut-être sur les recours*, expliquait Mme Corinne Lepage, avocate des associations, *mais sa décision est uniquement orale, rien n'a été publié à ce sujet* ».

M[es] Christian Huglo et Corinne Lepage-Jessua, *pour les associations*, ont attaqué les panneaux Decaux « *au nom d'une conception esthétique de Paris et d'une conception de la gestion communale* », devait dire M[e] Huglo. Selon les avocats, la redevance payée par le concessionnaire, en l'occurrence la société Decaux, pour chaque panneau, est minime (*1 250 F par an pour un MILT qui rapporte 210 000 F*), alors que l'éclairage des panneaux (toute la nuit) est *assuré par la Ville de Paris*.

En outre, se pose la question d'un éventuel permis de construire. « *Si ce permis était nécessaire*, conclut M[e] Lepage, *on pourra prononcer le sursis à l'exécution sur tous les panneaux non encore implantés ; sinon, cela signifie que ces panneaux ne sont pas des constructions véritables, qu'ils sont facilement démontables. Pourquoi alors, ne pas prononcer le sursis sur la totalité du programme?* »

Pour le représentant du maire de Paris « *quelles que soient les critiques qu'on puisse faire du matériel, il présente des avantages certains pour le public — information, distribution de plans de Paris, plans de quartier. Il n'y a dons pas lieu à sursis* ». Les avocats de la société Jean-Claude Decaux, M[es] Seriati et Lyon-Caen, ont repris ces arguments, avant de réfuter ceux des associations. Pour M[e] Lyon-Caen, cette demande de sursis, de la part d'une association comme les Amis de la Terre — dont le but est la protection du milieu naturel — est irrecevable. D'autre part, le préjudice causé par ce mobilier n'est pas très grave, et ne peut en rien être comparé, comme le prétend la partie adverse (évoquant la rénovation du marché Saint-Germain), à celui causé par une construction. « *D'ailleurs*, assure M[e] Lyon-Caen, *ces mobiliers sont utiles au public et même si le tribunal estimait que les conditions du sursis sont remplies, il ne l'autoriserait pas.* » Après l'intervention du commissaire du gouvernement, reprenant pour l'essentiel les développements des avocats de la société Decaux, le tribunal a décidé de mettre le jugement en *délibéré*.

LA DÉVALUATION DE LA PESETA : 20 % OU 25 % ?

La peseta a été officiellement dévalorisée de 20 % par rapport au seul dollar : c'est-à-dire que la valeur de l'unité monétaire espagnole, exprimée en unité monétaire américaine, a diminué de 20 % (1,15 cent environ contre 1,42 cent auparavant). De même, le cours de la peseta à Paris est revenu de 7 centimes à 5,6 centimes (— 20 %). En revanche, le cours des monnaies étrangères, exprimé en pesetas, a augmenté de 25 % : la Banque centrale d'Espagne achète et vend désormais 1 dollar au cours de 87 pesetas environ, contre 69,50 pesetas auparavant.

En Espagne, 1 franc est échangé contre 18 pesetas au lieu de 14,38 pesetas à la veille du week-end. Les touristes français se rendant dans la péninsule Ibérique verront donc leur pouvoir d'achat augmenter de 25 % ; en revanche, ils perdront 20 % s'ils reconvertissent en francs les pesetas achetées avant la dévalorisation. C'est tout le problème des évaluations « en dedans » et « en dehors » pour les changements de parité monétaire. Rappelons qu'il en est de même pour d'autres calculs de pourcentage : une marge commerciale de 33 % sur un produit vendu au détail est obtenue en majorant de 50 % son prix de gros.

LA GRÈVE REPREND DANS DEUX SERVICES INFORMATIQUES DU CRÉDIT LYONNAIS

Les services informatiques du Crédit lyonnais, au centre de Limeil-Brévannes (Val-de-Marne) et ceux du siège de l'établissement, rue Ménard à Paris-2e, sont de nouveau paralysées par une grève depuis mardi matin 12 juillet, après le récent conflit qui s'était terminé le 11 juillet. Au cours de négociations menées notamment avec le délégué national de Force ouvrière présent à Limeil, la direction avait accepté que des discussions s'ouvrent immédiatement sur tous les problèmes, à l'exception de ceux relevant de l'accord d'établissement sur l'informatique. Sur ce dernier point, la négociation était reportée à plus tard, une date limite étant cependant fixée : le 15 novembre prochain. La direction proposait également que les jours de grève soient rattrapés par le biais d'heures supplémentaires effectuées le samedi.

La reprise du travail avait été votée en fin de semaine par une partie seulement du personnel présent, réuni par les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. Mais lundi, la « base » a réagi et a finalement rejeté le protocole d'accord proposé, en décidant de se remettre en grève et d'occuper les ateliers jusqu'à la satisfaction des revendications. De ce fait, les liaisons sont interrompues entre le centre principal de Limeil et les « terminaux » des agences. Ces dernières, pour l'instant, travaillent « à vue », sans pouvoir connaître la situation des comptes de la clientèle.

